
ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01416 2272

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SAINT-OURS

Nihil obstat

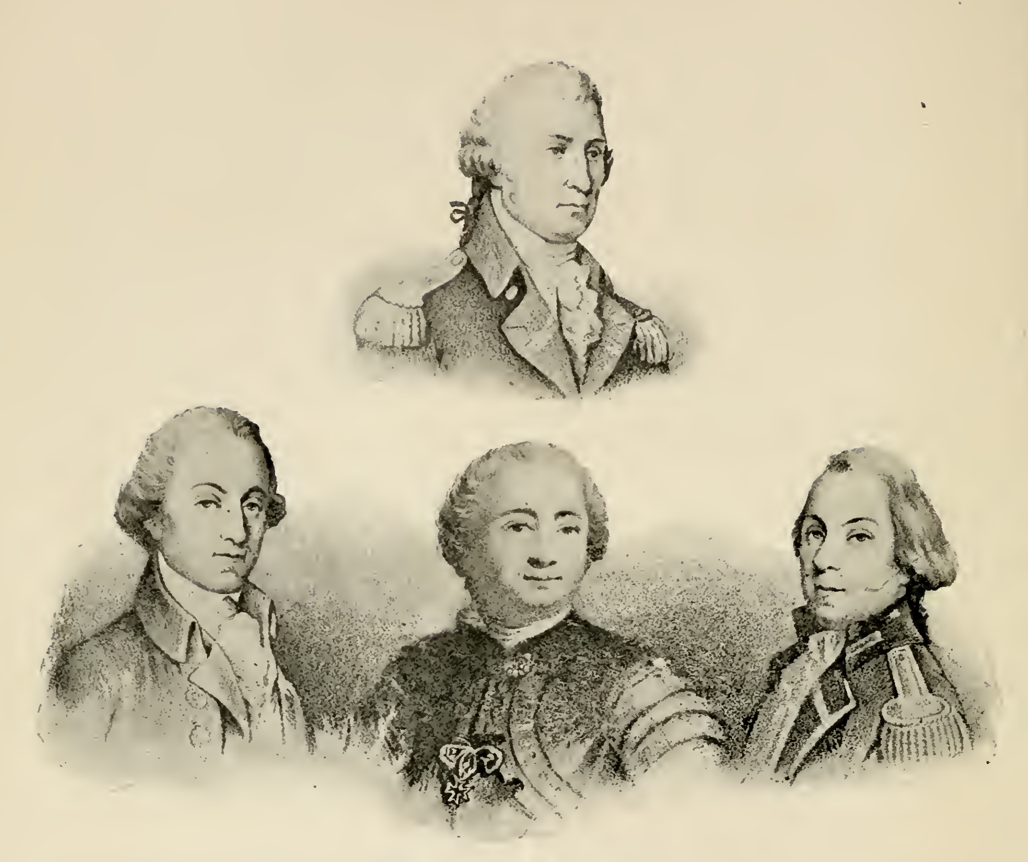
L.-O. Roberge, Censor deputatus,

Sancti-Hyacinthi, die 7a Maii 1915.

Imprimatur:

Sancti-Hyacinthi, die 12 Maii 1915

✠ A.-X., Epus Sancti-Hyacinthi.



PIERRE DE SAINT-OURS,
FONDATEUR DE LA SEIGNEURIE.

QUINSON DE SAINT-OURS.

L'HBLE PIERRE-ROCH
DE SAINT-OURS.

DE BOISHEBERT.

HISTOIRE

DE LA

Seigneurie de St-Ours

Ire PARTIE.

Les origines de la famille et de la Seigneurie.

1330—1785.

> Consultez les siècles anciens ; considérez la suite de toutes les races ; interrogez votre père, et il vous instruira ; vos aïeux, et ils vous diront ces choses.
>
> *Deut.*, XXXII, v. 7.

Azarie Couillard Després

MONTREAL,

IMPRIMERIE DE L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.

1915.

DECLARATION

En donnant le nom de vénérable, de bienheureux ou de saint à certaines personnes de haute piété — au cours de cet ouvrage — l'auteur n'entend le faire qu'au sens et dans la mesure autorisés par le décret d'Urbain VIII, et déclare en outre soumettre pleinement son modeste travail au jugement de l'autorité ecclésiastique.

OUVRAGES DU MEME AUTEUR:

La première famille française au Canada, I vol. 1907.

Autour d'une auberge, petit roman antialcoolique, 1909.

Histoire des Seigneurs de la Rivière du Sud et de leurs alliés acadiens et canadiens. I vol. 1912.

Louis Hébert, le premier Colon canadien, et sa famille. I vol. 1913.

A l'Honorable Louis Coderre,

Secrétaire d'Etat du Canada,

humblement.

L'Auteur.



de St. Ours

PREFACE

S'il n'y avait pas d'histoire monographique, a dit M. Thomas Chapais, une foule de détails importants, de personnalités intéressantes, de faits notables et fertiles en enseignements, seraient voués pour toujours à l'oubli. Les monographies sont destinées à rendre de précieux services.

Soit qu'elles traitent des origines de nos paroisses, soit qu'elles fassent revivre, à travers les siècles, les vieilles familles fondatrices de notre pays, ou qu'elles racontent les commencements de nos anciennes seigneuries, elles renferment toujours des détails précieux. Que de personnages oubliés ou méconnus elles exhument de la poussière du tombeau! A côté des grands hommes dont l'histoire a conservé le souvenir, il en est d'autres plus modestes qui, pour n'avoir pas attiré sur eux l'attention de nos écrivains, n'ont pas moins bien mérité de la patrie. Ceux-là, par exemple, qui eurent le courage de quitter la France, de s'enfoncer dans nos forêts, de dépenser toute leur vie dans les durs travaux des défrichements, qui ont gagné pied par pied, au milieu de la barbarie, la terre si riche et si fertile qu'ils ont léguée à

leurs descendants, ceux-là méritent de vivre à jamais dans le livre d'or de la nation. Ayant contribué à l'édification de notre patrimoine national, ils ont droit à la reconnaissance; et ce sont les monographies paroissiales, familiales ou seigneuriales qui les font revivre.

Elles rendent encore d'autres services : elles éclaircissent, corrigent souvent, bien des faits racontés, hélas! trop succinctement dans nos grandes histoires. C'est pourquoi nous ajoutons que l'histoire générale d'un pays ou d'une époque ne saurait être convenablement écrite sans l'aide de ces monographies. On semble de nos jours mieux comprendre que jamais leur importance. Aussi voit-on paraître chaque année, en France, une foule de ces travaux. Ici même, au Canada, l'élan est donné; puisse-t-il être continué avec persévérance!

Mais nous pensons que l'histoire de nos vieilles seigneuries et de nos anciennes paroisses l'emporte en intérêt sur les autres.

En suivant à travers les siècles, depuis leur origine, l'établissement des domaines immenses, accordés jadis à des hommes dont l'esprit d'entreprise égalait le courage, nos inlassables chercheurs, trop peu nombreux, hélas! réunissent une masse de documents et les préservent d'une perte

souvent irréparable. Le futur historien que la Providence destine à notre patrie, puisant à ces sources autorisées, réunira ces matériaux épars, il les animera de son souffle génial: "il planera comme l'aigle sur les étendues et il édifiera un monument plus durable que le marbre et le bronze à la gloire de la nation." Nos humbles travaux auront servi à cette œuvre; ils y seront entrés comme le grain de sable et la modeste pierre entrent dans l'édification du plus somptueux de nos palais. C'est dans le double but d'être utile aux historiens futurs et de montrer le courage de nos premiers colons, que nous poursuivons avec persévérance nos chères études historiques Pourtant que de recherches, que de fatigues, que de courses n'exigent-elles pas? Si ardues qu'elles soient elles ont encore leurs charmes. Il faut être né chercheur pour comprendre la jouissance qu'apporte la découverte de la moindre note, du plus petit détail, de quelques bouts de papier jauni par le temps, qui aideront à expliquer tel ou tel fait de notre histoire.

Après avoir rendu, par nos premières publications, un juste tribut de reconnaissance aux pionniers de notre pays, aux Hébert, Couillard, et à leurs courageux contemporains, nous sommes heureux de mettre en lumière une famille distinguée

et encore bien méritante de la patrie canadienne: celle des de Saint-Ours, *fondatrice de la seigneurie et de la paroisse de ce nom.*

Cette famille, dont le chef au Canada fut Pierre de Saint-Ours, était originaire de la province du Dauphiné. Elle y posséda les seigneuries de Voroppe et de Veurey. Durant cinq siècles elle fut l'une des plus importantes de l'endroit ainsi que l'affirme M. l'abbé Joseph Mouton, ex-curé de Veurey, et, depuis, Archiprêtre de Valbonnais.

La découverte du lieu d'origine des de Saint-Ours a été pour nous la cause d'une véritable jouissance. Pouvoir correspondre avec le curé de la paroisse qui nous a donné cette famille, contempler la photographie du vieux village et encore celle du château XIVme siècle qui a abrité cinq générations de ses enfants, palper des parchemins cinq fois séculaires, tout cela fut pour nous la plus belle récompense des nombreuses démarches que nous nous sommes imposées.

En lisant l'histoire de Veurey dans laquelle les de Saint-Ours tiennent une place d'honneur, en comparant l'œuvre accomplie par leurs descendants sur le sol canadien, nous nous sommes convaincus que ces derniers n'ont pas dégénéré. Ils ont continué dans la Nouvelle-France les nobles traditions de leurs ancêtres français, car ils ont

rendu à leur patrie d'éminents services à chaque génération. La seigneurie de Saint-Ours, ouverte à la colonisation vers 1672, *est encore la propriété des descendants de cette famille. La dernière héritière du nom, Dame Amélie de Saint-Ours, veuve de feu l'Honorable J.-A. Dorion, habite toujours le vieux manoir, et porte assez allègrement le poids de ses soixante-dix-huit ans.*

Le nom de Saint-Ours n'a plus d'héritiers pour le faire revivre (1). *Pourquoi faut-il que ces familles illustres disparaissent? C'est le secret de Dieu. N'est-ce pas la destinée inévitable de toutes choses ici-bas? Les races, les dynasties, les familles, comme les royaumes et les empires, après de longs siècles de gloire et de splendeur, doivent un jour descendre à l'horizon et rentrer dans la nuit des temps; tel le roi des astres, si radieux à son lever ayant jeté tout l'éclat de sa splendeur au milieu de sa course, baisse sensiblement et disparaît dans les ombres du soir.*

L'histoire des de Saint-Ours est intimement liée à celle de la seigneurie et de la paroisse qu'ils ont fondées. Dans les pages qui suivent nous disons donc ce que fut cette famille en France et au Canada, comme aussi les origines, les dévelop-

(1) On rencontre des de Saint-Ours ailleurs mais nous ignorons s'ils ont des liens de parenté avec ceux dont nous écrivons l'histoire.

pements de la seigneurie et de la paroisse de ce nom. Car parler de la famille c'est aussi parler de ses œuvres.

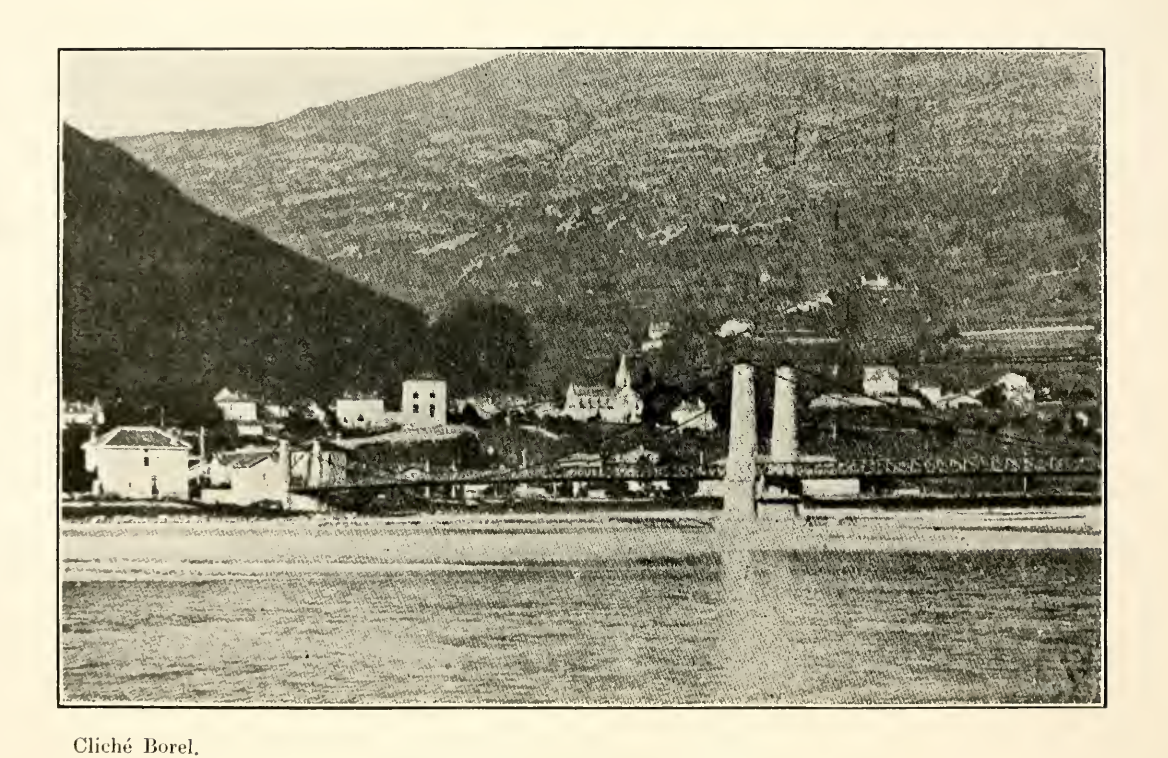
Ajoutons avant de terminer que nous avons été agréablement surpris de constater combien sont nombreuses les familles de la seigneurie de Saint-Ours qui peuvent retracer leur origine jusqu'aux vaillants soldats du régiment de Carignan. Le sang de ces militaires fameux se perpétue encore sur le coin de terre qu'ils ont ouvert à la civilisation, après avoir fait le coup de feu contre les ennemis de la Nouvelle-France.

La plupart de leurs descendants reconnaîtront dans ces pages les chers ancêtres dont ils sont justement fiers.

Le beau nom de Saint-Ours ne disparaîtra pas de nos annales avec la mort des derniers rejetons de cette noble famille. Il vivra: la seigneurie de Saint-Ours ouverte par Pierre de Saint-Ours, développée avec zèle par cinq générations de ses descendants, et la belle paroisse du même nom, rediront aux générations futures le mérite des nobles chevaliers et des châtelaines distinguées qui l'ont si dignement porté.

Saint-Ours-sur-Richelieu,

ce 4 *mars* 1915.



Cliché Borel.

Vue générale de Veurey en 1910.

HISTOIRE
DE LA
SEIGNEURIE DE SAINT-OURS

> La religion et la nature créent aux adolescents l'obligation de garder un culte pour la mémoire de leurs ascendants, pour ceux dont ils s'honorent de porter le nom et dont ils continuent la race.
>
> *De Ribbe.*

CHAPITRE I.

Berceau des de Saint-Ours en France. — La paroisse de Veurey. — Les ancêtres de Pierre de Saint-Ours. — Le Petit-Port. — Henri de Saint-Ours. — Sa famille. — La branche canadienne. — Les derniers de Saint-Ours en France. — Marguerite-Amédée de Saint-Ours. — Le chanoine de Saint-Ours.

La famille de Saint-Ours qui a jeté tant d'éclat sur notre pays eut pour chef au Canada Messire Pierre de Saint-Ours de l'Eschaillon, capitaine au régiment de Carignan-Salières. Il était de noble race. La lignée de ses illustres ancêtres se retrace sans interruption depuis le milieu du XIV[e] siècle, dans les archives de Veurey, paroisse de l'ancienne province du Dauphiné, située dans la vallée du Grésivaudan, que Louis XII aimait à appeler "Le plus beau jardin du si beau pays de France."

Veurey, à la fois paroisse et commune, a une population de 620 habitants. C'est un coquet village gracieusement assis à mi-coteau, sur la rive gauche de l'Isère, à environ douze milles de la

ville de Grenoble. Il est à une altitude de 600 pieds.

"Rien ne manque à ce site, écrit son historien (1), pour le rendre à la fois riant et grandiose. Encadré à l'Est par l'Isère (2) dont un pont suspendu de 700 pieds relie les deux rives; au Nord par le bec de Saint-Ours qui a plus de 3,000 pieds d'altitude; au Sud-Ouest par la pyramide de la Buffe qui s'élève à une hauteur de 4,880 pieds; traversé du couchant au levant par le torrent de Voroise, aux nombreuses et pittoresques cascades, le paysage est vraiment enchanteur, ne le cède en rien à ceux d'alentour, et légitime pour sa part le mot du grand paysagiste Achard: "La vallée de Voreppe est un atelier de peinture."

"Les habitants de Veurey n'ont pas à se déranger pour contempler la belle nature. Elle vient elle-même étaler à leurs pieds toutes ses merveilles en condensant dans un même tableau tous les éléments qui constituent le paysage idéal. M. de Montrol traduisait Veurey par *vue de roi,* vue royale. Cette étymologie, toute fantaisiste qu'elle est, n'en exprime pas moins, d'une façon très sincère et très heureuse, l'admiration de tous ceux qui ont gravi les pentes de Veurey."

Les premiers membres connus de l'antique famille de Saint-Ours sont Pierre et Antoine, qui

---

(1) M. l'abbé Joseph Mouton, ancien curé de Veurey et Archiprêtre de Valbonnais: *Notice historique sur Veurey en Dauphiné,* 1912.

(2) Rivière qui sort des Alpes, arrose Grenoble, Romans, et se jette dans le Rhône près de Valence.

furent mis au rang des nobles de Veurey dans une révision des feux de l'an 1339, dix ans avant la réunion du Dauphiné à la France.

En 1374 se rencontrent les noms de Pierre et de Claude de Saint-Ours. Dans la révision des feux de 1448 nous trouvons Antoine de Saint-Ours. Il combattit pour le Dauphin, à la bataille d'Anthon, le 11 juin 1430, où le prince d'Orange fut défait.

Jean de Saint-Ours, son fils, suivit en 1483, le baron de Sassenage, qui marchait au secours du marquis de Saluces contre la Savoie. Il fut marié le 5 février 1567 à demoiselle Françoise de Repellin, dont il eut Georges de Saint-Ours. Ce dernier contracta mariage avec demoiselle Anne Baile, le 20 décembre 1500. Deux enfants naquirent de cette union: François qui ne paraît pas avoir eu de postérité, et Georges, qui, substitué à François, dans le testament de leur père, recueillit toute la fortune personnelle.

Ce Georges de Saint-Ours servit en Italie et fut marié deux fois: une première fois le 24 janvier 1536 à demoiselle Yolande Rolland, fille de noble Laurent-Jean Rolland et de Jeanne d'Avallon, et une deuxième fois le 21 juin 1551 à demoiselle Anne de Roybon. Une fille, née du second mariage, porta le nom de Marguerite ; elle devint religieuse de Sainte-Claire. Son père lui accorda une pension annuelle de dix livres.

Ces deux alliances, par les dots qu'elles appor-

tent à Georges qui a déjà recueilli toute la fortune de ses ancêtres, vont porter à l'apogée la famille de Saint-Ours. Aussi Etienne, second fils de Georges, héritier unique par la mort de son aîné Pierre, va-t-il prendre le titre de Seigneur de l'Eschaillon, que la branche directe désormais sera jalouse de porter jusqu'au XIXe siècle.

"C'est vers cette époque aussi, en pleine Renaissance, que fut construit ou reconstruit le château des Saint-Ours, au Petit-Port. Aliéné à la *Révolution* il a conservé néanmoins jusqu'à nos jours sa physionomie primitive. Les propriétaires successifs (1) qui l'ont habité l'ont assez respecté. On peut voir encore la vaste cuisine avec sa haute cheminée, les plafonds à la française, les croisées en pierre de taille, et la tour carrée qui flanque la vieille gentilhommière au Nord.

"La façade donne directement sur le chemin qui va de Veurey aux bains de l'Eschaillon par le Petit-Port. La ferme (2) plus au Sud-Est, vers Veurey, et quelque peu isolée, porte également les caractères de l'architecture de l'époque. On sent que ce hameau, défendu par l'Isère et une enceinte de rochers, a coulé des jours tranquilles à l'ombre du manoir seigneurial. Il a trop bien gardé son caractère et son cachet du XVe siècle.

"Ce village, aujourd'hui un peu mort, a eu aussi sa vie intense, son commerce de bois, sa

(1) Ce château est habité aujourd'hui par les familles Louis et Xavier Vieux.

(2) La ferme appartient maintenant à la famille Eybert.

battellerie, et son bien être relatif. Il a vu chevaucher dans ses chemins rocailleux les gentes damoyselles, et par ses seigneurs, presque tous officiers de l'armée delphinale ou de l'armée française, il a connu les gloires ou les malheurs de la patrie.

"Le Petit-Port a été pendant plusieurs siècles un centre important de la vie Veuroise. Mais peu à peu les de Saint-Ours ont délaissé le vieux castel pour leur château de Veurey où ils semblent se fixer dès le XVII[e] siècle. Les autres nobles du bourg les attirent. Il n'y a plus autant de rivalités que jadis. La sécurité publique commence à s'établir. Il fait meilleur vivre. La noblesse, tout en alimentant l'armée, devient moins belliqueuse. Elle va cultiver ses terres plus que jamais, les étendre par de riches mariages, et enfin les émietter peu à peu dans des procès interminables." Mais revenons à Etienne de Saint-Ours (1). Capitaine d'infanterie, il épousa ,le 20 juin 1580, demoiselle Marguerite, fille de noble Hugues de Dorgeoise (2) seigneur de la Tivolière et de dame Guigonne de la Croix.

---

(1) Estienne de Saint-Ours hérite le titre de *Seigneur* de Veurey de son frère Pierre, comme nous l'apprend une quittance passée en 1589 entre Ravinel de Saint-Ours, châtelain de Veurey et Estienne de Saint-Ours seigneur de Veurey qui fait valoir les droits qu'il tient de noble Pierre de Saint-Ours, seigneur de Veurey.... *allé de vie à trépas.... laysant à luy survivant noble Estienne de Saint-Ours, seigneur du dit lieu, son frère...."* *Archives de la paroisse de Veurey. M. l'abbé Joseph Mouton.*

(2) Les Dorgeoise habitaient Coublevie. Leur château est occupé actuellement par Mme Devèze. Ils portaient : De gueules à trois fleurs de lys d'argent, rangées en fasce, au chef de même, chargé d'un chêne de sinople, glanté d'or, les deux branches posées en sautoir. *Annuaire de la Noblesse*, p. 244.

De cette alliance naquirent Louis de Saint-Ours, mort sans postérité, Henri qui va continuer la dynastie, et Louise qui épouse Pierre de Quinson, écuyer, seigneur de Verchères, Villebois, gentilhomme servant son Altesse le duc de Savoie. Les de Quinson appartiennent à une famille distinguée. La branche canadienne des de Saint-Ours fera revivre ce nom dans la personne de Quinson de Saint-Ours, fils de Pierre-Roch de Saint-Ours et de Louise-Charlotte Deschamps de Boishébert.

Henri de Saint-Ours, seigneur de l'Eschaillon, officier au régiment du Sault, lieutenant de la Compagnie de Ferron, au régiment de Lévis, enfin capitaine au même régiment, contracta, à l'exemple de son père, une alliance honorable, le 25 janvier 1633, avec demoiselle Jeanne de Calignon, fille du grand prévot du Dauphiné et de Diane de Beaumont.

Les Calignon, illustrés par le chancelier de Navarre, Joffrey de Calignon, étaient des plus importants parmi les nobles du temps.

Le contrat de mariage fut rédigé à Grenoble par le notaire Millet, dans la demeure du père de la fiancée, en présence de noble Abel de Calignon, de noble Hughes de Rosset, conseillers du roi, de noble Joffrey de Calignon, de maître Honoré Debout, conseiller du roi, de maître Orome Debout, docteur en droit, avocat, et de noble Jean Vachon, sieur de la Mure.

Ce document presque trois fois séculaire débute par une formule inusitée au Canada, mais que l'on trouve fréquemment dans les actes notariés de la province du Dauphiné.

"Au nom de Dieu Scoit Amen. Sachants Tous présentz Et Advenir que mariage aye esté Traisté par parolles de futur Entre noble Henry de Sainct Ours sieur de Leschaillon, Lieutenant de la Compagnie du sieur de Feron, au régiment du seigneur le Compte de Saule, filz de feu noble Estienne de Sainct Ours du dit lieu de Veurey d'une part...."

Marguerite de Dorgeoise, mère du fiancé, empêchée d'assister au contrat, promet par son procureur Louis de Saint-Ours, son autre fils, de lui accorder la somme de 3,000 livres, avec une autre de 9,000 livres, pour se conformer aux dernières volontés de son mari. Ces sommes devront être placées sur des immeubles qui seront hypothéqués pour la valeur de 12,000 livres.

M. Henri de Saint-Ours accorde à son épouse un douaire de 6,000 livres avec en plus 1,000 livres pour ses bagues et ses joyaux. De son côté M. Antoine de Calignon abandonne à sa fille tous ses biens tant meubles qu'immeubles situés dans la paroisse de Notre-Dame de Vigneux, à la Liery, paroisse d'Enghien; il se conserve une pension annuelle de 300 livres. Il lui accorde en outre 500 livres pour ses robes et autres vêtements.

Si la branche directe des Saint-Ours, écrit M. l'abbé Mouton, recherche la fortune par les alliances, les autres Saint-Ours ne restent pas inactifs. La science, la médecine et la chirurgie les attirent. Abel de Saint-Ours se fait une jolie place dans le Corps de Médecine de Grenoble.

"Les apothicaires ont déjà depuis longtemps dans cette ville une situation honorable. Les consuls ne dédaignent pas d'être apothicaires. La noblesse ne croit pas s'abaisser non plus en jalousant ce titre nouveau devenu d'ailleurs fort populaire. En 1611 Abel de Saint-Ours signe les statuts de l'honorable corporation de Grenoble comme *maître apothicaire*. Le 30 août 1614, il fait partie du corps de Médecine au même titre....

"Ceux des de Saint-Ours qui n'auront à prétendre ni aux titres nobiliaires, ni aux héritages. ni aux honneurs militaires se donneront à la Médecine, et à la Chirurgie. Ils abandonneront la particule et deviendront les Saint-Ours tout court. De père en fils ils seront *praticiens* notamment comme les deux Saint-Ours qui se succéderont à la Mairie au commencement du XIX[e] siècle.

"La famille de Saint-Ours atteint donc son apogée vers le milieu du XVII[e] siècle. Richesses terriennes, alliances, officiers distingués, titres scientifiques, rien ne lui manque pour la placer parmi les plus influentes familles dauphinoises. Malheureusement comme les familles royales et princières, comme toute famille, les Saint-Ours

vont redescendre l'horizon et connaître le silence des crépuscules non sans cependant jeter encore, toutefois, un rayon de gloire, et peut-être le plus éclatant de tous, sur leur blason, dans la personne d'une de leur fille, comme nous allons le voir bientôt... (1)."

"Revenons à Henri de Saint-Ours. De son mariage avec Jeanne de Calignon il eut trois fils et une fille. *Pierre,* fondateur de la branche du Canada; *Louis,* seigneur de l'Eschaillon; *Antoine,* dont la branche tombe en quenouille par le mariage en 1755 de Sébastienne de Saint-Ours avec Claude de Boisverd; *Marguerite,* mariée le 16 janvier 1666, à Antoine d'Euvrard, seigneur de Courbon."

"Louis de Saint-Ours, seigneur de l'Eschaillon et de Veurey, contracte alliance avec Anne Pellissier, dont la famille semble déjà établie depuis quelque temps à Veurey. Ces Pellissier du Plan s'allieront plus tard aux de Rivières....

"Louis de Saint-Ours meurt en 1717; il a plusieurs enfants ; Hugues de Saint-Ours, baptisé en 1699, dont le parrain fut Hugues de Calignon de Chamoussière et la marraine dame Olive de la Chaussée; Jean-François de Saint-Ours, décédé un mois après sa naissance en 1702; Jeanne de Saint-Ours; Joseph de Saint-Ours.

(1) M. l'abbé Joseph Mouton. *Notice historique sur Veurey en Dauphiné,* p. 71.

"Hugues de Saint-Ours, seigneur de l'Eschaillon, paraît dans plusieurs actes, notamment dans le mariage d'une nièce du curé Dufour en 1730. De son mariage avec Marie-Claire du Vivier naquirent :

Louis de Saint-Ours, en 1733, dont le parrain fut Louis Vachon, chanoine de Saint-André de Grenoble;

Marguerite - Amédée de Saint-Ours, la Sainte (1);

Madeleine de Saint-Ours;

Louis-Charles de Saint-Ours;

Marie-Remy-Michel de Saint-Ours;

Marie-Joseph-Léonarde de Saint-Ours (2);

Marie-Hugues-François de Saint-Ours, le futur chanoine de Saint-Chef et député du clergé;

Marie-Joseph-Jeanne-Charlotte de Saint-Ours.

"Louis-Charles de Saint-Ours, qui prit le titre de Seigneur de l'Eschaillon, fut le dernier héritier de la branche directe. Avec lui devaient s'éteindre les seigneurs de Veurey. Ses sœurs furent mariées ou demeurèrent dans cette paroisse qu'elles édifièrent par leur piété et leur dévouement à la religion. L'une d'elles fut même particulièrement remarquable par les vertus qu'elle pratiqua dans une vie relativement brève, et par une mort

(1) Voir la déclaration au frontispice de cet ouvrage.

(2) Mariée à noble Laurent de la Mérie, le 17 octobre 1758. Avec elle et son frère l'abbé de Saint-Ours s'éteignait au commencement du XIX[e] siècle la branche des Saint-Ours de Veurey.

qui attira l'attention publique. "*Explevit multa in tempore brevi.*"

"Les familles, dit un illustre philosophe chrétien (1) dans lesquelles la sève chrétienne a circulé finissent par produire, après plusieurs générations, un saint ou un homme de génie." Les Saint-Ours furent bénis en Marguerite-Amédée.

"Marguerite-Amédée de Saint-Ours fut ondoyée le 30 novembre 1735; Mgr l'évêque de Grenoble permit à son père de différer quatre mois les cérémonies du baptême, qui lui furent suppléées le 31 mars 1736, par Messire Dufour, curé-prieur de Veurey".

Nous ne savons que peu de choses sur la vie de cette sainte fille : "La naissance, la mort et l'odeur de sainteté embaumant la vie et la mort. C'est peu et c'est beaucoup que ces deux mots de Messire Durand. Ils évoquent tout ce qui fait une âme sainte ; piété extraordinaire, charité sans bornes, douceur rayonnante, condescendance avec les humbles, vie angélique dans le bien-être d'un château et peut-être — une mort aussi prématurée semblerait l'indiquer — des souffrances héroïquement supportées ou une maladie longue à consomption lente acceptée avec une résignation étonnante que seule peut expliquer une union intime et inaltérable de l'âme avec Dieu."

"On ne peut se défendre d'une impression à la fois de bonheur et de vénération quand on ren-

(1) Blanc de Saint-Bonnet.

contre la signature de la sainte damoyselle dans les registres. Elle signe au mariage de noble Laurent de la Mérie. Dans les baptêmes on trouve plus fréquemment son nom... Il semble que les gens du peuple envient l'honneur de lui faire tenir leurs enfants sur les Fonts du Baptême, car on la voit plus souvent remplir les fonctions de marraine chez les petites gens que chez les nobles.

"Elle retourne à Dieu l'année même où les pères Joséphistes viennent de prêcher une grande mission : elle semble avoir été l'hostie de propitiation. La mission fut en effet très consolante... Elle suivit de près dans la tombe son père noble Hugues de Saint-Ours, décédé au mois d'avril 1771. Elle fut inhumée le 7 octobre de la même année.

"Le titre de Seigneur de l'Eschaillon et de Veurey passa à son deuxième fils Louis-Charles de Saint-Ours, marié à Jeanne Pellissier de Rivière." C'est lui qui fut le parrain de la petite cloche, appelée plutôt Caroline que Charlotte. Baptisée en 1788 elle a traversé la Terreur et, aujourd'hui encore, après l'inique et sacrilège *Séparation* elle jette dans le ciel noir des notes d'espérance.

"Suivit-il, son frère, Marie-Hugues de Saint-Ours, chanoine de l'insigne Chapitre de Saint-Chef, qui émigra en Lausanne? Il nous a été impossible de l'établir. L'abbé de Saint-Ours, lui, goûta, certainement le pain amer de l'exil. Il avait même franchi la frontière avant la pro-

mulgation des décrets de proscription. Ce fut la raison pour laquelle il ne fut pas considéré comme émigré. Après un séjour relativement court à Lausanne, il rentra en France, et probablement à Veurey, où il attendit des jours meilleurs. Représentant du Clergé à l'Assemblée de Vizille, il pouvait mieux que personne suivre toutes les phases de la *Révolution* et constater dans quelles horreurs la Démagogie avait noyé les revendications pacifiques et les légitimes espérances des Etats du Dauphiné.

"En 1819, il remplaçait au Conseil de Fabrique son frère Louis-Charles de Saint-Ours, qui allait bientôt s'éteindre: le 6 juillet 1821, à l'âge de 79 ans. Trois ans plus tard, l'abbé de Saint-Ours qui n'avait jamais été dans les Ordres, quoique chanoine, contractait mariage avec Mlle Silvie Colon de la Tour-Baujac. Cette alliance sauvait les débris de la fortune des de Saint-Ours en les apportant à une autre famille noble. Cette union allait être bientôt brisée par la mort. Le 8 avril 1828 Hugues de Saint-Ours de l'Eschaillon, chanoine et comte de Saint-Chef, décédait à l'âge de 83 ans. Avec lui, son frère Louis-Charles et sa sœur Marie Pauline, la branche directe des de Saint-Ours s'éteignait après avoir été mêlée pendant plus de cinq cents ans à l'histoire du Dauphiné.

"Le nom des Saint-Ours survivait cependant aux seigneurs de l'Eschaillon, grâce à la branche

du Canada, fondée par Pierre de Saint-Ours... qui fut assez glorieuse soit par ses alliances, soit par ses hauts faits... Les archives de la Marine établissent éloquemment que les de Saint-Ours, au Canada comme en Dauphiné, payèrent noblement de leur personne sans se préoccuper beaucoup du soin de leur fortune. Cette famille a été avant tout et par-dessus tout dauphinoise et française. Elle finira plutôt pauvre, mais elle n'aura pas marchandé son sang à la patrie..."

Voici une lettre du chanoine de Saint-Ours adressée à l'honorable Charles de Saint-Ours.

Grenoble, 26 février 1824.

Mon cher cousin,

J'ai reçu le 6[e] janvier 1824 votre lettre en date du 15 septembre 1822 qui m'a fait le plus sensible plaisir. Je me regardais dans ce moment totalement oublié des miens, depuis plus de deux ans que j'avais écrit à mon cousin laisné, et à celui de la Martinique, et n'ayant de réponse d'aucun.

L'affection que j'ai toujours eue pour ceux de mon sang, et en particulier pour mon cousin que j'avais connu dans ma jeunesse, et avec qui j'avais passé de si agréables moments pendant les deux Semestres que nous avions eu le bonheur de le posséder chez mon père qui le regardait comme un de ses fils; mais puisque Dieu a voulu que j'eus à le pleurer, j'espère que vous trouverez

bon et agréable de le remplacer dans mon cœur; la manière affectueuse, intéressante de votre lettre me donne lieu de penser que j'ai trouvé en vous le parent et ami que le sort, réservé à tous les hommes, m'a enlevé. Quoique mon âge plus avancé que le vôtre ne me promette plus d'entretenir longtemps encore cette correspondance, je la renouvellerai toutes les années que je jouirai de la vie.

Il m'eut été bien doux que l'un ou l'autre vous eussiez deux fils pour m'en donner un; mais puisque la Providence en a disposé autrement, permettez que je vous demande les noms de baptême de votre fils et de votre neveu quoique je n'aie qu'une fortune médiocre je préférerai toujours qu'elle passe à ceux de mon sang qu'à d'autres parens quoique de degrez plus proches. Il est vrai cependant que mon désir jusques icy est d'en donner la jouissance à mon neveu de Lameyrie, fils de ma sœur aînée, dont j'ai tout lieu de me louer, et qui étant prêtre ne laisse pas de postérité. Il est déjà dans ses soixante-cinq ans, ainsi sa jouissance ne sçaurait être bien longue.

Ma sœur la seule qui me reste n'a que vingt mois de moins que moi, et elle a une fortune qui lui permet d'habiter toujours agréablement la ville.

Si par malheur, contre le droit d'aînesse, vous veniez à me précéder dans l'autre vie, j'espère que votre fils voudra bien prendre votre

place dans cette correspondance, si mieux et n'aime la céder à son cousin, fils de votre aîné.

Je suis bien aise que vous ayez les titres de noblesse de la famille qui remonte par ceux que nous possédons jusques au commencement du douzième siècle. Il est bien d'autres familles sous le nom de St Ours en France surtout dans le Périgord, mais aucune n'a jamais joint le nom de l'Eschaillon qui nous en distingue.

L'un de vos petits-fils pourrait peut-être aimer le séjour de la France, et sera bien aise de s'établir en Dauphiné avec le désir d'y faire revivre leurs noms, et l'espoir d'y jouir de la Considération publique comme eux.

Vous jugerez, je pense, par la franchise avec laquelle je vous parle dans ma lettre, Mon cher cousin, de la considération et de la vive affection avec laquelle je me dis et suis,

Votre serviteur

De Saint-Ours de Leschaillon.

P. S. — Je suis bien fâché que votre service nous aye privé du plaisir de vous voir lorsque vous étiez en France, pour resserrer les liens du sang par le nœud de l'amitié étroite que votre présence aurait je pense fait naître. Nous avons ignoré votre séjour dans notre patrie qui a été bien malheureuse depuis cette époque, et qui n'est pas encore parfaitement tranquille, nos méchants

agitateurs cherchant toujours à troubler le repos.

M. de Mine de Quinson petit-fils d'une sœur à votre ayeul, avait sçeus dans l'émigration lorsqu'il était à Lavin en Piémond par quelqu'un venant de Paris que vous étiez venus en France. Son fils resté seul de cette famille me l'écrivait dernièrement pour sçavoir si j'en avais eu connaissance je lui ai fait part de ce que vous m'avez mandé, de votre séjour en France."

Cette lettre si affectueuse du chanoine de Saint-Ours montre bien qu'il était disposé à abandonner ses biens à la famille de Saint-Ours du Canada si les circonstances eussent permis des rapports plus intimes et plus suivis entre les derniers rejetons de cette noble famille.



CHAPITRE II.

M. Pierre de Saint-Ours et ses frères et sœurs héritent des domaines de leurs ancêtres. — Ce qu'ils étaient. — Vieux parchemins. — Prise de possession de ces bien-fonds. — M. Pierre de Saint-Ours est fait capitaine au régiment de Carignan. — Il passe au Canada.

Vers le milieu du XVII[e] siècle la famille de Saint-Ours est dans toute sa splendeur. Riche en possessions terriennes, puissante par ses alliances, elle jouit encore de la considération des ministres de la cour et des familles qui convoitent son amitié.

Louis de Saint-Ours, fils aîné d'Etienne et de Marguerite de Dorgeoise, étant mort sans laisser de postérité, ses biens retournent à la famille de son frère Henri de Saint-Ours qui, de son alliance avec Jeanne de Calignon, eut sept enfants : Pierre, Louis, Antoine, Marguerite, Jeanne, Paul et Gabrielle; cette dernière, morte depuis peu, a laissé sa part d'héritage à sa mère et à ses autres cohéritiers.

L'acte d'inventaire de ces biens nous montre Pierre de Saint-Ours, le fondateur de la branche canadienne, agissant en sa qualité d'aîné, comme procureur en cette occasion. Une liste des créanciers accompagne cette pièce, mais il paraît que

plusieurs d'entre eux sont déboutés de leurs prétentions.

Les dettes reconnues par la famille sont les suivantes: les frais d'enterrement du défunt, le compte du sieur André Simon de Villefranche, docteur en médecine, au montant de 22 livres, ceux de maître Jacques Massard, apothicaire, et du sieur Repara, son confrère, pour drogues et médicaments, soit 45 livres, et encore celui de Claude Michon, maître chirurgien, dont le montant n'est pas connu.

Pierre Flamant, administrateur des biens des enfants de Pierre Janon, réclame 100 livres avec en plus 83 livres de rente, Jean de Quinson, seigneur de Verchères et de Villebois, veut entrer en possession de 3,850 livres et d'une autre somme de 3,000 livres, mais il perd sa cause.

Parmi les créanciers privilégiés se trouvent ainsi Dame Henri de Saint-Ours, née Jeanne de Calignon et ses enfants. Elle réclame 12,000 livres qui ont été garanties lors de son contrat de mariage, par le défunt, qui a hypothéqué toutes ses propriétés. Ce contrat, on se le rappelle, fut passé le 25 janvier 1633, par le notaire Millet.

Avec les intérêts qui n'ont jamais été payés, ces derniers réclament la somme de 36,000 livres, ce qui représente plus que la valeur des domaines. La loi suit son cours. Mme Henri de Saint-Ours et ses enfants deviennent les seuls héritiers de Louis de Saint-Ours.

Ces domaines étaient situés au Plan de Voreppe, à Veurey, au Petit-Port Saint-Ours et à l'Eglyron. M. l'abbé Mouton, pour renseigner le lecteur, nous a donné, avec une grande bienveillance, les éclaircissements suivants sur le site de ces propriétés. Le Plan de Voreppe est la partie de la vallée de l'Isère qui sépare Veurey de Voreppe. Depuis longtemps y sont établis les d'Agout qui étaient coseigneurs de Voreppe avec les Chartreux.

Veurey est séparé du hameau du Petit-Port par la montagne de Boisverd dont les contreforts viennent presque jusqu'à l'Isère. Un berceau s'ouvre de nouveau à l'ouest et c'est là que se trouve l'ancien château qui date du quatorzième siècle, que les de Saint-Ours ne possédaient déjà plus à la *Révolution.* Le château ou gentilhommerie est à l'ouest du village du Petit-Port, mais au-dessus à deux heures de marche dans la montagne, dans un site merveilleux, commandant la vallée de l'Isère, et d'où l'œil plonge jusqu'au delà de Grenoble. Là se trouve une ferme, maison de chasse, appartenant à M. Thibaud et qui a été bâtie sur l'emplacement du château primitif des de Saint-Ours. A côté se trouve un cimetière Gallo-Romain où on a trouvé des poteries, des tuiles à crochets, et divers objets. Les Templiers ont possédé ce *mas* qui s'appelle toujours Saint-Ours.

En bas du berceau ou plutôt de la coquille se

trouve, et plus encore dans le passé, se trouvait un rentrant de l'Isère. C'est là que se chargeaient les radeaux qui transportaient les bois dans le Midi lorsque le Grand-Port était encombré ou lorsque les bois descendaient de Saint-Ours. De là le nom de Petit-Port donné au village situé à cent mètres plus haut.

Quant à l'Eglyron, c'est la partie marécageuse qui sépare l'Isère de la Montagne au Petit-Port."

Voilà où se trouvent les domaines dont M. Pierre de Saint-Ours prend possession les 21 et 23 janvier de l'année 1664, au milieu de toutes les formalités requises en pareilles circonstances.

Un sergent royal, accompagné de plusieurs témoins, les *prud'hommes* François Eybert Jannot, Jacques Abanel, le sieur Chorot, se transportent d'abord le 21 janvier au Plan de Voreppe où un procès-verbal de cette importante démarche est dressé.

Après avoir soigneusement indiqué l'année, le jour, l'heure, — 8 heures du matin, — la hauteur du soleil... "Estant, écrit-il, au Plan de Voreppe et dans la Grange dépendant du domaine, j'ay mis le sieur de Saint-Ours en possession réelle, actuelle, civille et corporelle des dits biens et du domaine au Plan de Voreppe avec toutes les circonstances sans en rien excepter."

L'Eglyron dépend du domaine de Voreppe. "Je me suis enquis, insinue le sergent dans son

rapport, auprès des susdits *prud'hommes* du jour, du lieu et de l'heure, — 3 heures de l'après midi — lesquels *prud'hommes,* parlant par l'organe du dit sieur Chorot, ont dit que je suis au dit lieu de l'Eglyron dans les fonds et Bastiments de l'hoirie du dit feu sieur de St Ours et qu'il est aujourd'huy mercredy vingt-troisième jour du présent moy de janvier, qu'il est trois heures après midy ce qui peut se cognoistre par l'aspect du soleil.... J'ai mis en possession réelle, actuelle et corporelle le dit sieur de Saint-Ours.... L'ayant fait entrer et sortir de son foyer tant des dits bastiments, luy ayant remis en mains les clefs d'Iceux, l'ay fait entrer et sortir des fonds plusieurs fois luy ayant remis en mains les titres de la terre et bornage des dits biens...."

Au domaine de Veurey c'est encore plus solennel. "J'ay pris, dit le sergent, par la main droite, le dit sieur de Saint-Ours,... et l'ay fait entrer et sortir du Port du dit Veurey dépendant de la dite hoirie... je me suis transporté dans la maison du feu sieur de St Ours où il faisait son habitation au dit lieu de Veurey dans la Grange et fonds d'icelle... et l'ay mis en possession réelle... et corporelle faisant inhibitions et deffenses de le troubler ny le molester en la jouissance d'icelles...."

M. Pierre de Saint-Ours est âgé d'environ vingt-deux ans. Comme son père et ses ancêtres il a pris du service dans l'armée et il a obtenu

dernièrement le grade de lieutenant. Il ne jouira pas longtemps des domaines qui viennent de lui échoir. Son protecteur et parent le Maréchal d'Estrade lui promet de l'avancement. La France s'occupe de plus en plus de la colonie canadienne; le roi songe enfin à la mettre sur un pied de défense et à y envoyer un régiment. On fait appel aux fils des meilleures familles dans le but de réorganiser celui de Carignan-Salières; ils répondent avec empressement au désir de leur souverain.

Pierre de Saint-Ours sollicite l'honneur d'aller combattre sur le sol de la Nouvelle-France. Pour le récompenser de ses services passés et stimuler davantage son zèle, Louis XIV lui fait l'insigne honneur de lui confier le commandement d'une compagnie. Le précieux parchemin se lit comme suit:

Louis Par La Grâce de Dieu Roy de France et de Nauarre.

Nostre Cher et bien a^{mé} le capp^{ne} St Tours SALUT: La comp^{e} qu'auoit le capp^{ne} Dalmoigno dans le regiment d'Inf^{rie} de Carignan Salieres Estant a present vacante par Sa Desertion, Et désirant remplir cette charge d'une personne qui aye toutes les qualités requises pour s'en bien acquitter; Nous auons estimé ne pouvoir faire un meilleur choix que de vous pour les Services que vous Nous avez rendus dans toutes les occasions qui S'en sont présentez où vous avez donné des preuves de v^{re} valleur, courage, expérience en la

guerre, vigilance et bonne conduite et de vraie fidélité et affection au sud. Services; Ces Causes et autres a ce nous mouvans, Nous vous auons commis, ordonné, estably, Commettons, ordonnons, et establissons, par ces présentes Signées de nostre mains Cappe de la d. compagnie vacante comme dit cidessus, Laquelle vous commanderez, conduirez et exploiterez Soubs nostre authorité, et Soubs celle de Nr très cher et bien aimé cousin le prince Carignan colonel du d ? régiment, et du S ? de Salières aussy colonel commandant le dit régiment, L'a par et ainsy qu'il vous sera par nous ordonnez Lieutenantz généraux commandé et ordonné pour Ntre service, Et nous vous faisons commissrie a con. avoir des guerres et ce de partir Tant et si longuement que la d ? compagnie Sera sur pied pour ntre? service, Tenant la main a ce qu'elle vive en si bon ordre et police que n'en puissions recevoir de plaintes; De ce faire vous donnons pouvoir, commission, authorité et mandemant spécial; MANDONS à Ntre? Cher cousin et au d? Sieur de Salières de vous faire reconnoistre en la dite charge, a tous qu'il appartiendra qu'à vous en faisant son obey; CAR tel est notre plaisir. Donné à Paris, le Septiesme Jour de Fébvrier L'an de Grâce mil Six Cens Soixante cinq, et de ntre. Règne le vingtdeuze.

LOUIS

PAR Le ROY

TELLIER, avec paraphe.

Ainsi honoré par son prince, le jeune capitaine dit adieu aux siens, il abandonne les domaines de ses ancêtres et s'en vient au secours de la Nouvelle-France qui est aux abois.

Depuis sa fondation, en effet, cette pauvre colonie a subi les assauts terribles des barbares iroquois. Ils ont juré une haine implacable aux colons français qui s'obstinent courageusement à demeurer dans le pays. Pourtant ces ennemis jettent partout la terreur et l'épouvante. Combien funeste a été pour la Nouvelle-France le jour où M. de Champlain a pris les armes contre cette peuplade sauvage! Combien chèrement ont été payées les victoires faciles remportées en 1608, 1610 et en 1615! (1)

En ces derniers temps surtout les victimes de la cruauté iroquoise ne se peuvent compter tant elles sont nombreuses. Une seule famille de Québec a perdu cinq des siens (2), et le deuil entre dans presque tous les foyers. Les colons vivent dans la plus grande anxiété. Ils multiplient en

(1) A une petite lieue de l'embouchure de la rivière Richelieu, seigneurie de Saint-Ours, dans un endroit connu jusqu'en ces derniers temps sous le nom de cap au Massacre fut livré le second combat. M. l'abbé Jean Ducharme, curé de Contrecœur, et, à ses heures, versé dans les études historiques, nous apprend qu'il y a quelques années, il mit à découvert de nombreux ossements, ceux sans doute de quelques-unes des victimes tombées durant la mêlée. M. l'abbé J.-A. Desrosiers, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, de Montréal, vient de fonder à cet endroit une maison de repos pour les écoliers en vacances. Le cap au Massacre est devenu le cap de la Victoire.

(2) Ce sont Joseph Hébert, petit-fils du premier colon, Guillaume Couillard des Chènes, Nicolas Couillard, son frère, ses cousins, Messire Jean de Lauzon, le Grand-Sénéchal, fils du gouverneur, beau-frère de Louis Couillard de Lespinay, et encore Messire Guillaume Duplessis Guillemot, gouverneur des Trois Rivières. *La première famille française et l'histoire des Seigneurs de la Rivière du Sud.*

vain les actes d'héroïsme. Ils ne peuvent tenir tête à un ennemi aussi redoutable car il n'y a pas encore de milice. Ils se font, selon le besoin, soldats et défricheurs.

Depuis l'ouverture de la colonie la Compagnie des Cent Associés entretient pour la garde de ses magasins de Québec et des Trois-Rivières, quelques militaires, mais que peuvent-ils contre toute une tribu? Au reste l'entretien de ces derniers est onéreux. Les Associés toujours plus intéressés à leurs profits qu'au bien véritable du pays n'augmentent leur nombre que peu à peu. Ils essaient de se débarrasser de cette charge sur les colons. Une faible compagnie de miliciens arrive de France en 1644, mais elle ne peut en imposer ayant été dispersée par tout le pays. En 1648 on charge deux anciens citoyens de Québec, Guillaume Couillard et François Bissot, de l'entretien de dix-huit matelots. Ils s'engagent à leur fournir les armes, agrès et munitions, pour la somme de 6,000 livres; mais, comme les dépenses excèdent de beaucoup les profits, le contrat est résilié. Le gouverneur est prié d'échanger douze soldats du camp volant contre douze matelots et de prendre pour un an le susdit marché. "Ensuite de quoy il se trouva qu'il fallait donner 100 livres de plus que les 1,600 du camp volant qu'il avait touchées." La défense de la colonie est ruineuse. Les gouverneurs ont sollicité en vain et bien des fois des secours de la mère-patrie. Enfin! en 1665,

plus libre que jamais sur le continent, le roi de France se rend à l'appel du Canada. Il envoie son plus beau régiment celui de Carignan-Salières, ainsi appelé du nom des deux généraux qui en ont le commandement : Thomas-François de Carignan, cinquième fils de Charles-Emmanuel 1er de Savoie et Henri de Chapelas, sieur de Salières, cousin de Sa Majesté Très-Chrétienne.

Le régiment qui a combattu les Turcs est revenu en France chargé de lauriers. Il a été licencié par les ordres du roi. Il ne reste pas longtemps, cette fois, dans l'inactivité. Les soldats, répondant au désir de leur souverain, s'enrôlent de nouveau sous le commandement de M. de Salières, qui les conduira dans la Nouvelle-France. Les compagnies se reforment rapidement. On se hâte de remplir les places vacantes de ceux qui ont été tués ou qui refusent de reprendre les armes. Les plus méritants reçoivent des grades de capitaines, de lieutenants et d'enseignes. Il se trouve parmi les derniers des adolescents qui ont à peine quinze ans (1), et des capitaines de vingt à vingt-cinq ans.

Vingt-quatre compagnies, environ 1,800 hommes arrivent dans la colonie dans l'été de 1665. MM. de Salières et de Tracy, ce dernier comme vice-roi, sont reçus avec les troupes par la population débordante d'enthousiasme. Des volontaires

---

(1) Le baron Anselme d'Abbadie de Saint-Castin, originaire du Béarn. *Histoire des Seigneurs de la Rivière du Sud*, p. 113.

canadiens se joignent à ces messagers de sécurité et de paix.

Dès son arrivée au Canada M. de Tracy ordonne l'érection de plusieurs forts afin de le mettre sur un pied de défense; puis, à la tête de ses vaillants soldats, il poursuit les Iroquois jusque dans leur pays, et obtient ainsi, pour quelque temps du moins, une tranquillité relative.

Cette mission accomplie M. de Tracy retourne en France avec une partie de son régiment et laisse, pour la garde des forts et pour consolider la colonie, environ 410 soldats qui consentent à devenir défricheurs, imitant en cela environ trente de leurs officiers qui se fixent pour toujours dans la Nouvelle-France. En 1696, 400 soldats du même régiment reviennent au pays rejoindre leurs devanciers ce qui porte à 810 le nombre des nouveaux colons canadiens fournis par le régiment de Carignan.



CHAPITRE III.

Les officiers et soldats du régiment de Carignan s'établissent dans le pays. — Quelques alliances. — Mariage de M. de Saint-Ours à Dlle Marie Mullois. — Il obtient la seigneurie de Saint-Ours. — Noble dessein des officiers et soldats colons.

C'est dans le but d'assurer la paix et la tranquillité à la colonie que l'intendant Jean Talon recommande au roi d'y laisser quelques compagnies du régiment de Carignan. En avisant ainsi la cour de France le grand intendant espère donner une impulsion nouvelle à la colonisation. Huit cent dix soldats, ayant à leur tête plus de trente officiers, quelle recrue pour la Nouvelle-France! Comme la plupart sont célibataires, il leur conseille de prendre femme. Le roi, du reste, encourage les alliances. Il accorde de vastes seigneuries aux premiers; cent cinquante livres aux sergents, cent aux simples soldats. Douze mille livres sont distribuées à ceux qui consentent à rester au Canada et à s'y marier.

Des vingt-huit officiers qui obtiennent des seigneuries, vingt-deux s'unissent par les liens du mariage soit à des filles du pays soit à des personnes de bonnes familles de France, que le roi envoie ici et qu'il dote de ses deniers. Faisons

connaître ces braves qui ont attaché leurs noms glorieux à notre patrie (1).

Le 17 septembre 1667 (2), M. Antoine Pécaudy, sieur de Contrecœur, originaire du bourg de Saint-Chef, paroisse de Vigneux, en Dauphiné, contracte mariage à Québec avec Dlle Barbe Denis, fille de M. Simon Denis, écuyer, et de Dame Françoise du Tartre (3), en présence du père de l'épouse, de M. Pierre Denis, son frère, de Messire Jean Talon, de M. de la Fouille, capitaine au régiment de Carignan.

Le 26 septembre, M. René Gaultier de Varennes épouse Dlle Marie Boucher, fille de M. Pierre Boucher de Boucherville. Le mariage a lieu aux Trois-Rivières.

Le 7 novembre 1667, Messire Sidrac Dugué de Boisbriant se marie à Dlle Marie Moyen, fille de l'infortuné M. Moyen qui fut tué par les Iroquois sur l'Ile aux Oies (4).

Le 8 avril 1668, M. Pierre Mouet de Moras s'allie aux Trois-Rivières à Dlle Marie Toupin; tandis que M. Séraphin Margane de la Valtrie, le 12 août 1668, à Québec, épouse Dlle Louise

(1) Nous mentionnons ici les officiers qui ont obtenu des seigneuries et qui nous sont connus. D'autres officiers subalternes se firent simples colons, parce que, sans doute, ils ne possédaient pas de fortunes pour entreprendre l'ouverture d'aussi vastes domaines.

(2) Mgr Tanguay place ce mariage au 17 septembre ; le registre indique le mois seulement.

(3) Simon Denis, un autre de leurs fils, épouse Dlle Geneviève Couillard de Lespinay, seigneuresse de l'Islet Saint-Jean, devenue par conséquent l'alliée des de Contrecœur et de Saint-Ours.

(4) *La première famille française au Canada*, p. 210.

Bissot, fille de M. François Bissot, sieur de la Rivière, et de Dame Marie Couillard.

Le 10 octobre de la même année, M. Pierre de Saurel entre dans la belle famille Le Gardeur par son mariage avec Dlle Catherine, fille de M. Charles Le Gardeur de Tilly et de Dame Geneviève Juchereau. MM. Jean Juchereau, Charles Le Gardeur de Tilly, Sidrac Dugué de Boisbriant, Antoine d'Héricourt, lieutenant au régiment de Carignan, assistent au mariage.

Le 22 octobre, M. Pierre Béquart de Grandville et M. Paul Dupuis, compagnons d'armes, conduisent à l'autel, dans l'église de Québec, le premier : Dlle Anne Macard, fille de M. Nicolas Macard et de Dlle Marguerite Couillard ; le second Dlle Jeanne, fille de M. Louis Couillard, sieur de Lespinay, écuyer, seigneur de la Rivière du Sud (1), et de Delle Geneviève Després.

Le 17 septembre 1669, M. François Jarret de Verchères s'allie à Dlle Marie Perrot, et, le 29 octobre de la même année, M. Pollet de la Combe Pocatière épouse Dlle Marie-Anne Juchereau.

Chaque année voit de nouveaux mariages. En 1670 M. Olivier Morel de la Durantaye épouse Dlle Françoise Duquet ; M. Jacques Baby Dlle Jeanne Dandonneau. En 1672, M. Philippe Gaultier de Comporté se marie à Dlle Anne-Marie

(1) *Histoire des seigneurs de la Rivière du Sud*, p. 31.

Bazire (1),M.Thomas de la Naudière épouse Dlle Marguerite Denis; M. Pierre de Joybert de Marson, Dlle Chartier de Lotbinière. M. Pierre de Salvaye unit sa destinée, vers la fin de 1673, à Dlle Catherine Le Roy.

M. Alexandre Berthier se marie à Mlle Marie Le Gardeur; et M. de Chambly à Dlle de Thauvenet, sœur de Mme François Hertel.

M. Pierre de Saint-Paul de la Motte-Lussière, en 1680, épouse Dlle Alice de la Feuillée; M. Joseph Dejordy de Cabanac s'allie en 1691 à Dlle Madeleine Pézard de la Touche.

En Acadie M. Vincent d'Abbadie, baron de Saint-Castin, renonce aux splendeurs du château de ses ancêtres et se fixe pour toujours dans les grands bois de la colonie acadienne. Il s'éprend de la fille d'un chef abénaquis, il l'épouse, et il obtient même l'honneur de commander à toute la tribu. Puis, après une vie toute glorieuse pour sa patrie d'adoption, il va mourir au château de ses pères, dans le Béarn, laissant à ses fils le soin de continuer ses exploits. Il a encore des descendants au Canada.

Enfin le capitaine Louis Petit échange le fusil contre la houlette du pasteur. Il est ordonné en 1670, et, après un apostolat de trente-neuf ans,

---

(1) Sœur de M. Charles Bazire, receveur des Droits et Domaines du Roy, époux de Dlle Geneviève, fille de M. Nicolas Macard et de Dlle Marguerite Couillard. *Histoire des Seigneurs de la Rivière du Sud*, p. 36.

passés en partie au milieu de ses anciens compagnons d'armes, il meurt le 3 juin 1709.

Ainsi vingt-deux officiers nous sont connus comme ayant contracté des alliances au pays et y ayant laissé de belles descendances. Un fait digne de remarque c'est que MM. de Contrecœur, de Saint-Ours, Pollet de la Combe Pocatière, Jarret de Verchères et de Saurel, sont originaires de la province du Dauphiné. Bon nombre de nos familles pourraient retrouver le berceau de leurs ancêtres dans cette vieille province qui nous a fourni en plus le marquis de Gallifet, descendant des princes de Martigues, ancien gouverneur des Trois-Rivières.

M. Pierre de Saint-Ours, désireux de s'établir dans la colonie, suit bientôt l'exemple de M. de Contrecœur. Il jette les yeux sur une personne distinguée : Dlle Marie Mullois, fille de M. Thomas Mullois, écuyer, sieur de la Borde, lieutenant des Carabiniers, et de Dame Giraud, de la ville de Blois.

Le contrat de mariage est rédigé à Champlain par le notaire La Rue, le 8 janvier 1668, au manoir de M. Pézard de la Touche, seigneur du lieu, en présence de M. de Courcelles, gouverneur général de la Nouvelle-France, de M. Jean Talon, du célèbre Père Marquette, Jésuite, de M. Le Gardeur de Tilly, de M. Saint-Luc de la Corne, de M. de la Naudière, et de M. de la Touche,

parent de l'épouse, par sa femme, Madeleine Mullois.

M. de Saint-Ours entre en mariage sous le régime de la communauté de biens. Il dote son épouse de 8,000 livres.

Comme les autres officiers, du reste, il accepte en récompense de ses services l'offre royale : une vaste seigneurie entre celle de M. de Saurel et le domaine de M. de Contrecœur.

Il est urgent en effet d'établir sur le Saint-Laurent et sur la rivière Richelieu des établissements qui pourront servir de remparts contre les Iroquois et les arrêter dans leurs incursions futures. Les forts de Chambly, de Sainte-Thérèse et de Saint-Jean, ont été construits dans le même but. Il importe aussi que les officiers du régiment licencié et leurs colons s'établissent à peu de distance les uns des autres afin de se prêter un mutuel secours. C'est à cette époque qu'on voit s'ouvrir tant de seigneuries sur les deux rives du grand fleuve aussi bien que sur le Richelieu. Cette rivière, appelée aussi Chambly, prend sa source aux Etats-Unis, dans le lac Champlain. Son parcours est d'environ quatre-vingts milles. Ses rives sont généralement basses. Son lit varie considérablement. En haut de la ville de Saint-Jean, aux environs de l'Ile aux Noix, il a plus d'un mille de largeur, c'est pour cette raison que

les anciens voyageurs confondaient cette partie avec le lac Champlain.

"Elle se nomme la rivière Richelieu, dit la Relation de 1665, à cause du fort du même nom, qui y fut basti, à son embouchure, au commencement des guerres, et qui a esté rebasti tout de nouveau pour *s'assurer* de l'entrée de cette rivière.

"Elle porte aussi le nom de la rivière des Iroquois, parce que c'est le chemin qui y conduit; et que c'est par là que ces Barbares venaient plus ordinairement nous attaquer.

"Le lit de cette rivière est large presque partout de cent et cent cinquante pas, quoy qu'à son embouchure elle soit plus étroite; ses bords sont revestus de beaux pins, parmy lesquels on marche aisément: comme en effet, cinquante de nos hommes y ont fait à pied, par terre, près de vingt lieues de chemin, depuis l'entrée de la rivière jusques au Sault, que l'on nomme ainsi quoy que ce ne soit pas proprement une chute d'eau, mais seulement un courant impétueux, remply de rochers qui en arrestent le cours, et en rendent la navigation presque impossible pendant trois quarts de lieues; l'on pourra néanmoins avec le temps en faciliter le passage.

"Pour le reste de la rivière, elle a du commencement un fort beau fond; on y rencontre jusqu'à huit isles, avant que d'arriver au bassin, qui est au pied du Sault.

"Ce bassin est comme un lac d'une lieue et

demie de tour, profond de six à huit pieds, où la pesche est très abondante presque en toutes les saisons.

"A main droite de ce bassin, en montant, se voit le fort de Saint-Louis, basti tout fraischement en ce lieu, qui est très avantageux pour le dessein que l'on a sur les Iroquois, puisque la situation le rend presque imprenable, et le fait dominer sur toute la rivière.

"Après qu'on a passé les rapides du Sault, qui durent près de trois lieues, on voit le troisième fort, qui termine tous ces rapides: car l'on trouve ensuite la rivière très-belle et fort navigable, dit de Champlain, vers les extrémitez duquel on entre sur les terres des Iroquois Annierronnons."

Le lit de la rivière Richelieu est capricieux. De dix arpents de largeur qu'il a à Saint-Denis, il va se rétrécissant jusqu'à sept arpents aux écluses de Saint-Ours, situées à un mille en haut du village. En face de celui-ci il a environ quatre arpents, tandis qu'à Sorel, il est de cinq cents pieds. Nous devons ajouter qu'il gagne en profondeur ce qu'il perd en largeur. A l'époque qui nous occupe, la rivière Richelieu est le chemin suivi ordinairement par les Iroquois qui envahissent la colonie. Ils n'y rencontrent à eaux basses que trois portages: à Saint-Jean, à Richelieu et à Saint-Ours. Comme elle est très rapide, ils la descendent facilement. Arrivés à une pointe de sable qui se trouve de nos jours dans la paroisse

de Saint-Roch-sur-Richelieu, ils atterrissent, et traversent la forêt, canots et bagages au dos, évitant ainsi la presqu'île formée par la rivière qu'ils viennent de laisser et le grand fleuve. Ils parcourent cette distance de trois milles dans un chemin qu'ils ont tracé depuis longtemps, et dont il reste de nos jours certains vestiges de leurs passages (1).

Grâce aux travaux exécutés à deux ou trois reprises au canal de Chambly et le long de son parcours, cette rivière est navigable dans toute sa longueur. Les navires d'un fort tonnage peuvent se rendre à Saint-Ours.

Peu après son mariage M. de Saint-Ours se choisit un vaste domaine auquel il donne son nom. Voici la description qu'en fait Bouchette: "La seigneurie de Saint-Ours, ainsi que son augmentation, est située au sud du St-Laurent; une petite partie est dans le comté de Surrey, et le reste dans celui de Richelieu (2); elle est bornée au sud-ouest par les seigneuries de Contrecœur, de St Denis et de St Hyacinthe, au nord-est par celles de Sorel et de Bourchemin, et au fond par la rivière Yamaska; elle a deux lieues de largeur sur un peu plus de sept de profondeur. Le terrain est partout d'une bonne qualité, et varié d'une

(1) Ce chemin a été reconnu par feu M. l'abbé Joseph-Israël Courtemanche, ancien curé de Saint-Roch, et M. l'abbé Jean-Baptiste Allaire, curé de Milton. On y a trouvé plusieurs pointes de flèches et des haches de guerre.

(2) La seigneurie, de nos jours, est située dans les comtés de Verchères, de Richelieu et de Saint-Hyacinthe.

manière propre à toute espèce de culture... La rivière de Richelieu, qui traverse diagonalement la partie supérieure, est navigable, depuis le St-Laurent pour des bateaux de 150 tonneaux; l'Yamaska, à l'extrémité la plus basse, est aussi navigable; ces deux rivières lui procurent dans un degré éminent la facilité d'un prompt transport par eau; joint à cela, elle est arrosée par trois rivières non navigables, appelées La Prade, La Plante et Salvayle." Ces dernières portent les noms d'anciens colons de la seigneurie.

M. de Saint-Ours, le 29 octobre 1672, obtint le titre de sa vaste concession qui se lit ainsi:

"Sa Majesté ayant de tout temps recherché avec soin et le zèle convenable au juste titre de fils aîné de l'Eglise, les moyens de pousser, dans les païs les plus inconnus, par la propagation de la foy et la publication de l'Evangile, la gloire de Dieu avec le nom chrestion, fin dernière et principale de l'establissement de la colonie française en Canada, et par accessoire aux parties les plus éloignées du commerce des hommes sociables, la grandeur de son nom et la force de ses armes. Et n'ayant pas estimé qu'il y en eust de plus sûres que de composer cette colonie de gens capables de la bien remplir par les qualités de leurs personnes, l'augmenter par leurs travaux et leur application à la culture des terres et de la soutenir par une vigoureuse défense contre les insultes et les attaques auxquelles elle pourrait estre exposée dans

la suite des temps; a fait passer en ce païs bon nombre de ses fidèles sujets, officiers de ses troupes dans le régiment de Carignan et autres dont la plupart se conformant aux grands et pieux desseins de Sa Majesté, voulant bien se lier au païs, en y formant des terres et seigneuries d'une étendue proportionnée à leur force, et le sieur de St-Ours, capitaine au dit régiment, nous ayant requis de luy en départir, Nous, en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus à Sa Majesté en différents endroits tant de l'ancienne france, que de la nouvelle depuis qu'il y est passé par ordre de Sa Majesté, et en vue de ce qu'il tesmoigne vouloir encore rendre cy après, en vertu du pouvoir par elle à nous donné, avons accordé, donné et concédé, accordons donnons, concédons par ces présentes au dit sieur de St-Ours, l'espace de terre de front qui se trouve sur le fleuve St-Laurent, depuis la borne de la concession de Monsieur de Contrecœur jusqu'à celle de M. de Saurel, tenant par devant au fleuve et par derrière à la rivière Oumaska...."

A l'occasion de la naissance de Louis de Saint-Ours, fils de l'heureux concessionnaire, le 3 novembre 1672, l'intendant du Canada accorde un nouveau domaine situé sur la rivière de l'Assomption, d'une lieue de terre de front sur une lieue et demie de profondeur "tant en considération du nom (Louis) qui a été imposé au nouveau baptisé, que pour compenser le seigneur de l'espace

qui peut manquer aux deux lieues qui lui avaient été promises dans la première concession."

Deux ans plus tard, le 25 avril 1674, M. de Frontenac cède au seigneur de Saint-Ours les îles (1) qui se trouvent dans le fleuve en face de la seigneurie de Saint Ours, "en considération des bons et louables services qu'il a rendus à Sa Majesté et de l'affection avec laquelle il se porte pour continuer à luy en rendre en toute sorte de rencontres."

Quelles pensées, quels motifs, poussaient nos colons-officiers à déserter la France civilisée, à accepter des présents royaux, des seigneuries incultes, et à s'établir dans un pays barbare?

Comme l'indiquent les documents officiels, il est certain que le désir de coopérer à la fondation d'une colonie nouvelle et d'y travailler à l'établissement de la foi chrétienne, détermine la plupart de ces hommes à fixer leurs demeures sur nos rives. L'espoir d'établir leurs familles plus avantageusement que dans la mère-patrie où les héritages sont si morcelés et de continuer ici les nobles traditions de leurs ancêtres n'y est pas étranger non plus.

Il est des historiens qui se plaisent à écrire que la nécessité de refaire une fortune avariée fut le motif déterminant d'un grand nombre. Cette assertion toute gratuite peut être vraie pour quelques-uns, mais tel n'est pas le cas pour la plupart

(1) L'Ile Plate, appelée encore l'Ile de Saint-Ours, et l'Ile Duval.

des officiers dont nous venons de parler, en particulier pour M. de Saint-Ours. Au reste n'est-il pas dit expressément que la concession de ces seigneuries est proportionnée à *la force* des impétrants, c'est-à-dire à leurs moyens et à leurs fortunes?

Les officiers et les soldats du régiment de Carignan, comme ceux des autres régiments du reste, ont été attirés ici par des circonstances providentielles. Enrôlés, quelques-uns très jeunes, après avoir combattu l'Iroquois, la beauté et la richesse du pays les captivent. Le roi fait aux premiers des propositions avantageuses et leur concède des terres immenses qui, une fois établies, apporteront, espèrent-ils, la richesse et le bonheur au sein de leurs familles. A ceux qui n'ont pas les moyens d'ouvrir des seigneuries, officiers ou soldats, le roi accorde quelques pièces d'or et des provisions pour plusieurs mois afin de les soutenir durant les commencements de leurs pénibles travaux. L'élan est donné et c'est ainsi que tout désireux qu'ils sont de contribuer à la fondation d'un pays chrétien, ils entreprennent l'œuvre de la colonisation de la Nouvelle-France à l'exemple de leurs devanciers, bercés par l'espoir, sinon de parvenir à la fortune, de vivre du moins dans une honnête aisance.

L'exploitation d'une seigneurie, peu facile à entreprendre, nécessite des sommes considérables. Toutes les dépenses retombent sur les seigneurs.

Ces terres incultes, boisées, ne rapportent rien. Il faudra donc attendre de longues années pour en retirer quelques profits. Ceux même qui possèdent des fortunes qui peuvent leur permettre de vivre convenablement seuls avec leur famille se trouvent, fort souvent, dans la gêne la plus complète après avoir commencé leurs établissements. C'est que les sommes qu'ils déboursent ne sont pas compensées par les faibles revenus qu'ils en retirent. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si l'on voit quelques seigneurs de cette première époque de notre histoire vivre dans la pauvreté, recourir à la générosité du roi et de ses ministres, et même laisser, en mourant, leurs familles aux prises avec leurs créanciers.



CHAPITRE IV.

Les progrès de la Nouvelle-France. — Le premier manoir. — Les premiers colons du Grand Saint-Ours. — Est-il possible d'identifier les soldats du régiment de Carignan et leurs descendants? — Réponse affirmative pour ceux de la seigneurie de Saint-Ours.

A partir de l'année 1672 une ère de progrès passe sur la Nouvelle-France. Les recrues amenées avec le régiment de Carignan et tout dernièrement encore donnent une impulsion nouvelle au mouvement colonisateur. Sur tout le parcours du Saint-Laurent, sur la rive droite comme sur la rive gauche, aux environs de Montréal, de Saurel, des Trois-Rivières, comme autour de Québec, dans le bas du fleuve, Montmagny, l'Islet, cent manoirs s'élèvent à la fois et deviennent les centres d'établissements nouveaux. Des colons courageux se livrent aux côtés de leurs seigneurs au dur labeur des défrichements. Peu à peu la civilisation s'implante dans la colonie grâce à ces essaims de travailleurs infatigables que la France nous a envoyés.

M. de Saint-Ours, ayant choisi le domaine où il s'attachera pour toujours, prévenant même le geste du gouverneur, qui le lui octroie en 1672, concède à quelques-uns de ses soldats, sous con-

dition croyons-nous, des lots qu'ils commencent incessamment à défricher dès 1670 ou 1671.

Persuadé qu'il est urgent de vivre au milieu de ses censitaires pour les stimuler par son exemple et redoubler, si possible, leur ardeur, le seigneur de Saint-Ours, après avoir reçu la confirmation qu'il a demandée, se bâtit un manoir sur un domaine de onze arpents qu'il s'est réservé sur le fleuve.

Voulez-vous avoir une idée de ce premier manoir de Saint-Ours? Il s'élève sur la rive nord-est d'un petit ruisseau. Il est construit de poutres équarries sur le modèle de la plupart des maisons de l'époque. Il ne se distingue de la demeure des colons que par ses dimensions plus vastes. Il a cinquante pieds de longueur et dix-huit de largeur. Il a été lambrissé en planches. Il n'a qu'un étage avec comble à pignon.

Ce premier et unique étage est divisé en quatre appartements. Une cuisine spacieuse donne sur le jardin; une salle aussi vaste regarde le fleuve et sert aux réunions. La chambre du seigneur est à côté; près de celle-ci se trouve celle destinée aux enfants. Sous le toit, outre un large grenier, sont d'autres chambres qui ont toujours leur utilité. Tel est l'humble manoir dans lequel l'ex-châtelain de Veurey consent à vivre avec sa famille.

Durant les premiers mois son frère, Louis de Saint-Ours, passé avec lui dans le même régiment,

a consenti à partager ses travaux, mais, dégoûté sans doute des difficultés de la vie de colon, il est retourné dans le pays de ses pères.

Ce qu'il en faut du courage pour renoncer aux douceurs d'une vie aisée et commencer ici une lutte sans trêve contre les difficultés de l'existence! Le départ de Louis de Saint-Ours n'ébranle pas l'énergique seigneur. Il continue son œuvre partageant avec sa famille et ses censitaires les misères du temps. Qu'il nous serait agréable de lire aujourd'hui les lettres qu'il adresse aux siens! Que dit-il de la Nouvelle-France, de ses beautés, de ses richesses, de ses immenses forêts? Hélas! nous ne connaîtrons probablement jamais ses impressions intimes. Nous en savons assez pourtant pour comprendre qu'il est déjà attaché à son pays d'adoption; le grand fleuve qu'il contemple chaque jour lui fait sans doute oublier l'Isère et les montagnes si imposantes de sa province dauphinoise.

Une des difficultés que les premiers seigneurs canadiens ont eu à surmonter jusqu'ici a été le manque de colons. Aujourd'hui avec les recrues récentes, ce point est résolu. Les soldats des divers régiments, surtout de celui de Carignan, s'établissent, la plupart, sur le domaine de leurs propres capitaines. Et ce n'est que très naturel; ils ont été engagés à demeurer dans la colonie pour la secourir tout autant que pour contribuer à son développement. Au moment du danger, à

l'appel du capitaine, ils abandonneront les instruments du défricheur et du laboureur et reprendront leur ancien mousquet qui, maintes fois, a vu le feu du combat.

Quelques historiens ont pensé qu'il était impossible d'indiquer le nom des familles canadiennes fondées par les soldats du régiment de Carignan. M. Sulte, qui a beaucoup écrit sur ce sujet (1), ajoute : "On a dit que nos ancêtres étaient soldats ou fils de soldats. Il faudrait s'entendre sur le mot soldat. Nos colons étaient tous cultivateurs. L'incurie du gouvernement français les a obligés à prendre les armes pour se défendre. Avec des soldats, on ne fait pas de cultivateurs, mais avec des cultivateurs on fait des soldats. Nous ne sommes fils de soldats que parce que nos ancêtres ont été obligés de se battre. Aucun d'eux n'*était venu* ici les armes à la main, sauf *à peu près* 400 soldats de Carignan qui *tous ont formé* la classe des coureurs de bois la plus réprouvable, et non pas des habitants."

Nous pensons bien que M. Sulte a trop affirmé quand il a écrit ces lignes, et surtout quand il a rendu son jugement sur l'utilité douteuse des services rendus au pays par les soldats du régiment de Carignan. Il serait possible, croyons-nous, avec peu de recherches, d'identifier la plupart des soldats de ce régiment qui ont pris des concessions, se sont attachés à

(1) *Le régiment de Carignan*, p. 89. M. l'abbé Joseph-E. Bellemare: *Histoire de la Baie-du-Febvre*, p. XX, note de M. Sulte.

la culture du sol, et sont devenus les pères d'une postérité aussi honorable que nombreuse. Les deux listes officielles nous donnent les noms de 810 soldats de ce régiment. Sans doute il en est qui furent des amateurs passionnés de la chasse et qui embrassèrent la carrière de *coureurs de bois*, certains documents l'attestent. Mais même parmi ces derniers il y en eut qui, par la suite, ont ouvert des défrichements, ont contracté d'excellents mariages, ont fondé des foyers, et sont devenus les tiges de familles qui se glorifient de porter leurs noms. Quelques-uns ne se sentant aucune disposition pour la vie de colon s'établirent dans les villes (1), d'autres préférèrent demeurer célibataires et s'adonner au métier des armes. Des documents prouvent que nous sommes dans la vérité.

Il suffira d'ajouter à ce qui vient d'être dit le témoignage d'un contemporain de l'époque dont nous parlons, celui du Révérend Père François Le Mercier qui, dans une lettre au Père Jacques Boursier, Provincial de France, disait: "Depuis que le Roy a eu la bonté d'étendre ses soins jusqu'en ce païs, en y faisant passer le Régiment de Carignan Salières, nous avons vu la face du Canada totalement changée... Nous ne parlons à présent que de ce qui est survenu depuis l'arrivée des troupes, qui d'elles mesmes ont beaucoup servi à son accroissement et à la découvrir en plusieurs

(1) M. E.-Z. Massicotte: *Les Colons de Montréal de* 1642 *à* 1667.

endroits, surtout en la Rivière Richelieu, où les forts qui y sont placés de nouveau voyent autour d'eux des campagnes défrichées et couvertes de très-beau bled... Les establissements qui se font tant par les Officiers, Capitaines, Lieutenants et enseignes, qui se lient au païs par le Mariage, et se nantissent de belles concessions qu'ils font valoir, que par les Soldats qui trouvent de bons partis et s'estendent partout, les uns et les autres reconnàissent les advantages dont il est parlé cy dessus... (1)."

M. Edouard Richard, de son côté, a écrit il n'y a pas longtemps que la liste officielle des soldats de ce régiment ne pouvait être d'une grande utilité. "Il était d'habitude, dit-il, de donner à tout soldat un sobriquet. Avec le temps ce nom se greffait à sa personne et devenait le seul connu. C'est sous ce nom d'emprunt que la plupart des soldats mentionnés dans cette liste sont connus. Rendus à la liberté et devenus colons ou artisans le nom véritable le plus souvent fut repris. Il en résulte, on le comprend, un obstacle qui enlève à ce document une partie de sa valeur (2)."

Cette remarque est vraie quant à sa première partie: la liste des soldats du dit régiment ne les mentionne la plupart du temps que par un sobriquet. Leur identification serait même impossi-

(1) *Les Relations des Jésuites.*

(2) *Rapport des Archives canadiennes*, 1889, p. 31.

ble si nous devions nous contenter de cette liste. D'autres pièces, heureusement, sont là pour guider l'historien : les actes des notaires Pierre Ménard, Pierre Benoit, d'Adhémar, et parfois les registres de nos paroisses, sont des sources précieuses de renseignements utiles. Ils prouvent d'abord qu'il est possible d'identifier les soldats devenus colons et, en second lieu, que ceux-ci conservaient habituellement leurs sobriquets avec leurs noms de familles.

La liste des soldats du régiment de Carignan qui devinrent colons dans la seigneurie de Saint-Ours mentionne les noms suivants :

Compagnie de Saint-Ours : St Laurens, sergent, Bavie (Bouy) sergent, La Chambre, La Rosée, L'Esveillé, Lafontaine, St Antoine, St Germain, Lalande, La Guigne, La Croix, Poitevin, Le Compte, La Fortune, des Lauriers, La Vergne, La Perle, La Ramée, La Vigne, Xaintonge, Jolicœur, La Fleur, La Lime, St Martin, Tourangeo, du Villard, Montauban, La Liberté, Jean Bouvet, Ménard, La Fouche, Batanchon, Le Bruné.

Ainsi trente-trois soldats de la compagnie de Saint-Ours se sont établis au pays. Que sont-ils devenus? Il est hors de doute que M. de Saint-Ours après avoir choisi le domaine sur lequel il veut lui-même y fixer son foyer, avant même d'en recevoir la concession légale, accorde à ses soldats des terres qu'ils commencent aussitôt à défricher.

En consultant le greffe important du notaire Adhémar (1), nous constatons que, dès le 5 novembre 1673, le seigneur accorde des contrats de concession aux personnages suivants: Pierre Ménard dit Saintonge, Pierre Dextras dit La-Vigne, Jean Pinsonneau dit La Fleur, Jean Célurier dit Deslauriers, Louis Jean dit La Fontaine, François Chèvrefils dit Lalime, Antoine Arnauld (Reno) dit La Rose, Laurent Bouy dit La Vergne, Méri ou Méry Erpin (Arpin) dit Le Poitevin.

Ces concessions sont situées sur le fleuve; elles ont deux arpents sur trente. Au nord du domaine du seigneur (domaine de onze arpents) est la terre de Pierre Ménard, au nord de celle-ci, celle de Pierre Dextras, et ainsi de suite dans l'ordre indiqué, de sorte que la terre de Méri ou Méry Erpin se trouve la plus éloignée du domaine.

Le lendemain de nouvelles concessions sont faites à Louis Charbonnier dit Saint-Laurent, sergent, à Jean Bellet, dit Gazaille (aussi Blet), Jean Rejas dit La Prade, Jean Rouy (Le Roy) dit Petit Jean le Gascon, André Marigny dit l'Esveillé, Pierre Meunier dit La Pierre, Mathurin Baulsnier (plus tard Bonnier, Beaunier) dit La Perle, Luc Poupart dit La Fortune, François de Guire dit la Rose, Jean Bouvet sieur de la Chambre, (le registre de Contrecœur semble indiquer Bonnet.)

(1) *Archives du Palais de Justice, Montréal.*

Le 7 novembre le seigneur accorde des terres à Mathurin Collin dit La Liberté, Charles Desmarés, André Sire, Jean Duval, Jacques Pigeon dit Petit Jean des Mines, Mathieu Battanchon dit La Lande, François César de la Gardelette.

Sur ces vingt-six concessions accordées par le seigneur vingt-deux le sont assurément à des soldats du régiment de Carignan et de la compagnie de Saint-Ours. Pour en avoir une preuve il suffit de compléter la liste déjà mentionnée, en y ajoutant les noms fournis par les actes notariés ou ceux de l'état civil. Ainsi St-Laurent, sergent, n'est autre que Louis Charbonnier dit St-Laurent; Bouy est bien Laurent Bouy dit Lavergne; La Chambre; La Rosée est François Larose dit Deguire; l'Esveillé est André Marigny; Lafontaine Louis Jean; St-Germain Jean dit Gazaille; Lalande Mathieu Battanchon; Le Poitevin Méri Erpin (Herpin); La Fortune, Luc Poupart, des Lauriers Jean Célurier; Antoine Arnaud (Renaud) dit Larose; Laperle Mathurin Bauslnier; La Vigne Pierre Dextras; Xaintonge Pierre Ménard; La Fleur Jean Pinsonneau; La Lime François Chèvrefils; St-Martin Nicolas Bonnin; Tourangeo Jean-François Herpin; La Liberté Mathurin Collin; Jean Bouvet, sieur de la Chambre.

Les pièces notariées nous aident à compléter la liste officielle et à connaître les noms des colons de Saint-Ours. Outre ceux dont nous venons de parler se trouve tout d'abord Jean Tellier dit La

Fortune qui, le 19 janvier 1677, vend à Méri Erpin le Poitevin, alors de Contrecœur, une habitation et une terre quittes de toutes charges "debtes et debvoirs, pour 120 livres, payables à la Toussaint, en trois versements de 48 livres." C'est encore Pierre Lancougné dit La Croix qui, en 1678, achète une terre de deux arpents sur trente.

Ce sont Jean-François Erpin dit Tourangeo (1) et Nicolas Bonnin dit Saint-Martin, ainsi appelé du lieu de son origine Saint-Martin de l'Ile de Rez, évêché de Larochelle.

A son contrat de mariage, passé le 19 novembre 1684, il est dit fils de Louis Bonnin et de Marie Jusneau. Il épouse Marie Emeri, fille de maître Antoine Emeri, sieur de Codaire et de Marie Devaulx. Il est âgé de trente-neuf ans et son épouse a treize ans.

Notons en passant que ce dernier, Antoine Emeri Codaire, d'abord soldat au régiment de Carignan, dans la compagnie de M. de Contrecœur, et ensuite l'un de ses censitaires, a épousé dans la colonie Marie Devaulx. Son contrat de mariage a été rédigé le 13 avril 1674, après les épousailles. Il y est appelé Antoine Aymeric dit Coudert, fils de *Megny* Aymeric et de Marguerite Pas-

(1) Erpin ou Herpin le Tourangeo épouse le 3 octobre 1669, à Québec, Marie-Madeleine Vallée, fille de Thomas Vallée et de Reine Vallée, de la paroisse de Saint-Thomas, de Saint-Lo, évêché de Coutances. Il est dit fils de Pierre Herpin et de Marie Mireaux de St-Espin ou Espain, archevêché de Tours. Le 11 avril 1674, au baptême de son fils Thomas, il est dit Herpin le Tourangeau. Le 28 juillet 1681, il fait baptiser Antoine. Parrain: Antoine Emeri Codaire; marraine: Marie Devaulx. *Reg. de Contrecœur.*

quau, et natif de Sarrazat, évêché de Périgueux. Marie Devaulx est dite fille de Jacques Devaulx et de Louise Folvé, et native de Nogent Le Roy, évêché de Chartres, en Beauce (1).

Devenu veuf, Antoine Emeri Codaire épouse Marie-Anne Favreau. Son contrat de mariage est du 5 juin 1688 (2). Il y est dit "honneste homme Anthoine Hemery sr de Codaire, veuf de Marie Desveaux" habitant de Contrecœur. Il a comme témoin Nicolas Bonnin, de la même paroisse. Marie-Anne Favreau est dite fille d'honneste personne Pierre Favreau, fermier de l'Isle St-Joseph, appartenant à M. Boucher, et de Marie Benoit. Est-ce le beau-père de Codaire ce Pierre Favreau dit Deslauriers qui meurt le 26 mai 1707, à Contrecœur, à l'âge de 90 ans, et qui est dit soldat du régiment de Carignan (3)? Nous le croyons. Sa postérité a été très nombreuse.

L'honorable Secrétaire d'Etat du Canada, M. Louis Coderre, est le descendant d'Antoine Emeri Coderre, soldat au régiment de Carignan et appelé Cauder dans la liste officielle.

Il est donc possible de retracer la descendance de ces militaires comme aussi celle des nombreux soldats venus ici à différentes époques. Ce que nous avons obtenu pour Saint-Ours en est une preuve convaincante. Pour réussir dans cette

(1) L'orthographe des noms de familles varie avec les notaires et les missionnaires. *Greffe de Michel Moreau. Arch. de Montréal.*

(2) *Greffe de Ménard, Sorel.*

(3) *Registre de Contrecœur.*

étude il faut consulter les greffes des anciens notaires, les registres des paroisses qui fourmillent de détails précieux. Ces sources n'ont pas été assez exploitées jusqu'ici, c'est pourquoi l'histoire primitive de nos seigneuries ne saurait être convenablement écrite sans cette étude préalable.

La plupart des soldats mentionnés plus haut possèdent encore dans Saint-Ours et dans les environs de nombreux rejetons. Les Charbonnier Saint-Laurent, les Arpin-Poitevin, Les Lachambre, Rejas (Rajotte), dit Laprade, Duval, Dextras-Lavigne, Ménard-Saintonge, Collin-Laliberté, Tourangeau, Lalime, Laperle-Bonnier, Pinsonnault-Lafleur... Larose-Deguire ne se comptent plus.





Château des Saint-Ours de L'Echaillon au Petit Port
(XIVe siècle.)

CHAPITRE V.

Pénibles débuts. — Premières mutations de propriétés. — M. de Saint-Ours vient en aide à ses censitaires. — La famille seigneuriale. — La première chapelle du Grand Saint-Ours. — Visite de Mgr de Laval. — Les premiers missionnaires : MM. Hugues Pommier, Louis Petit, Benoit du Plein. — Où l'on retrouve les colons qui ont persévéré.

Nos seigneuries font de lents progrès. Les débuts sont des plus pénibles. Le travail est dur; les privations que doivent s'imposer les seigneurs avec leurs familles aussi bien que leurs censitaires sont quotidiennes. Quelques seigneurs découragés abandonnent leurs domaines en friche. Les autres vivent dans la gêne. Que sont en effet vingt-cinq à trente censitaires quand le seigneur est obligé de les aider à se maintenir sur leurs terres et doit leur faire toutes les avances?

M. de Saint-Ours n'est pas mieux partagé que les autres sous ce rapport. Quelques-uns de ses censitaires se découragent et abandonnent leurs défrichements attirés qu'ils sont dans d'autres seigneuries où ils trouvent des terres sans doute plus fertiles ou un emploi plus lucratif. En effet les terres du Grand Saint-Ours, à peu d'exception près, sont pauvres. Aussi verrons-nous, dans les années subséquentes, les habitants du lieu aban-

donner peu à peu les rives du fleuve pour aller ouvrir de nouveaux défrichements sur les bords du Richelieu.

Il nous est impossible de noter toutes les mutations de propriétés qui commencent déjà à se produire dans la petite colonie. On peut mentionner en passant une vente faite le 6 février 1673 par Luc Poupart dit Lafortune à Mathurin Bauslnier dit La Perle d'une terre de deux arpents de largeur sur trente de profondeur, située entre celle de Pierre Meunier et le domaine du seigneur, à raison de 80 livres.

Le 23 février, Louis Jean vend à Jean Tellier sa terre pour 30 livres. Le 1er mai Claude Pastourel vend une terre à François Chèvrefils, située entre la concession de Jean Célurier et celle du dit cédant, à raison de 33 livres, trois haches, trois pioches. A son tour, Chèvrefils revend cette terre avec certain profit à Louis Jean, quelques jours plus tard, au prix de 100 livres, dont 75 en marchandises, 25 en grains, blé ou pois.

Le 16 octobre 1675, Antoine Arnaud (Renaud) dit Larose vend à Louis Charbonnier Saint-Laurent une terre située entre celle de François Chèvrefils et celle de Laurent Bouy dit Lavergne à raison de 70 livres.

Le 12 avril 1676, Claude Jaudoin, charpentier, de Contrecœur, vend à François Deguire dit Larose, habitant de Saint-Ours, une terre sise entre celle de Claude Bourgeois, et celle de Nicolas Bon-

nin dit St-Martin, à la condition que l'acquéreur travaillera un mois durant, du 15 juin au 15 juillet prochain, à l'endroit qu'il plaira au vendeur soit à Contrecœur soit à Montréal.

Le même jour Jaudoin vend une autre terre à Jean Coisteau dit Jean St-Jean, maître taillandier, pour la somme de 80 livres, en présence de Pierre Charron et d'Antoine Dupré dit Roc.

Ces ventes faites pour des marchandises ou des grains font voir combien l'argent monnayé est rare dans la colonie. Parfois le seigneur rachète les concessions de ces censitaires et les revend ensuite. Ainsi Louis Jean, qui a déjà fait plusieurs transactions, achète de M. de Saint-Ours la terre de Mathias Laviolette et s'engage à la payer 80 livres en travail, soit : cinq jours de *socage*, cinq durant la fenaison, cinq durant la récolte, et le reste au désir du seigneur jusqu'à concurrence de la dite somme.

Ce Laviolette qui se rencontre ici est vraisemblablement de la compagnie de M. de Saurel. La liste officielle mentionne trois soldats de ce nom et deux dans cette compagnie. Au greffe de Ménard on les retrouve tous les trois. L'un Mathias Laviolette paraît quitter sa concession de bonne heure, mais il est encore à Saint-Ours en 1679, puisque le 1er juin, il vend une autre concession au Sieur Louis la Tonne, située au même endroit entre celle de Jean Desmarais et celle de

Jean Duval, pour la somme de 25 livres qui lui seront payées en *bleds, pois et pelleteries.*

A la date du 6 juin 1688 se trouve le contrat de mariage de François Carcy ou (Carsi) dit Laviolette, fils de Joseph Laviolette et de Marie Beautemps, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Jean, évêché de Paris, et d'Anne Bellet, fille de Jean et de Jeanne Bouveau, de Saint-Ours.

Le troisième du même nom est Michel Brouillet dit Laviolette. C'est le premier ancêtre canadien de Sa Grandeur Mgr A.-X. Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe. Cet ancien soldat du régiment de Carignan s'établit à Chambly où, le 15 octobre 1673, M. de Chambly, seigneur du lieu, lui accorde une terre de quatre arpents de front sur quarante de profondeur, située entre celle de Marcellin Dupré et celle de François Lefay dit Ladébauche, sous la rente annuelle de dix sols tournois par arpent de front et un demi-minot de blé froment, franc, sec, loyal...

L'acquéreur y est appelé Michel Broulhet dit Laviolette. Le 15 octobre 1674 il s'oblige à payer à M. de Chambly une rente de 11 livres, 6 sols, payable à la St-Martin, en reconnaissance de la somme de 260 livres et de 22 minots de blé, que M. de Chambly lui a prêtés.

Laviolette vend sa terre à un nommé Desmarais dit Rancourt par contrat du 3 septembre 1675, et va se fixer ensuite dans la seigneurie de Saurel. Le 3 novembre 1670, il a fait rédiger son contrat

de mariage par M. de Chambly. Voici le résumé de cette pièce importante:

Par devant Jacques de Chambly, Escuyer, seigneur du dit lieu, cappitaine et commandant du fort St-Louis. Furent présens Michel Brouillet, habitant du fort Saint-Louis, fils de Jacques et de Renée Vaizière, natif de Gouët, dépendant de Poitiers, âgé de 26 ans... et Marie Dubois, fille à feu Guillaume et d'Isabelle la Sœur natifve de la ville de Lizieux, province de Normandie, âgée de 28 ans...

Fait au d. fort St-Louis, dans la chambre du dit sieur de Chambly et en sa présence et de celle de bernard bouchier Enseigne d'Icelluy, sieur du Roc, et Pierre Girard delorme, qui ont signé avec La ditte future espouse, et de Nicolas dusnoy et louis devergnier habitants du dit fort qui ont déclaré ne savoir signer... (1)."

Michel Brouillet devint le père d'une famille nombreuse. A Saurel, il fait baptiser plusieurs enfants. L'aîné appelé Bernard fut la souche des Brouillet dit Bernard.

Mgr Alexis-Xiste Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe, M. le chanoine Joseph-Cléophas Bernard, curé de Sorel, M. l'abbé Adhémar Bernard, P. S. S. sont les descendants à la huitième génération de Michel Brouillet-Laviolette, soldat au régiment de Carignan. —

Le 16 avril 1676 Michel Danville dit Desmou-

(1) Faveur de l'honorable juge Louis Tellier. *Greffe d'Adémar.*

lins vend pour 90 livres sa terre et sa maison qu'il a acquises en 1673 (1). Il demande de l'ouvrage au seigneur qui le prend à son service et lui avance sur ses gages la somme de 341 livres, 10 sols. Desmoulins s'oblige à remettre cette somme en travail, *bleds* ou pelleteries. Il est natif de Bourges, en Berri; à son acte de sépulture, le 11 novembre 1702, il est dit âgé de quatre-vingts ans, et soldat de la compagnie de M. de Saint-Ours (2).

Ces mutations de propriétés montrent qu'il y a malaise dans la petite colonie du Grand Saint-Ours. Rien n'est encore stable dans cette paroisse en formation. Les seigneuries de Contrecœur et de Saint-Ours, si voisines l'une de l'autre, s'échangent quelques colons. Les seigneurs souffrent de l'état de gêne qui paralyse les affaires. Ils se plaignent à l'intendant Talon qui demande pour eux des secours. Hélas! ils sont lents à arriver! Qu'est-ce que le cadeau d'une jument fût-elle la plus belle de toute la race chevaline? C'est l'aide que Sa Majesté apporte à M. de Saint-Ours et à quelques autres seigneurs.

En 1688 le Marquis de Denonville écrivant au ministre dit: "Je dois rendre compte de l'extrême pauvreté de plusieurs nombreuses familles qui sont à la mendicité et toutes nobles ou vivant comme telles. La famille de M. de Saint-Ours est à la tête. Il est bon gentilhomme du Dauphiné...

(1) *Ménard* Sorel.

(2) *Registre de Contrecœur.*

chargé d'une femme et de dix enfants. Le père et la mère me paraissent dans un véritable désespoir de leur pauvreté. Cependant ses enfants ne s'épargnent pas, car j'ai vu deux grandes filles couper des blés et tenir la charrue."

"Heureux âge, conclut M. l'abbé Daniel, où l'on ne savait pas encore ce que c'est que de passer la jeunesse dans l'oisiveté et la mollesse, en se reposant, pour l'avenir, sur des titres et une fortune qui ont coûté tant d'efforts à d'illustres aïeux! Avec une telle discipline, les résultats ne pouvaient qu'être bons. Aussi tous ces enfants furent-ils dignes de leur père."

Voici les noms des enfants de cette noble famille: Louis, né en 1668; Jean-Baptiste, né en 1669 et baptisé le 11 octobre 1670 à Saurel; Marie-Barbe, baptisée le même jour; Marie-Anne, le 24 novembre 1675; Angélique, le 22 août 1676; Elisabeth, en 1679; Jeanne, vers 1680; Joseph, le 30 novembre 1681; Marie-Thérèse, le 13 mars 1685; Marie-Madeleine, le 25 mai 1688, inhumée le 13 novembre de la même année, et Pierre.

Comme tous les seigneurs du temps M. de Saint-Ours comprend que pour réussir dans son entreprise, il a besoin de procurer à ses braves défricheurs les secours de la religion. La présence du prêtre n'est-elle pas un encouragement et un appui? Aussi, de temps en temps, un missionnaire se rend au manoir et y célèbre les saints mystères et y administre les sacrements.

En 1674, M. de Saint-Ours projette d'ériger une petite chapelle. Il assemble les colons au manoir et l'on décide de construire un édifice en bois de charpente de trente pieds de longueur sur vingt de largeur avec pignon. Les colons s'engagent à équarrir le bois et à le transporter sur l'emplacement choisi et offert par le seigneur. Jean Duval, ancien militaire, devenu charpentier, qui a déjà fait ses preuves en bâtissant plusieurs maisons, demande 200 livres pour son travail. Il promet de livrer la chapelle "entre les *piochements* et la récolte de 1675 et de l'entourer de pieux tels que les habitants les luy mettront en mains...."

Le notaire Ménard rédige cet acte, qui est signé par le seigneur et Duval. Louis Charbonnier, François Chèvrefils, Jean Cellurier, François Pinsonnault, font leurs marques.

Les formalités, on le voit, sont simples; le seigneur concède le terrain, et le contrat n'est pas même soumis aux syndics ni aux marguilliers qui n'existent pas.

La première chapelle du Grand Saint-Ours est bâtie entre le chemin royal et le fleuve et au sud d'un ruisseau qui la sépare du domaine (1). Elle est ouverte au culte en 1675. Est-ce M. Hugues Pommier qui dessert la mission de 1670 à 1675,

(1) Sur ce terrain, M. l'abbé Jean Ducharme a fait ériger une croix de bois qui, brûlée lors de l'incendie de la maison Jussaume, vient d'être remplacée.

ou M. l'abbé Louis Petit, l'ex-officier, devenu prêtre, qui a la joie de la bénir? Ce dernier, en effet, exerce son zèle au Grand Saint-Ours de 1675 à 1676.

Cette même année Mgr de Laval, en tournée pastorale, visite les missions nouvelles. Son passage dans chaque colonie est un triomphe. Les habitants s'empressent autour du courageux prélat qui vient les visiter et les bénir. A Contrecœur il confère le sacrement de confirmation à sept personnes: à Paul, Antoine et Catherine de la Porte, à Marguerite Guertin, Marie Deveau, Françoise Denis et Anne Michel.

Il y a pareil nombre de confirmés à Saint-Ours: Louis de Saint-Ours, Pierre Pinsonnault, Anthime Lepère (peut-être Leber), Marie Lamy, Anne de l'Estre, Pierre Dextras, Mathias Badault.

Pour abréger ses courses et ses fatigues le prélat demandera à l'avenir aux colons des missions avoisinant Saurel de s'y transporter. En 1678, il y confirme Louis Jean dit Lafontaine, Marie-Madeleine Richome, Marie-Charlotte Charron, Louis de Contrecœur, Charles Robert dit Deslauriers, Marie, François et Jean-François Pelletier, Marie Poutré dit Lavigne, Marie-Anne David, Mathieu Amiot, Louis Crevier, Elisabeth Couc dit Lafleur, de Cognac.

Le successeur de M. Louis Petit, M. l'abbé Benoit-Pierre Duplein, né en 1605, arrive à Québec en 1671, dessert Saint-Ours et Contrecœur,

les deux missions sœurs, de 1676 à 1685. Il est décédé à Montréal en 1689 (1).

Quelle est en 1681 la population de Saint-Ours? Nous avons deux sources d'informations. Le *Rapport des Missions* du Canada et le recensement officiel.

Le premier (2) donne au Grand Saint-Ours une population de 89 âmes et 13 familles.

La mission de Saint-Ours, y est-il dit, a une chapelle "dédiée à la Conception de la Sainte-Vierge, elle a trente pieds de long sur vingt de large, avec un presbytère où le prêtre fait sa résidence et est en pension chez le seigneur du lieu."

"Contrecœur est distant de Saint-Ours de demi lieue en montant vers Montréal, a deux lieues d'étendue le long du fleuve; il y a douze familles et 73 âmes, une chapelle de bois, longue de trente pieds et large de vingt, dédiée à la Sainte-Trinité, avec un presbytère."

Ce rapport est de 1683. Il y a donc eu diminution dans la population de Saint-Ours, car le recensement de 1681 mentionne au moins vingt chefs de familles?

D'après d'autres documents il est sûr que le nombre d'habitants n'a pas diminué encore car, parmi les concessionnaires primitifs, plusieurs sont célibataires et, de temps à autres, entrepren-

(1) M. l'abbé Allaire. *Les Anciens.*

(2) *L'Abeille,* 1849.

nent des courses à travers le pays au détriment de l'avancement de la culture.

Quels sont ceux qui ont persévéré? C'est d'abord *Pierre Ménard dit Xaintonge,* plus tard Saint-Onge, il cumule apparemment les fonctions de notaire et de cordonnier de sa paroisse. Il est âgé de 45 ans, Marguerite Deshayes, sa femme, a 35 ans. Il a cinq enfants qui s'allieront à d'excellentes familles. Un de leurs fils contractera mariage avec Suzanne de la Porte, fille de Jacques de la Porte, sieur de Saint-Georges et de Nicole Duchesne (1).

Ménard possède un fusil, souvenir de ses anciens exploits sans doute, quatre bêtes à cornes et six arpents en valeur. Les descendants s'allieront aux excellentes familles Emeri-Coderre (2) Herpin, Allaire et se perpétueront dans la seigneurie jusqu'à nos jours.

Pierre Dextras dit Lavigne a 45 ans; sa femme, Jeanne Boucault 28; ils ont cinq enfants qui continueront la lignée de cette famille, trois bêtes à cornes et cinq arpents en valeur.

Jean Bouvet (Bonnet) sieur de la Chambre, chirurgien de la compagnie de M. de Saint-Ours, a épousé, à Québec, le 17 octobre 1673, Madeleine,

(1) M. de Maisonneuve, fondateur de Montréal, Nicolas Hubert, assistaient au contrat de mariage, qui fut rédigé par Jean de St Père, le 23 août 1657. Il y est dit fils de Jacques de la Porte et de Marie Hamelin, de la paroisse de Noce, pays du Perche, Nicole Duchesne, fille de François Duchesne et de Marie Nolet, de la paroisse de Velvande, près Paris. Ce mariage a été béni le 3 septembre 1657. *Archives du Palais de Justice, Montréal.*

(2) On écrit encore Emery-Coderre.

fille de Pierre de Bidquin et d'Annonciade Roux, de Saint-Germain, évêché d'Angers, Bouvet a 40 ans, sa femme, 28, mais pas d'enfants.

Le 17 juillet 1684, il reçoit de Luc Poupart une terre et maison à la condition de faire dire vingt messes basses pour le repos de l'âme des père et mère du donateur, qui abandonne la vie champêtre et reprend le service sous les ordres de son seigneur.

Le nom de Bouvet et celui de sa femme se rencontrent dans la plupart des actes de l'époque. Ce ménage est, semble-t-il, de toutes les fêtes comme il partage aussi tous les deuils qui passent sur les familles de Contrecœur et de Saint-Ours.

Le 25 mai 1685 Bouvet est parrain de Madeleine, fille de Pierre de Saint-Ours, Marie-Anne, sœur de la baptisée, est sa marraine.

Bouvet et sa femme font leur testament le 11 avril 1692, à Contrecœur, et au manoir. Le notaire Jean Basset le rédige en présence de Messire Pierre Volant, curé de Repentigny et de Messire Pierre Boucher de Grosbois, seigneur de Boucherville. D'après cet acte les testateurs n'ont pas d'enfants. Ils donnent tous leurs biens meubles et immeubles, en quelques lieux qu'ils se trouvent, à Léonard Batanchon, sieur de la Lande, habitant de Saint-Ours, "leur bon ami pour l'affection et la bonne amitié qu'ils lui portent, afin qu'il se souvienne d'eux en ses prières et autres qu'il fera dire pour le repos de leurs âmes..."

Messire Claude Volant, leur ami, est nommé l'exécuteur de leurs dernières volontés. Bouvet est inhumé à Varennes le 26 décembre 1694. Mgr Tanguay fait marier une de ses filles en 1692, à Pierre Boissonnière. Le recensement n'en fait pas mention et le testament cité le contredit. Il peut se faire qu'elle fût décédée en 1692.

François Cézar de la Gardelette se marie à Anne de l'Estre. Il a 35 ans, sa femme 30, quatre enfants. Le ménage a une vache et six arpents en valeur. Après avoir convolé avec Marie Attainville, il ira mourir à Boucherville en 1732. Une de ses filles, Barbe, épousera Jacques Le Roy.

Luc Poupart, 30 ans, célibataire, possède un fusil, neuf arpents en valeur. Cet ancien militaire, le 6 février 1673 a vendu une concession à Mathurin Baulsnier, pour 80 livres. C'est lui qui abandonne à Bouvet une autre terre comme on l'a vu. En 1709 son nom paraît sur la liste des legs faits à certains de ses militaires par M. de Saint-Ours.

Mathurin Bonelisse (Baulsnier dit La Perle) a 40 ans; il est marié à Françoise Vernon, 30 ans. Jacques Vernon, son beau-père, 60 ans, demeure avec eux. Il est inhumé, le 22 janvier 1720, à Saint-Ours, à l'âge d'environ 95 ans. Le 26 février 1709, une de ses filles, Anne, épouse Jean Martin, soldat dans les troupes.

Jean Rejas (Rajasse dit La Prade) 40 ans, possède un fusil, six arpents en culture. Le 1er

6

septembre 1676 Jean Duval s'engage à lui construire une maison de 16 pieds par 14, "en poutres équarries, qui reposeront sur des poteaux. Rejasse fournira deux hommes pour équarrir le bois et un autre pour aider à lever le bâtiment," lequel sera entouré de pieux "tels qu'il les lui mettra en mains." Ce marché est conclu à la condition que Rejasse fournisse une douzaine et demie de canards, deux douzaines de sarcelles, entre le 15 et le 30 octobre prochain et amasse des roches qui serviront aux fondations de la maison Duval.

Rejasse épouse à Contrecœur, le 25 novembre 1683, Marie, fille de Julien Jamein et de Marie Repoche. Il est dit fils de Gilles Rejasse et de Marguerite Blanchet, de Massenay, évêché de Limoges, au Limousin.

Il compte de nombreux descendants. Il a donné son nom au ruisseau La Prade. Les Rajotte sont issus de cette famille.

Jean Duval, le charpentier, 40 ans; sa femme Marie Lamy, veuve de François Chèvrefils. C'est lui qui a construit la plupart des maisons de Saint-Ours, la première chapelle, et probablement le manoir.

Le recensement de 1681 lui donne cinq enfants, mais trois sont assurément issus du premier mariage de son épouse. François Chèvrefils, premier mari de celle-ci, ayant été inhumé le 18 mai 1678, à l'âge de 35 ans, à Saint-Ours, non pas à Saurel comme le dit Mgr Tanguay.

Duval a un fusil, deux bêtes à cornes et six arpents en culture (1).

François Dubois, dit le Bourbonnais, 35 ans, célibataire a un fusil et quatre arpents en valeur. Le 16 octobre 1689, il engage Pierre Dextras qui creusera des fossés sur sa terre au prix de 49 livres, payables en marchandises, pelleteries, pois et blé.

Laurent Bouy dit Lavergne, 40 ans; sa femme Denise Antoine 30; ils ont cinq enfants, trois bêtes à cornes et sept arpents en valeur. La concession du 5 novembre 1673 passe à la veuve, par contrat du 8 juillet 1708, "Jean Bouiz, est-il dit dans l'acte, enfant de la dite Denise Antoine, lui a fait don de cette concession située entre la terre de la veuve Laviolette et celle de Méry Erpin dit Poitevin." En secondes noces la veuve Bouy a épousé Mathurin Baulsnier dit La Perle (2).

Ses descendants sont encore nombreux.

André Marigny dit l'Eveillé, 40 ans, célibataire. Il a une vache et sept arpents en valeur. Il est inhumé le 5 janvier 1703, dans l'Eglise de Saint-Ours à l'âge de 75 ans. Il est né à Pléville, en Picardie.

Méri Erpin et *Herpin* (Arpin) le Poitevin, 35 ans, a huit arpents en valeur. Tout en se livrant

(1) Marie-Jeanne Duval, sa fille, le 8 octobre 1725 épouse François Messier, sieur de St François, fils de noble homme Michel Messier, sieur de St Michel et d'Anne Lemoine. *Reg. de Contrecœur.*

(2) *Tétro.*

au défrichement, il aime à courir les bois, comme plusieurs de ses contemporains tant de Saint-Ours que des seigneuries voisines. Les belles peaux de pelleteries rapportent un si fort bénéfice! Mais des lois sévères interdisent la désertion de la vie champêtre et les courses dans les forêts. Malgré les pénalités qu'ils encourent bon nombre de colons s'y livrent au risque de tomber entre les mains de Dame justice. L'année même du recensement, M. Boisseau, agent de la ferme du roi, se rend à Chambly et y arrête, en flagrant délit de tentative de contrebande, Pierre de Salvaye, de Saurel, les deux Meunier-La Pierre, l'un de Saint-Ours, l'autre de Saurel, Denis Gonthier et Méri Herpin le Poitevin. Quantité de pelleteries sont saisies, dont 357 castors, 130 rats... Salvaye et La Pierre avouent qu'ils tentaient d'aller faire du commerce avec les Hollandais, Gonthier qu'il prenait cette voie pour retourner en France. La Pierre, de Saint-Ours, et Herpin disent qu'ils ne faisaient qu'accompagner les premiers... Après quelques jours de détention ils sont relâchés (1). Ces lois seront plus tard abolies et le trafic sera permis. Le 25 mai 1671, Claude Jaudoin, charpentier, s'engage à lui bâtir une maison en colombage, de 20 pieds par 16, sur la concession qu'il possède à Contrecœur, pour la somme de 120 livres.

Herpin est infatigable. Il continue ses cour-

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain.*

ses à travers les bois et il pénètre jusque dans l'Ouest. Le 15 janvier 1690, il donne pouvoir à François Dubois Le Bourbonnais, de retirer le castor qui lui appartient et qu'il a laissé à Michillimakinac, entre les mains de M. de la Durantaye, ainsi qu'une somme de 104 livres, 10 sols. Bourbonnais lui expédiera le castor et ce transport sera à ses frais.

L'année précédente Herpin a épousé Marie, fille de Joseph Coulon et de Françoise Tierse. Le contrat de mariage a été rédigé par le notaire Ménard, le 14 septembre 1689, en présence de M. Pierre de Saint-Ours, son ancien capitaine, de Dame Marie Mullois, de Jean Bouvet, de Pierre Guignard, beau-père de la future épouse, de Françoise Tierse, sa mère, de M. Jean-Baptiste de Saint-Ours de l'Eschaillon, de François Pinsonnault, de Jean Duval, de Barbe de Saint-Ours et de Marie-Madeleine de Bidquin, épouse de Bouvet.

Herpin est dit alors fils de Pierre Herpin et de Catherine... de la paroisse de St-Hilaire de Poitiers. C'est pourquoi il a laissé à ses descendants le nom de Poitevin. Cette famille est divisée en plusieurs branches connues sous les noms d'Herpin, d'Arpin et de Poitevin.

En 1728 M. de Miniac rend les derniers devoirs à cet ancien soldat du régiment de Carignan : "L'an de N.-S. mille sept cent vingt et huit le dix

neuf may Je soussigné missionnaire de la paroisse de l'Immaculée Conception de St Ours ay inhumé Méry herpin poitevin autrefois Soldat du régiment de Carignan décédé dans la communion de l'église... les témoins ont été Jean le Clerc et Valérien Chapdelaine... (1)."

Louis Charbonnier-Saint-Laurent, sergent de la compagnie de M. de Saint-Ours, était fils de Claude Charbonnier et de Catherine Daveau, et originaire de St-Laurent-sous-Coyron, diocèse de Viviers. Il épousa, en 1672, Anne Blainvillain, né à Maligny, diocèse de Langres, fille de Guillaume Blainvillain et de Jeanne Leregaut.

En 1681, Charbonnier a 50 ans; sa femme 31. Ils ont un fils, André, qui a quatre ans, un fusil, quatre bêtes à cornes et douze arpents en valeur. Les Saint-Laurent sont nombreux.

Jean Le Rouy (Le Roy) dit Petit Jean le Gascon, 40 ans, célibataire. Il a sept arpents en valeur. Il est avant tout soldat et on lui confie souvent des missions lointaines. A la veille de l'un de ses départs, le 9 juillet 1684, il fait don de sa maison, à sa filleule Marguerite Pinsonnault, fille de François et d'Anne Lepère, conjointement à Anne, fille de Pierre Ménard. Ces deux héritières partageront également les revenus de la terre; assurées de son décès elles donneront une pistole à l'église de Saint-Ours pour faire prier Dieu pour lui. Les meubles appartiendront

(1) *Registre de Contrecœur.*

en entier à Marguerite Pinsonnault. En cas de retour, l'acte sera nul.

Le Gascon revint de ce voyage; car, en 1687, à la veille de partir pour les pays de l'Ouest "au service et commandement de Sa Majesté, et dans le pieux dessein d'aider à l'église de Saint-Ours," il lui cède sa terre de deux arpents, située entre celle de Pierre Meunier et celle de Louis Charbonnier, en pure donation, à partir de son départ, "afin de participer aux bonnes et dévotes prières qui se feront dans la dite église ainsi qu'il demande, désire et souhaite... à la charge de payer les dettes qui se pourront trouver." Recherches faites on trouve que les dettes se montent à cinq livres quatorze sols.

Messire Pierre de Sennémaud, missionnaire, accepte ce don en présence de Jean Bouvet.

Pierre Meunier, 35 ans; sa femme Barbe Richaume, 28. Le contrat de leur mariage a été rédigé à Montréal par Basset, le 12 octobre 1675. Meunier est fils de feu Bertrand Meunier, vivant maître tailleur de pierres, à Rennes en Bretagne, et de Madeleine Guibour; Barbe Richaume est fille de Pierre et de Marie Arnaux de Montréal.

Trois enfants sont nés de ce ménage qui, en 1681, possède un fusil, quatre bêtes à cornes et dix arpents en valeur. Ils ont de nombreux descendants.

Jean Allary 41 ans; Anne Rivière, son épouse, 29. Ils ont deux bêtes à cornes et dix arpents en valeur.

François Pinsonnault dit La Fleur, 35 ans ; Anne Lepère, sa femme 34. Ils ont trois enfants, trois bêtes à cornes et neuf arpents en valeur. Cette famille a encore des rejetons.

Pierre Bon dit Lacombe, 41 ans, Michelle Duval sa femme, 29. Ils ont quatre enfants, et quatre arpents en valeur.

Mathias Badault, 50 ans , possède deux arpents en valeur.

François de Guire dit La Rose, tisserand, 40 ans, sa femme Marie Du Buisson, 35. Ils ont quatre enfants, un fusil, neuf vaches et huit arpents en valeur. Leurs descendants sont nombreux.

En 1681 Saint-Ours renferme encore une vingtaine des premiers censitaires. Mais que sont devenus Collin dit Laliberté et Jean Célurier? Ils sont allés implanter leurs tentes dans d'autres seigneuries.

Collin, qui mourra à Montréal, s'est établi dans la seigneurie de Longueuil; c'est là que sa fille Marie-Thérèse, se marie à Pierre, fils de François César de la Gardelette, le 14 juin 1710. De la Gardelette meurt lui-même à Boucherville, où Pierre Lancougné dit La Croix se fera concéder une terre par le seigneur de cet endroit. En 1691 Claude Pastourel dit Lafranchise demeure en la Côte Saint-Joseph, à Boucherville. Une de ses filles, Anne, le 18 juin 1698, fait rédiger son contrat de mariage avec Jean Morisseau, fils de

Vincent Morisseau et de Marie-Anne Beaumont, de Repentigny.

En comptant la famille seigneuriale, le Grand Saint-Ours renferme environ 84 personnes. Le seigneur a trois domestiques: Michel Danville, 45 ans, Martin Romain, 17 ans, Thomas, 17 ans.

La seigneurie possède 15 fusils, 55 bêtes à cornes et 135 arpents de terre en culture. Plus heureux que bien d'autres les colons de Saint-Ours peuvent compter sur les soins d'un médecin dans la personne de Jean Bouvet, sur la diligence d'un notaire cordonnier, Pierre Ménard, sur l'habileté reconnue du charpentier Jean Duval, sur deux tisserands, un maçon. Tels sont les braves qui ont donné naissance à la belle seigneurie de Saint-Ours.



CHAPITRE VI.

M. de Saint-Ours demande du service. — Il est commandant à Villemarie. — Le nom de quelques-uns de ses soldats. — Il se bâtit une maison. — Les Iroquois tombent sur sa seigneurie. — Exploit de sa fille Marie-Anne. — Le moulin banal. — M. de Saint-Ours est fait chevalier de Saint-Louis. — Mort de Marie Mullois. — Second mariage du seigneur de Saint-Ours. — Nouvelles concessions. — Michel Dagneau Douville. — Les Chapdelaine-Larivière. — Inventaire de la seigneurie. — Mort du premier seigneur de Saint-Ours.

Forcé par la nécessité de pourvoir à sa famille M. de Saint-Ours demande au gouverneur un emploi lucratif car les revenus de son domaine et de sa seigneurie ne peuvent suffire à ses besoins. Acquiesçant à un désir aussi légitime le gouverneur lui accorde le commandement de Villemarie.

Ces nouvelles fonctions obligent M. de Saint-Ours à réorganiser sa compagnie. Quelques-uns de ses anciens soldats, qui n'ont pas contracté mariage, s'enrôlent, mais les autres sont de jeunes canadiens qui embrassent avec enthousiasme la carrière militaire dans l'espoir de se créer un avenir brillant.

Voici des noms intéressants : Thomas Neveu dit La Croix, Jean Cler dit Lafrenaie, Luc Poupart, Séguin dit Ladéroute, Marc Le Cané dit Brindamour, François Raimbault, un nommé

Celles-Duclos, Jean Vel dit Sansoucy, Denis Bouteronne dit Laroche, Jacques Clément dit Colombière, André Chapdelaine dit Larivière.

Remarquons en passant que Thomas Neveu, le 28 août 1693, soldat de la compagnie de M. de Saint-Ours, fils de Jean Neveu et de Jacqueline Leriche, né à Viré, évêché d'Avranches, fait dresser, par le notaire Ménard, son contrat de mariage, avec Toinette Legrand, veuve de Nicolas Prunier dit Picard, de Lavaltrie, fille de Jean Legrand et de Nicole Pion, de Saint-Jean d'Eu, évêché de Rouen.

Le second, Jean Cler ou Leclerc dit Lafrenaie, fait un mariage distingué avec Dlle Geneviève, fille de M. François Circé, seigneur de Saint-Michel, et de Dlle Marie-Madeleine Berthelet, de Saurel. A son contrat de mariage, le 23 janvier 1706, il est dit soldat de M. de Saint-Ours, fils de Massé Cler et de Marguerite Bertiome, de Sainte-Benoite, évêché de Saintes. MM. Jean-Baptiste de Saint-Ours, Pierre, son frère, tous deux lieutenants, André Charbonnier, assistent au contrat qui est rédigé dans la demeure de Louis Saint-Laurent, capitaine de la côte de Saint-Ours, par le notaire Benoit (1).

Le lecteur connaît Luc Poupart; quant à Le Cané dit Brindamour il est originaire de Daoulas, évêché de Quimper. Il est inhumé le 6 février 1728 à l'âge de 62 ans. Bouteronne dit Laroche

(1) *Archives de Sorel.*

meurt le 28 juillet 1687, et Jacques Clément de la Colombière, le 6 août de la même année (1).

Deux des fils du seigneur, on le voit, ont aussi pris du service; ils ne tarderont pas à obtenir de l'avancement.

Comme M. de Saint-Ours est obligé de séjourner à Villemarie, il se fait concéder par les Dames de l'Hôtel-Dieu, un emplacement de 90 pieds par 80, situé sur la rue Notre-Dame.

Le 8 août 1690 il fait un contrat avec un maçon nommé Debut, qui s'engage à construire une maison de 24 pieds par 16. Elle devra avoir une cave, deux chambres de plain pieds au rez-de-chaussée, deux cabinets, deux doubles cheminées; elle sera bâtie de poutres équarries, couverte de planches, enfin elle reposera sur un *solage* de cinq pieds et demi d'épaisseur. Le tout coûtera 1,000 livres. La maison devra être livrée à la Toussaint.

Pendant que M. de Saint-Ours demeure à Villemarie, à l'automne de 1691, les Iroquois tombent à l'improviste sur sa seigneurie et celle de Contrecœur. Ils brûlent plusieurs habitations et exercent des ravages durant huit jours. Un mémoire nous apprend que M. de Mines, gendre de M. de Saint-Ours, fut envoyé avec des troupes pour surprendre l'ennemi. "Le sieur de Bourchemin me raconta, écrit le narrateur, que sept jeunes garçons et filles gardant les bestiaux à la vue du

(1) *Registre de Contrecœur.*

fort avaient été pris et amenés par les sauvages et que deux soldats qui allaient à St Ours auraient été pris de même, puis qu'ils passaient dans le même bois allant à Saint-Ours; ce qui fut vrai, car le lendemain à la pointe du jour, je fust à Saint-Ours où l'on me dit qu'ils ne s'étaient point rendus (1)."

C'est dans cette circonstance tragique que Marie-Anne de Saint-Ours, alors âgée de seize ans, accomplit un acte de bravoure qui a été raconté ailleurs longuement (2). Etant allée avec des enfants sur l'Ile Saint-Ours à la pêche aux écrevisses, elle fut surprise par un parti d'Iroquois. Gagner son canot avec ses compagnes et se jeter à la nage pour le conduire est pour elle l'affaire d'un instant. En dépit des flèches que les ennemis font pleuvoir elle atteint heureusement le fort de Contrecœur après avoir nagé durant un quart de lieue.

Il va sans dire que cet événement tragique, arrivé si inopinément après la tentative des Anglais pour s'emparer de Québec, paralyse le mouvement colonisateur.

La seigneurie de Saint-Ours, en dépit des efforts de ses propriétaires, fait des progrès peu perceptibles. Le moulin banal n'est érigé qu'en 1703, ce qui est un indice certain que les censitaires y sont peu nombreux. Enfin M. de Saint-

---

(1) *Documents et Manuscrits*, I vol., p. 580.

(2) *La première famille*, p. 236.

Ours, après un quart de siècle de labeurs, se fait construire un moulin à vent, en pierre des champs. Mais comme il est à court de fonds, il emprunte de M. Charles de Couagne, marchand de Ville-Marie, 1,200 livres par contrat du 15 mai 1703 "pour payer le coût d'un moulange importé de France, les ferrements, la pierre, et toutes choses nécessaires pour la construction du dit moulin (1)."

Le moulin banal est situé sur le domaine que possède de nos jours, M. Oliva Caisse.

Afin d'aider à payer les frais de cette construction M. Jean-Baptiste de Saint-Ours prête la somme de 1,000 livres sur ses appointements de lieutenant. Il reçoit en retour un billet ainsi conçu :

"Nous confessons ma femme et moy avoir reçu de Deschaillon la somme de Mille livres qui nous a presté pour faire notre moulin que nous promettons luy estre payées sur ce qu'il aura de plus de dessus les biens lorsque nous serons tous deux décédés.

Fait à Saint-Ours le 12 mars 1705.

St Ours Marie Mullois.

Le 24 juillet suivant M. de Saint-Ours concède à ses deux fils, en pure roture, l'Ile de l'Eschaillon (1) située à un mille environ de l'église actuelle de Saint-Ours, dans le Richelieu. Jean-

(1) *Greffe de Raimbault*, père.

(2) Depuis Deschaillons.

Baptiste prit la partie nord, Pierre la partie sud (1).

Le même jour le seigneur et sa femme se donnent à rente pour trois ans à leur fils aîné, Jean-Baptiste. Ils lui abandonnent le manoir, les terres, prairies, pacages, le moulin à vent, les rentes seigneuriales, les droits de commune, moyennant une rente annuelle de 130 minots de blé froment, un cochon gras, trente livres de beurre, trente chapons gras.

Cependant les services que M. de Saint-Ours a rendus à son pays d'adoption sont appréciés du gouverneur qui lui obtient le titre le plus recherché par notre noblesse canadienne: celui de chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ce document est si important qu'il convient qu'on le publie intégralement:

Provisions de Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St Louis Pr le S^r^. de St Ours Cap^tne^. d'une Comp^ie^ de soldats du détachem^nt^. de la marine dans la Nouvelle france.

Sricp.^ta^ Loüis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre Chef Souverain Grand Maître et fondateur de l'Ordre Militaire de St. Loüis. A Tous ceux qui ces presentes lettres verront Salut. Voulant reconnoistre les services que le S^r^ de St. Ours Cap^ne^ d'vne compagnie de Soldats du détachement de la marine au pays de Canada

(1) *Benoit.*

nous rend avec distinction depuis plus de quarante cinq années tant en sa qualité d'Enseigne et de Cap.ne d'Infanterie en France qu'en celle de Capne d'vne compagnie de Soldats du détachement de la marine au pays de Canada., Nous avons cru ne le pouvoir faire d'une manière qui luy Soit plus honorable qu'en l'admettant au nombre des Chevaliers de l'Ordre Militaire d. St Loüis que nous avons crée par nre. Edit du mois d'Avril 1693, Estant bien Informez de ses Services par les certificats cy-attachez Sous le contrescel des pntes. qui justifient aussy de ses bonne Vie et mœurs et qu'il fait profession de la Religion Catholique Apostolique et Romaine. A ces causes et autres a ce nous mouvans Nous avons le d. Sr. d. St. Ours fait, constitué, et ordonné et estably, faisons, constituons, ordonnons et establissons par ces pntes. Signées de Nre main Chevalier de l'Ordre et Militaire de St. Loüis, Pour luy jouir du d. titre de Chevalier aux honneurs & prérogatives qui y Sont düs avec faculté de tenir rang avec les autres Chevaliers et de porter une croix d'or sur l'estomach attachée d'Vn petit Ruban Couleur de Feu Sur laqelle il y aura l'image de St Louis, A condition d'observer les Statuts du d. Ordre Sans y contrevenir directement, indirectement, et de se rendre à notre Cour & Suite toutes fois et quantes que nous le luy ordonnerons pour notre service, et pour le bien et utilité du dit ordre.—Si donnons en mandemt. A tous Grand

croix, Commandeurs Chevaliers du dit Ordre Militaire de StLoüis de faire reconnaître le Sr. de St Ours en la d. qualité de Chevalier du d. Ordre à tous ceux et ainsy qu'il appartiendra après toutes fois qu'il aura presté le serment reqüis et acoutumm. Car tel est nre. plaisir. En témoin de quoy nous avons fait mettre le Scel du dit Mil sept quatre et de nre. regne le soixante deuxième.

LOUIS.

Et sur le reply

Par le Roy Chef Souverain, Grand Maitre 3t Fondateur de l'Ordre Militaire de St Loüis.

Phelippeaux, avec paraphe.

Devenu veuf de Marie Mullois, M. de Saint-Ours contracte une nouvelle alliance, le 29 juillet 1708, avec Dlle Marguerite, fille de noble Charles le Gardeur de Tilly et de Dlle Geneviève Juchereau, épouse en premières noces de Louis-Joseph Le Goués de Grais.

La famille Le Gardeur, on l'a dit déjà, a été l'une des plus remarquables de la Nouvelle-France. Ce nom porté tant par les de Tilly que par les de Repentigny a été en honneur dans nos annales(1).

Au mois de novembre de l'année suivante on retrouve le seigneur de Saint-Ours à Villemarie, atteint d'une maladie qui mit ses jours en danger.

(1) *La première famille*, p. 163 et suivantes; *Hist. des Seigneurs de la Rivière du Sud, passim.*

Le 7 novembre, il mande le notaire Adhémar et lui dicte ses dernières volontés. Pour montrer l'affection qu'il porte à quelques-uns de ses soldats, il leur fait des legs pour un montant de 400 livres, réparties comme suit : la Toupie, Sansoucy, Séguin dit Laderoute, Raimbault, Duclos, son frère, recevront 50 livres. Quinsat 30 livres, Luc Poupart 40 livres, et les 30 livres qui restent seront employées à faire prier pour le repos de l'âme des soldats de la dite compagnie.

M. de Saint-Ours ordonne de payer en outre la somme de 210 livres à Madame d'Ailleboust d'Argenteuil et à Madame la Supérieure de l'Hôtel-Dieu.

Cette pièce montre non seulement l'excellent cœur du vieil officier mais aussi l'esprit de foi qui l'anime. La mort l'épargne afin de lui permettre de perfectionner les œuvres qu'il a si bien commencées.

Il est assez difficile d'identifier les soldats mentionnés dans le document cité plus haut. Nous pensons que celui désigné sous le nom de la Toupie n'est autre que ce Nicolas Cler dit Latoupie, qui, en 1711, assiste comme témoin à la sépulture d'un enfant d'Antoine Francœur dit Brûlé et de Marie-Reine Cottenoire, de Saurel, avec Valérien de Porus dit M. Beaumont, sergent de la compagnie de M.Deschaillons, Pierre Chastelain dit Lapierre, sergent, et Gérard l'Abbé, soldat. Quant

à Sansoucy, Raimbault, Duclos et Chapdelaine, nous les retrouvons plus loin.

M. de Saint-Ours s'occupe encore de coloniser ses terres. Outre les concessions mentionnées plus haut et celle de l'Ile de l'Eschaillon à ses fils, il en fait de très importantes. Une entre autres connue sous le nom de fief Douville, de quatre arpents de terre de front sur le fleuve, comprend toute la profondeur des terres jusqu'au Richelieu.

Le concessionnaire de ce domaine est Michel Dagneau, écuyer, sieur Douville, officier dans les troupes. Il a épousé, à Saurel, Marie Lamy, fille d'Isaac et de Marie-Madeleine de Cheurainville, le 18 mai 1688.

M. Douville a laissé une famille nombreuse ; ses enfants s'allièrent aux Raimbault, Coulon de Villiers, Picoté de Belestre, Le Fournier et de Saint-Ours.

En lui concédant cet arrière-fief le seigneur de Saint-Ours oblige son vassal à lui porter la foi et hommage en son manoir; et, pour toute redevance, à chaque mutation de propriétaires, ses hoirs et ayans cause seront tenus de conduire dans leur voiture la Dame de Saint-Ours, du manoir à l'église et de l'église au manoir. M. Douville s'engage à faire insinuer dans les contrats de concessions qu'il pourra faire l'obligation pour les concessionnaires de faire moudre leurs grains au moulin de la seigneurie. M. de Saint-Ours se réserve encore le droit de retrait.

Une autre concession très importante qui date du 10 octobre 1708 est celle faite à André Chapdelaine dit Larivière, elle a dix arpents sur trente; elle est située sur le fleuve entre le fief Douville et les terres non concédées. Viennent ensuite celles de Jean Vel (Venne ou Velle) dit Sansoucy, trois arpents sur trente, et celle de François Carré dit Laroche (1).

André Chapdeleine, soldat de la compagnie de Saint-Ours, qui deviendra lieutenant et plus tard capitaine des milices de toute la côte, est fils de Julien et de Reine Masson, de la paroisse de Plouay, évêché d'Avranches. Il épouse à Saurel, en 1691, Anne, fille de François Chèvrefils dit Lalime et de Marie Lamy. Le contrat de mariage est rédigé le 16 septembre, en présence de Messire Pierre de Saint-Ours, capitaine d'une compagnie des troupes de la marine, de Dlle Marie Mullois, du Sieur Charbonnier, sergent de la compagnie de M. de Saint-Ours, Jean Duval, beau-père de l'épouse, Marie Lamy, sa mère, Louis, son frère, Dlles Barbe, Jeanne, Marie-Anne de Saint-Ours, Jean Bouvet, sieur de la Chambre, chirurgien, et Madeleine de Bidquin, son épouse (2). Anne Chèvrefils est décédée le 10 avril 1719, à l'âge de 45 ans.

Chapdelaine a plusieurs enfants : Valérien, Joseph-Pierre, François et Louis. Ils se sont

(1) *Benoit.*

(2) *Ménard.*

unis aux meilleures familles et ont laissé une nombreuse postérité. D'un second mariage avec Marie-Anne Joly, il a entre autres enfants: Marie-Reine qui, le 20 juillet 1750, épouse Antoine Mellier (plus tard Millier), soldat de la compagnie de M. de Contrecœur, fils de Nicolas Millier et de Catherine-Thérèse Bénard, de la paroisse de Belleville, diocèse de Paris (1).

Le 8 janvier 1709, le seigneur concède une terre à André Bonnier; une autre à Jean Gauthier, le 24 mars 1714, et le 30 mars 1716, sur billet, à ses petits-fils, issus de M. de Contrecœur et de Jeanne de Saint-Ours: Claude et Antoine, six arpents de terre de front depuis le Saint-Laurent jusqu'à la rivière Richelieu, avec droit de commune dans l'Ance et dans l'île, les trois premiers arpents joignant la ligne de Contrecœur sont destinés à Antoine, les trois autres à son frère. Ils devront porter la foi et hommage au seigneur de Saint-Ours.

Henri-Jules Le Fournier, écuyer, sieur du Vivier, capitaine des troupes, procureur de M. de Saint-Ours fait rédiger l'acte de concession par le notaire Raimbault, à Montréal, le 1er juillet 1724.

Cet arrière-fief a été arpenté les 4 et 5 juin 1723 par Toussaint Beaudry. Dans les années suivantes M. de Saint-Ours fait de nouvelles concessions d'abord aux enfants d'André Chapde-

(1) *Registre de Contrecœur.*

laine, par billets, puis par contrat, du 9 mars 1720. Il accorde à André, Joseph, Pierre, François et Louis Chapdelaine tous frères, quatre arpents sur trente, situés à la Côte Saint-Jean, dans la rivière Richelieu, seigneurie de Saint-Ours, du côté sud.

Joseph Vel, Jean-Baptiste Méri, (Méric) Arpin, Joseph Rondeau, Jean-Baptiste Emeri-Coderre, Joseph Larue-Desplaines, Dextras, Louis Cusson, Guillaume Larue-Desplaines, obtiennent des terres à la Côte Saint-Jean.

A la Côte de la Richardière René Beaudin se fait concéder quatre arpents sur trente, tenant en front à la rivière Richelieu, par derrière, au fleuve. Pierre Fournier de Belleval et Louis Chapdelaine, ses voisins, ont des concessions de deux arpents sur trente.

Comme on le voit, les terres de Saint-Ours commencent à prendre de la valeur à mesure que les défrichements avancent et que la population s'accroît. Mais il s'en faut de beaucoup que le seigneur de Saint-Ours vive dans l'abondance. On peut se faire une idée assez juste de sa situation financière par l'acte d'inventaire des biens qui ont été communs entre lui et Marie Mullois. Cet acte est du 19 juin 1714, quelque temps après son union avec Dlle Le Gardeur.

Pressé par ses enfants, M. de Saint-Ours invite le notaire Tétro, de Verchères, à se rendre au manoir. Là, un fidèle inventaire est dressé en

présence de MM. Jean-Baptiste et Pierre de Saint-Ours, François-Antoine Pécaudy de Contrecœur, époux de Jeanne, tant en son nom qu'au nom de ses enfants, M. René Le Gardeur de Beauvais, époux de Marie-Barbe de Saint-Ours, représentant encore Marie-Anne, veuve de M. de Mines et Elisabèth, épouse de M. de la Potherie.

Les sieurs de Belleval, François Volant de Fosseneuve (1), André Chapdelaine font l'estimation des biens : Pierre Parent, soldat de la compagnie de M. de Saint-Ours et Pierre Benoit, aussi de Saint-Ours, assistent comme témoins.

Cette pièce est très importante. La seigneurie, y est-il dit, contenant deux lieues de front ou environ a un domaine de onze arpents, quarante arpents à la charrue en superficie, un moulin tout de pierre, de huit *draps*, douze marteaux, une pince, une maison seigneuriale de bois, de 50 pieds par 28, une grange de 40 pieds et une étable de mêmes dimensions.

Les revenus, déduction faite des dépenses des domestiques, réparations des bâtiments, sont de 300 livres par an. M. de Saint-Ours déclare ici qu'il a dû employer à cette fin la majeure partie des appointements, gratifications et pensions qu'il a reçus du roi pour ses services.

Les biens meubles sont évalués à 650 livres ; le bétail à 40 livres. Les dettes actives sont de

(1) Seigneur de la Pointe à Vigneux. Il fut inhumé le 6 mai 1747 à 83 ans. *Registre de Contrecœur.*

308 livres. Le fils aîné doit aussi 162 livres, 10 sols, et 168 livres de meubles qu'il a apportés à son mariage.

Ces sommes forment un total de 1,681 livres. En déduisant de ce montant les dettes passives, il reste un actif de 1,315 livres 5 sols.

Il est convenu que le seigneur jouira de la moitié des biens immeubles, sa vie durant; que l'autre moitié sera divisée incessamment entre ses enfants. L'aîné prendra un arpent sur le domaine à l'endroit qu'il choisira avec en outre la somme de 1,000 livres, à la mort de son père, pour s'indemniser du montant équivalent prêté en 1705 pour le moulin.

Tous consentent à conserver, jusqu'à nouvel ordre, une rente annuelle de 200 livres attachée sur un montant de 4,000 livres, monnaie de France, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, par legs de Sébastienne Mullois, tante de leur mère. M. de Puissaye, lieutenant général au baillage du Perche est chargé de percevoir ces rentes (1).

Après un labeur de plus de quarante ans M. de Saint-Ours, arrivé à la vieillesse, n'a pas encore de fortune acquise. Que sont 300 livres de revenus pour aider à soutenir la dignité d'une famille seigneuriale? Pourtant il est plus favorisé que d'autres seigneurs. La seigneurie de l'Assomption ajoute encore à ses revenus et il jouit depuis

(1) Le testament est du 23 octobre 1703, *Carnot,* notaire au châtelet de Paris.

assez longtemps d'une pension de 600 livres que lui a faite le trésor royal. Quelle doit donc être la condition financière des seigneurs canadiens qui ne peuvent compter sur les gratifications royales? Ils élèvent leurs nombreux enfants dans un état voisin de la pauvreté. On oublie trop souvent la somme de courage et de patriotisme que ces seigneurs canadiens, les vrais fondateurs de la Nouvelle-France, ont dû déployer pour se livrer ainsi au milieu de toutes sortes de difficultés à des exploitations aussi onéreuses, et peu rémunératrices.

La même année M. de Saint-Ours, du chef de son épouse, fait un bel héritage; il entre pour un neuvième dans la succession de M. Jean-Baptiste Le Gardeur, chevalier de Saint-Michel, capitaine au port de Rochefort, qui possédait, pour les avoir acquis de M. Noël Le Gardeur et de Dame Catherine Le Gardeur, épouse de M. de Saurel, des droits de seigneurie.

M. de Saint-Ours et son épouse vendent leur part le 7 juillet 1714, pour la somme de 1,011 livres, à Messire Michel Bégon, chevalier, seigneur de la Picardière, conseiller du roi, conseiller d'honneur du Parlement de Metz, et Intendant de la Nouvelle-France.

M. de Saint-Ours s'est retiré du service. Dès le 24 septembre 1710, il a donné à louage sa maison de Villemarie, à M. Jean Bouillet, écuyer, sieur de la Chassaigne, major de la ville et ce

pour huit ans, à raison de cent livres par an, avec les cour, jardin, boulangerie, four, circonstances et dépendances. Le 6 août 1716, cette maison est enfin vendue au sieur Biron et à Jeanne Dumouchel, de Villemarie, pour la somme de 4,500 livres, afin de payer les dettes de la succession. Il reste à partager entre le seigneur et ses enfants une somme de 2,609.

Malgré son grand âge le seigneur de Saint-Ours ne reste pas inactif. Il fait, jusque dans les dernières années de sa vie, de nouvelles concessions, non seulement dans sa seigneurie de Saint-Ours mais dans celle de Saint-Jean de l'Eschaillon, et encore dans la seigneurie de Saint-Louis, Chambly, dont il devient coseigneur.

S'apercevant que ses forces et sa santé déclinent graduellement, M. de Saint-Ours se prépare avec calme au passage du temps à l'éternité. Il met ordre à ses affaires spirituelles et temporelles avec un soin remarquable. Il trace de sa main ses dernières volontés. Ce précieux document, d'une simplicité touchante, fait bien voir la piété et la foi vives de ce seigneur canadien. Les recommandations qu'il adresse à ses enfants à l'égard de son épouse et de ses censitaires, nous révèlent le cœur noble et généreux de ce militaire sans peur et sans reproche.

"Au nom du père, du fils et du St Esprit.

Je soussigné sain de corps et desprit mémoire et entendement voulant prevenir lheure certaine de ma mort et craignant d'en estre prevenu par Lincertitude d'icelle sans avoir disposé du peu de biens qu'il a plu à Dieu de me donner me voyant en estat de la pouvoir faire pour ces causes ay fait escrit signé et cacheté de ma main propre ce testament olographe et ordonnance de ma dernière volonté en la manière qui en suit.

Premièrement comme vray chrestien et catholique je déclare vouloir vivre et mourir dans la religion chrestienne catholique apostolique et romaine je recommande mon âme quand elle partira de mon corps à Dieu le Créateur père fils et St Esprit suppliant sa divine bonté par les mérites de la passion de Notre Seigneur jésus christ et par l'intercession de la glorieuse vierge Marie, de St Pierre mon patron et de tous les saints et saintes du paradis de vouloir me recevoir au nombre des bienheureux dans le ciel je veux et entend que mes debtes soient payées et torts par moy faits si aucuns se trouvent reparés....

je désire et ordonne que mon corps soit inhumé et enterré dans mon église de Saint-Ours à laquelle je donne *sis* cents livres et j'oblige les marguilliers de faire dire 200 messes à mon intention ils ferons faire un calice sur cette somme et ces 600 livres seront payées en six années de temps par chaque année 100, par mes enfants héritiers; je lègue à

Lhopital 600 livres payables en six années chaque année 100 livres sur quoy y feront prier Dieu les pauvres pour moy et pour mon intention et faire dire deux cents messes pour les âmes des fidèles trespassés, y compris un billet de trente livres que je devais à Messire Maistre Masson qui net pas payé qui est à l'hopital....

Je donne et lègue à la congrégation trente livres chez les Pères Jésuites de Montréal afin que les confrère du nombre desquels j'ay l'honneur d'estre prient pour le repos de mon âme.

je donne et lègue à Jacques raimbaut à son frère Duclos et à leur sœur sansoucy chacun cinquante livres....

j'oblige aussi mes enfants de payer à ma femme mille livres en bons que monsieur bégon me donne pour elle que le feu Monsieur de St Michel son frère luy a laissé en mourant."

Ici M. de Saint-Ours met plus d'insistance dans les lignes qu'il trace et il ajoute en s'adressant directement à ses enfants: "Et vous luy payerai la pension que je lui donne qui ait passé dans mon contrat de mariage tous les meubles qui se trouveront après ma mort que je prends pour mon préciput qui se monte à mille écus mon inventaire ne trouvant pas de quoy me payer. Le peu de meubles qui se trouveront je les donne à ma femme et ne l'inquiété en rien sur ce que je luy ai donné porté dans les billets que je luy ay fait, je vous le recommande bien. Et vous luy porterez

le respect que vous luy devez et quand il s'agira de luy rendre service si en a besoin, je vous exhorte mes chers enfants et conjure pour la tendresse que vous ayé pour moy de ne labandonner jamais pendant son vivant et ne soufré pas qu'aucuns des habitants et autres personnes luy fasse du chagrin, je ne doute nullement que vous ne le fassiez et que vous ne désobéissiez pas à un père qui vous a toujours bien aymé en un chose si juste que Celle-la et cela m'obligera si Dieu me fait la grâce de me recevoir dans son saint paradis de le prier pour vous autant. Et si sen trouvait quelques-uns parmi vous qui luy donnerait du chagrin de la peine, je prierais le tout puissant de faire connaître à ceux qui luy donnerait du chagrin de luy rendre justice et si se trouve quelques debtes que je n'ay pas payé dont je n'ai pas la connaissance payez-les!

Et pour exécuter et accomplir mon testament je nomme monsieur Delafaye mon ami....

Quant à ce qui regarde nos habitans je vous commande de les regarder comme vos propres enfants et de ne les molester pas et de les porter toujours à l'amour et à la paix.

Quant à ce que je donne par ce testament je vous conjure bien de l'accomplir et afin que vous puissié le faire jay mis tous ces legs en six années de temps et comme mon fils Lechaillon dit Lainé a ma moitié et celle de feu ma femme sa mère il

payera la moitié de tous les legs qui seront portés dans mon testament olographe.

Avant de clore mon testament j'ai trouvé un mémoire qu'un nommé M. Millet qui était venu de France avec mon défunt frère Lequel a demeuré chez moi presque une année comme il alla en France il me laissa un mémoire pour retirer quelques debtes qui luy estaient dues sur quoy j'en ay reçu environ 100 livres depuis qu'il est passé, il y a présentement quarante neuf ans dont je nay eu aucune nouvelle, et comme il devait à Mlle de Lepinay (1) elle pria Monseigneur Levesque alors en France et comme monsieur Millet ait de Grenoble de Luy demander son payement Monseigneur estant à grenoble s'informa on luy dit qu'il estait dans un séminaire. Voilà toute la nouvelle que Mademoiselle de Lepinay en a reçu de France. Je scay qui luy devait, je prie mes enfants de luy donner les 100 livres que j'ay reçeu de ces debtes.

Vous donnerai à la roche soldat de ma compagnie 50 livres.

Je révoque encore le transport que j'avais fait à Monsieur de Contrecœur et Lanulle et ce qui restait des trois mille deux cents livres que feu mon frère me doit il en aura sa part comme mes autres enfants nayant jamais reçeu de luy aucun argent ni autre chose sur cette somme.

(1) Dlle Geneviève Couillard de Lespinay, veuve de Simon Denis, belle-sœur de M. de Contrecœur, fille de Louis Couillard, écuyer, sieur de Lespinay et de Dame Geneviève Després. *Histoire des Seigneurs de la Rivière du Sud.*

je vous conjure de rechef mes chers enfants d'accomplir tout ce qui ait porté dans mon testament auquel je m'arrête comme étant ma dernière volonté en foy de quoy j'ay écrit de ma propre main, je l'ay signé et cacheté à St Ours l'année 1721, le 20 octobre.

(signé) St-Ours.

"Je vous conjure de rechef mes chers enfants de faire dire 100 messes pour votre défunte mère et de donner pour elle 100 livres à nostre église. je vous prie ny manqué pas car son intention a toujours été telle, je donne à nostre église ma croix de Lordre militaire de St-Louis pour mestre au St Sacrement et lorsqu'elle y sera attachée je demande par grâce à tous ceux qui seront présens de dire un de profondis pour moy et ceux qui ne le sçauront pas un pater et un ave pour ma pauvre âme et si je suis alors heureux que le tout puissant me donne son paradis je le prierai de le leur donner aussi.

ce 4, 9bre 1721.

Le même jour il ajoute cette autre note: je donne à St Pierre mes vieilles hardes pour les bons services qu'il m'a rendu. St Ours.

Enfin le 27 juin 1722 il ouvre de nouveau son testament et il le complète ainsi: "Ma femme ayant perdu une paire de ces cuillers et fourchet-

tes d'argent quelle avait apporté, pour les remplacer je luy donne mon gobelet d'argent à la place, je vous pris mes chers enfants, que l'année qui plaira à mon Dieu de me retirer de ce monde de vouloir bien laisser toutes les rentes et corvées et de les laisser à ma femme vous ne refuserez pas cette amitié à un père qui vous a toujours aymé si tendrement et cela m'obligera de prier le tout puissant pour vous autres.

Comme St Pierre ma servi depuis plusieurs années n'ayant pas de quoy le payer en argent je luy donne mes deux bœufs deux vaches et le cheval (qui ait à luy).

Je pris très humblement Monsieur de la Faye mon curé auquel j'ay soumis toutes mes affaires tant spirituelles que corporelles (temporelles) de vouloir bien me faire la grâce de les recevoir.... et d'exécuter ce qui est porté au testament.

Lequel j'ay écrit de ma propre main,

ce 27 juin 1722.

Monsieur de la Faye présent.

Paraphé le 17 avril 1725

(Signé) de la Faye (1)."

La santé du seigneur de Saint-Ours décline de plus en plus. Au mois de mai 1723, il charge M. de Léry, l'un de ses petits-fils de porter en son nom la foi et hommage au Château Saint-Louis, à Québec, car il se trouve hors d'état de pouvoir

(1) Nous respectons l'orthographe de ce document.

"descendre lui-même à cause de son grand âge et de la maladie dont il se trouve attaqué depuis longtemps."

C'est en son manoir, entouré de sa femme et de ses enfants, que le vénérable octogénaire rend son âme à Dieu, à l'âge de 82 ans. Il est inhumé, comme il en avait fait la demande, dans l'église de Saint-Ours, qu'il aimait à appeler son église, et sous le banc seigneurial, près de la balustrade. Son ami et confesseur, Messire de la Faye, curé de la paroisse, lui rend les derniers devoirs. Le nom de Saint-Ours, devait briller pendant plus d'un siècle et demi dans les annales de notre histoire.

"L'an mil sept cens vingt-quatre le vingt-et-unième du mois d'octobre a été inhumé le corps de pierre de St Ours agé de quatre-vingt-deux ans ou environ après avoir reçu tous les sacrements suivant l'ordre de notre mère la Sainte-Eglise de son vivant était chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et seigneur de Saint-Ours. Son corps a été mis sous sa place proche le balustre de l'église de la paroisse de l'Immaculée Conception côte de St Ours. En présence de Pierre Rimbault, habitant de St Ours, et de Jean Leclerc aussi habitant et de Mathurin Blet, aussy habitant du dit lieu et de plusieurs autres. En foy de quoy j'ay signé, le susdit jour et an que dessus.

(Signé) : Louis de la Faye."

CHAPITRE VII.

La famille de M. Pierre de Saint-Ours. — Marie-Barbe entre dans la famille Le Gardeur. — Ses enfants. — Marie-Anne épouse M. de Mines. — Jeanne devient l'épouse de M. de Contrecœur. — Elisabeth s'allie à M. de la Potherie. — Ses descendants. — Pierre de Saint-Ours. — Ses alliances, ses descendants. — François-Xavier de Saint-Ours. — Les de Cantineau, de la Nogérée et Jorma de la Cale.

M. Pierre de Saint-Ours et son épouse Dame Marie Mullois eurent une belle famille. Six de leurs enfants firent de beaux mariages. Ce sont: *Jean-Baptiste*, le fils aîné, par la mort de Louis, nous en parlons plus loin, *Marie-Barbe*, *Marie-Anne*, *Jeanne*, *Elisabeth* et *Pierre*.

Marie-Barbe, née en 1669, au manoir, reçoit le baptême des mains de Messire Hugues Pommier, missionnaire du Grand Saint-Ours. Elle a pour marraine, Dame Barbe Denis, qui lui donne son nom; pour parrain, Messire Pierre de Saurel. Elle épouse M. René Le Gardeur de Beauvais, fils de M. Charles Le Gardeur de Tilly et de Dame Geneviève Juchereau. Elle devient ainsi apparentée aux de Saurel, de la Valtrie, Rouer de Villeray, Damours, de Gannes de Falaise. Son union fut de courte durée (1).

(1) *La première famille. Hist. des seig. de la Riv. du Sud*, passim.

Madame Le Gardeur mourut à l'âge de trente-six ans. Son inhumation eut lieu à Montréal, le 10 août 1705. Une fille issue de ce mariage, Marie-Renée, baptisée le 5 octobre 1697, épouse, en 1717, M. Gaspard Chaussegros de Léry, ingénieur en chef du roi.

Trois de leurs nombreux enfants héritent d'une partie de la seigneurie de Saint-Ours: Gaspard-Joseph s'allie à Dlle Louise Martel de Brouage (1), Marie-Madeleine-Régis se marie à M. Louis Le Gardeur, et Marie-Gilles épouse M. Jean-Marie Des Bordes de Landrières.

Marie-Anne de Saint-Ours, baptisée à Saurel, le 24 novembre 1675, a pour parrain Messire Randin, lieutenant dans les troupes, ancien officier au régiment de Carignan. M. de Saurel tient l'enfant sur les fonts baptismaux avec Mme Marie Le Gardeur, femme de M. Alexandre de Berthier.

Le 9 septembre 1693, à Montréal, elle épouse M. Jean de Mines, capitaine d'une compagnie des troupes de la marine, lequel, après avoir rendu de grands services au Canada, retourne avec sa femme dans la mère-patrie et va mourir, en 1713, à Gibraltar. Il laisse un fils et une fille.

Antoine de Mines, écuyer, sieur de Quinson, se couvre de gloire en plusieurs rencontres. Il de-

(1) Dlle Angélique de Léry, leur fille, épouse M. Jean-Baptiste Couillard, écuyer, sieur de Lespinay, seigneur de la Rivière du Sud, Lespinay. Cette branche des Couillard tient par le sang aux de Léry, Saint-Ours, Le Gardeur.

vient chevalier et garde du pavillon amiral. Un de ses descendants vivait en France en 1824. Sa sœur, Dlle Thérèse devient marquise par son alliance avec Messire François Joumart de Tison d'Argence, marquis de Chanzy, chevalier, fils de Messire Dine François Joumart de Tison, comte d'Argence, seigneur et baron de Saint-Pair, Dumons, Chanzy, de Villaine St-Loup, ancien lieutenant du roi dans la province de Bourgogne et de feu Dame Charlotte-Elisabeth Devins.

Le mariage est célébré à Toulon. Au contrat, rédigé par le notaire Arnaud, Mme de Mines dote sa fille de 26,000 livres. M. Jean-Joseph Bournaud, avocat du Parlement et M. Joseph Sicard, y assistent comme témoins.

Le 12 octobre 1722, la marquise de Chanzy ayant reçu alors 20,000 livres sur sa dot, abandonne à son frère sa part de seigneurie de Saint-Ours, en considération d'une rente de 300 livres qui y reste attachée, représentant un fonds de 6,000 livres.

Devenu propriétaire de cette portion d'héritage M. Antoine de Mines, suivant un acte du 20 avril 1739, rédigé par le notaire Amiot, de Toulon, et authentiqué par le notaire Latour, à Québec, le 19 septembre de la même année, vend ses droits à M. Jean-Baptiste de Saint-Ours, au prix de 1,000 livres. Le sieur Hiché agit en qualité de procureur du vendeur.

Jeanne de Saint-Ours est née vers 1680. L'al-

liance qu'elle contracte avec M. Antoine Pécaudy de Contrecœur n'est pas moins honorable que celle de ses sœurs. Ainsi que MM. de Saint-Ours, Jarret de Verchères, de Saurel, M. de Contrecœur, fondateur de la belle seigneurie de ce nom et beau-père de Dlle de Saint-Ours, est originaire de la belle province du Dauphiné. Avant de servir comme officier dans le régiment de Carignan, il a rendu de bons services dans plusieurs autres. On le rencontre en qualité de lieutenant au régiment de Montezon; il y accomplit des actes de bravoure. Au siège de Pignerol, sous M. de Montmorency, dans la compagnie de la Prape, au régiment du Sault, il se distingue. Au combat de Thezin, sous le sieur de Créquy, il est blessé à l'épaule; au siège de Valence, il recueille une blessure glorieuse à la cuisse. Il prend part au combat de Pro, sous le Prince Thomas, et à celui du bourg d'Estampes. Au combat du faubourg St-Antoine et à l'attaque d'Auxerre il est de nouveau blessé.

Pour reconnaître de si grands services, Louis XIV, au mois de janvier 1661, l'anoblit. Au Canada ce vaillant officier se montre digne de la confiance de son roi. Il ne s'épargne pas. Pour s'attacher d'une manière plus intime au pays, il épouse Dlle Barbe Denis et devient le père de plusieurs enfants, dont deux s'allient aux Saint-Luc de la Corne et de Saint-Ours.

François-Antoine de Contrecœur qui épouse, en

1701, Dlle de Saint-Ours, est né en 1680. Cette union est trop tôt brisée par la mort de sa femme, dont la sépulture a lieu le 16 juillet 1723, dans l'église de Contrecœur. Après un veuvage de vingt ans, M. de Contrecœur meurt à Montréal où il est inhumé le 2 juillet 1743.

Leurs enfants font de riches mariages: Marie-Françoise épouse Messire Jacques-Hugues Péan, écuyer, sieur de Livaudière, capitaine de troupes. Claude-Pierre, baptisé le 26 janvier 1706, est tenu sur les fonts baptismaux par M. Pierre de Saint-Denis, son aïeul, en lieu et place de Messire Claude de Ramesay, gouverneur de Montréal, et par Dame Marguerite Le Gardeur de Repentigny.

Il s'allie, en premières noces, à Dlle Madeleine Boucher de la Perrière; en secondes noces à Dame Marguerite Puigibaut, veuve du sieur Etienne Rocbert de la Morandière, ingénieur du roi.

Louise de Contrecœur se marie à M. François Daine, lieutenant civil et criminel de la Prévôté de Québec; Jeanne-Charlotte s'allie à M. Clément Boucher de la Perrière, et Louise-Renée, sa sœur, épouse M. René Boucher de la Perrière.

Antoine de Contrecœur reçoit le baptême le 22 mars 1710. Nous rencontrons plus loin les membres de cette belle famille qui a joué un rôle important dans les affaires du pays.

Elisabeth de Saint-Ours, née vers 1679, épouse, le 11 mars 1700, Messire Charles-Claude Le Roy,

écuyer, seigneur de la Potherie, et Conseiller du roi, fils de M. Charles-Auguste Le Roy de la Potherie, chevalier, et de Dame du Signet des Mauvilles, de l'Ile de la Guadeloupe.

M. de la Potherie ne fait pas un long séjour dans la Nouvelle-France. Obligé de retourner en France, il est rappelé à la Guadeloupe. Il meurt laissant trois fils: Charles-Auguste, Pierre-Denis, Marc-René-Augustin. Charles-Auguste, par la mort de son père, devient seigneur de Bacqueville et de la Touche, en Touraine. Il est fait chevalier et major des troupes à la Guadeloupe.

Pierre-Denis, seigneur en partie de la Touche et de Saint-Ours, devenu chevalier de Saint-Louis, passe de longues années dans l'Ile de la Guadeloupe et se fixe au Quartier Deshaies.

Marc-René-Augustin, écuyer, sieur des Mauvilles, a l'honneur de faire partie du Conseil Supérieur de la même île.

Le chef de la famille de la Potherie a laissé un ouvrage très recherché: l'*Histoire de l'Amérique septentrionale*.

Les de la Potherie ont entretenu de longues années des relations d'amitié avec leurs cousins de Saint-Ours. La lettre suivante de M. Charles-Auguste de la Potherie est vraiment intéressante (1):

(1) Les de la Potherie ont pour armes: *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois ombres de soleil à huit raies du même. Annuaire de la noblesse, Vol.* 1866, p. 425.

Je peux bien, monsieur et Cher Cousin, me servir de vos mesmes expressions pour vous dire qu'il faut que nos lettres fassent le tour du Globe avant quelles nous parviennent. Votre premier duplicata qui est du mois de janvier 1769 m'a été remis le 17 décembre. Le second et le troisième m'ont été apportés hier midy. Je suis ravi d'apprendre que vous jouissez de la meilleure santé ainsi que Madame et votre petite famille.

J'envoy à M. Jean Jacques Boyer, mon Correspondant de Bordeaux, une procuration par duplicata pour l'autoriser à donner une quittance dans la meilleure forme que ce pourra au sujet des prétentions que je pourrais avoir en Canada et qui terminera toutes les affaires d'intérests.

Je vais profiter de l'occasion de la frégate du Roy que nous attendons à tout moment, qui doit porter à St-Domingue M. de Nolinos, cy-devant notre Gouverneur Général, qui va remplacer dans la même qualité le Chevalier de Rohan pour envoyer à mes neveux et nièces avec les éclaircissements Convenables, pour qu'ils vous Ecrivent en Commun au sujet de leurs prétentions sur la succession de feu notre Grand Père. Je leur mande d'adresser leur paquet à MM. Thouron, frères, vos Correspondants à la Rochelle. Ce sont les enfants de mes deux frères, le premier a laissé deux garçons et deux filles; le second deux garçons tous en âge de transiger avec vous.

L'aîné de mes deux frères s'appelait la Potherie des Mauvilles et le second Saintours.

J'ai toute la reconnaissance d'un parent qui vous est fidellement attaché comme je le suis, de la part sensible que vous avés bien voulu prendre à mes disgrâces, et assurément ma conduite pendant quarante ans que j'ai servi assidûment avec zèle et attachement ne méritait pas l'humiliation et l'opprobre qu'un inique jugement du Conseil de Guerre, tenu à la Martinique, avait rendu contre moy.

Ce jugement, aussy peu réfléchi, avait été prononcé par de jeunes officiers la pluspart, dont la jalousie et la partialité ont fait connaître qu'ils n'avaient pas la moindre teinture de Service, car on peut dire avec vérité que la majorité n'avait jamais lu que des *Almanachs* et quelques *Gazettes*. Quand on a fait ces représentations au ministre qui était prévenu par M. de Beauharnois, alors notre Général, un des plus ineptes des hommes que j'aye jamais connus pour occuper un pareil poste, répondit que l'on ne pouvait casser un jugement du Conseil de Guerre, qui était sensé avoir été mûrement réfléchi; mais enfin la vérité s'est fait connaître, et on m'a réhabilité ainsy que vous le verrés par l'Exemplaire que je vous envoy. Jamais il n'y a eu tant d'horreur dans un Conseil de Guerre comme il y en a eu dans celui cy.

Quoy que nous n'aurons plus aucune affaire

d'intérests Ensemble, cela ne doit pas mon cher cousin nous interdire une correspondance intime, et que vous voudrez bien me continuer votre amitié. Je me servirai de la voye de M. Thouron à l'avenir pour vous donner des marques sensibles de mon tendre Ressouvenir. Je me flatte que vous voudrés bien me donner aussy de vos nouvelles par la même voye, Assurés, je vous prie, Madame et votre aimable famille de mes plus tendres sentimens. Madame et mademoiselle de la Potherye me chargent de vous dire les mesmes choses dans toute l'effusion de leur cœur.

J'ai l'honneur d'être avec toute l'amitié et le plus inviolable dévouement Monsieur et Cher Cousin,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Le Roy de La Potherye.

Mes neveux demeurent à Aquin, bande du Sud, à St-Domingue : leur nom est Lapotherie Desmauvilles et de Saint-Ours.

A la Pointe Noire de la Guadeloupe ce 1er mars 1770.

M. Pierre-Roch de Saint-Ours, qui acheta les parts des membres de la famille de la Potherie dans la seigneurie de Saint-Ours, offrit au chevalier de la Potherie des Mauvilles la somme de 3,600 livres. Ce dernier, dans une lettre du 14 avril 1773, expédiée de la ville d'Aquin, Ile de

Saint-Domingue, exigeait la somme de 6,000 livres.

Nous ignorons s'il existe encore des descendants de cette noble famille.

Pierre de Saint-Ours a laissé la réputation d'un officier distingué. Entré tout jeune au service du roi, il ne tarde pas à obtenir de l'avancement. Enseigne en 1694, il devient lieutenant en 1710, et capitaine en 1718. Il mérite par ses exploits la croix des chevaliers de Saint-Louis.

Encore lieutenant il épouse à Montréal, le 12 mai 1710, Dlle Hélène Céloron, fille de M. Jean-Baptiste Céloron de Blainville et de Dame Gertrude Le Gardeur. Il est âgé de trente-quatre ans. La belle Hélène qui, depuis longtemps, a attiré l'attention des officiers de la garnison par ses charmes, n'a que vingt-deux ans.

Les personnes dont les noms suivent assistent au contrat: MM. Pierre de Saint-Ours, père, Céloron de Blainville, frère de l'épouse, Philippe Rigaud de Vaudreuil, Messire Joseph de la Colombière, grand vicaire du diocèse, Louis Liénard de Beaujeu, lieutenant, Alphonse de Tonty, baron de Palaudy, capitaine, Joseph d'Ailleboust des Musseaux, Louis de la Corne, Jean Bouillet, écuyer, sieur de la Chassaigne, Antoine Pécaudy de Contrecœur.

M. Pierre de Saint-Ours s'est illustré dans les pays de l'Ouest. On lui a confié le commandement de plusieurs forts, celui entre autres de la

Pointe à la Chevelure tant disputé par les Anglo-Américains.

Revenu de ses expéditions lointaines, le 16 juin 1736, nous le rencontrons à Montréal où il vend la moitié de l'Ile Deschaillons, située dans le Richelieu, à Jean-Baptiste Beaudreau-Graveline et à Françoise Basinet, sa femme, moyennant une rente annuelle de soixante-quinze livres, produit de la somme de 1,500 livres, prix de la vente. Le premier paiement "écherra dans trois ans, le cédant faisant cette réserve pour favoriser Graveline et l'aider à s'établir dans l'île."

Devenu veuf, il contracte une seconde alliance, le 23 juin 1736, avec Dlle Marie-Claire Dagneau, fille de M. Michel Dagneau, écuyer, sieur Douville, et de Dame Marie Lamy (1).

Il meurt à un âge très avancé, laissant un legs de 4,000 livres aux Dames de l'Hôtel-Dieu de Montréal, avec une rente annuelle de 200 livres qui sera rachetée, le 7 novembre 1843, par Madame Roch de Saint-Ours (2).

Marie-Louise, issue du premier mariage de M.

(1) N'est-ce pas une troisième alliance que contracte M. Pierre de Saint-Ours? Nous le croyons. Au *registre de Contrecœur*, à la date du 27 juillet 1728, se trouve le mariage de M. Pierre Fournier de Belleval et de Thérèse, fille de M. Pierre Chevalier de Saint-Ours, et de Jeanne Raimbault, veuve de Marc Le Cané dit Brindamour. Nous pensions tout d'abord que l'épouse de M. de Belleval était fille de Pierre Chevalier, censitaire de M. de St-Ours; mais deux actes, découverts plus tard, nous ont mieux renseigné. Le 6 août 1729, a lieu le baptême de Pierre, fils de Pierre de Belleval et de Dlle Thérèse de Saint-Ours. Puis le 3 janvier 1741, nous rencontrons, dans les mêmes registres, la sépulture d'un enfant, né des mêmes parents.

(2) *Danré de Blanzy, Papineau.*

Pierre de Saint-Ours, s'allie à M. François Le Gardeur de Courtemanche, fils de Messire Charles Le Gardeur, seigneur de Portneuf et de Bécancour, et de Dame Marie-Anne Robineau de Portneuf. Le contrat est du 25 août 1737. Ont apposé leurs signatures: MM. Pierre de Saint-Ours, père de l'épouse, capitaine de troupes, commandant au fort de la Pointe à la Chevelure, Jean-Baptiste Le Gardeur, écuyer, sieur de Saint-Pierre, officier, François Forestier, Conseiller du roi, Procureur, Dame Gertrude Le Gardeur, veuve de M. Jean-Baptiste de Céloron, Dame Marie-Claire Dagneau, François-Xavier de Saint-Ours, frère de l'épouse, Pierre-Joseph Céloron, écuyer, sieur de Blainville, son oncle et subrogé tuteur, Jean-Baptiste Céloron, son oncle, Pierre Raimbault, conseiller du roi.

M. Le Gardeur accorde à sa femme une rente annuelle de 150 livres,intérêt du capital de 3,000 livres et en outre 500 livres de préciput.

Les enfants issus de cette union paraissent être décédés en bas âge. François-Xavier de Saint-Ours, qui continue la lignée de la branche cadette, devient l'auteur des Saint-Ours Cournoyer.

Le 1er mai 1747, il épouse à Montréal Dlle Thérèse Hertel, fille de Messire Hertel de Cournoyer et de Dame Marie-Anne Des Goutins, alors orpheline. M. François-Zacharie Hertel, son oncle, et Dame Charlotte Godefroy, épouse de ce dernier, mettent dans la corbeille de noces une dot de 6,000

livres. Le contrat est du 30 avril. Ont signé cette pièce: MM. le marquis de Beauharnois, chevalier, commandeur et chef d'escadre des armées du roi, Maître Josué Boisberthelot de Beaucour, chevalier, Michel de Villebois, Charles Le Moyne de Longueuil, Jean-Baptiste Céloron, écuyer, sieur de Blainville, Marie-Louise de Saint-Ours, épouse de François Le Gardeur, Pierre-Joseph Céloron, Dame Marie-Catherine d'Ailleboust, épouse de M. René Godefroy, Jean-Baptiste Hertel, écuyer, sieur de Rouville, lieutenant, et Guillaume Dagneau Douville, écuyer, sieur de la Mothe (1).

Créé enseigne en 1748, lieutenant, trois ans plus tard, et capitaine en 1759, M. François-Xavier de Saint-Ours se distingue en plusieurs rencontres, principalement à l'attaque du fort Georges où il a le commandement des miliciens avec MM. de Repentigny, de Gaspé, de Villiers, de la Corne, de Courtemanche et de Vassan. Il combat avec une égale bravoure à la bataille de Carillon et mérite les louanges de Montcalm. A la bataille des plaines d'Abraham il donne encore l'exemple d'un courage héroïque et il tombe glorieusement au champ d'honneur.

Des neuf enfants issus de son mariage, trois seulement paraissent avoir survécu. C'est ce qui ressort d'une déclaration des sieurs Charles Léry et Ignace Gamelin, négociants de Villemarie, en date du 20 août 1762, dans laquelle ils affirment

(1) *Danré de Blanzy.*

qu'à leur connaissance, il n'y eut pas d'inventaire de ses biens lors du décès de M. de Saint-Ours, lequel aurait laissé trois enfants Marie-Louise, âgée de huit ans, François-Xavier-Ange, sept ans, et Jacques-Philippe, quatre ans (1).

Outre cet héritage ses enfants recueillent encore la succession de leur tante Dame Marie-Louise de Saint-Ours, veuve de M. Le Gardeur de Courtemanche. Le 16 août 1766, madame François-Xavier de Saint-Ours, leur tutrice naturelle, renonce aux prétentions qu'elle a, ou peut avoir, dans cette succession moyennant la somme de 1,000 livres. Trois jours plus tard elle se désiste des droits qu'elle possède, de ce chef, dans la seigneurie de Saint-Ours en considération d'une rente annuelle de 100 livres, part de la dot de Sœur Saint-Ours. Le Gardeur s'engage à acquitter la somme de 1,000 livres aux Dames de l'Hôtel-Dieu. Après avoir joui du surplus de cette somme, sa vie durant, à son décès, les enfants de M. François-Xavier de Saint-Ours deviendront ses héritiers légaux. Enfin en vertu de la transaction qu'on va lire, en date du 24 mars 1762, elle vend ses droits de moulin dans la seigneurie de Saint-Ours:

"Nous Jacques-François Le Gardeur de Courtemanche et Louise de Saint-Ours et Thérèse Cournoyer, veuve de feu M. de Saint-Ours, tutrice de mes enfants mineurs, reconnaissons avoir

(1) *Panet.*

reçu de Monsieur de Saint-Ours Deschaillons la la Somme de Trois Cents livres pour la part et portion appartenante à feu Monsieur de St-Ours notre père et Beau-père dans le moulin de la Seigneurie de Saint-Ours, de laquelle somme nous le déchargeons entièrement Et luy donnons la présente Décharge.

A Montréal le 24 mars 1762,

(Signé) Cournoyer de St-Ours Courtemanche
St-Ours Courtemanche."

Ne quittons pas cette famille sans dire un mot de ses descendants.

Marie-Louise-Catherine, fille aînée de M. François-Xavier de Saint-Ours, épousa M. Louis-Dominique de Cantineau, capitaine de troupes et chevalier de Saint-Louis. Après un séjour assez long à la Martinique elle se rend à Blois. Elle meurt dans cette ville à la fin de 1834. Un fils, brillant officier, lui est ravi à l'âge de dix-neuf ans. Il tombe au champ d'honneur. Ses filles font d'heureux mariages.

Nous avons plusieurs lettres de cette dame. Elles nous montrent les difficultés sans nombre que les descendants de cette famille éprouvaient pour toucher les rentes qui leur étaient dues.

On peut juger encore des améliorations faites au système des postes en songeant qu'aujourd'hui en moins de deux semaines, il est possible de faire

parvenir des lettres dans les îles de la Martinique tandis qu'au commencement du siècle dernier, il fallait de dix à douze semaines.

Voici ce qu'elle écrivait à M. Charles de Saint-Ours :

Blois, le 12 avril 1824.

Mon cher cousin, par quelle fatalité ne puis-je recevoir de vos nouvelles, je vous ai écrit plusieurs fois sans avoir reçu de réponse. J'aime à croire que mes lettres ne vous sont point parvenues et que Celle-ci vous parviendra c'est une dame Anglaise qui va directement à Londres et qui la fera expédier si tôt son arrivée. Cette lettre a pour objet, mon cher cousin, de vous prier de vouloir bien me donner des nouvelles de Mr de la Valtrie à qui j'ai envoyé ma procuration pour toucher mes revenus de St Ours il y a bien des années car c'est avant la révolution et je n'ai rien reçu. J'ai une lettre de Loches de Mde la Corne en date du 26 juillet 1796 qui me mandait qu'elle venait de recevoir une lettre du chev. de la Corne mon parent et mon ami qui la chargeait de me demander si je voulais que Mr de la Valtrie m'envoyasse ainsi qu'à mon frère ce qu'il avait à nous. Mon frère est allé en Canada deux fois et il y a fini ses jours comme vous le savez. Comme vous le savez ce cher frère à qui j'étais tendrement attachée et que je regrette bien sincèrement, j'ai aussi une lettre de lui du 5 août 1801.... Je n'ai

rien reçu du Canada depuis 1784.... Je vous demande en grâce mon cher cousin de vouloir bien prendre mes intérêts et de prier Mr ou Mde de la Valtrie de me faire passer les sommes qu'ils ont à moi et dont j'ai grand grand besoin....

J'aurais dû commencer par vous remercier de toutes les preuves d'amitié et de toutes les complaisances dont vous avez comblé mon frère pendant qu'il était en Canada et toute la famille. Vous ne vous rappelez pas de moi, je ne vous ai pas oubliés quoique bien jeunes, je me rappelle parfaitement bien de tourette et de Mlle de St Ours grande et belle femme, de St Ours peu mais bien du chevalier. Qu'êtes-vous devenus? Mon frère à son premier voyage en Canada m'a beaucoup parlé de Mlle de St-Ours qui l'a comblé de soins... J'aurais le désir de vendre ma part dans St Ours. Faites-moi l'amitié de me dire combien elle vaut je m'en rapporte à vous mon cher cousin.... J'ai eu le malheur de perdre mon mari le 24 mai 1822. Je ne me console pas de sa perte il m'a rendu si heureuse.... J'avais un fils superbe de 6 pieds, fait à peindre, et sujet parfait, il a été tué. J'ai 2 filles, il y en a une qui m'engagerais, si j'étais plus jeune, à aller en Canada et je retournerais aussi bien volontiers.... Je vous prie d'être mon interprète auprès de toute la famille. Mon frère m'a beaucoup parlé de vous et de votre frère qui est seigneur de l'As-

somption.... Adieu mon cher cousin, je suis avec un véritable attachement votre cousine.

St Ours de Cantineau

A Monsieur le chev. de St Ours officier au service de Sa majesté Britannique à Montréal, au Canada.

Cette dame échangea plusieurs correspondances avec M. Charles de Saint-Ours et son fils Roch. Quatre ans plus tard elle écrivit de Blois :

Blois le 17 mars 1828.

Mon cher cousin,

J'ai reçu votre lettre en date du 12, 8bre par laquelle vous me dites de tirer Sur vous à 20 jours de vue pour la somme de 3,211 francs ce que j'aurais fait bien plus tôt si je n'avais eu l'espoir de trouver les moyens de faire venir mon argent à bien moins de frais. Il m'en a coûté tout près de 500 francs pour toucher celui que vous m'avez envoyé. Cette fois il va m'en coûter encore autant. Ce qui est très malheureux. J'avoue que je regrette infiniment cette perte qui est Considérable pour une si petite somme. Tous Ceux à qui je me suis adressé m'ont assuré, mon cher Cousin, qu'il n'y a que vous qui auriés pu me faire payer à peu de frais en renvoyant du papier sur londre puisque le Canada qui est aux Anglais commerce avec langleterre et que de Paris et

même de Blois j'aurais les plus grandes facilités pour négocier mon papier. Si cela se peu faire et que vous ayez quelque chose à m'envoyer employés ce moyen je vous prie mon cher Cousin (1).

Il est cependant bien malheureux pour moi et mes enfants de ne pouvoir rien toucher des rentes qu'à recues pour moi pendant tant d'années monsieur de la Valtrie et Mr Binet. Je vous jure sur l'honneur que ses messieurs ne m'ont jamais envoyé un sol et qu'ils n'ont rien rien remis à mon frère pour moi. Il n'a touché que sa part et il a laissé la mienne à Mr de la Valtrie que celui-ci avait dû m'envoyer. D'ailleurs Ses messieurs ont laissé leurs papiers ils n'auraient pas donné d'argent à personne sans s'être fait donné des quittences. Vous conviendrez mon cher Cousin qu'il est très facile aux Eritiers de se convaincre qu'ils me doivent tout ce que leurs parents ont touché. Au moins qu'ils m'en payent une partie. Je veux bien qu'ils ne me donnent pas le tout, mais qu ils ne me fassent pas perdre le tout.

Mon cher Cousin, je vous prie prenez mes intérêts, faites pour moi comme vous feriez pour vous. Ce que vous ferez sera bien fait.... Enfin mon cher Cousin je remets mes intérêts et ceux de vos cousines entre vos mains, pensez je vous prie que nous avons besoin de tout ce qui nous revient. Vous me faites espérer que vous pourrez m'en-

(1) Le lecteur peut remarquer que nous respectons l'orthographe de ces lettres et de celles qui suivent ; nous les publions avec les fautes dont elles sont émaillées.

voyer quelque argent provenant de la seigneurie de St-Marc que mon cousin bellefeuille est sur le point de vendre, je n'ai jamais entendu parler de cette seigneurie, mais bien celle de Cournoyér où j'ai ma part. Mon frère avait passé une transaction que je n'ai pas ratifiée. Mr de bellefeuille a donné à mon frère sa part dans les rentes et la mienne fut remise à Mr de la Valtrie. Je ne sais pas à combien cela se montait, quant au fond mon frère ne l'a pas vendu. Mr de bellefeuille a toujours touché puisqu'il jouie de Cournoyer Ce n'est pas que je veuille l'inquiéter je lui laisse ma part dans Cournoyer. Jamais je ne ferai de peine à mes parents ni mes enfants non plus nous sommes Canadiens c'est tout dire la tendresse pour nos parents.... mon grand regret est d'être si Eloigné de vous.

Je serais fâché mon cher Cousin d'interrompre notre correspondance, j'espère que vous voudrez bien me la continuer. Je vous engage de me donner de vos nouvelles rien ne peut me faire un plus grand plaisir ainsi qu'à vos deux Cousines l'une et l'autre vous prient d'agréer de leur part les choses les plus aimables et de les faire agréer à toute la famille. Je me joins à elle mes chers parents je vous embrasse de tout mon cœur. Rappelez-moi particulièrement au souvenir de Mr votre père mon cher Cousin. Je suis charmée de le Savoir jouir d'une bonne santé.... Adieu mon

cher cousin je Suis avec un sincère attachement votre Cousine.

St Ours de Cantineau.

Envoyé moi je vous prie dans une lettre une bonne empreinte de nos armes. Combien coûterait de quoi me faire une palatine en marthe? voudré vous bien mon cher Cousin me donner des nouvelles de Bellefeuille avec des détails, combien sont-ils. Je me rappelle d'avoir connu une de mes cousines josephte elle vint à montréal avec ma tante.

A Monsieur Roch de Saint-Ours
à Saint-Ours, Canton de Richelieu,
District de Montréal
Canada."

Jacques-Philippe de Saint-Ours, frère de madame de Cantineau, est né en 1758. Il passe son enfance à la Martinique et il prend du service dans l'armée. Deux fois il contracte mariage: d'abord avec Dlle Rose-Vautrude Le Pelletier de Buze, qui décède au Fort Royal, à l'âge de quarante ans; puis avec Dlle Madeleine-Victoire-Félicité Pichon de Noray, fille de Messire Pichon de Noray et de Dame Anne-Marguerite Walet de Merville, née à Metz, département de la Moselle.

M. de Saint-Ours ne paraît pas avoir été heureux en ménage. Pour quelles raisons est-il forcé de quitter la Martinique? Nous l'ignorons. Ce

que nous apprennent les documents que nous avons sous les yeux, il meurt à Champlain le 12 février 1811, et il y est inhumé le 23 au cimetière de cette ville.

La lettre suivante, écrite partie en langue anglaise et partie en langue française, adressée à M. Charles de Saint-Ours, et à Mr Dutalmé raconte la fin de cet officier :

Champlain 9e May 1811

Messieurs,

Mr St Ours Cournoyer Died on the Twenty first day of February last in the town in which he wa Enterred the twenty third day of the Same Month as it will appear by the Certificate Marked G— Duly attested by Judge Pline Moor my Colleague. The Sufferings of Mr de St-Ours has been very great since about twelve Months before his death— by Cunsomption, Rheumatisms and Dropsy— being destitute of every thing, and in a helpless situation. Crush'ed by the most deplorable mysery. In December last I was apprised of his distress— Which, when I saw him excited in me Compassion and Clemency— Duty urged me the necessity to afford him assistance-but this could not be done without some expenses-he had previously insisted that I should purchase his Rights in St-Ours, as well as Cournoyer & St Marc. But I always declined to Middle with the property-Because knowing his

family in Martinique & informed that he had respectable & able Relations in Canada (of a Name of the first Rank formerly in France) I always exhorted him to apply to them for relief-I have been requested by Mr Francis Asselin & all other Creditors to attend here on purpose to examine their accounts & attest as a Magistrat to such ones that are Just and Correct—The papers & Clothing of Mr de St-Ours were put in two Trunks in my presence which I have locked & herewith I enclosed the keys to you according to your directions to Mr Francis Asselin (when at your house) which in empowered by the Creditors whom send their vouchers to make the delievery of the Trunks & receive the payment.

J'ai l'honneur d'être avec respect

Votre très humble & très obéissant serviteur,

Henry Delord

resident in the Town of Peru 36 Miles South of the town of Chmplain In the County of Clinton & State of New York.

A Mr Le Chevalier de St-Ours & Mr Dutalmé,

notaire à St-Ours.

"M. François Asselin de Champlain a reçu en ma présence de Mr Dutalmé curateur à la succession vacante de feu Mr de St-Ours Cournoyer une somme de treize cent Soixante Deux livres, Douze

sols, ancien Cours, pour le payement des Comptes qu'il lui a remis ce Jour des Sieurs Benjamen Moor montant à trente piastres & vingt-cinq centins, de Jabez Fitch cinq piastres et quarante-huit centins, d'Henry Delord quatre-vingt-seize piastres et soixante et un cents, de Silas Hubbelle, pour une piastre, et enfin celui du dit Asselin pour vingt-six piastres et cinquante centins, outre celui du même pour cent-soixante-dix-sept livres ancien Cours pour frais de poste & autres pour les transports des effets de feu Mr de St Ours Cournoyer promettant le dit Asselin remettre aux Différents Créanciers Le montant de leurs comptes respectifs; et reconnaît de sa part être pleinement satisfait de tout ce que la dite succession lui redevait, Dont quittance finale et entière,

St-Denis 13 may 1811

(Signé) Guérot J.p. Témoin × Marque de
François Asselin."

Le juge de la Cour des Plaidoyers communs du district de Champlain Pline Moore Forest donna le certificat suivant:

"At the request of Henry De Lord Esq. I do certify that on 23 day of February 1811 I attended the funeral of Mr St Ours Cournoyer, who was buried the same day in this time, having died on the night of the 21st of the same month.

Champlain County of Clinton State of New York."

May 8th 1811.

De son premier mariage M. Jacques-Philippe de Saint-Ours laissa deux filles avantageusement mariées à la Martinique, et une autre issue de sa seconde femme, qui demeurait dans la même île. Ce sont : Joséphine-Elisabeth-Cécile, Rose-Gabrielle et Madeleine-Victorine.

Joséphine-Elisabeth-Cécile de Saint-Ours fit une belle alliance avec un officier de grand mérite : M. Gaston-Louis-François de Nogérée, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il devint plus tard chef du second Bataillon de la Martinique et résidait à Saint-Pierre.

Rose-Gabrielle de Saint-Ours ne fit pas un moins heureux mariage. Elle épousa M. Henri Jorna de la Cale, et demeura longtemps en la paroisse Saint-Louis, au quartier de Fort Royal, Ile de la Martinique.

Quant à Dlle Victoire de Saint-Ours elle passa sa vie dans la même île. La mort de sa mère, arrivée le 1er novembre 1823, lui porta un coup terrible. Ses beaux-frères firent tout en leur pouvoir pour la secourir.

Les correspondances de madame Jacques-Philippe de Saint-Ours sont remplies de sentiments de résignation à la volonté divine bien propres à nous édifier.

Au fort Royal le 12 mai 1819.

Mon cher Cousin,

J'ai eu l'avantage de recevoir la Lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire en datte du 25 juillet 1818, accompagnée d'une de Monsieur du talmé, sous le couvert de Mde Jacquart par New York... je vous avoue que ma fille et moi avons Eté bien peinés de la nouvelle affligeante que vous nous avez donné d'apprendre la mort de Mr votre frère (1), notre cousin et celle de votre cher fils (2) que nous n'avions pas le bonheur de connaître. Mais n'importe il vous touchait de si près que la nature même ne pouvait se démentir. Je conçois, mon cher cousin que vous avez dû payer ce tribut à la douleur comme étant père tendre et sensible pour un fils chéry qui méritait tous les suffrages de ses bons et charitables parents et qui toute la vie le regretteront. Il faut espérer que le Cadet vous dédommagera par les mêmes sentiments que possédait son aimable frère je désire de tout cœur qu'il vous donne la satisfaction que mérite un bon père tel que vous.

Je pense que votre santé est parfaitement rétablie de même que celle de ma chère cousine qui a partagé les mêmes sensations de peine et de douleur. Mutuellement vous devez vous donner du courage à surmonter les malheurs de la vie.

(1) Quinson de Saint-Ours.
(2) Charles de Saint-Ours.

Pour moi je suis malheureuse davantage d'avoir perdu mon cher mari Mr de St Ours surtout éloigné de moi, ne pouvant lui donner mes soins comme une Epouse tendre qui devait lui fermer les yeux, hélas! les malheureuses circonstances ne l'ont pas voulu. Je ne doute nullement qu'il a manqué de secours. Vous avez eu la bonté de me faire un petit détail à ce sujet ce qui m'a un peu tranquillisée. Je vois avec peine qu'il est assez difficile d'avoir une correspondance suivie du Canada. Ici les américains sont infidèles à remettre les lettres, j'espère que vous Recevrez celle-cy. Je la remets à une amie qui part pour new york ou philadelphy; elle va voyager avec son mary. Je la trouve heureuse de quitter la Martinique. C'est un pays qui n'est plus habitable depuis que les français l'occupent. Le Commerce est anéanti, les Etrangers se retirent tous chez Eux dans leur patrie on ne sçait plus que faire pour exister. Si j'étais persuadée d'une petite existence honnête Celon mon rang, dans le sein de votre Respectable famille, je me ferais un vray plaisir d'aller me fixer près d'elle pour jouir du bonheur de vous connaître tous et vous laisser ma fille pour lui servir de père après ma mort. ce sont la les vœux que je forme tous les jours. Je conviens que les biens que j'ai dans le pays sont modic, mais encore il faut en jouire. J'ai quelques rentes échues depuis quelques années, je ne sçais comment les toucher. Si Mr du Talmé

pouvait me les faire passer par l'Angleterre il ne manque pas de bonnes maisons qui font des affaires avec les généraux de nos antilles anglaises comme Ste Lucie ou la Dominique qui ne sont qu'à quinze lieues de distance de la Martinique. J'écris à Mr Du talmé à Ce sujet si cela lui est possible il me rendrait un véritable service, dans le Cas contraire de me le mander tout de suite. Rendez-moi le Service de me donner quelques conseils dans ces projets vous êtes plus à même de juger que moi. Ayez la bonté d'adresser vos lettres à l'adresse de Mme Jacquart à New York c'est cette bonne dame qui m'a fait parvenir vos lettres. Je me serais fait un plaisir d'y répondre plus tôt, mais nous avons manqué de bonne occasion depuis longtemps.

Veuillez ne pas oublier ma fille et moi auprès de votre épouse, notre cousine, faites lui Mille Compliments et amitiés de notre part, vous y êtes compris pour les sentimens de ma fille et du Cher Fils le petit Cousin, enfin sans oublier toute la famille et à qui nous adressons des vœux pour leur bonheur, c'est dans ces sentiments avec lequel je vous prie d'être persuadé et l'estime et attachemens Mon Cher Cousin.

Votre très affectionnée Cousine

Veuve St Ours (1).

(1) Comme pour les lettres précédentes nous respctons les fautes d'orthographe.

Mon Cher Cousin vous trouverez ici incluse deux lettres une pour notre parente Mde de St Ours, et l'autre pour Mr du talmé, je vous prie de les faire parvenir le plus tôt possible, vous m'obligerez sensiblement.

Vous avez dû recevoir des nouvelles de ma belle Sœur Madame de Cantineau qui fait son séjour à Blois en Touraine avec son vieu mari et ses deux demoiselles. Elle a eu le Malheur de perdre son fils charmant Cavallier et à 19 ans, au Service du Roi, à sa rentrée en france, depuis ce temps elle n'est pas encore consolée. Elle me témoigne diverses fois qu'elle voudrait bien toucher quelque chose des rentes qu'elle peut avoir échues dans sa portion de terre qu'elle a comme moi. Voyez donc si cela se peut. Son intention était de m'envoyer une procuration faite en mon nom pour toucher pour elle, parce qu'elle me doit depuis fort long-temps une Rente qu'elle touche pour mon mari provenant d'une somme d'argent que madame de Saint-Ours la mère avait placé avant sa mort de manière que je pourrais me rembourser sur ses droits en Canada, puisque je n'ai encore rien touché et d'ailleurs c'est son intention. Je vais lui écrire à ce sujet. Je ne crois pas que son intention Sera daller jamais en Canada, Monsieur du talmé vous fera part d'une pièce, c'est à dire la Copie, que je lui envoie ci jointe, du temps que Mr Bonnet notaire avait passé pour faire connaître les droits de mon mari sur le fief St-Ours et

que j'ai en Cas de besoin comme étant plusieurs héritiers sur cette terre.

Monsieur le Chevallier de St-Ours,
Seigneur Sur la Rivière Chambly
à St-Ours, près Montréal,
en Canada.

La lettre que l'on va lire n'est pas moins digne d'intérêt; elle montre la série de malheurs qui sont venus fondre sur les habitants des Iles Martinique, de la Gaudeloupe, et circonvoisines.

Au fort Royal Martinique le 18-7-bre 1819.

Mon Cher Cousin,

J'ai eu l'avantage de Répondre à la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire en datte du 17 août de l'année 1818. Je présume bien que vous avez dû Recevoir mes lettres en outre une pour Mr Dutalmé qui était incluse dans la vôtre où je vous priais de la lui faire tenir le plus tôt possible et je ne doute nullement de votre exactitude à mon égard connaissant vos bontés pour moi et mes enfants qui vous en auront autant d'obligation que moi. Il est fort heureux pour moi, Mon Cher Cousin, que vous vouliez bien vous occuper de nos intérêts dans un pays aussi Eloigné de nos Colonnies mais mon projet est d'aller faire un tour au Canada au printemps prochain Si je puis terminer mes affaires à la Martinique.

Si toutefois vous ne pouvez me faire passer les

Rentes que vous avez à moi et Comme vous me le mandez dans votre dernière lettre je vous avoue que je ne Sçai pas comment faire pour toucher Cela ici. Si votre gouvernement faisait des affaires avec le nôtre Comme l'île Ste Lucie ou l'île de Dominique qui sont très voisines de nous, la distance n'est que de 15 lieues. L'Angleterre nous a enlevé ces deux colonnies dans la guerre passée Ce qui fait beaucoup de peine à la france, mais que faire? Vous savez que c'est le plus fort qui fait la loi dans tous les pays du monde; nous l'avons éprouvé depuis le commencement de cette malheureuse guerre qui nous a ruinés, surtout ici dans les Antilles françaises.

Si nous avions eu le bonheur de conserver les Anglais la Martinique serait florissante mais non, nous n'avons plus de Commerce avec cette nation Cela est défendu depuis six mois, de sorte que les affaires sont staguenantes et malheureuses. Le pays n'est plus habitable comme cy devant nous avons la paix à la vérité depuis quatre ou cinq années, mais il n'y a que Dieu seul qui sçait si c'est pour longtemps. Les traités des Souverains et des hommes sont bien incertains et nous sommes obligés de nous y soumettre souvent malgré nous.

Soyez, je vous prie, notre intreprète de nos sentiments et compliments et de ceux de ma fille, et de ses deux sœurs qui se joignent à nous pour se rappeler à votre bon souvenir et à celui de toute

leur respectable famille. Tous les jours elles me répètent qu'elles sont bien malheureuses d'être aussi éloignées d'elles. Nous n'avons que l'espoir de nous réunir un jour, du moins ma fille et moi, car mes belles-filles ne quitteront pas leur pays; elles sont riches surtout l'aînée qui est fort bien mariée, et la Cadette aussi. Si ma fille avait de la fortune elle le serait aussi mais avec cela il ne faut jamais désespérer de la Providence. Donnez-moi, je vous prie, un petit détail de la santé de toute votre famille. Vous devez être persuadé de tout l'intérêt que nous y prendrons c'est dans ce sentiment avec lequel je suis

Votre très humble et affectionnée parente

Veuve de St-Ours.

Rappelez-nous S.V.P. au souvenir de mon fondé d'affaires Monsieur Dutalmé.

Monsieur le Chevalier de St-Ours,
Seigneur sur la Rivière Chambly,
près Montréal, à St-Ours En Canada.

Cette pauvre veuve, dans une autre lettre, faisait connaître à M. Charles de Saint-Ours les malheurs éprouvés par les habitants de l'île de la Martinique. Elle entretenait l'espoir de quitter cette île insalubre et inhospitalière.

Au Fort Royal, Martinique, 15 octobre 1820.

Mon Cher Cousin,

J'ai eu l'avantage de Recevoir votre dernière en date du 28 juin dernier, je vois avec plaisir que vous jouissez tous d'une bonne santé. Voilà le vrai bonheur de la vie. Toute ma famille et moi se portent assez bien quoique le pays est très mal sein, surtout dans le cours de l'hivernage. Les fièvres jaunes, les maladies épidémiques y sont très fréquentes et Malheureusement Ce sont les Européens qui sont les victimes de ses tristes maladies. Pour vous dans votre pays froid vous êtes à l'abri de tout cela, quoique l'on meurre partout. Il paraît que vos saisons de challeurs ont Etés à un degré extraordinaire cette année surtout dans un pays si froid. Peut-être qu'en récompense vous aurez un hiver plus modéré et plus doux.

Vous savez que l'atmosphère varie dans son Cours, ce qui fait que les Saisons ne sont pas les mêmes, de sorte qu'il est impossible d'y remédier puisque c'est l'ouvrage de l'être Suprême, c'est luy qui conduit tout dans l'Univers et la Nature entière.

Vous avez eu la bonté d'adresser vos lettres pour moi à Mr Henry Ogden, *esquoire Marchant a new York,* je le lui avais écrit en même temps qu'à vous mais il n'a pas Répondu à ma lettre. Je le lui écrit encore pour le prier de vous passer

Celle cy vu que Mde Jacquart est de Retour ici il y a plus de six mois. C'est sans doute par son adresse que j'aurai perdu vos lettres puisque vous m'en accusez plusieurs que je n'ai pas eu le plaisir de recevoir.

Mr Dutalmé m'écrit que je puis tirer une traite sur Mr Henry Ogden oui, cela est bon, mais il me faut une lettre d'avis, sans cela je ne puis le faire. Je mande à Mr Dutalmé de lui en donner le pouvoir et le plus tôt possible, car je me trouve dans une position assez malheureuse depuis deux ans, le général Donzelot qui commande m'a supprimé ma petite pension que je recevais pour les Etats de Service de mon Malheureux mari qui a été succomber loin de moi, hélas! le souvenir triste ne peut s'effacer de ma Mémoire et il ne finira qu'avec moi.

Soyez, je vous prie, notre interprète pour ma famille et moi auprès de la vôtre enfin à tous ceux qui vous touchent de près faites leur nos Compliments et amitiées. En attendant le plaisir de les voir et de les embrasser, Vous savez qu'il ne faut jurer de rien, c'est dans cette douce espérance ou nous sommes ma fille et moi.

Il paraît Mon Cher Cousin, que Mr Dutalmé m'a caché jusqu'à présent la Rende (rente) de 200 livres que la terre de St-Ours doit payer toutes les années à lhopital de lhotel Dieu de Montréal. Voilà la première Nouvelle pour moi depuis bien longtemps que Mr Dutalmé Conduiy Cette terre

il ne m'en a jamais fait mention. Cela est bien Etonnant c'est donc depuis peu. Je vais lui en faire des Reproches et qu'il me dise sur quoi cette Rende est fondée vous ne m'expliquez pas Cela.

Mon mari ne m'en a jamais parlé, mais il m'a dit avoir repris de la famille bellefeuille un moulin à bled qu'il avait depuis longtemps, qui donnait des rentes, j'en ai l'acte ici passé par devant notaire et Mr Dutalmé ne m'en dit rien. Tout cela est un peu louche. Vous me dites cependant que mes intérêts sont en bonne mains, je vous avoue qu'il est Malheureux pour une pauvre mère de famille d'être aussi éloignée de ses intérêts. Il paraît que tout cela est négligé. Obligé moi donc Mon Cher Cousin de veiller un peu, c'est une faveur que mes enfans et moi vous prions d'avoir comme bon parent, dans pareille circonstance en attendant croyez aux sentimens d'estime et d'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Mon Cher Cousin,

Votre très humble et affectionnée parente,

Veuve de St-Ours.

A Monsieur le Chevallier de St Ours

Seigneur de St Ours

En Canada.

Mme de Saint-Ours n'eut pas la joie de connaître ses parents du Canada, elle mourut, comme

l'on sait, en 1823. Une lettre de son beau-fils adressée à M. Charles de Saint-Ours complète les renseignements que nous possédons sur cette branche de la famille.

St-Pierre (Ile Martinique) 9 mars 1824.

Monsieur et très cher Oncle,

Sans avoir le Bonheur de vous connaître ni aucun membre de la famille de Mr de St Ours, Je me trouve néanmoins votre proche allié et en cette qualité, Je vous Prie de Permettre que j'ouvre une Correspondance avec vous quoiqu'un peu tardive. Je me flatte que lorsque vous connaîtrez mes Raisons vous ne me trouverez pas de fait à Blamer.

Arrivé dans cette Isle au commencement de 1817, J'eus le Bonheur de faire la connaissance de votre chère nièce qui est maintenant ma femme, Je l'épousai avec le consentement unanime de ses Parens et depuis ce tems Je n'ai eu qu'à me louer de la manière dont elle m'a rendu la vie agréable.

En 1821 Je l'ai Conduite en france Pour lui faire faire Connaissance avec ses Parens de mon côté, surtout les Bons et respectables Père et mère que J'ai encore le Bonheur de conserver dans un âge fort avancé, mon Père ayant 82 ans — Je l'ai ramenée en 1822 en fort Bonne santé.

J'avais décidé dès le commencement de mon

mariage de connaître tous les Parens de ma femme, mais Je n'avais pu y réussir. Mme de St Ours qui seule Pouvait me donner des Renseignements Positifs à ce sujet (vos nièces n'en ayant que de très imparfaits) ne me donna que des Réponses vagues à toutes les questions que je Pouvais lui faire relatives à votre existence et à la fortune que Mr de St Ours pouvait avoir laissé en Canada —Je n'ai pas eu de Peine à Pénétrer ses motifs, mais respectant son Dénuement Presqu'absolu, Je n'ai Pas Pour le moment Poussé Plus Loin mes recherches — J'avais cependant en Juillet 1821 vu Mad. de Cantineau à Blois et Je m'étais assuré au moins de votre existence quoique cette Dame ne put pas me Préciser où vous étiez ni Comment me faire parvenir de mes nouvelles— elle comptait bien me charger de ses affaires, mais le Peu de tems que Je Passai à Blois ne me Permit pas de Recevoir de Pareilles Communications et elle ne m'envoya rien à Saintes ou J'avais rejoint ma femme qui était restée chez mon Père et qui n'avait pas voulu m'accompagner à Paris pour des Raisons très sages et qui font son éloge.

A mon Retour en 1822 à la Martinique Je n'ai Pas été Plus heureux dans mes Perquisitions qui du reste furent très lentes Par les Raisons que j'ai déjà désignées, lorsqu'un événement que Je suis au Désespoir de vous apprendre me mit au fait de ce que Je voulais savoir.... Je veux Parler de la mort de Mad. de St-Ours qui a eu lieu

le 1er novembre 1823 après une longue maladie d'épuisement Provenant de chagrins domestiques joints à un affaiblissement total — aussitôt que j'ai appris cette Perte j'ai cru en ma qualité de Beaufrère de Victorine devoir m'occuper de ses Intérêts; elle m'a déposé entre les mains un Rouleau de lettres contenant la correspondance de Mad. de St-Ours avec vous, Mr Dutalmé, l'avocat, et Mde de Bellefeuille. D'après ces Renseignements que j'y ai Puisés, J'ai décidé ces Dames à Faire une Procuration Collective, approuvée par mon Beaufrère Lacalle et moi, ou nous vous donnons Pleins Pouvoir Pour toucher ou faire toucher toutes les Rentes qui Peuvent être dues depuis 1821 époque à laquelle il Paraît que Mde de St Ours a cessé d'être Payée de ces Rentes et dont il était dû alors une somme de 3,000 livres d'après votre lettre du 1er août 1821.

L'intention de ces Dames est que vous vendiez de la manière la plus avantageuse tout ce qui Peut revenir de la succession de Mr de St-Ours et que vous Payiez les hypothèques qui Pourront exister de la manière la Plus convenable que vous jugerez dans votre Prudence et que vous m'en fassiez passer le montant Par le Canal de Messieurs John J. Delaplaine négociants New-York à qui j'adresse cette lettre avec Prière de vous la faire Parvenir. Ce négociant se chargera de faire passer ces fonds à la Martinique et Je me charge d'en faire la Répartition.

Comme Je m'imagine que pour cette vente il faut une Procuration de Mde de Cantineau, Je vous en vois une qu'elle avait transmise à Mad. de St-Ours, qui apparemment n'a pas eu le temps d'en faire usage. — J'y joins 1° une Procuration collective des 3 héritières de St-Ours approuvée Par les maris 2° un extrait mortuaire de Dame Rose Vautrude Lepelletier de Beuze 1ere femme de Mr de St-Ours 3° un extrait mortuaire de Dame Madeleine Victoire félicité Pichon de Noray, 2ieme femme de Mr de St-Ours le tout duement légalisé.

Si la Procuration de Mad. de Cantineau ne suffit Pas Pour vendre vous Pourez toujours me faire Passer les Revenus qui sont dus tant à ces Dames qu'à elle et Comme je viens de lui écrire Pour m'envoyer une Procuration en Blanc Dès qu'elle me l'aura fait Parvenir Je vous L'enverrai afin que nous puissions en terminer, l'intérêt de ces Dames ne Permettant pas qu'elles Conservent des Propriétés si éloignées et avec lequel nous Pouvons être d'un moment à l'autre en guerre.

Maintenant, mon cher oncle, que je vous ai parlé d'affaires, Permettez que Je me fasse connaître à vous en me félicitant moi-même d'être tombé dans une famille aussi respectable que la vôtre— mes ancêtres sont de Bons gentilshommes, mon Père était officier de la marine, lorsqu'il épousa ma mère fille du Président du Conseil de St-Domingue, il donna sa démission, fut fait

chevalier de St-Louis et Lieutenant des maréchaux de france dans sa Province en touraine ce Beau Pays ou je suis né, ce nom ne doit pas vous être inconnu et plus d'un Canadien réfugié y est resté longtems— la Révolution nous a chassé aux etats-unis après nous avoir enlevé nos vastes propriétés de St Domingue, fils unique, sans fortune, considérable J'ai pris le Parti des armes comme le seul qui convient au Descendant de tant de braves marins— le sort m'a Protégé après bien des vicissitudes le ciel nous a rendu le trône des Lys, J'ai eu le Bonheur d'accompagner en 1815 Sa Majesté à Gand, et en 1816 je suis Parti comme Capitaine Pour la Martinique où mattendait l'épaulette d'officier supérieur, la Croix St-Louis et la main de votre aimable nièce, qui m'a consolé de tous les maux que J'ai Pu souffrir dans le cours de ma Carrière militaire— Nous n'avons pas d'enfants et c'est la cause d'un grand chagrin pour nous.

Vous voilà maintenant au fait de ce qui me Regarde, mon cher oncle, il était nécessaire que je vous donnasse cette petite explication afin que vous sachiez à qui vous avez à faire. Je Commande un corps de troupes dans ce Pays et J'espère d'ici à quelques années Pouvoir Peut-être être Placé en france avec un grade plus élevé—il me Reste un grand chagrin à éprouver c'est celui de ne Pouvoir Pas faire une connaissance intime avec toute la famille que je considère comme la

mienne Propre; Je vous Prie d'y suppléer autant qu'il sera en votre Pouvoir et surtout de me mettre au fait de tous les Parens de Mr de St-Ours qui existent encore afin que je puisse leur témoigner mon amitié Ma femme et ses deux sœurs se Ressouviennent Particulièrement de Mons de Bellefeuille à qui je vous prie de Présenter mes respects ainsi qu'à toutes les Dames de la famille. J'ai déjà pour elles le Plus sincère attachement qui ne peut qu'augmenter Par les nouvelles que je désire recevoir.

Ne doutez Pas mon cher oncle de la vive amitié que Je vous Porte et voyez dans toutes mes démarches la Loyauté et la franchise qui doit faire partie du Caractère d'un gentilhomme français dont vous conserverez toujours les qualités et les affections.

Votre affectionné neveu

G de Nogérée chef du 2° Bon d'Infant

de LIsle de la Mque, Chevalier de St-Louis et de la Légion d'honneur.

Il me reste a vous Parler du chagrin que nous avons éprouvé de la mort de Mde de St-Ours qui laisse sa fille sans appui. Je vous Promets de faire tout ce qui dépendra de moi Pour lui être utile. Mon Beaufrère de la Calle est dans les mêmes sentiments. Vous apprendrez aussi avec infiniment de chagrin la mort du Digne monsieur de Cantineau votre Beaufrère en 1822, J'avais

fait sa connaissance en 1821 et J'ai été ainsi que ma femme Profondément affligé— ses filles restent avec leur mère dans des circonstances très gênées ainsi si vous pouvez me faire passer quelques fonds Pour elles, Je vous Réponds de les renvoyer fidèlement.

De nogérée

St-Pierre, Isle de la Martinique.

M. de Nogérée écrivit encore plusieurs lettres d'affaires à M. Charles-Roch de St-Ours qu'il aimait à appeler son oncle bien qu'il ne fût en réalité que le cousin du père de sa femme.

Dans une de ses missives il insiste auprès de M. de Saint-Ours en faveur de Mme de Cantineau et de ses deux filles "qui se trouvent dans une situation très gênée, et, ajoute-t-il, vous rendrez un bien plus grand service à votre nièce Victorine qui, depuis la mort de sa mère, est dans une position fort critique... elle n'a d'autre fortune que celle de deux ou trois esclaves qui peuvent lui manquer d'un jour à l'autre... (1)."

Au mois d'août de cette année 1824 M. Charles de St-Ours informe M. de Nogérée qu'il ne peut plus gérer ses affaires, mais que son fils le remplacera. En conséquence M. Roch de St-Ours continue la correspondance.

Le 10 mai 1826, M. de Nogérée écrit de Sain-

(1) Lettre du 20 juillet 1824.

tes, Charente Inférieure, à son cousin pour lui annoncer qu'il a quitté la Martinique et le prier de vendre le plus tôt possible les bien-fonds qu'il possède au Canada.

... Vous voyez Par la Datte de ma lettre que je n'habite plus la Martinique, le corps que Je Commandais a été dissout et je suis en ce moment en semestre chez mes bons vieux Parens avec ma femme qui est revenue avec moi de la Martinique et dont j'ai eu le chagrin d'être séparé pendant un an par suite des occupations de mon état.—Je suis de retour de Paris depuis quelques jours et je goûte quelques moments de repos et de tranquillité. Nous désirons beaucoup ma femme et moi entendre parler de votre famille qui nous intéresse vivement quoique nous ne la connaissions pas. Comment va la santé de notre chère Cousin, votre bon père et notre bonne tante? avez-vous des neveux? apprenez leur qu'ils ont de l'autre côté de la mer des Parents qui sont toujours prêts à les chérir et à faire leur connaissance si Dieu permet un jour qu'ils revoient la Patrie de leurs ancêtres, car Je Pense que rien ne leur fera oublier qu'ils sont français et que les Bourbons ont droit à leurs hommages.

Adieu, mon cher Cousin, embrassez en mon nom et en celui de ma chère Cécile, toute votre famille, vos Bons Parens, votre aimable sœur, son mari et tous nos alliés et recevez d'avance nos

remerciemens Pour toutes les Peines que vous Prenez de nos affaires....

Je vous embrasse de tout mon cœur

Votre affectionné Cousin

G. de Nogérée.

P. S. — Je viens de tirer Pour 2,000 livres sur Mad. Dutalmé à 40 js de vue, je pense que depuis le tems ses affaires sont arrangées et qu'elle fera honneur à ma lettre de change.

M. de Nogérée dans une de ses lettres du 29 décembre 1827, remercie M. Roch de Saint-Ours de la somme qu'il a tirée sur Lui au montant de 2,140 livres 18 sols 4 deniers. il termine en ajoutant "Soyez sûr, mon cher cousin, que je chercherai toujours à continuer nos relations d'amitié et que ma femme et moi prendrons toujours un grand intérêt à toute votre famille, dont je Présume que la santé est bonne puisque vous ne m'en dites rien. Présentez mes Respects à votre Respectable Père, et notre amitié sincère à notre chère cousine, à son mari et à ses enfants. Comptez toujours sur notre sincère attachement.

Je ne reçois Point de nouvelles de la Martinique depuis longtemps, J'ai vu que depuis le retour de Mr de Lacalle il avait été fort malade. J'ai fait passer à Mad. Lacalle et à Victorine leur part de lettre de change de 2,000 livres...."

Le 16 août 1828, M. de Lacalle écrit à son tour une lettre fort sympathique à M. Roch de Saint-Ours :

Monsieur & parent,

J'ai l'honneur de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, veuillez être assez indulgent pour m'excuser si je ne l'ai pas fait plutôt, ayant fait une maladie très grave à laquelle j'ai pensé succomber mais il m'est resté une si grande faiblesse et un tremblement dans tout le corps, que je ne puis encore espérer de longtemps, de reprendre ma santé, ma femme également a été malade et ne peut non plus jouir de la sienne. Je me décide à aller passer un hyver en france, mon départ est fixé au printemps prochain. J'espère que ce beau climat nous la rendra à tous les deux, et j'espère avec la grâce de Dieu, lorsque je pourrai aller faire un petit voyage en Amérique après mon retour dans cette colonie, que j'aurai l'honneur d'aller faire votre connaissance et celle de votre aimable famille à laquelle, je vous prie de présenter mes civilités respectueuses, ma femme et ma famille, sensibles à votre souvenir, me chargent de vous faire leurs plus tendres amitiés ainsi qu'à tout ceux qui vous entourent. D'après la teneur de votre lettre, pour ce que nous avons à répéter de la succession de M. de St-Ours

vous recevrez la traite que j'ai remise à mr Goyet pour ce être payé par icy et par luy.

Agréez Monsieur et parents l'assurance de mon respect et de mon attachement.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Hy Jorna de Lacale.

La dernière lettre de M. de Nogérée est du 16 juillet 1835.

Mon Cher Cousin,

De Longues années se sont écoulées depuis L'interruption de notre correspondance. Les événements publics et Particuliers se sont succédés avec une Rapidité effrayante et rien Hélas ne s'est amélioré dans notre Position depuis le 29 Déc. 1827. J'ai eu le malheur de Perdre mon Père et ma mère en 40 jours de tems au commencement de 1829— les événements Politiques qui ont eu lieu depuis n'ont Pas rendu notre Position meilleure mais les maladies nous ont donné peu de Relache Pendant 3 ans à ma femme et moi : graces à Dieu nous en sommes quitte et Jouissons maintenant d'une Parfaite santé. Nous avons eu le malheur de perdre en Décembre dernier notre Bonne tante Cantineau qui est morte à Blois deux mois après que nous l'avons laissée ayant été faire un Petit voyage pour conduire ma femme chez sa tante qu'elle ne connaissait pas et qu'elle regrette

à Présent d'avoir Connue elle laisse sa fille une bien aimable personne dans une affliction qui, j'ai bien peur influera sur sa santé car elle adorait sa mère.

Et vous mon cher cousin quels sont les vicissitudes que vous avez éprouvées? huit ans sont bien Longs et puisque les empires changent et que les Rois s'en vont que deviendrons-nous?... Donnez-nous des nouvelles de toute votre famille.... Nous vous embrassons de tout notre cœur ma femme et moi.

Votre affectionné cousin

G. de Nogérée

officier supérieur en retraite, chev. St-Louis et de la Légion d'honneur.

P.S. — Vous avez sans doute appris le mariage de la fille aînée de M. de Lacalle à la Martinique avec un jeune avocat, dont ont fait grand éloge— il s'appelle Vergeron.

Saintes 10 juillet 1835.

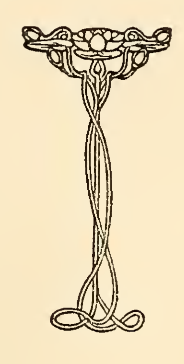
M. Roch de St-Ours.

Nous ignorons s'il existe encore en France et à la Martinique des descendants de la famille de Saint-Ours.

Les revenus du fief Cournoyer en 1810, d'après les comptes de M. Dutalmé, déduction faite de

deux cents livres de rente due aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu, se montaient à 1,456 livres, 12 sols; en 1813, à 1,245 livres et en 1820, à 1,696 livres, 19 sols, 3 deniers.

Revenons bien vite au fils aîné du premier seigneur de Saint-Ours.



CHAPITRE VIII.

M. Jean-Baptiste de Saint-Ours de l'Eschaillon, second seigneur. — Ses services militaires. — Son mariage. — Il est envoyé au fort de Niagara. — Pierre de Salvaye et sa famille. — M. de Saint-Ours a le commandement de Kaministigoya. — Ce qu'est ce poste. — Ses engagés. — Un mot de la traite des pelleteries. — M. de Saint-Ours au Détroit. — Il devient major. — Il est fait lieutenant du roi et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. — Sa mort. — Sa famille. — Sa veuve administre les affaires de la seigneurie.

Celui qui devait continuer la lignée de la branche aînée de la famille seigneuriale, M. Jean-Baptiste de Saint-Ours, vit le jour au Grand Saint-Ours, il reçut le baptême le 11 octobre 1670, des mains de Messire Hugues Pommier.

A cette époque une seule carrière, celle des armes, attire les fils de nos nobles familles. Désireux de se créer un avenir brillant, dès l'âge de dix-huit ans, le jeune de Saint-Ours entre dans l'armée. Créé enseigne dix ans plus tard, il est fait lieutenant en 1690, garde-marine en 1703, enfin il obtient le brevet de capitaine en 1708.

Tout en servant son pays comme un excellent patriote, il ne se désintéresse pas entièrement de la colonisation. Destiné à devenir plus tard l'héritier principal des vastes domaines possédés par son père, il se fait concéder la moitié de l'Ile de

l'Eschaillon — plus tard appelée Deschaillons — située dans la rivière Richelieu, avec un fief de dix arpents, sis sur la rive nord, appelé le fief Saint-Jean.

Dans le cours de l'été de 1705, profitant de la cessation des hostilités, il se livre avec ardeur à la culture, et à l'exploitation du domaine. Il prend à rente son père, qui lui cède la terre et seigneurie de Saint-Ours, consistant en maison seigneuriale, grange, étable, terres, prairies, pacages, cour et moulin à vent, cens et rentes seigneuriales, droits de communes, et cela pour trois ans, moyennant une rente annuelle de cent trente minots de *bled* froment, un cochon gras, trente livres de beurre, et trente chapons gras.

Le seigneur abandonne encore à son fils tout le bétail et les instruments aratoires. Il y a inventaire de tous ces biens.

Dans le même automne M. Jean-Baptiste de Saint-Ours s'unit par les liens du mariage à Dlle Marguerite, fille de M. Pierre Le Gardeur de Repentigny et de Dlle Agathe de Saint-Père (1). Elle est la petite-fille de M. Jean-Baptiste Le Gardeur et de Dame Marguerite Nicolet.

Cette dernière, on s'en souvient, était la fille de Jean Nicolet et de Dlle Marguerite

(1) Dlle Agathe de Saint-Père est née de Jean de Saint-Père et de Mathurine Godé. Jean de Saint-Père, notaire royal, fut tué par les Iroquois avec Nicolas Godé. Mathurine, fille de ce dernier, ne fut pas tuée dans cette rencontre ainsi que nous l'avons écrit, à la page 166 de *La première famille*, puisqu'elle épousa plus tard Jacques Lemoyne.

Couillard. Ainsi par cette nouvelle alliance avec les Le Gardeur, les de Saint-Ours tiennent par le sang aux Couillard et à Louis Hébert, le premier colon du Canada.

Le contrat de mariage est rédigé dans la maison de la fiancée, à Montréal, avec le consentement de Messire Philippe de Rigault, marquis de Vaudreuil, et de Messire Raudot, conseiller du roi, intendant de justice, police et finance. Les personnes dont les noms suivent, l'élite de la société de Villemarie, s'y rencontrent : M. Pierre de Saint-Ours, père de l'époux, M. René Le Gardeur de Beauvais, lieutenant dans les troupes, M. Antoine Pécaudy, écuyer, sieur de Contrecœur, officier, et comme le précédent beau-frère de l'époux, M. Joseph De Jordy, écuyer, sieur de Cabanac, capitaine, cousin de l'époux, Messire Claude de Ramesay, chevalier, seigneur de la Gesse, Montigny et Boisfleurant, Gouverneur de l'Ile de Montréal, Messire François de Galliffet, seigneur de Cassin, Messire Charles Lemoyne, baron de Longueuil, chevalier, et Dame Elisabeth Souart, son épouse, M. Christophe Dufrost, écuyer, sieur de La Jemmarais, capitaine... Les Sieur et Dame de Repentigny, père et mère de la future épouse, Monsieur Maistre Jean-Baptiste Le Gardeur, écuyer, Conseiller du roi au Conseil Souverain de ce pays, Seigneur de Repentigny et Dame Marguerite Nicolet, son épouse, grand-père et grand'-mère, de la future épouse, M. Le Gardeur de Croi-

sille, officier ,oncle, M. Zacharie Robutel, sieur de la Nouë, lieutenant, Dlle Catherine Le Gardeur, veuve de feu M. Charles d'Ailleboust, écuyer, sieur des Musseaux, Sieur Pierre Gadouest, et Jeanne Besnard, sa femme, M. Nicolas Daneau, écuyer, sieur Demuy, capitaine, Dame Catherine d'Ailleboust, son épouse, Dame Françoise Denys, veuve de feu M. de Lanaudière, M. Pierre d'Ailleboust, écuyer, sieur d'Argenteuil, lieutenant, Dame Marie-Louise Denis, son épouse, M. Nicolas d'Ailleboust, écuyer, sieur de Manthet, capitaine et Dame Françoise Denis, son épouse, Dame Marguerite Denis, épouse de M. Michel Le Neuf, écuyer, sieur de la Vallières, major de cette ville, M. Gabriel de Ramesay, écuyer, officier de troupes, M. Jacques Le Ber, écuyer, M. Jacques Le Ber, écuyer, sieur de Senneville, Dame Marie Godé, femme de Charles de Couagne, marchand, bourgeois, M. Jean Bouillet, écuyer, sieur de la Chassaigne, M. Joseph Petit, écuyer, sieur de Le Villiers, capitaine, Dame Madeleine Gaulthier de Varennes, son épouse, Dlle Barbe d'Ailleboust, Dame Thérèse Migeon, veuve de feu M. Maistre Charles Juchereau de Saint-Denis, M. Jean-Baptiste Le Gardeur, écuyer, Dlle Marie-Catherine et Agathe Le Gardeur, frère et sœurs de l'épouse, Dlle Angélique de Lino et Dlle Marie-Madeleine Jarret de Verchères tous parents et amis des futurs époux.

Ainsi les personnages les plus en vue de la no-

blesse de Villemarie et des seigneuries voisines s'assemblent, ce jour, dans les salons de la famille des fiancés. La vaillante Marie-Madeleine de Verchères appose elle-même sa signature sur cette pièce importante.

M. de Saint-Ours accorde à son épouse un douaire de 8,000 livres, à prendre sur le plus clair de ses biens, avec en plus un préciput égal à la somme de 1,500 livres.

Le séjour du seigneur de Saint-Ours dans ses domaines n'est pas de longue durée. L'expérience qu'il a acquise dans les postes de confiance qu'il a remplis font penser à lui pour d'autres fonctions importantes.

Comme il est nécessaire d'envoyer dans les pays de l'Ouest un homme capable de commander le respect et l'obéissance à la personne du roi, le gouverneur lui confie le commandement du poste de Niagara.

Les instructions qu'il reçoit en cette circonstance se lisent comme suit :

Mémoire pour Servir d'instruction au Sr Deschaillons Capitaine commandant le détachement des troupes du Roy destiné pour Niagara, Sur ce qu'il aura a faire dans son Voyage concernant les ouvrages qui restent a faire a la maison et l'Etablissement du Poste de Niagara.

Le Sr Deschaillons partira dès que la Navigation sera libre avec le détachement d'officiers et soldats dont nous luy avons donné le Commandement pour se rendre en diligence à Niagara, et y faire finir les ouvrages qui restent à faire à la maison du Roy.

Le Sr Deschaillons observera dans sa route de faire marcher tous les Canots de son convoy en bon ordre, et qu'ils ne s'écarteront point trop les uns des autres. Il veillera à ce qu'il n'arrive point de désordre parmy les soldats, et il Evitera avec soin de n'avoir aucun démeslé avec les flamands ou anglais qui pourroient se trouver a Choüaguen lorsqu'il y passera, ou les autres Lieux de sa route, Non plus qu'avec les Iroquois, ou autres Sauvages, ne devant songer qu'à se rendre promptement à Niagara.

Dès qu'il sera arrivé à Niagara, il fera travailler sans relache les ouvriers et soldats que le Sr de la Morandière Sous ingénieur jugera à propos d'Employer aux ouvrages qui restent à faire, Et il fera faire une garde Exacte, affin que les travailleurs ne puissent point estre Surpris n'y Inquiétés par les Sauvages ou autres.

En cas que les Anglais Informés de l'Etablissement qui se fait à Niagara se rendissent en ce Poste avec des forces suffisantes pour s'y opposer et interrompre les Ouvrages commencées, Le Sr Deschaillons commencera par leur représenter le droit que les françois ont eu de tous tems Sur

Niagara par la prise de possession que Mons. de La Salle en a faite au nom de Sa Majesté très chrétienne, Et que leur entreprise ne peut estre regardée que comme une Infraction manifeste au traité d'Utrecht (1713) qui deffend aux sujets des deux couronnes d'Empiéter les uns sur les autres jusqu'à ce que les limites aient été réglées par les Commissaires qui devront estre nommés à cet effet, Ensuite il les Sommera de Se retirer chés eux, à faute de quoy, et encore que les Anglais fassent quelques démarches pour s'y opposer à la continuation des ouvrages, Il les repoussera à force ouverte.

Si le Sr Deschaillons n'est point interrompu ny troublé dans la construction des ouvrages qui restent à faire, par les Sauvages ou les Anglais, et que ces derniers ne fassent aucune Entreprise sur les bords du Lac, Il pourra faire un détachement d'un certain nombre de Canots et d'hommes, En observant de ne prendre que ceux qui ne seront point Employés aux ouvrages, Pour envoyer du côté de Choüaguen et arrester et piller les canots anglais qui pourroient aller au devant des Sauvages pour faire la traite avec Eux, et arrester des Voyageurs français qui iroient porter leurs Pelleteries aux anglais; Il se servira du S. de Joncaire pour faire dire aux Iroquois qu'ils ne doivent point permettre aux Anglois de faire un Etablissement à l'entrée de la rivière de Choüaguen, ny ailleurs, ny sur les bords du lac Ontario, et pour

leur faire entendre que Si les Anglois y font quelque Etablissement....

Au surplus nous nous en remettons à la prudence du Sr Deschaillons pour tous les cas Imprévus, que nous ne pouvons Insérer dans la présente Instruction dans lesquels nous luy donnons ordre d'agir selon que l'occasion le requérera et ainsy qu'il Jugera à propos pour le bien du Service de sa Majesté."

A la veille de partir pour le pays des Outaouais (8ta8as), M. de Saint-Ours, le 14 septembre 1717, donne plein pouvoir à sa femme de régler toutes ses affaires.

Il va sans dire que les absences prolongées de leurs maris sont loin d'être agréables aux épouses de nos officiers; mais ces femmes fortes supportent de bon cœur les ennuis de la séparation; elles accomplissent ces sacrifices pour la cause toujours glorieuse de la patrie.

Comme plusieurs gentilshommes de son temps, M. de Saint-Ours veut profiter de son séjour au milieu des sauvages pour trafiquer des fourrures. Le commerce est permis aux commandants de l'Ouest, c'est même l'unique moyen qu'ils ont de se rembourser des dépenses qu'ils sont obligés de faire journellement.

C'est avec Antoine de Salvaye, ancien compagnon d'armes de son père au régiment de Carignan, qu'il fait un contrat d'association. Disons un mot de cet associé qui est né du mariage

de M. Pierre de Salvaye, écuyer, sieur de Tremont, et de Dlle Catherine Le Roy.

Le contrat de mariage du fondateur de cette famille est de la fin de l'année 1673, au greffe du notaire Adhémar. Malheureusement la pièce est incomplète. On y lit toutefois que l'époux est fils de M. Jean-Baptiste de Salvaye, capitaine dans le régiment d'Espagne, au service du duc de Savoie et de Dlle Jacquette Belle, de la paroisse de Saint-Donnat, de la ville de Pignerolle, évêché de Gênes. Son épouse est fille de M. Le Roy et de Dame Marie Lussia, de la paroisse de Saint-Paul, des ville et archevêché de Paris, Messire Pierre de Saurel, Dlle Marie Le Gardeur, épouse d'Alexandre de Berthier, Dlle Marie-Anne Juchereau, alors veuve de M. Pollet de la Combe Pocatière, Messire Louis Petit, missionnaire, ancien officier, assistent comme témoins.

M. de Salvaye s'établit dans la seigneurie de Saurel et treize soldats de sa compagnie demeurent dans la colonie. Parmi les noms qui nous sont connus citons: L'Orange, Francœur (1), Saint-Marc, Raimbault, La Plante, Laverdure, Jolicœur, Quentin dit Pierrot.

Quand mourut-il? Nous l'ignorons. "Dans une lettre du gouverneur Denonville, adressée au ministre des colonies, dit M. Sulte, le 8 juin 1687, il est fait mention d'un nommé Salvaye, habitant

(1) Selon toute probabilité ce Francœur, soldat du régiment de Carignan, épouse Marie-Reine Cottenoire. Il est dit Antoine Francœur dit Brûlé.

de la seigneurie de Saurel, sur la rivière Richelieu qui a disparu. C'est un éveillé dont M. de la Barre et M. de Frontenac se sont servis pour envoyer aux Anglais négocier avec les gouverneurs de ces colonies."

Il a dû mourir avant 1689. Il a laissé plusieurs enfants : Marie-Catherine, Louise-Charlotte, Pierre et Antoine.

Plusieurs autres sont morts en bas âge; entre ceux-ci est Marie-Catherine qui fut baptisée le 21 septembre 1675; elle eut pour parrain M. Pierre de Saurel; pour marraine Dlle Marie Le Gardeur.

La seconde, Marie-Catherine, qui survécut à son père, est née le 6 février 1678. Son parrain fut M. Alexandre de Berthier; sa marraine Dame Catherine Le Gardeur. Elle épousa Pierre Lamy, Louise-Charlotte, sa sœur, s'allia à Etienne de Miray. Quant aux fils Pierre et Antoine, le premier, baptisé le 4 novembre 1684, épousa, le 1er juin 1714, Geneviève Hus et décéda en 1741. Le second, baptisé le 3 juillet 1686, épousa Marguerite Hertel; en secondes noces, à Saurel, le 29 octobre 1736, Catherine-Delphine Le Gardeur de Tilly.

La rivière Salvaye qui arrose la seigneurie de Saint-Ours doit son nom à cette intéressante famille.

Les de Salvaye ont toujours aimé à courir les bois. On se rappelle l'aventure arrivée au chef de cette famille dont nous avons parlé plus haut, il

n'est donc pas étonnant que l'un ou l'autre de ses fils ait hérité de ses goûts pour les voyages hasardeux.

Le 2 juin 1716, M. de Saint-Ours et Antoine de Salvaye reconnaissent solidairement l'un pour l'autre devoir à Dame Agathe de Saint-Père, épouse de M. Pierre Le Gardeur de Repentigny, la somme de 5,508 livres pour "bonnes marchandises qui leur ont été fournies pour leur équipement de voyage qu'ils sont proche de faire au païs des *8ta8as* au service du roy, ils promettent rembourser cette somme dans le cours du mois d'août et en bons castors au prix du marché de Québec". Ils donnent en outre une reconnaissance de la somme de 200 livres que Mme de Repentigny doit à Michel Larocque en leurs noms et qu'ils promettent de rembourser de la manière indiquée plus haut. Ils donnent une hypothèque sur tous leurs biens Ce marché porte les signatures de MM. de Saint-Ours, de Salvaye Tremont et de Dame Agathe de Saint-Père de Repentigny (1).

Combien de temps nos *coureurs de bois* demeurèrent-ils dans les pays d'*En Haut?* L'histoire ne le dit pas. Cependant, le 25 novembre 1716, Dame Agathe de Saint-Père reconnaît avoir reçu le plein montant que lui doivent les associés et elle donne une quittance en bonne et due forme (2) .

De retour à Montréal, M. de Saint-Ours fait

(1) *Adhémar.*

(2) *Le même.*

quelques concessions sur ses domaines, mais comme il préfère le service au rôle plus pacifique que doivent remplir les seigneurs, il confie pour la seconde fois ses terres à des procureurs, et accepte le commandement du poste le plus éloigné des pays de l'Ouest: Kaministigoya (1).

Le gouverneur de Vaudreuil, dans un mémoire en date du 12 mai 1721, fait tenir au nouveau commandant les instructions suivantes:

Il exercera son autorité sur toute la contrée jusqu'à la rivière Michipicoten du côté du Sault Sainte-Marie. En passant par le Détroit il achètera des vivres de Mr de Tonty, qui seul a le droit de faire le commerce avec les sauvages. Les canots seront visités à la Chine par M. de Ramesay afin de voir quelle quantité d'eau-de-vie y est transportée. Un procès-verbal sera dressé, et une seconde visite aura lieu au-dessus de du Buisson, où il en sera fait la vérification; enfin une troisième visite avant d'arriver à la Galette. S'il s'en trouve plus qu'il n'a été déclaré il dressera un procès-verbal, et lorsqu'il rencontrera un officier fera saisir l'excédant: le contrevenant sera condamné à l'amende.

Tous les canots qui vont au Détroit ou à Miamis seront sous ses ordres. Aucun d'eux ne pourra s'écarter; il ne permettra pas de faire la traite. Arrivé à la rivière Nepissaly il fera bien de déta-

(1) L'orthographe de ce mot varie d'après les documents: Kaministigoua, Kaministigoya, Kaministigouya et Caminisitigouya.

cher un de ses canots et de l'envoyer par cette rivière au Lac Menipigon afin de faire connaître aux sauvages des terres que leur Père ne les oublie pas.

Quand il sera rendu à Kaministigoya il fera entendre aux sauvages qui ne manqueront pas de l'aller visiter qu'il est content d'eux; il leur donnera un présent. Il s'informera si le nommé Ribercourt de la Chine a passé l'hiver à Takamiwen. S'il a manqué d'y aller il l'y enverra.

Il s'informera auprès de M. de la Nouë de la manière de bien conduire les sauvages de l'Ouest. il fera tout ce qu'il pourra pour les attirer à son poste pour y faire la traite, sans oublier les *Cris*. Les Canots de M. de la Nouë auront la liberté de continuer la traite jusqu'à ce qu'ils aient consommé les marchandises qu'ils ont apportées de Montréal, mais ils n'en pourront tirer de nouvelles de Michillimakinac.

Mémoire de Monsieur Le Marquis de Vaudreuil Commandeur de lordre militaire de St-Louis Gouverneur & Lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle france, pour servir d'instruction à M. de St Ours Deschaillons Capitaine d'une Compagnie des Troupes Entretenues pour le Service de Sa Majesté en Canada détaché pour aller Commander au Poste de Camanistigouya.

Le dit S Deschaillons partira de Montréal le plustôt qu'il pourra et fera toute la diligence possible pour se Rendre promptement au lieu de sa destination avec Trois Canots que nous Luy avons accordez.

Comme il doit faire Sa Route.... et passer au Détroit pour y acheter des vivres pour lesquels Il sera juste qu'il s'adresse à M. de Tonty qui y commande et à qui seul il appartient dy faire Le Commerce avec Les Sauvages, il observera de s'en fournir suffisamment pour Estre en Etat quand il sera arrivé à son poste d'Envoyer dès l'automne prochain un ou deux Canots à la Takani8en pour y hiverner, afin de faire sçavoir aux Cris son arrivée à Gamanistigouya et les Engager par là à descendre le printemps....

Il se trouvera à La Chine quand M. de Ramesay fera La Visite de Ses Canots et de Ceux qui devant faire ce voyage par les lacs, seront prêts à partir avec luy. Il sera présent à cette Visite et Il aura soin de prendre une Copie de l'Etat des déclarations qui seront faites à M. de Ramesay de la quantité d'eaudevie qu'il y aura dans ses Canots, afin denfaire la vérification par une seconde visite quand il sera au dessus du Buisson et qu'il restera une autre fois avant d'arriver à La Galette Et s'il trouve qu'il y ait de l'Eaudevie au delà de ce qu'il en aura déclaré, Il en dressera un procès verbal et ne touchera à cet excédant dEaudevie que quand il sera rendu dans un poste

ou il y ait un officier et alors il pourra le saisir et en charger L'officier du poste qui luy en donnera un Reçu au bas de son procès verbal après qu'il y aura fait mention de la saisie qu'il aura faite Et dont il nous envoiera Un double par la première occasion, afin que les Contrevenants puissent être Condamnées à la peine qu'ils auront encourue.

"Tous les Canots qui partiront avec luy pour aller au Détroit ou aux Miamis seront sous ses ordres, ainsy il ne soufrira point qu'il s'en écarte aucun dans La Route et aura soin qu'ils le fassent en convoy avec luy jusques au Détroit, Durant laquelle route Il empêchera qu'il ne soit faite la traite avec les Sauvages dans le Lac Ontario ni dans le lac Erié.

"Et quand il sera parti du Détroit pour Continuer sa Route, Il ne soufrira point qu'il en soit fait aucune par les Gens de Ses Trois Canots depuis le Détroit jusques à Michipicoton qui est la Borne de l'Etendue de son Poste dans le lac Supérieur du Costé du Sault Ste-Marie.

"Le dit Sr Deschaillons quand il sera à la Rivière de Nepissaly fera fort bien de détacher un de ses canots et de l'Envoyer par cette Rivière au Lac Menipigon, afin de faire connaître aux sauvages des Terres que leur Père ne les oublie pas et qu'il a soin de pourvoir à leurs Besoins par Le moyen des français qu'il leur envoye tous les ans.

"Et quand il sera arrivé à Gamanistigouya

Comme les sauvages qui y sont domiciliés ne manqueront pas de se rendre au fort pour le saluer, il leur fera entendre en leur donnant un présent que Comme nous sommes contents de leur bonne conduite et de la docilité avec laquelle ils ont écouté tout ce que le Sr de La Nouë leur a dit de notre part pour les porter à faire la paix avec Le Scious nous n'avons pas voulu les laisser orphelins quand il a demandé de Revenir près de nous, mais qu'en le Rappelant nous avons Voulu que luy dit Sr Deschaillons allât prendre sa place pour les gouverner de notre part et les protéger ainsy que la fait Le dit Sr de La Nouë.

"Le nommé Bibercourt de La Chine à la fin du mois de juin de l'année dernière avec eux directement à Takamamiwen n'aura pas manqué de s'y Rendre pour y passer l'hyver s'il a pû arriver à Caministigouya assez à tems pour cela, et que le S de La Nouë ait eu attention à luy faire suivre ponctuellement L'ordre qu'il a eu de nous pour faire ce voyage. Cet homme pourra descendre ce printemps de Takami8en à Camanistigoua ou le d. S. Deschaillons pourra Le trouver, ainsy il sera en Etat d'estre parfaitement bien Informé par Cet homme de ce que c'est que TaKamamiwen, en se faisant représenter L'ordre que nous Luy avons donné et en l'Interrogeant sur Toutes les Choses dont il doit rendre compte suivant Cet ordre.

"Mais s'il était arrivé que le dit Ribercourt

n'eut pas été hyverner l'année derière au dit Lieu de Takamami8en et que ce Voyage eut manqué de se faire par sa faute. En ce Cas Le d. Deschaillons l'obligera d'y aller L'automne prochain et fera joindre un ou deux Canots de ses Gens avec celuy du dit Ribercourt, afin que l'année prochaine nous puissions être Informez du succès de ce Voyage.

"Comme il sera trop tard pour le S. Deschaillons de se rendre à son poste pour que Le d. S. de La Nouë puisse revenir dans la Colonie, nous prévoyons que ce dernier sera Encore obligé d'y passer L'hyver prochain, afin d'en sortir Le printemps Ainsy le d. S. Deschaillons aura Le Temps de Conférer avec luy sur les Choses qu'il luy sera nécessaire de Sçavoir pour bien se Conduire dans le gouvernement des Sauvages au dit Poste et de ses dependances.

"Si Ces Sauvages joints aux Cricqs ont fait quelque Coup Considérable avec les Sçioux, en sorte que Ceux-Cy en étant humiliés fassent des Démarches pour obtenir la paix qu'ils ont refusée Le dit S. Deschaillons pourra en ce cas Exhorter Les Gens de son poste et leurs alliéz à la leur accorder.

"Il fera tout ce qu'il pourra pour attirer à Gamanistigoua Tous les sauvages qui sont dispersés le long du nord du lac supérieur afin de pouvoir les inviter et qu'ils y viennent tous ensemble dans un village si cela se peut.

"Il fera aussy inviter les Cricqs de Takami8en et les françois qu'il y enverra de descendre tous les Printemps à Gamanistigoua pour y faire leur traite, n'étant pas possible d'Envoyer chez eux autant de marchandises qu'il en faut pour leurs besoins.

"Les Canots du Sr. de La Nouë auront la Liberté de continuer La Traite à Gamanistigoua jusques à ce qu'ils ayent achevé de consommer les marchandises qu'ils auront portées de Montréal mais ils n'en pourront tirer de nouvelles de Michilimakinac.

"Il ne souffrira point qu'il soit vendu de lEaudevie aux Sauvages dans son poste pour quelque raison que ce soit.

"Il aura soin de nous Informer par toutes les occasions qui se Rencontreront de ce qui se passera dans son poste et il ne manquera pas de nous donner avis des françois qui luy auront été désobéissants afin que nous puissions les faire châtier.

"Au Surplus Nous nous Remettons à la prudence du dit Sr Deschaillons pour Tous les Cas Imprévus qui ne sont point expliquez dans la présente Instruction.

Fait à Montréal Le 12 May 1721

(Signé) Vaudreuil."

Quel voyage que celui des pays d'*En Haut!* C'est en canot que ces hommes devaient parcourir des distances pareilles. Les postes de Kaministi-

gcya et de Takamiwen étaient alors les plus éloignés de la civilisation. M. de Noyon les visita en 1688. Il passa un hiver au grand lac des Bois. M. de la Nouë le remplaça et il bâtit un fort à l'embouchure de la rivière à une petite distance du Port-Arthur. C'est celui-ci que M. de Saint-Ours remplace en 1721.

Il en faut un courage pour entreprendre un trajet de cette nature. Pour remonter le Saint-Laurent, traverser les lacs, il se rencontre de nombreux portages. De Montréal au lac Huron, dit M. l'abbé Dugas, il y en a quarante.

Le poste de Takamiwen est encore plus difficile à atteindre. Dans un mémoire de MM. de Vaudreuil et Bégon, adressé au duc d'Orléans le 13 février 1717 (1), il y est dit entre autres choses:

"On remonte cette rivière (Kaministigoya) pendant dix lieues, après quoi il y a un portage d'environ dix arpents où l'on hisse les canots. Après ce portage il y a un rapide d'environ deux lieues et du dit rapide il y a un portage d'un arpent.

A trois lieues du dit portage, il s'en trouve un autre d'une lieue, nommé le portage du Chien, après lequel on tombe dans un lac d'environ trois lieues de long, pour rejoindre la même rivière Kamanistigoa que l'on suit pendant quinze lieues. Ensuite de quoi l'on trouve un portage d'une

(1) *L'Ouest Canadien*, p. 61.

lieue et là se trouve un lac qui n'a point de décharge étant au milieu de la savane (1).

Ce lac a environ dix arpents de traverse et est à la hauteur des terres.

Au bout de ce lac, on fait un portage dans une savane d'environ une lieue; ensuite l'on tombe dans une rivière qui a environ dix lieues et qui descend dans un lac qu'on nomme le lac au Canot. On marche dans ce lac environ six lieues sur la droite et on entre dans une anse, où l'on fait un portage dans une pointe de trembles que l'on traverse, d'environ trois arpents. De là, on tombe dans une petite rivière remplie de folles avoines; et dans laquelle on marche pendant deux jours en canot, faisant dix lieues par jour. Après cela, on arrive à une chute où l'on fait un portage d'environ un arpent.

Au bout de ce portage se trouve un détroit de roches d'environ un arpent et qui tombe à l'embouchure du lac des Cristinaux. Ce lac a environ cinq cents lieues de tour. On en longe le côté à gauche l'espace de huit lieues au bout desquelles le lac se décharge et forme la rivière Takimamiwen, autrement appelée Ouichichick par les Cris. On descend cette rivière pendant huit jours sans rencontrer aucun rapide sur un parcours de quatre-vingts lieues.

A deux lieues, dans l'entrée de cette rivière, il faut cependant faire un petit portage d'un ar-

(1) Station importante du chemin de fer du Pacifique Canadien.

pent environ. En sortant de cette rivière on tombe dans le lac des Isles, autrement appelé lac des Assiniboines par les gens de la Pierre Noire.

Ce lac, sur la côte sud, est borné de pays pelés tandis que la côte nord est couverte de toutes sortes de bois et bordée d'une multitude d'îles. Au bout de ce lac il se trouve une rivière qui tombe dans la mer de l'Ouest, d'après le rapport des sauvages."

A l'époque où M. de Saint-Ours prend le commandement de ces postes, M. de la Nouë a déjà recommandé de faire un établissement à Takamiwen distant de cent lieues de Kaministigoya, mais le gouverneur n'a pas donné suite à ce projet. On se contente d'y envoyer quelques canots pour faire la traite. Au dire des connaisseurs là se trouve encore la meilleure pelleterie.

Pour entreprendre un tel voyage il faut de grands préparatifs. D'abord il devient nécessaire d'engager des compagnons qui se chargent de transporter des marchandises et des provisions pour faire le commerce des pelleteries et assurer le nécessaire aux hommes du fort. M. de Saint-Ours ne tarde pas à en trouver.

Villemarie renferme bon nombre de trafiquants qui font le commerce pour eux ou pour les principaux commandants des pays d'*En Haut*. Le 24 mai 1721, les sieurs Toussaint Pothier Laverdure et Antoine Dufresne font avec lui un contrat d'association. Ils s'engagent à partir avec M.

de Saint-Ours et à porter au poste des marchandises pour y traiter des fourrures durant trois ans de 1721 à 1724, à nourrir le commandant avec son valet *à frais communs* "ainsi qu'on se nourrit à Kaministigoya et sans aucune compensation". Les effets seront portés au magasin comme aussi les marchandises fournies par la société. Après l'expiration des trois ans le reste des marchandises sera vendu ou partagé le plus avantageusement possible. Quant aux profits "qu'il playra à Dieu leur donner ils seront partagés sçavoir : moitié à mon dit sieur de l'Eschaillon, l'autre aux dits Pothier et Dufresne.... Pour qu'il playse à Dieu de Bénir ce commerce... les dits associés ont promis et promettent de donner sur les effets d'icelle un escu de six livres (1)."

Le premier séjour de M. de Saint-Ours dans son poste fut heureux si l'on en croit les documents du temps. Au mois d'avril de 1724, il est de retour à Montréal et engage des recrues pour un second voyage.

Le 13 avril deux habitants de Varennes, Jacques Petit et Jean-Baptiste L'huissier (Lussier) font marché d'aller "au nord Dans le païs d'*En Haut* avec M. Jean-Baptiste de Saint-Ours, écuyer, sieur de Leschaillon, Capitaine, et commandant pour le Roy à Kaministigouya, et ce pour un voyage qui commencera du jour de leur départ et finira en l'année 1725. Ils aideront

(1) *Adhémar.*

"un canot chargé de marchandises en montant et de pelleteries en descendant." Ils auront soin du mieux qu'ils pourront des canots et autres choses nécessaires à l'utilité du voyage... ils seront tenus d'aller dans les endroits de traite que M. de Saint-Ours jugera à propos et ils obéiront à ceux qui seront sous son commandement (1).

Le marché est conclu aux conditions que les engagés seront nourris "ainsi qu'il est accoutumé de faire parmy les voyageurs et moyennant la somme de 500 livres, monnaie de France, soit 250 à chacun, une paire de *mitasse* et un *brayet*...."

Le salaire sera payé en castors à leur retour à Montréal. Ils pourront emporter leur provision de tabac "pour fumer seulement sans payer aucun port", mais ils ne pourront faire la traite.

Le 19 avril, René Perrier dit Olivier, de Laprairie de la Madeleine, s'engage à faire le même voyage qui durera jusqu'en 1726. On lui accorde 600 livres, payables en castors ou monnaie de France, le *brayet* et les *mitasses*.

Le 26 avril, Charles Dupuy, aussi de La Prairie, s'engage pour la somme de 500 livres; trois jours plus tard Charles Cadot (2), de l'Ile Sainte-Thérèse, à raison de 300 livres; pour la même somme Guillaume de Guire, de St-Sulpice, le 5 mai 1724; le lendemain, Jean-Baptiste Payet, de Repentigny, pour 260 livres ; Jean-Baptiste

(1) *Adhémar.*

(2) Il y a encore des familles de ce nom dans l'Ouest, écrit M. l'abbé Dugas.

Brunet et Lestage, de la Côte St-Paul, pour 400 livres.

Les neuf engagés avaient mission de conduire les canots au terme du voyage. Comme le dit M. l'abbé Dugas, chaque printemps, dans la ville de Montréal et la banlieue, quelques semaines avant le départ des voyageurs, il y avait des embaucheurs pour recruter des novices. La Compagnie du Nord-Ouest montra encore plus d'empressement sous le régime anglais que nos trafiquants canadiens sous le régime français. Pourtant on peut voir dans les annales du temps que les Paul Desjardins de Rupallais, de Villedonné, Desjardins de Gonneville, François-Amarithon Auger, Nicolas Sarazin, Lemire-Marsolet, de Ligneris, Petit, Prud'homme, rivalisaient de zèle pour engager des jeunes canadiens à quitter leurs paroisses et à travailler pour leurs profits. Avec M. Sulte, nous serions tentés d'ajouter ici que ces trafiquants ont rendu un bien vilain service à la Nouvelle-France si nous ne connaissions, par ailleurs, que ces coureurs de bois ont été à l'origine des instruments entre les mains de la Providence pour faire pénétrer dans les pays de l'Ouest la connaissance de la religion chrétienne. Ils ont été les devanciers de nos missionnaires et ont rendu à notre race l'immense service de faire aimer et respecter le nom français des peuplades barbares.

En sa qualité de commandant, M. de Saint-

Ours, sur qui repose le coût de l'expédition, doit nécessairement avoir recours à ses engagés pour se rembourser.

Etant sur le point de partir, le 29 mai 1724, nous le rencontrons dans l'étude du notaire Adhémar. Là, il reconnaît devoir à M. Jacques Le Ber de Senneville 8,669 livres, 2 sols, 6 deniers, "pour bonnes marchandises de Traite pour son équipement de voyage qu'il va faire dans le pays d'*En Haut*."

Il s'engage à verser 426 livres dans le cours de l'année, et la balance en août 1725. Le 13 septembre, M. Le Ber reconnaît avoir reçu cette somme et ordonne au notaire d'annuler le contrat.

Pendant ce temps-là, la seigneurie de St-Ours est confiée aux soins de Marguerite Le Gardeur qui ne néglige ni son temps ni sa peine pour administrer avec soin les affaires de son mari. Sur la demande qu'il lui en fait, elle lui expédie des canots et de nouvelles marchandises pour un montant de 12,883 livres, 45 sols, 10 deniers, monnaie de France.... Elle s'engage à payer cette somme en août 1726, soit en castors, pelleteries ou monnaie, ce qui eut lieu en effet, car l'acte porte une note signée par M. Le Ber de Senneville: "Je reconnais avoir reçu le Parfait payement de la somme présente dont je tiens quitte M. Deschaillons et tous autres, et prie M. Adhémar d'annuler la minute des présentes. Fait à Montréal le vingt-uniesme aoust mil six cent vingt six."

Deux ans plus tard, on retrouve M. de Saint-Ours au Détroit. La lettre suivante, du marquis de Beauharnois au ministre, montre en quelle estime il était tenu par ses supérieurs.

Monseigneur,

Le Sr Deschaillons, capitaine de Compagnie que j'ai envoyé au Détroit pour y commander m'a prié d'avoir l'honneur de vous marquer qu'il n'allait point dans ce poste pour luy tenir lieu de son avancement préférant les honneurs du Corps à toutes choses. Vous sçavés Monseigneur que c'est un excellent officier et de beaucoup de réputation.

En note il ajoute : J'ai esté étonné Monseigneur que M. Dupuy ait hasardé de vous mander qu'il avait pris le party de ne point faire délivrer à M. Deschaillon les 2,000 L. de poudre que l'on donnait à M. de Tonty sans doute que cet officier ne les luy a point demandées mais à moy qui les luy avait promis, sous votre bon plaisir, et qu'il ait encore avancé que les autres commandants sont chargés de la dépense de leurs postes, n'y ayant dans toute la colonie que le poste seul du Détroit où cela soit étably sur ce pied, par le traité qu'avait fait M. de Tonty pour le commerce exclusif du Détroit.

Il est à craindre, Monseigneur, que M. Deschaillons qui a été agréable chez toutes les nations où il a esté et qui s'estait chargé de toutes les dépenses de se porter aux mêmes conditions que M. de Tonty demandera à revenir de sa garnison

dès qu'il saura qu'on ne luy donne pas les deux mille livres de poudre qu'avait son prédécesseur (1).

Beauharnois.

Québec le 8bre 1728.

Le 25 mars 1730, en récompense de ses services nombreux, M. de Saint-Ours fut fait chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. M. l'abbé Déat, curé de Villemarie, le 19 septembre 1730, livra au futur chevalier un certificat attestant qu'il professait la religion catholique. Cette faveur convoitée par la noblesse ne s'accordait qu'à des catholiques.

M. de Beauharnois présida la cérémonie de l'investiture non seulement pour M. de Saint-Ours mais encore pour MM. Céleron de Blainville, de St-Vincent et Péan, le 15 octobre 1730.

"Nous Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle france Certifions avoir admis au nom de Sa Majesté à l'ordre de St-Louis, le Sr S. Ours Deschaillons, Capitaine d'une Compagnie en Canada, et l'avoir reçeû Chevalier le 25 du mois passé après avoir pris de luy le serment et observé les formalités prescrites par l'Instruction du 25 mai dernier à nous adressée,

Fait à Québec le 15e octobre 1730.

Beauharnois."

(1) *Archives canadiennes, Ottawa.*

Provisions de Chler de l'ordre militaire de St. Louis pour le S? des Chaillons, capitaine en Canada— LOUIS Par La grace de Dieu Roy de France et de Navarre, Chef Souverain et Grand Maître de L'ordre militaire de St Louis, A Tous ceux qui ces présentes lettres verront ,SALUT. Par l'Edit de création et institution du d. ordre, la faculté Nous étant réservée de faire tel nombre de Chevaliers que Nous jugerons à propos pour jouir par eux des mêmes honneurs et prérogatives que les autres Chevaliers du dit d. ordre qui ont des pensions, avec espérance de succéder aux pensions lors qu'elles viendront à vaquer, et comme nous avons une satisfaction particulière des bons et fidèles services que le S. des Chaillons, Capitaine en Canada à rendu au feu Roy Notre très honoré Seigneur et bisayeul de glorieuse mémoire, dans les divers employs de guerre qui luy ont été confiéz, et de ceux qu'il continue de nous rendre. Que nous sommes dailleurs informez de ses bonne vie et mœurs, Religion catholique apostolique et Romaine, ainsy qu'il paroit par le certificats cy attachez sous le contre scel de ces présentes qui justifient aussy de ses dits Services, A CES CAUSES et autres a ce nous mouvans Nous avons le dit sieur des Chaillons fait constitué ordonné et estably faisons, constituons, ordonnons et establissons par ces présentes Signées de Nostre main Chler du dit ordre militaire de St. Louis, Pour par luy jouir du dit titre de Chler aux honneurs

et prérogatives qui y sont dues avec faculté de tenir rang parmi les autres Chlers du dit ordre, et de porter une croix d'or sur l'estomac attachée d'un petit ruban couleur de feu sur laquelle il y aura l'image de S. Louis à condition d'observer les Statuts du dit ordre sans y contrevenir directement ny indirectement, à se rendre à notre cour à Suite toutes fois et quantes que Nous le luy ordonnerons pour notre service, et pour le bien et utilité du dit ordre. SI DONNONS EN MANDEMENT, à Tous grands croix, Commandeur et Chelers du d. ordre de faire reconnaître le S. des Chaillons en la dite qualité de chevalier du dit ordre militaire de St. Louis de tous ceux ainsy qu'il appartiendra, après qu'il Nous aura presté le Serment en tel cas requis et accoutumé. Car tel est notre plaisir. EN TEMOIN de quoy Nous avons fait mettre le Scel du d. ordre à ces présentes Donné à Versailles ce vingt Cinq^e Jour de mars L'an de grâce mil sept cent trente et de Nôtre règne le quinzième.

LOUIS.

Et sur le reply,

PAR LE ROY Chef Souverain et Grand Maître de l'ordre militaire de St. Louis.

Phelippeaux, avec paraphe.

Ainsi que l'avait prévu M. de Beauharnois, M. de Saint-Ours ne séjourna pas longtemps au Détroit. Fatigué de ces courses lointaines, il aspirait à prendre un repos mérité. C'est pourquoi il demanda au ministre la majorité de Québec, ce qu'on lui accorda en mai 1731.

"A Versailles le 1er May 1731

J'ay receu la lettre que vous m'avez écrite le 18, 8bre Sur le Compte que J'ay rendu au Roy de vos Services et des Témoignages que Mr le marquis de Beauharnois a donnés de votre zèle et de votre application Sa Majesté a bien voulu vous accorder la majorité de Québec, vacante par la promotion de Mr le Che[ier] Bégon à la Lieutenance du Roy des 3 Rivières. J'ay contribué avec plaisir à vous procurer cette grâce et je seray toujours disposé à vous en procurer d'autres, persuadé que je suis que vous travaillerez à les mériter par votre attention à bien remplir le poste important qui vous est confié. Je ne sçaurais trop vous le recommander (1)."

Le 23 septembre 1731, les héritiers de Saint-Ours vendirent la terre de la Touche, sise à Bléré, en Touraine. Elle provenait de Dlle Anne Mullois, épouse de M. de André Cossart de Fontenelle, commissaire des Guerres, et sœur de Mme Pierre de Saint-Ours. A la mort de sa femme, M. de Fon-

(1) *Archives Canadiennes*

tenelle conserva la jouissance de cette terre et de la maison qui y était érigée (1).

En 1733, M. de Saint-Ours fut promu à l'importante fonction de lieutenant général du roi à Québec, où il demeura jusqu'à sa mort.

L'année suivante eut lieu le partage de la seigneurie. Les héritiers étaient : M. Jean-Baptiste de Saint-Ours, Pierre, son frère, M. François-Antoine Pécaudy de Contrecœur, tuteur de ses enfants issus de Jeanne de Saint-Ours, M. Philippe-René Le Gardeur de Beauvais, au nom de ses enfants, représentant Dlle Barbe de Saint-Ours, et agissant encore au nom de M. de la Potherie et de Dlle Elisabeth de Saint-Ours, enfin M. de Gannes de Falaise au nom de Dlle Marie-Anne, veuve de M. de Mines.

En sa qualité de fils aîné, M. Jean-Baptiste de Saint-Ours prit la moitié de toutes les seigneuries. De l'ancien domaine il prit six arpents sur lesquels se trouvaient le manoir, le moulin banal, une maison pour le meunier, une grange et vingt-cinq arpents de terre labourable.

Il remit à ses cohéritiers 1,500 livres avec en outre un arpent du domaine.

Ayant choisi sa moitié dans la seigneurie de Saint-Ours, depuis la ligne de Saurel, soit 112

(1) Le contrat de mariage de M. de Fontenelle et de Dlle Anne Mullois fut rédigé le 5 septembre 1561, par Monfle et Levasseur, notaires.

arpents, en montant le fleuve, ses cohéritiers divisèrent entre eux l'autre moitié.

Les parts furent de huit arpents. La première échut à M. de la Potherie, joignant la moitié de M. de Saint-Ours, la seconde à M. de Contrecœur, la troisième, à M. de Mines, la quatrième, à MM. Le Gardeur et de Léry. De l'autre côté de l'ancien domaine, M. de la Potherie prit les premiers neuf arpents, M. de Contrecœur, le lot suivant, M. de Mines, le troisième, M. Pierre de Saint-Ours eut les huit arpents suivants, MM. Le Gardeur et de Léry les huit autres.

Ce dernier lot joignait la ligne de Contrecœur.

Sur la rive nord du Richelieu, M. Jean-Baptiste de Saint-Ours entra en possession de sa moitié. M. de la Potherie eut neuf arpents, ainsi que MM. de Contrecœur et de Mines, M. Pierre de Saint-Ours sept arpents, M. Le Gardeur et de Léry, neuf arpents. Enfin MM. de la Potherie, de Contrecœur et de Mines, six autres arpents.

Sur la rive sud du Richelieu, l'aîné prit sa portion joignant la ligne de Saurel. MM. de la Potherie, de Contrecœur et de Mines eurent neuf arpents; M. Pierre de Saint-Ours sept, de même que MM. Le Gardeur et de Léry. Enfin, MM. de la Potherie et de Contrecœur obtinrent treize arpents, M. Pierre de Saint-Ours quatorze, et MM. Le Gardeur et de Léry les treize derniers.

Comme, à l'origine, ces parts étaient divisées en plusieurs lots, ce qui compliquait la perception

des rentes, le 13 septembre 1791, par convention faite entre MM. Charles de Saint-Ours, Boucher de la Perrière, de Contrecœur, Jacques-Philippe de Saint-Ours et Dame Louise de Cantineau, elles furent réunies en un seul lot d'égale étendue pour tous les héritiers.

La première division eut lieu le 31 août 1734. Les parts furent arpentées par Janvrin Dufresne, les 7, 10 et 15 mars 1735.

M. de Saint-Ours conserva ses fonctions à Québec jusqu'à sa mort arrivée le 8 juin 1747. Il était alors âgé d'environ quatre-vingts ans. Son inhumation eut lieu dans l'église, le lendemain.

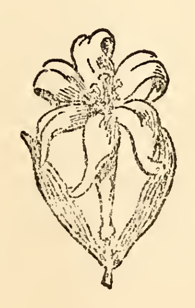
"Le neuf Juin mil sept cent quarante sept par nous prêtre sousssigné a été inhumé dans l'église paroissiale de Québec Monsieur Jean-Baptiste de Saint-Ours Ecuier seigneur de L'Eschaillon, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, lieutenant du roy des ville et gouvernement de québec décédé de hier âgé d'environ de quatre vingts ans, après avoir édiffié par ses vertus la dite inhumation faite en présence des corps Ecclésiastiques militaires et bourgeois et en outre de MM. pellet et Chaufours qui ont signé.

Jacreau, Ptre."

(1) Le 13 juillet 1725, M. Jean-Baptiste de Saint-Ours acheta un emplacement des Dames de l'Hôtel-Dieu, à Montréal, pour la somme de 2,000 livres et sous une rente de 100 livres, payable annuellement. Cette rente fut rachetée le 7 novembre 1843 par Mme Roch de Saint-Ours.

Marguerite Le Gardeur administra les affaires de la seigneurie jusqu'en 1757. Elle mourut à Montréal, le 3 avril de cette même année, à l'âge de soixante-dix ans et huit mois. Elle fut inhumée dans l'église paroissiale, sous la chapelle Saint-Amable.

Huit enfants étaient nés de cette union : Marguerite, baptisée le 6 avril 1707, fut inhumée le 29 juillet 1728; Charles-Joseph, baptisé le 21 mars 1708, mourut au champ d'honneur en 1757; Jean-Baptiste-Antoine, baptisé le 15 octobre 1709, fut inhumé le 9 février 1728; Agathe-Geneviève, baptisée le 10 mars, fut inhumée le 21 avril 1711; Marie-Angélique, baptisée le 23 mars 1718; Jeanne-Elisabeth, baptisée le 3 juillet 1714; Angélique, le 18 septembre 1715; Pierre-Roch, qui continua la lignée, est né à Québec, le 17 février 1712.



CHAPITRE IX.

M. Pierre-Roch de Saint-Ours. — Ses services militaires. — Son mariage. — La famille Deschamps de Boishébert. — Il achète les parts des MM. de Léry, Perrault et de la Potherie.

Non moins remarquable que son père et que son aieul, M. Pierre-Roch de Saint-Ours mérite une place d'honneur parmi les officiers distingués de notre armée coloniale. La carrière des armes était toujours ouverte aux gentilshommes canadiens, il y entra de bonne heure et y conquit en peu d'années les plus hauts grades. Créé enseigne en 1733, il obtint le titre de lieutenant onze ans plus tard.

Voici la lettre qui lui conférait cette promotion :

"Sur les témoignages avantageux que M. le Mis. de Beauharnois m'a rendus de votre zèle et de votre application pour le Service, écrivait le ministre, je vous ay procuré une des Lieutenances qui vaquaient dans les troupes de Canada; Et j'envoye votre lettre du Service à M. le Marq^{s}. de Beauharnois qui vous la remettra. Je suis persuadé que cela vous engagera à redoubler de Zèle pour mériter d'autres grâces..." A Verlls. le 24 Avril 1744.

En 1748, pour reconnaître ses bons services, il fut fait capitaine. En cette qualité il prit part

aux différentes campagnes de l'époque. Il se distingua sur maints champs de bataille. Son nom figure sur la liste de ceux qui ont bien mérité de leur pays; il reçut la croix si convoitée des chevaliers de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le roi ordonna même à M. de Vaudreuil de lui conférer cette dignité et fit tenir à l'élu le document suivant:

"De par le Roy

Sa Majesté ayant associé à l'Ordre militaire de St-Louis le Sr St Ours des Chaillons Capitaine d'Infanterie en Canada Et le service auquel il est destiné ne lui permettant pas de se rendre à sa suite pour être reçû audit Ordre, Elle a commis et commet le Sr Mis. de Vaudreuil Gouverneur son Lieutenant général de la Nouvelle-France pour le recevoir et admettre en son nom, voulant qu'il se rende aux jours et lieu qui lui seront prescrits par le dit Sr Mis. de Vaudreuil pour prêter en ses mains le serment qu'il est obligé de faire en la d. qualité de Chevalier.

Fait à Versailles le premier Janvier 1759.

Beryer"

M. de Saint-Ours fut donc l'un des derniers canadiens que le roi de France décora de ces titres glorieux.

Pendant les années de calme relatif qui passèrent sur le pays il s'appliqua à la colonisation de ses domaines. En 1752, il obtint une nouvelle

concession ce qui agrandit considérablement la seigneurie de la rivière du Chesne.

"Sur la requête à nous présentée par le sieur Roch de St Ours, Capitaine d'Infanterie, nous représentant que Sa Seigneurie, sur la rivière du Chesne, est en grande partie habitée, et que, pour engager les familles et les enfants des anciens habitants à former de nouveaux établissements et à augmenter, conformément aux intentions de Sa Majesté, la culture des terres, il lui faudrait avoir à sa disposition les profondeurs de sa dite Seigneurie, nous en vertu du pouvoir à nous accordé, donnons, accordons et concédons par ces présentes, au dit sieur d'Eschaillons, la dite profondeur de quatre lieues et demie, pour en jouir à perpétuité, lui et ses ayant cause...

(Signé) De La Jonquière."

Le 30 juin 1745, il épousa, à Québec, Dlle Louise-Charlotte, fille de M. Louis Deschamps de Boishébert et de Dame Geneviève de Ramesay. Cette union resserrait de nouveau les liens qui unissaient déjà les de Saint-Ours aux descendants du patriarche de la colonie, Louis Hébert. Dlle de Boishébert est l'arrière petite fille de M. Nicolas Macard et de Dame Marguerite Couillard (1).

M. de Saint-Ours par son mariage entrait dans une des familles les plus distinguées de la Nouvelle-France. Les de Boishébert ont été militaires

(1) *La première famille*, p. 208.

et seigneurs. Le frère de Mme de Saint-Ours a laissé la réputation d'un officier intrépide. Il se distingua à Niagara et plus particulièrement en Acadie où il opposa une résistance héroïque aux troupes de Mascarène et de Cornwallis à la rivière Saint-Jean, dans son fort, qu'il fit sauter plutôt que de le rendre. A la bataille de Sainte-Foy, il se conduisit encore en héros (1). Quant à la famille de Ramesay, elle est trop connue pour que nous nous y arrêtions longtemps. Elle a fourni des officiers valeureux, des seigneurs et un gouverneur.

M. Jean-Baptiste de Saint-Ours et Dame Marguerite Le Gardeur, son épouse, Dame Agathe Le Gardeur, veuve Bouat, Pierre Le Gardeur de Repentigny et François-Xavier Bouat assistent au mariage de M. Pierre-Roch de Saint-Ours et de Dlle Deschamps de Boishébert, ainsi que Dame Geneviève de Ramesay, mère de l'épouse, et M. de la Naudière, son beau-frère (2), époux de Dlle Geneviève de Boishébert.

M. de Saint-Ours, homme d'action, travailla au développement des immenses domaines qu'il tenait de ses pères. Le 16 octobre 1752, il permet aux sieurs Louis Augé et Jean-Baptiste Roireaux dit Laliberté de Saint-Jean Deschaillons de construire un moulin à scie et de l'exploiter à frais communs, se réservant la moitié des revenues (3).

(1) *La première famille*, p. 231.

(2) Un fils unique issu de ce mariage s'allia à Dlle St-Luc de la Corne et devint Conseiller législatif de la Province.

(3) *Saillant*.

Afin de réunir au domaine de Saint-Ours les parts de ses cohéritiers, il acheta celles échues aux membres de la famille de Léry. On se rappelle que lors du partage de 1734 ,M. Le Gardeur de Beauvais, au nom de Dlle Barbe de Saint-Ours avait hérité du sixième de la seigneurie qui tomba en définitive aux mains de Marie-Renée Le Gardeur, épouse de M. Gaspard Chaussegros de Léry. A la mort de cette dernière ses cinq enfants divisèrent ce fief entre eux. C'étaient: Joseph-Gaspard de Léry, lieutenant dans les troupes, époux de Dlle Louise Martel de Brouage, Marie-Madeleine-Régis, épouse de M. Louis Le Gardeur de Repentigny, Louise-Madeleine, femme de M. Michel Chartier de Lotbinière et Marie-Gilles, alliée à M. Jean-Marie des Bordes de Landrières.

Or, le 30 avril 1754, Joseph-Gaspard de Léry acheta les parts de Marie-Madeleine, pour 700 livres et de Marie-Gilles pour 1,460 livres (1); et il les céda à son tour au major Paul Perrault, de Québec, pour la somme de 1,000 livres, par contrat passé devant Saillant.

M. Chartier de Lotbinière, le 22 octobre 1752, ayant acquis la part de M. Charles de Léry, la revendit pour la somme de 3,231 livres au même M. Perrault qui se vit propriétaire de tout ce fief. Enfin M. de Saint-Ours s'autorisant de son droit de retrait, par contrat du 1er février 1759, remboursa au sieur Perrault la somme de 9,331

(1) *Danré-Saillant.*

livres et devint possesseur de cette portion de seigneurie (1).

Le 2 mars 1760, il acquit de M. de Contrecœur, pour 300 livres, ses droits de moulin dans la seigneurie de Saint-Ours. Ce n'est pas tout : quelques années plus tard, il acheta des MM. de la Potherie toute leur part. L'acte, daté de Larochelle, est du 18 juin 1770. On y lit "que Messire Charles-Auguste Le Roy de La Potherie, chevalier, seigneur de Bacqueville et en partie de Saint-Ours, en Canada, et de la Touche, en Touraine, cy-devant lieutenant du roy et commandant de l'Ile de la Guadeloupe, demeurant actuellement au quartier et parroisse de la Pointe Noire.... a reçu des sieurs Jean, Isaac & Antoine David Thouron, Frères, négociants, demeurant en cette ville, rue de Porteneuve, paroisse de St Barthélémi... la somme de 3,000 livres... à l'acquit de Messire Pierre Roch de Saint-Ours, les sieurs Thouron acceptant... pour lui valoir au besoin.

Cette pièce porte la signature de Messire Jean-Marie le Saulnier, écuyer, sieur de Villehelio agissant au nom de M. de la Potherie. Elle est certifiée par M. Jean-François-Ignace Cadoret de Beaurepaire.

M. de Saint-Ours, après la conquête, fit un grand nombre de concessions, ainsi que nous le disons plus loin.

(1) *Saillant.*

CHAPITRE X.

Les missionnaires du Grand Saint-Ours: Messire Benoit Duplein, Paul de Sennémaud, Pierre de Permelnaud, le Père Michel Bruslé, M. Louis Geoffroy, M. de La Faye. — Les registres de la mission. — La première église en pierre. — Son site. — Mort du Père Anne de Nouë.

Pendant que ces événements se produisent au sein de la famille seigneuriale, les missionnaires dc la côte sud du Saint-Laurent se succèdent rapidement dans la desserte des missions de Saurel, Saint-Denis, Contrecœur, Verchères, Varennes et Saint-Louis, aujourd'hui Chambly.

Il faut à ces hommes de Dieu un courage à toute épreuve pour parcourir des distances considérables à travers les bois, souvent à pied, où en canots sur le Saint-Laurent, le Richelieu, avec seulement un ou deux compagnons. On ne songe pas de nos jours aux sacrifices que ces missionnaires se sont imposés pour aider nos pères dans leurs durs travaux, les consoler dans leurs peines, et leur porter les secours de la religion.

Messire Benoit Duplein qui succéda à M. Petit, conserva la desserte des missions de Saurel, de Saint-Ours et de Contrecœur, durant neuf ans.

Il fait son premier baptême le 16 octobre 1676. Il confère ce sacrement à Mathurin, fils de François Chèvrefils et de Marie Lamy. L'enfant est

né le 14 août. Son parrain, Mathurin Baulsnier, lui donne son nom, Anne Rivière, femme de Jean Célurier, est sa marraine.

Dans la même année on rencontre plusieurs de nos vieilles connaissances. Le 2 novembre, François Pinsonnault fait baptiser une fille, Anne, née le 23 octobre, elle a les mêmes parrain et marraine que le précédent.

Le 2 décembre, Jeanne, fille de Jean Blet et de Jeanne Bouveau, reçoit le baptême. Jean dit Lafontaine est son parrain; Anne de Blainvillain, sa marraine. L'année 1677 s'ouvre par le baptême de Marie, fille de Messire Antoine Pécaudy de Contrecœur et de Marie-Barbe Denis. Messire Jacques Duchesneau, remplacé par M. Pierre de Saint-Ours, est son parrain; Marie Moyen, femme de M. Sidrac Dugué de Boisbriant, sa marraine.

Le 24 février a lieu le baptême de Marie-Madeleine, fille de François César de la Gardelette et d'Anne de L'Estre; parrain: Pierre-Marc le Cané; marraine: Marie-Madeleine de Bidquin.

Le 19 octobre M. Pierre de Saint-Ours et son épouse acceptent l'invitation qu'on leur fait d'être les parrain et marraine de Pierre, fils de Charbonnier dit St-Laurent.

On rencontre à la date du 3 mai 1681, le baptême de Barbe, fille de Jean Blet et de Jeanne Bouveau, sa femme. Dlle Barbe de Saint-Ours, la fille du seigneur, tient l'enfant sur les fonts

baptismaux, pour Dlle Barbe Denis, épouse de M. de Contrecœur. Pierre Ménard, le notaire cordonnier, en est le parrain.

Le 23 novembre 1681, M. Pierre de Saint-Ours, seigneur du lieu, assiste comme témoin à la sépulture de Jean, fils de Jean Duval, décédé à l'âge de quinze mois "dans la communion de nostre mère Ste-Eglise", écrit Messire Duplein.

Le 30 du même mois a lieu le baptême de Joseph, fils du seigneur de Saint-Ours. L'enfant a pour parrain son frère Louis; pour marraine Marie-Madeleine de Bidquin. Le 15 novembre de l'année 1682 est baptisé François, fils de François Chagnon et de Catherine Charron, de Verchères. Messire François Jarret de Verchères et Dlle Marie Perrot, son épouse, le tiennent sur les fonts baptismaux.

Dans les années 1682 et 1683, M. Duplein s'occupe encore des missions de Saint-Louis et de la Valtrie. Le 10 novembre 1683, il baptise "Jean-Baptiste, fils de Sr Séraphin Margane, Escuyer, seigneur de la Valtrie et de Demoiselle Louyse Bissot, sa femme, né le troisième du mesme mois. Les parrain et marraine ont esté le Sr Jean-Baptiste le Gardeur Escuyer seigneur de Repentigny et Damoiselle Marie Couillard femme de Mr La Lande. Jean-Baptiste le Gardeur et Damoiselle Marguerite Nicolet femme du sieur de Repentigny ayant tenu l'Enfant sur les fonts en qualité de procureur."

Le 17 juin 1684, M. Pierre de Saint-Ours et Jeanne, sa fille, sont les parrain et marraine de Louis, enfant de Laurent Bouy et de Denise Anthoine, sa femme.

Le 28 novembre c'est au tour de Dlle Barbe de Saint-Ours d'être marraine de François, fils de François de Guire et de Marie-Rose Collin, le parrain est Jean-Baptiste de Saint-Ours.

Le 5 mars 1685, elle remplit la même fonction pour la fille de Jean Rejasse et de Marie Jamein, qu'elle appelle Marie.

Le nom de Marie-Barbe de Saint-Ours se rencontre plus souvent que celui de ses sœurs ou de ses frères. On dirait que les colons convoitent encore plus sa présence que celle des autres membres de sa famille.

Le 26 février de la même année, M. Pierre de Saint-Ours et Marie Mullois sont les parrain et marraine de Pierre, fils de Jean Duval et de Marie Lamy.

Comme on le peut voir la famille seigneuriale vivait dans une grande intimité avec ses censitaires. Elle partageait toutes les joies qui passaient sur la petite colonie. C'est dans cette union intime des seigneurs et de leurs censitaires que se perfectionna l'œuvre de la colonisation.

Messire Benoît Duplein fit son dernier acte le 13 avril 1685.

Messire Paul de Sennémaud, prêtre, arrivé au Canada en 1681, lui succéda.

Le 9 septembre, il inscrit son premier baptême et le 5 mai 1686, il fait celui de Marie-Madeleine, fille de M. Pierre de Saint-Ours et de Marie Mullois. Parrain : Jean Bouvet ; marraine Marie-Anne de Saint-Ours, qui déclare ne savoir signer. Cette fille est décédée le 18 novembre de la même année.

Durant son séjour au Grand Saint-Ours, M. de Sennémaud accepte le don d'une terre fait conditionnellement à l'église de l'Immaculée-Conception, par Jean Le Rouy dit Petit Jean. L'acte est du 29 mai 1687, et signé par le missionnaire et le chirurgien Jean Bouvet.

M. de Sennémaud retourne au Séminaire de Québec au mois d'octobre de la même année. Il meurt le 24 avril 1690.

Son successeur, M. Pierre de Permelnaud, passe quelques mois dans ses missions, retourne à Québec en 1688, mais il en revient au printemps de 1690. Nous possédons bien peu de renseignements sur ce missionnaire et sur ses collaborateurs : le registre renfermant les actes de l'état civil, de 1687 à 1699, ayant été détruit dans l'incendie de la maison de l'ancien chirurgien, Jean Bouvet, où le Père Benjamin faisait sa résidence, nous sommes ainsi privés d'une source de renseignements précieux.

Le Père Michel Bruslé, récollet, arriva dans les missions en 1701. C'était un breton qui avait

desservi Saint-François-du-Lac avant de diriger les missions de Contrecœur et de Saint-Ours.

Entre tous les actes qu'il a laissés mentionnons la sépulture de Michel Danville Desmoulins, soldat de M. de Saint-Ours, mort à l'âge de 80 ans, dont l'inhumation eut lieu le 11 novembre 1702; celle d'André Marigny dit L'Esveillé, natif de Pléville, en Picardie; cet autre de Louis Emeri Coderre, époux de Madeleine Levert, décédé à 31 ans, et inhumé le 10 juin 1703.

Rappelons encore l'acte de mariage de Louis Audet, écuyer, sieur de Bayeul, fils de Jean-Pierre Cot Audet, écuyer, sieur de Bayeul, et de Dame Cané de la province de Bourbeaudoin, archevêché de Rouen, et Madeleine, fille de Toussaint Chrétien et de Françoise Rotot, de St-Eustache de Paris. Ce mariage a lieu le 19 juin 1702 en présence de MM. Petit de L'Huillier, Alexandre Le Neuf, et de plusieurs autres témoins.

Le Père Bruslé mourut le 1er septembre 1740.

Messire Louis Geoffroy, qui recueillit sa succession, naquit à Paris. Il fit ses études dans cette ville et y fut ordonné par Mgr de Laval, en 1684. Il entra chez les Sulpiciens et demanda à passer dans la colonie.

On le rencontre d'abord à Québec, puis dans les missions, et il fut même curé de Laprairie de 1692 à 1695. Il passe en France pour en revenir bientôt. Il occupe la cure de Champlain; et de 1703

à 1704, il devient desservant de Contrecœur et de Saint-Ours.

C'est lui qui, le 30 décembre 1703, confère le baptême à Marie-Françoise, fille de M. Antoine Pécaudy de Contrecœur et de Dlle Jeanne de Saint-Ours. M. Geoffroy mourut à Québec en 1707.

Messire Louis de la Faye, parisien d'origine, lui succéda. Il était sulpicien, comme son prédécesseur. Etant passé dans la colonie, il fut curé de Sainte-Anne de Bellevue et de Laprairie. Il dirigea les missions de Contrecœur et de Saint-Ours durant vingt et un ans, de 1704 à 1725.

En 1706 il porte, devant l'Intendant Raudot, trois plaintes contre les habitants de ses missions. Il les accuse de contrevenir aux règlements qui les obligent à l'aller chercher du lieu de sa résidence pour le conduire à l'endroit où l'exercice de son ministère l'appelle; de négliger de payer leurs dîmes et de refuser de les porter à son presbytère; enfin qu'au mépris des ordonnances de l'évêque et des lois de l'Eglise, ils ne craignent pas d'ondoyer leurs enfants, à la maison, même sans nécessité.

Se rendant aux plaintes du pasteur, l'Intendant, le 26 novembre, publie une ordonnance pour obliger les habitants à accomplir leurs devoirs à l'égard du missionnaire. Il leur enjoint de lui payer les dîmes et de les porter à son presbytère. Il renouvelle les défenses portées par l'Eglise

contre ceux qui tenteraient d'ondoyer leurs enfants à la maison sans une véritable nécessité. Il les oblige à les porter sur les fonts baptismaux le plus tôt possible sous peine d'une amende de trois livres (1).

C'est M. de la Faye, qui, le 20 mai 1709, obtient du seigneur le terrain de quatre arpents en superficie où se trouve la première chapelle en bois. Le 7 janvier 1724, pour assurer à la fabrique la possession de ce terrain, M. de Saint-Ours renouvelle cette donation. On lui accorde en retour, selon la loi du temps, un banc dans l'église à perpétuité pour tous ses descendants.

La concession du banc seigneurial nous paraît être le renouvellement de cette autre en date du 7 avril 1713, alors que M. de la Faye, curé du lieu, et André Chapdelaine, marguillier en charge, accordent à Marguerite Le Gardeur, seconde femme du premier seigneur, le premier banc du côté de l'Epître. Il est dit dans cet acte que M. de Saint-Ours abandonne à son épouse la jouissance de ce banc; que la fabrique le lui accorde à la condition qu'aucune réparation n'y sera faite sans le consentement du curé et des marguilliers; qu'il tiendra le premier lieu et le même rang dans une autre église que l'on bâtira au dit lieu de Saint-Ours... et que la fabrique y enterrera les membres défunts de la famille seigneuriale....

M. de Saint-Ours, payera une rente annuelle

(1) *Edits et Ordonnances*, II vol., p. 267.

de quatre francs. André Charbonnier, second marguillier et Pierre Benoît assistent comme témoins (1).

A quelle époque la première église en pierre du Grand Saint-Ours a-t-elle été construite ? On a cru que ce fut en 1726 sous M. de Miniac, parce qu'elle a porté son nom. Nous pensons qu'elle a dû avoir été commencée au moins sous M. de la Faye. Voici pourquoi : par l'ordonnance du 20 septembre 1721, le marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, Mgr de Saint-Vallier et l'Intendant Bégon, fixent l'étendue de chacune des paroisses alors en formation. A partir de cette date les habitants commencent à ériger des églises et des maisons presbytériales en pierre.

Au Grand Saint-Ours, étant très à l'étroit dans la vieille chapelle de bois qui menace ruine, dès 1713, il est question de bâtir un nouveau temple. Ce n'est pas sans besoin. Depuis un demi-siècle la mission s'est dévèloppée. Le seigneur, pour aider à la construction de l'édifice projeté, en 1724, renouvelle la concession de quatre arpents de terre en superficie faite plusieurs années auparavant. Si l'on fait attention aux expressions employées par M. de Saint-Ours dans son testament où, à plusieurs reprises, il parle de son église et lui fait divers legs, tout en ordonnant d'y être enterré, il faut supposer qu'elle était alors en construction. Il semble inconvenant de donner

(1) *Tétro.*

nom d'église à une misérable chapelle qui tient à peine debout.

C'est encore Messire de la Faye qui rend les derniers devoirs au vénérable seigneur dont les restes sont inhumés "proche la balustrade de l'église paroissiale de l'Immaculée Conception de la Côte de Saint-Ours, le 21 octobre 1724".

Il y a plus, les registres de Contrecœur, qui racontent ce fait, ne mentionnent nulle part que les restes du seigneur aient été exhumés de la cave de la chapelle pour être transportés dans l'église de Miniac, ce qui n'aurait certes pas manqué de se produire, ainsi qu'il arriva, en 1784, lors de la démolition de la même église. Le corps du seigneur et celui de sa femme furent alors inhumés dans l'église du Petit Saint-Ours ainsi que les registres de l'époque nous l'apprennent.

Le coin de terre où s'élèvent l'église du Grand Saint-Ours, le manoir et le moulin banal, est superbe. La vue qu'on y a sur le fleuve est grandiose. Cette belle nappe d'eau, large de près d'une lieue, est parsemée de plusieurs îles. En montant vers Contrecœur le fleuve rentre un peu dans les terres et forme une jolie baie en sorte que de l'église de Saint-Ours on distingue facilement celle de Contrecœur, bien que l'une et l'autre soient sur la même rive. Du côté nord, les clochers de la Valtrie et de Lanoraie émergent d'une forêt de verdure, s'élancent majestueusement comme une prière ardente vers l'azur du ciel.

Plus loin on distingue les Laurentides qui encadrent ce tableau vraiment pittoresque.

A quelques arpents du rivage se trouvent plusieurs îles dont les principales sont l'Ile Plate et l'Ile Saint-Ours que nous avons déjà nommées. A quinze arpents, en amont, sur le Saint-Laurent, se rencontre un autre cours d'eau qui se décharge dans le fleuve en face de l'Ile Plate.

Cet endroit a été le témoin de la mort héroïque du célèbre Père Anne de Nouë. Les *Relations des Jésuites* rapportent, de la manière suivante, la fin de ce missionnaire:

"Le 30 janvier 1646 ce Père partit de la résidence des Trois-Rivières, en la compagnie de deux soldats et d'un Huron, pour s'en aller à Richelieu (Saurel), éloigné de douze lieues des Trois-Rivières, pour dire la Messe et pour administrer les Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie aux Français.

"Toutes les rivières et tous les lacs n'étaient qu'une glace, et la terre était couverte partout de trois ou quatre pieds de neige à son ordinaire pendant l'hiver. Ce bon Père et ses compagnons, marchant sur des raquettes pour ne point enfoncer dans les neiges, ne firent que six lieues la première journée, et encore avec bien de la peine... Ils se bâtirent une petite maison dans la neige, abriée des arbres et couverte du Ciel pour passer la nuit. Le Père ayant remarqué que les deux soldats qui l'accompagnaient pour être nouveaux

dans le pays avaient bien de la peine de marcher avec des pieds bridés, et de traîner encore avec cela tout leur bagage avec eux, se lève environ sur les deux heures après minuit pour gagner les devants et donner avis aux soldats de Richelieu de venir secourir leurs camarades. Cette charité luy a ôté la vie: heureux martyre de mourir des mains de la charité! Il quitte sa compagnie, luy donne avis de suivre ses pistes, l'assurant qu'on les viendrait bientôt secourir; il ne prit ni son fusil pour battre le feu, ni sa couverture, ni autres vivres qu'un peu de pain et cinq ou six pruneaux, qu'on a encore trouvés sur luy après sa mort...

"Comme cet homme de feu marchait sur les glaces du Lac sainct-Pierre, qui se rencontre entre les Trois-Rivières et Richelieu, n'ayant pour guide que son bon Ange et la clarté de la Lune, le Ciel se couvrit, et les nuées lui dérobant son flambeau se changèrent en neige, mais si abondante que les ténèbres de la nuit toujours si affreuses, l'estoient au double; on ne voyait ni les bords du Lac, ni les isles dont il est parsemé en quelques endroits.

Le pauvre Père n'ayant point de boussole ni de cadran pour se guider, s'égara; il marcha beaucoup et avança peu. Les soldats qu'il avait quittés, se levant pour se mettre en chemin furent bien étonnés quand ils ne virent point les traces ou les vestiges du Père. La neige qui était tom-

bée de nouveau les avait dérobées; ne sachant quelle route tenir. L'un d'eux qui avait été une seule fois à Richelieu, tire un quadran et se guide à peu près sur le rumb ou le rayon de vent sur lequel il le croyait établi; ils cheminent tout le jour sans qu'on leur vienne au secours; ils passent la nuit dans l'Isle de S. Ignace, non pas bien loin du lieu où était le Père, mais ils n'en savaient rien. Le Huron, plus fait à ces fatigues que les Français, se reconnaissant, donne jusques à Richelieu; il demande si le Père n'est point arrivé, on dit que non; le voilà bien étonné, et le Capitaine de cette place encore plus, apprenant qu'il était parti si matin pour faire seulement six lieues. Comme il était nuit on attend au lendemain matin pour envoyer au devant de lui, les soldats de la garnison courent, ils le cherchent du côté du Sud, et il était du côté du Nord; ils crient, ils appellent, ils tirent des coups d'arquebuses, mais en vain, le pauvre Père était bien loin de là. Pour les deux soldats qu'on attendait, le Huron ayant dit le lieu où ils étaient, furent bientôt trouvés et amenés au fort. Tout ce jour se passa à courir de ça et de là, à crier et à chercher sans rien trouver.

"Enfin le 2 février, un soldat assez adroit, prend deux Hurons de quatre qui se trouvaient pour lors en cette habitation, et il s'en va chercher le gîte où le Père et ses compagnons avaient passé leur première nuit; l'ayant trouvé, ces Hurons,

bien versés à démêler les pistes cachées sous la neige, suivent les traces du pauvre Père, remarquent les tours et détours qu'il avait faits, trouvent le lieu où il avait passé la seconde nuit depuis son départ; c'était un trou dans la neige, au fond duquel il avait mis quelques branches de sapin sur lesquelles il avait pris son repos, sans feu, sans maison, sans couverture, n'ayant qu'une simple soutane et une vieille camisole.

"Comme ce lieu n'est pas bien fréquenté des Français, le Père ne s'y put reconnaître; de là il traverse la rivière devant l'habitation de Richelieu (Saurel), qu'il n'aperçut point, soit qu'il neigeât fort, ou que le travail et les neiges lui eussent affaibli la vue. Ce soldat suivant toujours les pistes que les Hurons découvraient, vit au Cap nommé de Massacre, à une lieue plus haut que Richelieu, un endroit où ce bon Père s'était reposé, et trois lieues plus haut, vis à vis de l'Isle plate et la terre ferme, entre deux petits ruisseaux, ils trouvèrent son corps à genoux tout roide et engelé sur la terre qu'il avait découverte, en ayant vidé la neige en rond ou en cercle; son chapeau et ses raquettes étaient auprès de lui, il était penché sur le bord de la neige relevée; il est croyable, qu'ayant expiré à genoux, le poids de son corps l'avait fait pencher sur cette muraille de neige; il avait les yeux ouverts, regardant vers le Ciel le lieu de sa demeure, et les bras en croix sur la poitrine.

"Le soldat, le voyant en cette posture, touché d'un saint respect, se jette à genoux, fait sa prière à Dieu, honore ce sacré dépôt, entaille une croix sur l'arbre le plus proche, enveloppe ce corps tout roide et tout glacé dans une couverture qu'il avait portée, le met sur une traîne et le conduit à Richelieu, et de là aux Trois-Rivières: il croit qu'il rendit l'âme le jour de la Purification de la Vierge, à laquelle il avait une dévotion toute particulière...."

Le Père de Nouë était le fils d'un gentilhomme, seigneur de Villiers, en Prairie, bourg situé à six ou sept lieues de la ville de Reims (1).

L'église en pierre du Grand Saint-Ours s'élevait au sud d'un ruisseau appelé le Tortu et qui porte bien son nom à cause des nombreuses sinuosités qu'il décrit avant de se jeter dans le fleuve. Le temple était parallèle au chemin et le rond-point à quelques pieds à peine du ravin formé par le ruisseau.

Quant au presbytère il était construit près du chemin royal à l'endroit où est bâtie la maison de M. Jussaume.

Sur la côte nord du ruisseau, entre le fleuve et le chemin, en face de la maison de M. Oliva Caisse, se trouvait le moulin banal, moulin à vent,

(1) *Relation de* 1646, p. 9.

Cette narration est bien propre à inspirer une âme d'artiste. Puissions-nous, un jour, voir un monument s'élever à l'endroit où le Père de Nouë a trouvé la mort.

construit vers 1703 et le manoir à quelque deux cents pas plus au nord.

Il est certain que les rives du ruisseau et du fleuve ont subi, avec les années, plusieurs modifications. D'après M. Caisse, il se produisit, il n'y a pas encore trente ans, un éboulis qui entraîna environ trois quarts d'arpent de la falaise dans le fleuve.

Sa maison est elle-même bâtie sur l'emplacement de la demeure de l'ancien meunier du moulin banal.

L'église du Grand Saint-Ours, suivant les *Mémoires* de M. l'abbé François l'Heureux, ancien curé de Contrecœur, avait quatre-vingts pieds de longueur, quarante de largeur, deux transepts ou chapelles en croix, *à la Récollet*.

M. Jean-Baptiste de Saint-Ours, voulant favoriser le curé de cette paroisse, lui accorda une terre de deux arpents sur trente, qu'il détacha de son domaine. En 1745, il n'y avait encore ni bâtiments, ni défrichements.

Parmi les nombreux actes faits par M. de la Faye se rencontre, le 28 février 1709, le mariage de Jean Martin, fils de Jean, soldat dans les troupes, à Anne Baulsnier (1), fille de Mathurin et de Françoise Richaume. La veille avait lieu la sépulture de Marie-Madeleine Chrétien, femme de Messire Louis Audet de Bayeul, enseigne dans les troupes.

(1) Les Baulsnier-Laperle ont été la souche des Bonnier.

Le 10 juillet 1710, il confère le baptême à Louise-Françoise, fille de Jean-François Volant, seigneur en partie de Contrecœur, et de Marguerite Godefroy. Parrain: Charles Volant, frère de M. de Fosseneuve, marraine: Louise-Catherine Robineau, femme de M. Déjourdy, capitaine d'une compagnie de la marine.

M. de la Faye dessert la mission de Verchères. Comme celles de Contrecœur et de Saint-Ours elle reçoit sa visite à son tour. Nous en avons une preuve dans l'acte de mariage de Jean-Baptiste Laboissière, ancêtre de tous les Laboissière de la seigneurie de Saint-Ours et d'ailleurs.

Il y est dit qu'après la publication de trois bans, l'une le 10 novembre dans l'église de Verchères, la seconde à Contrecœur, la troisième à Saint-Ours, il a reçu le mutuel consentement de mariage entre Jean-Baptiste Laboissière, "Anspessade (1), dans la compagnie de Tonty, fils de Jean-Baptiste Laboissière et de Toinette Foidy, de la paroisse de Nantes, et Catherine, fille de Antoine Martin, maître tailhandier, et de Marie Février."

M. de la Faye mourut à Montréal le 8 juillet 1729.

(1) Soldat d'élite.

CHAPITRE XI.

Messire Jean-Pierre de Miniac. — Il devient procureur de M. de Saint-Ours. — Le seigneur fait de nouvelles concessions. — Les registres. — M. André Jorian lui succède. — Visite de Mgr Pierre-Herman Dosquet. — M. Louis Chardon. — Mgr de Pontbriand. — Messire Charles-Louis-Marie Beaudoin.

Messire Jean-Pierre de Miniac, le nouveau curé de Saint-Ours et de Contrecœur, né à Rennes, paraît être arrivé au pays vers 1722. Il fut appelé tout d'abord à la cure de Saint-Laurent, près Montréal; il y demeura jusqu'en 1725. De ce poste il fut envoyé dans les missions de Contrecœur et de Saint-Ours. On lui attribue la construction de l'église en pierre de cette dernière mission. Est-ce parce qu'il l'a effectivement construite ou simplement terminée ou dotée de ses propres deniers qu'elle a porté son nom? L'histoire est muette sur ce point. Il a assurément érigé celle de Contrecœur.

Le nouveau pasteur, le 1er juillet 1727, fait authentiquer et parapher un registre spécial à la paroisse de Saint-Ours. Jusqu'ici les missionnaires se sont servis d'un registre commun aux deux paroisses. Le nouveau, qui ne doit servir que pour les derniers six mois de l'année, sera en usage jusqu'en mars 1737.

M. de Miniac l'ouvre, le 13 juillet 1727, par l'acte de sépulture de François Péloquin dit Cré-

dit, soldat de la compagnie de M. de Saint-Ours, ancien colon de la Baie-du-Febvre. Il y est dit originaire de Saint-André de Niort, en Poitou, âgé de 70 ans, et époux de Françoise Harel. Cet ancien soldat compte de nombreux rejetons.

Le 26 février 1726, M. de Miniac a inhumé un autre soldat : Marc le Cané dit Brindamour, natif de la paroisse de Daoulas, évêché de Quimper, mort à l'âge de 62 ans. C'est encore le même curé qui conduit à sa dernière demeure Méri Herpin, soldat de Carignan, ainsi qu'on l'a vu.

Le registre nous relate plusieurs mariages, dont l'un digne de mention ; c'est, à la date du 27 juillet 1728, celui de Pierre de Belleval, fils de Pierre Fournier, écuyer, sieur de Belleval et de Marie Ancelin, et de Thérèse, fille du chevalier de Saint-Ours et de Jeanne Raimbault, veuve de Marc le Cané.

Le fondateur de la famille de Belleval, arrivé au Canada, en qualité d'enseigne d'une compagnie des troupes de la marine, contracta mariage, le 30 juillet 1673, à Québec, avec Marie Ancelin, veuve de Pierre Rondeau, de la paroisse de Saint-Jean de l'Ile d'Orléans. Il était fils de Jacques Fournier de Belleval et d'Ursule Gaucher, et originaire de la paroisse de Saint-Victor, évêché d'Orléans (1).

Ayant pris sa retraite, M. Pierre de Belleval abandonna sa commission d'enseigne à son fils,

(1) Faveur de M. Pierre-Georges Roy, Archiviste, Québec.

celui-là même qui épousa Marie-Thérèse de Saint-Ours.

M. de Belleval et Marie Ancelin (1) eurent plusieurs enfants. Une de leurs filles épousa, le 28 avril 1723, Jean-Baptiste Vel Sansoucy, soldat de M. de Saint-Ours, fils de feu Jean Vel et de Jeanne Raimbault. Le sang des de Belleval coule encore dans plusieurs rejetons de la famille Sansoucy.

M. de Miniac obtint du seigneur deux concessions importantes. La première, située sur la rive sud du Richelieu : trois arpents de front, trente de profondeur. La seconde est du 29 juillet de la même année ; le sieur André Charbonnier, alors procureur du seigneur, lui accorda, à la Côte Saint-Jean, une terre de dix arpents sur trente, entre la terre de Pierre Vel et celle de Aussan, fils, tenant, par devant, à la rivière ; par derrière, aux terres non concédées.

M. de Miniac fit exploiter ce domaine, qu'il vendit en 1740 à François Hudon dit Beaulieu pour la somme de 2,000 livres. Il possédait alors plusieurs pièces de bétail et environ vingt arpents de terre en culture. Beaulieu donna 300 livres en passant le contrat ; la balance, 1,700 livres, demeura hypothéquée sur la terre.

A cette époque plusieurs familles des environs de Québec et de l'Ile d'Orléans, viennent tenter fortune dans la seigneurie de Saint-Ours. Les

(1) Inhumé, à 74 ans, le 14 janvier 1742.

familles Allaire, Rondeau, sont de ce nombre. Le 21 mai 1731, M. de Miniac préside à la sépulture de Marie-Anne Bilaudeau, femme d'Etienne Allaire. Nous rencontrons cette famille plus loin.

Ayant abandonné la cure de Saint-Ours, Messire de Miniac fut successivement Grand Vicaire de l'évêque de Québec, Archidiacre du diocèse, curé de la Rivière-aux-Renards, dans la Nouvelle-Ecosse. Il repassa ensuite en France, où, complètement aveugle, dit M. l'abbé Allaire, il mourut en 1752.

Son successeur, M. André Jorian, canadien, vit le jour à Québec, le 19 mars 1691. Il était fils de André Jorian et de Barbe Albert. Il fut ordonné le 6 avril 1715, et devint curé de la Baie Saint-Paul, de Champlain, de Laprairie, et enfin de Contrecœur et de Saint-Ours.

Il fait son premier acte en cette paroisse le 2 juillet 1731. Il s'y intitule curé de la Prairie de la Magdeleine, et desservant de la cure de Contrecœur.

Dans le cours de l'été Mgr Pierre-Herman Dosquet, évêque de Samos, coadjuteur de Mgr de Mornay, visite les paroisses du gouvernement de Montréal, en qualité d'administrateur (1). A Saint-Ours, il confère le sacrement de la Confirmation à trente-deux personnes. Voici leurs noms: François Goguet dit Sansoucy, Antoine,

(1) On peut lire avec profit l'ouvrage si bien écrit de M. l'abbé Auguste Gosselin: *l'Eglise au Canada, IIième partie.*

Auguste Chapdelaine, Joseph Duclos, Pierre Carré-Laroche, Antoine Ossant (Aussan), Alexis Ratel, Pierre Goguet, Pierre Duval, Jean-Philippe Forcier, Jean-François Emery, Pierre Herpin, Gabriel Vaudry, Antoine Larue, Pierre Allaire, Jean, Alexis Leclerc, Pierre Guevremont.

Les personnes du sexe faible sont: Josephte, Geneviève Chapdelaine, Agathe et Marie Ratel, Charlotte Vel, Suzanne Beaudin, Marguerite Goguet, Marie et Geneviève Duval, Marie et Brigitte Emery, Jeanne et Thérèse Leclerc.

M. André Jorian quitte ses deux dessertes à l'automne de l'année 1736. Son dernier acte est du 29 septembre. C'est le baptême de Marie-Amable Chefdevergue. Il devint missionnaire de Saint-Pierre de la Rivière du Sud, curé de Saint-Thomas de Montmagny, puis de Berthier-en-Bas, où il s'éteint le 24 décembre 1748, à l'âge de 57 ans. Il fut inhumé le 26 dans l'église.

M. André Jorian, durant son séjour à Saint-Ours, fut, lui aussi, le procureur du seigneur. En cette qualité, il a fait plusieurs concessions, dont l'une, le 16 octobre 1736, à François Vel, de trois arpents et demi de front sur trente de profondeur, à la Richardière.

Messire Louis Chardon, français, remplaça M. Jorian. Il naquit dans le diocèse d'Auxerre. A son arrivée au Canada, n'étant pas encore dans les ordres sacrés, Mgr de Saint-Vallier lui con-

féra le sous-diaconat, le 11 novembre 1725, le diaconat le 13, enfin la prêtrise en 1726.

Il desservit tout d'abord la paroisse de Saint-Jean de l'Ile d'Orléans; il devint ensuite promoteur de l'Officialité diocésaine, charge qu'il occupa jusqu'au 15 novembre 1729. Il fut ensuite nommé curé des paroisses de Saint-Laurent et de Sainte-Famille, en l'Ile d'Orléans. Enfin, il devint desservant de Saint-Ours et de Contrecœur.

Parmi les nombreux actes qu'il a laissés se trouvent d'abord l'acte de mariage de Jean Didier, fils de Jean et de Marguerite Ouagné, de la paroisse de Saint-Vincent de Metz, en Lorraine, à Marie-Josephte Rondeau, fille de Joseph et de Marie Passerieux, de Contrecœur. Les actes de sépultures de deux anciens paroissiens: le 19 juillet 1737, celui de Jean Leclerc dit Lafrenaye, décédé à l'âge de 75 ans, et, le 1er octobre, celui d'André Chapdelaine, marguillier, aussi décédé à 75 ans.

Pendant qu'il occupe son poste, M. Chardon reçoit la visite de Mgr Dubreuil de Pontbriand, le 17 juillet 1742. A partir de cette date, il inscrit les actes de baptêmes, mariages et sépultures, sur le registre de la paroisse de Contrecœur. Son successeur suit la même ligne de conduite.

Le 23 septembre 1743, il bénit le mariage de Pierre Duval, major des milices, veuf de Madeleine Brisset, et de Marie-Françoise, fille de M. Pierre Fournier de Belleval et de Marie Ancelin.

Messire Chardon va mourir le 13 mars 1759, à

Beauport. Durant quelques semaines, Contrecœur et Saint-Ours ont pour desservant M. Jean-Baptiste Petit Maisonbasse, nouvellement ordonné, qui deviendra curé de la paroisse de Montmagny.

Le dernier pasteur du Grand Saint-Ours fut Messire Charles-Louis-Marie Beaudoin. Né à Québec, le 21 novembre 1717, du mariage de Gervais Beaudoin, médecin, et de Thérèse Guyon Fresnay, il ne reçut l'ordre sacré de la prêtrise que le 22 septembre 1743, après avoir été durant huit ans, quatre mois, treize jours, simple tonsuré : l'Eglise de Québec étant alors veuve de son premier pasteur.

De tous les mariages qu'il a bénits au Grand Saint-Ours le plus important est celui d'une de ses sœurs, en date du 10 mai 1751. Dlle Agathe Beaudoin, ce jour, unit sa destinée à Michel Martel, écrivain de la marine, fils de feu M. Jean Martel et de Dame Marie-Anne Robinault de Québec, en présence des personnes suivantes : Jean-Baptiste Martel, Garde-Magasin du roi, à Montréal, Jacques Quesnel Fonblanche, bourgeois, de Montréal, Dame Thérèse de Rouville, Dlle Anne de Grosbois, Charlotte de Grosbois, Catherine et Josephte Fonblanche et Messire d'Youville.

Messire Beaudoin desservit la paroisse de Saint-Ours jusqu'au 28 juillet 1749, jour où elle fut démembrée; celle de Contrecœur jusqu'au 14 août 1751. Il mourut à Montréal, le 4 février 1761.

CHAPITRE XII.

Coup d'œil rétrospectif sur la seigneurie. — Qualité de son sol. — La Côte Saint-Jean. — La Richardière. — Le chemin du Portage. — Aveu et dénombrement de 1745. — Causes du lent progrès de la seigneurie.

Les premières concessions ont été faites sur le fleuve, ainsi qu'on l'a vu, par M. Pierre de Saint-Ours. Il était naturel qu'il en fût ainsi, vu l'absence complète, à l'origine, de chemins à travers la forêt. Dans quelques seigneuries les terres baignées par le Saint-Laurent sont d'une grande fertilité. Il n'en est pas ainsi partout, notamment, au Grand Saint-Ours où, à mesure qu'on s'éloigne du domaine seigneurial et que l'on approche de Saurel, le sable abonde. Au reste, sur la rive nord, principalement dans la seigneurie de Lanoraie, les colons ne sont pas plus favorisés. Les habitants du Grand Saint-Ours peuvent distinguer aisément sur une distance de plus de deux milles les terres sablonneuses de cette paroisse. Quand le vent souffle, des tourbillons de poussière s'élèvent dans les airs, ressemblant, à peu de chose près, à nos poudreries d'hiver.

Les premiers colons de Saint-Ours ne sont pas lents à reconnaître que les terres situées en haut du coteau, à quinze arpents du fleuve, sont peu ou point fertiles. Il n'est pas étonnant qu'après

de vaines tentatives, ils cherchent à s'établir sur un sol plus productif. Aussi les voyons-nous peu à peu abandonner les rives du Saint-Laurent et s'établir les uns à la Côte Saint-Jean, les autres à la Richardière, sur les bords du Richelieu.

Nous pensons que la Côte Saint-Jean tient son nom du fief Saint-Jean, qui fut accordé à M. Jean-Baptiste de Saint-Ours, le 19 juillet 1712, soit quatre arpents de front sur trente de profondeur, tenant du côté du Nord à la rivière Richelieu, vis-à-vis l'Ile de l'Eschaillon, et s'étendant vers le fleuve jusqu'aux terres non concédées. Plus tard ce nom fut donné au reste de la côte. De nos jours le chemin de la Côte Saint-Jean prend à environ un mille du village de Saint-Roch et aboutit à la descente qui conduit au chemin de fer.

Pour atteindre cette côte, les colons suivaient le chemin battu par les Iroquois, appelé le chemin du Portage. Cette voie, tracée au milieu du bois, aboutissait au ruisseau le Tortu, en arrière de la maison de M. Oliva Caisse; elle suivait une ligne diagonale dans la direction de la gare du chemin de fer; et allait aboutir à la rivière Richelieu, au sud de l'Ile de l'Eschaillon.

Quant au fief de la Richardière, ainsi nommé, croyons-nous, à cause de la qualité supérieure du sol, il avait douze arpents de front, sur la rivière Richelieu, et devait comprendre la partie actuelle du village de Saint-Roch. Plus tard, comme pour le fief Saint-Jean, ce nom s'étendit au reste de

la rive Nord du Richelieu, en gagnant les limites de la seigneurie de Contrecœur.

Les coseigneurs de Saint-Ours ne manquent pas d'encourager leurs censitaires à prendre des concessions dans ces endroits. M. Jean-Baptiste de Saint-Ours fait plusieurs contrats. Parmi ceux que nous avons relevés se trouve, à la date du 17 août 1719, celui de la vente de la moitié de l'Ile l'Eschaillon, située dans le Richelieu, où M. de Saint-Ours a fait d'importants défrichements. Duval, l'acquéreur, donne 1,800 livres et promet une rente annuelle de trois livres. Il s'engage à payer M. de Saint-Ours en lettre de change, sur M. Mercier, seigneur, patron de Sainte-Marguerite sur Fauville, à Fécamp, province de Normandie. M. de Saint-Ours se réserve le droit de retrait. L'acte est signé en présence de MM. René de Couagne et Julien Trottier des Rivières, et rédigé par le notaire Lepailleur (1).

Le 24 août 1766, M. Pierre-Roch de Saint-Ours écrit au bas de cette pièce la note suivante: "J'ai reçu de la veuve Duvalle quatre cent cinquante livres et autant de Beaudreau pour l'acquit de la présente. Il ne reste que la rente foncière et non rachetable, de trois livres chaque année. A Montréal... St Ours".

Les descendants des premiers colons demandent de nouvelles terres: les Charbonnier-Saint-Laurent, Herpin, Dextras-Lavigne, Fournier de Bel-

(1) *Archives du Palais de Justice, Montréal.*

leval, Blet-Gazaille et Saint-Germain, Duval, Ménard, Emeri Coderre, Meunier-Lapierre.... Ces familles se sont développées ainsi qu'on peut le voir par *l'Aveu et Dénombrement* de 1745.

Cependant, à Saint-Ours comme ailleurs, la colonisation marche péniblement en ces dernières années. D'abord une crise terrible passe sur nos familles. Les guerres paralysent les énergies. Trop souvent les bras manquent parce que les fils de nos colons doivent quitter la charrue pour faire le coup de feu contre l'Anglais envahisseur. Il en sera ainsi durant plus de vingt ans. En second lieu, M. de Saint-Ours, plus militaire que colonisateur, abandonne l'administration de sa seigneurie à des procureurs qui, si fidèles qu'ils sont, ne peuvent jamais remplacer le maître. Les pièces de ce temps déjà loin de nous font connaître André Charbonnier, André Chapdelaine et Messire Jorian et M. de Miniac.

Parmi les concessions faites par Charbonnier, capitaine de la côte, nous relevons celle de Séraphin Brien dit Durocher, à la Richardière, quatre arpents sur trente, elle est du 1er novembre 1733; une autre, du 11 mai 1734, à Louis Emeri Coderre (1) de même étendue, tenant au nord-est à la terre de Brien (2).

M. André Jorian accorda lui aussi, au nom du

(1) Louis Emeri Coderre, fils d'Antoine et de Marie Favreau, de Contrecœur, épouse le 10 novembre 1719 Elisabeth Ménard, fille de Pierre Ménard, capitaine de milice, et de Suzanne Laperle.

(2) Brien est originaire des Iles Sainte-Thérèse.

seigneur, les concessions suivantes: au fief Saint-Jean, le 3 août 1736, à Louis Roy dit Végiard, de Lanoraie. Le lendemain, à Antoine Chapdeleine, trois arpents situés à la Côte de la Richardière; le 4 août, deux arpents à Valérien Chapdelaine, à un nommé Blanchet, et à Pierre Dansereau; deux jours plus tard, quatre arpents au fief Saint-Jean à Jean-Baptiste Chapdelaine, trois à Jacques-Philippe Vel et une terre à Séguin dit Laderoute.

Pendant ce temps-là, Paul Guérin se fait concéder quatre arpents au ruisseau Laplante où déjà François Labonté a obtenu une terre au sud-ouest de ce ruisseau qui coule dans les seigneuries de Contrecœur et de Saint-Ours. Enfin Jean-Baptiste Vel et François, son frère, Michel Branchau dit Bonneau, Pierre Herpin et Jean-Baptiste Dumas (1) prennent de nouvelles terres.

M. de Contrecœur, coseigneur, fait aussi quelques concessions à Joseph Larue Desplaines, Antoine, son frère, Pierre Girard, Marc Benoit, aux frères de ce dernier, Pierre et François, et à Pichet Dupré.

Il est impossible, cela se conçoit, de mentionner toutes les concessions qui ont été faites depuis l'ouverture de la seigneurie. Cependant, pour intéresser les paroissiens et les aider à reconnaître ceux de leurs ancêtres qui y sont déjà établis

(1) Dumas est marié à Marie-Anne Bergeron; sa concession est de sept arpents de front, sur dix de profondeur, en la Grande Côte.

nous donnons *l'Aveu et Dénombrement* rendu par M. Jean-Baptiste de Saint-Ours et les autres co-seigneurs, le 15 mai 1745. Le seigneur principal possède la moitié la seigneurie et un cinquième de l'autre moitié, qu'il a acquis de M. Antoine de Mines, sieur de Quinson.

Il nous est donc permis d'avoir une idée assez exacte du nombre d'habitants renfermés dans la seigneurie de Saint-Ours qui s'étend depuis celle de Contrecœur, jusqu'à celle de Saurel, et sur laquelle se trouvent :

Un domaine de 4 arpents de front sur 30, restant de 6 arpents, à luy échus dans l'ancien domaine, qui était de 11 arpents de front; savoir : 5 pour sa moitié et 1 arpent par droit de préciput. Le sieur comparant a distrait de sa portion 2 arpents sur la profondeur du domaine, au profit de la fabrique et du missionnaire.

Sur les 4 arpents qui lui restent se trouvent un moulin à vent, faisant farine, en pierre, moulange de France, de 16 pieds de large et de 12 en dedans, une petite maison en bois pièces sur pièces pour le meunier, de 15 pieds en carré, couverte de paille, une grange en poteaux, même toit, de 30 pieds de long sur 20 de large, 5 arpents de terre labourable, et deux de prairie.

Dans la Censive de la dite moitié, joignant au nord-est de la ligne de séparation du fief de St Ours d'avec celui de Saurel, en montant au sud-ouest sont environ 22 arpents de front en bois debout.

Au-dessus est Pierre Sansregret qui possède quatre arpents sur trente; il a une maison, grange, étable, trois arpents de terre labourable et un arpent de prairie.

Au-dessus est Pierre Sansregret, fils, qui possède quatre arpents sur trente; il n'a ni bâtiments, ni défrichements.

Au-dessus est Pierre Bergeron qui possède quatre arpents sur trente; il a maison, trois arpents de terre labourable, un arpent de bois abattu.

Au-dessus est Antoine Belleville qui possède quatre arpents sur trente.

Au-dessus est Antoine Hamelin qui possède quatre arpents sur trente.

Au-dessus est l'arrière fief Dagneau Douville, de quatre arpents, sur la profondeur qui s'étend du fleuve à la rivière Richelieu. Comme ces deux derniers il n'a ni bâtiments ni défrichements.

Au-dessus sont les héritiers d'André Chapdelaine dit Larivière qui possèdent dix arpents sur trente; ils ont maison, grange, étable, écurie, quinze arpents de terre labourable et un de prairie.

Au-dessus est Jean Leclerc dit Lafrenaye qui possède six arpents sur trente; il a maison, grange, étable, écurie, quinze arpents de terre labourable et trois de prairie.

Au-dessus sont six arpents non concédés.

Au-dessus sont les héritiers de Jean Vel dit Sansoucy qui possèdent quatre arpents sur trente.

Au-dessus sont les héritiers d'André Chapdelaine qui possèdent trois arpents sur trente.

Au-dessus sont la veuve et les héritiers de Jean Leclerc qui possèdent quatre arpents sur trente; ils ont maison, grange, étable, quinze arpents de terre labourable et deux de prairie.

Au-dessus est François Vel qui possède quatre arpents sur trente; il a maison, grange, étable, cinq arpents de terre labourable et un de prairie.

Au-dessus est Pierre Fournier, écuyer, sieur de Belleval, père, lequel relève de M. de la Potherie; il a deux arpents sur trente, maison, grange, étable, douze arpents de terre labourable, deux à la pioche, et un et demi de prairie.

Au-dessus est François Vel dit Sansoucy qui possède deux arpents sur trente; il a trois arpents de terre labourable et 3 de prairie.

Au-dessus est Pierre Fournier de Belleval, fils, qui possède trois arpents sur trente; il a maison, grange, étable, seize arpents de terre labourable, un demi à la pioche et un de prairie.

Au-dessus est Antoine Chapdelaine qui possède un arpent sur trente; il a quatre arpents de terre labourable.

Au-dessus est le domaine de M. le Contrecœur qui a pour censitaires : Antoine Chapdelaine qui possède cinq arpents sur trente; il a maison, grange, étable, écurie, vingt-huit arpents de terre labourable, un demi à la pioche, trois de prairie.

Au-dessus est André Charbonnier dit St Laurent qui possède trois arpents sur trente; il a vingt arpents de terre labourable.

Au-dessus est le domaine de M. de Mines qui a pour censitaire : André Charbonnier, capitaine des milices de Saint-Ours, qui possède trois arpents de terre sur trente, chargé de quatre livres, dix sols, de rente, un sol de cens, trente sols pour droits de commune; il a maison, grange, étable, trente-huit arpents de terre labourable et un de prairie.

Au-dessus est René Arpin qui possède cinq arpents sur trente; il a maison, grange, étable, trente-cinq arpents de terre labourable.

Au-dessus est le domaine de six arpents de M. Pierre de Saint-Ours, il n'a pas de manoir, sur ces six arpents sont : Les héritiers Jean Blet dit Gazaille qui possèdent deux arpents sur trente; ils ont six arpents de terre labourable.

Au-dessus est Pierre Fournier de Belleval qui possède deux arpents sur trente; il a huit arpents de terre labourable.

Au-dessus est Joseph Dextras dit Lavigne qui possède deux arpents sur trente; il a dix arpents de terre labourable.

Au-dessus est le domaine de MM. Le Gardeur de Beauvais et de Léry sur lequel se trouvent : Jean-Baptiste Adhémar, notaire, à Montréal, qui possède trois arpents sur trente, il a douze arpents de terre labourable, un demi de prairie.

Au-dessus sont la veuve et les héritiers Jean Blet qui possèdent deux arpents sur trente; ils ont dix arpents de terre labourable, un demi de prairie et trois de bois abattu.

Au-dessus est Jean-Baptiste Benoist qui possède deux arpents sur trente; il a une étable, dix arpents de terre labourable et deux et demi de bois abattu.

Au-dessus est la terre de la fabrique et du missionnaire du lieu, de deux arpents de front, sur trente de profondeur, pas de bâtiments ni de défrichements.

Au-dessus est le domaine de quatre arpents, partie de l'ancien, appartenant au sieur comparant.

Au-dessus est le domaine d'un arpent appartenant au sieur le Roy de la Potherie et concédé à Joseph Charbonnier dit Saint-Laurent.

Au-dessus est un arpent appartenant à M. de Contrecœur.

Au-dessus est un arpent appartenant aux héritiers de Mines.

Au-dessus est un arpent appartenant aux sieurs de Beauvais et de Léry.

Au-dessus est un domaine de neuf arpents appartenant aux sieurs de La Potherie sur lequel sont : Le sieur Payen de Noyan, qui possède six arpents sur trente; il a maison, grange, étable, cent vingt arpents de terre labourable, dix à la pioche, sept de prairie.

Au-dessus est Antoine Duval, lieutenant de Milice, qui possède trois arpents sur trente; il a maison, une grange, étable, cinq arpents de terre labourable et cinq de prairie.

Au-dessus est le domaine de neuf arpents appartenant au sieur de Contrecœur sur lequel sont : Marc-Antoine Duval qui possède trois arpents sur trente; il a maison, grange,

étable, trente-cinq arpents de terre labourable, deux de prairie et quatre à la pioche.

Au-dessus est Jean Raimbault qui possède quatre arpents sur trente.

Au-dessus est Pierre Roy qui possède deux arpents sur trente.

Au-dessus est le domaine de huit arpents des sieurs de Mines appartenant au sieur Comparant. Gabrielle Roy qui possède un arpent sur trente; il a trois arpents de terre labourable, un à la pioche, deux de bois abattu et neuf de prairie.

Au-dessus est René Beaudin qui possède trois arpents sur trente; il a maison, grange, étable, cinq arpents de terre labourable et six de prairie.

Au-dessus est François Phénix qui possède quatre arpents de terre sur trente; il a maison, grange, étable, neuf arpents de terre labourable et deux de prairie.

Au-dessus est le domaine du sieur Pierre de Saint-Ours de huit arpents sur lequel sont: Michel Picot qui possède quatre arpents sur trente; il a maison, grange, étable, écurie, neuf arpents de terre labourable et neuf de prairie.

Au-dessus est Nicolas Mementeau qui possède trois arpents sur trente; il a maison, grange, étable, six arpents de terre labourable, huit de prairie.

Au-dessus est Pierre Blet qui possède un arpent sur trente.

Au-dessus est le domaine des sieurs de Beauvais et de Léry sur lequel sont: Pierre Ratel qui possède trois arpents sur trente; il a maison, grange, étable, écurie, six arpents de terre labourable, cinq à la pioche, neuf de prairie.

Au-dessus est Louis Plouf qui possède trois arpents sur trente, il a maison, grange, étable, cinq arpents de terre labourable, un à la pioche et six de prairie.

Au-dessus est Pierre Goguet dit Sansoucy qui possède un arpent sur trente; il a maison, grange, étable, trois ar-

pents de terre labourable, quatre à la pioche et deux de prairie.

Au-dessus est une terre de deux arpents en bois debout.

Au-dessus est la ligne de Contrecœur.

Au bout de soixante arpents de profondeur du bord du fleuve, du côté nord-est et joignent le fief de Saurel et demie-lieue du côté ouest, joignant le fief de Contrecœur, est la rivière Richelieu.

En commençant du côté nord, en montant du nord-est au sud-ouest, sont les habitations suivantes, savoir: Pierre Duval, major de milice, possède trois arpents joignant du côté nord-est la ligne de séparation du dit fief d'avec celui de Saurel, sur trente arpents de profondeur, venant aboutir au bout de ces terres sur le bord du fleuve. Il n'a pas de bâtiments mais huit arpents de prairies naturelles.

Au-dessus François Dupré-Pichet qui possède trois arpents sur trente; pas de bâtiments; il a six arpents de terre labourable, onze de prairie.

Au-dessus Bernard Beaulieu possède trois arpents sur trente; pas de bâtiments; il a six arpents de bois abattu et cinq de prairie.

Au-dessus est l'arrière fief Dagneau Douville.

Au-dessus est François Pichet-Dupré qui possède trois arpents sur trente; il a maison, grange, étable, dix arpents de terre labourable, trois à la pioche, un de prairie.

Au-dessus est Valérien Chapdelaine qui possède deux sur trente; il a cinq arpents de prairie.

Le même possède deux arpents sur trente; il a six arpents de terre labourable, un arpent de prairie naturelle.

Au-dessus est André Chapdelaine qui possède six arpents sur trente; il a maison, grange, étable, onze arpents de terre labourable, deux à la pioche, cinq de bois abattu, deux de prairie naturelle.

Au-dessus sont la veuve et les héritiers Pierre Benoit qui possèdent six arpents sur trente; ils ont maison, grange,

étable, vingt-cinq arpents de terre labourable, cinq de prairie.

Au-dessus est Séraphin Chapdelaine qui possède deux arpents sur trente-cinq; il a une grange, douze arpents de terre labourable.

Au-dessus sont les héritiers André Chapdelaine qui possèdent trois arpents sur trente ; ils ont trois arpents de terre labourable, un à la pioche, douze de prairie naturelle.

Au-dessus est Antoine Charbonnier dit St Laurent qui possède trois arpents sur trente; il a maison, étable, grange, sept arpents de terre labourable et un de prairie.

Au-dessus est François Sansoucy, au premier rang, cy-devant sur le bord du fleuve qui possède trois arpents et demi, sur trente de profondeur; il a une grange, douze arpents de terre labourable, trois et demi de prairie.

Au-dessus est André Charbonnier dit St Laurent, père, capitaine de Milice, qui possède deux arpents sur trente; il n'a pas de bâtiments; il est établi sur le bord du fleuve; il a dix-sept arpents de terre labourable et à la pioche; vingt-quatre de prairie.

Au-dessus est Jean-Baptiste Vel Sansoucy établi sur le bord du fleuve; il n'a pas de bâtiments; il a trois arpents sur trente, trois arpents de terre labourable et trois de prairie.

Au-dessus est Pierre Vel Sansoucy qui possède trois arpents sur trente; il n'a pas de bâtiments; il a trois arpents de terre labourable et trois de prairie.

Au-dessus sont douze arpents non concédés.

Au-dessus est Pierre Ménard qui possède six arpents sur trente; il a maison, grange, étable, quinze arpents de terre labourable et onze de prairie.

Au-dessus est Messire Pierre de Miniac, prêtre, Grand Archidiacre de ce diocèse, qui possède six arpents sur dix; pas de bâtiments; il a un arpent et demi de prairie naturelle.

Au-dessus est Pierre Beaudreau dit Graveline qui possède

un arpent et demi sur quarante, lequel a un moulin à scie, sans bâtiments ni défrichements.

Au-dessus est le domaine des sieurs de la Potherie, de neuf arpents sur lequel sont: Pierre Beaudreau-Graveline qui possède deux arpents sur quarante, il a trois arpents de terre labourable.

Au-dessus est Louis Emeri Coderre, capitaine de milice, qui possède trois arpents et demi sur trente-trois; il a neuf arpents de terre labourable, trois à la pioche et onze de prairie naturelle.

Au-dessus est Pierre Bouvier qui possède trois arpents sur trente-trois.

Au-dessus est le domaine de M. de Contrecœur de neuf arpents, sur lequel sont: Michel Bonnier qui possède neuf arpents sur trente.

Au-dessus est le domaine des sieurs de Mines, de neuf arpents, appartenant au sieur comparant sur lequel est: Luc Sanfaçon qui possède deux arpents sur trente.

Au-dessus est le domaine de sept arpents appartenant à M. Pierre de St-Ours.

Au-dessus est Jacques Goguet qui possède cinq arpents sur trente.

Au-dessus est Jean Dumas qui possède deux arpents sur trente; il a quinze arpents de terre labourable et trois et demi de prairie.

Au-dessus est le domaine de M. de Beauvais de neuf arpents sur lequel sont: Jean Dumas qui possède deux arpents sur trente; il a quinze arpents de terre labourable et trois et un quart de prairie naturelle.

Au-dessus sont la veuve et les enfants Jacques Ratel qui possèdent trois arpents sur trente; ils ont six arpents de terre labourable, un demi de prairie.

Au-dessus est la veuve Etienne Larue qui possède trois arpents sur trente; elle a dix-huit arpents de terre labourable et trois de prairie.

Au-dessus est Jean-Baptiste Chaillé qui possède un arpent sur trente; il a maison, grange, étable, quinze arpents de terre labourable et cinq de prairie.

Au-dessus est le domaine de six arpents des sieurs de la Potherie sur lequel sont: Jean-Baptiste Chaillé qui possède trois sur trente; il a maison, grange, étable, écurie, vingt arpents de terre labourable, trois arpents et demi à la pioche, et un arpent et demi de prairie.

Au-dessus est Jean Emeri Coderre qui possède trois sur trente; il a maison, grange, étable, vingt-cinq arpents de terre labourable, deux arpents et demi de terre à la pioche et six de prairie.

Au-dessus est Joseph Larue Desplaines qui possède trois sur trente; il a maison, six arpents de terre labourable et un demi de prairie.

Au-dessus est le domaine de six arpents relevant de M. de Contrecœur sur lequel sont: Joseph Larue Desplaines qui possède deux sur trente ; il a maison, grange, étable, écurie, dix-huit arpents de terre labourable et un de prairie.

Au-dessus est Gabriel Giard qui possède trois sur trente; il a maison, grange, étable, neuf arpents de terre labourable.

Au-dessus est Séraphin Bourgeau Lacroix qui possède un arpent et quatre perches sur trente.

Au-dessus est le domaine de six arpents relevant des sieurs de Mines, sur lequel sont: Séraphin Bourgeau Lacroix qui possède deux arpents, six perches, sur trente; il a une grange et douze arpents de terre labourable.

Au-dessus est Nicolas Thibault, qui possède trois arpents sur trente; il a maison, grange, étable, écurie, dix-huit arpents de terre labourable.

Au-dessus est Etienne Allaire qui possède un arpent et huit perches sur trente; il a une grange, vingt-huit arpents de terre labourable.

Au-dessus est le domaine de six arpents relevant de M. Pierre de Saint-Ours, sur lequel est: Etienne Allaire qui possède six arpents et quatre perches sur trente; il a mai-

son, grange, étable, trois arpents de terre labourable et trois de prairie.

Au-dessus est un domaine de six arpents et huit perches appartenant aux sieurs de Beauvais et de Léry, sur lequel sont: Etienne Allaire qui possède huit perches, il a une grange et neuf arpents de terre labourable.

Au-dessus est François Dupré-Pichet qui possède six arpents sur trente; il a maison, grange, étable, quarante-huit arpents de terre labourable, cinq de prairie, six à la pioche.

Au-dessus est la ligne de séparation entre les seigneuries de Saint-Ours et de Contrecœur.

Du côté sud de la rivière Chambly en commençant au nord-est et en montant au sud-ouest, sur la moitié de M. Jean-Baptiste de Saint-Ours, depuis la ligne de séparation du dit fief d'avec celui de Saurel, sont: Pierre Herpin dit Poitevin qui possède six arpents sur trente; il a sept arpents de prairie naturelle.

Au-dessus est Joseph Rondeau qui possède trois arpents sur trente; il a neuf arpents de prairie naturelle. (Comme ces terres sont d'égale profondeur nous mentionnons seulement leur front.).

Au-dessus est Jean Didier qui possède quatre arpents; il a maison, grange, étable, huit arpents de terre labourable, trois de prairie.

Au-dessus est Jean-Baptiste Chapdelaine qui possède quatre arpents; il a maison, grange, étable, vingt-cinq arpents de terre labourable, neuf de prairie.

Au-dessus est Valérien Chapdelaine qui possède quatre arpents; il a maison, grange, étable, dix arpents de terre labourable, neuf de prairie.

Au-dessus est François Chapdelaine qui possède quatre arpents; il a maison, grange, étable, huit arpents de terre labourable et neuf de prairie.

Au-dessus est François Pichet-Dupré qui possède une grange, trente-neuf arpents de terre labourable, onze de prairie.

Au-dessus est Joseph Chapdelaine qui possède quatre arpents; il a maison, grange, étable, quarante-cinq arpents de terre labourable; six de prairie, sept à la pioche.

Au-dessus est Louis Chapdelaine qui possède trois arpents; il a maison, grange, étable, trente-huit arpents de terre labourable; onze de prairie, sept à la pioche.

Au-dessus est Jean-Baptiste Vel Sansoucy qui possède quatre arpents; il a maison, grange, étable, soixante-dix arpents de terre labourable, treize de prairie, six à la pioche.

Au-dessus est Pierre Vel qui possède quatre arpents; il a maison, grange, étable, trente-sept arpents de terre labourable, deux et demi de prairie, trois à la pioche.

Au-dessus sont les héritiers Jean-Baptiste Herpin qui possèdent quatre arpents; ils ont une grange, vingt-huit arpents de terre labourable, un de prairie.

Au-dessus est Louis-Joseph Rondeau qui possède quatre arpents; il a maison, grange, étable, cinquante-huit arpents de terre labourable, trois de prairie, neuf à la pioche.

Au-dessus est Pierre Harpin qui possède quatre arpents; il a maison, grange, étable, soixante-huit arpents de terre labourable, un de prairie.

Au-dessus est Séraphin Brien-Durocher qui possède quatre arpents; il a maison, grange, étable, vingt-cinq de terre labourable, un de prairie.

Au-dessus est Louis Emeri Coderre, capitaine de milice, qui possède quatre arpents de terre de front; il a maison, grange, étable, quarante-cinq de terre labourable, un et demi de prairie.

Au-dessus est Louis Giard qui possède quatre arpents de terre de front; il a maison, grange, étable, trente-six de terre labourable, un à la pioche.

Au-dessus est Antoine Lanctôt (Languedoc), second capitaine, qui possède quatre arpents de terre de front; il a maison, grange, étable, douze arpents de terre labourable, un et demi de prairie.

Au-dessus est François Tellier dit Lafrance qui possède trois arpents de terre de front; il a maison, grange, étable, onze arpents de terre labourable.

Au-dessus est Jean-Baptiste Deniaux qui possède quatre arpents de terre de front; il n'a aucun bâtiment.

Au-dessus est Augustin Provost (ou Proulx) qui possède quatre arpents; pas de bâtiments.

Au-dessus est François Lapierre qui possède quatre arpents de front; il a maison, grange, étable, neuf arpents de terre labourable, un de prairie, deux à la pioche.

Au-dessus est Joseph Beaulieu qui possède six arpents de terre de front; il a maison, grange, étable, vingt-cinq arpents de terre labourable, trois de prairie, un à la pioche.

Au-dessus est le domaine de M. de la Potherie, de neuf arpents sur lequel sont Jean Beaulieu qui possède quatre arpents; il a maison, grange, étable, soixante-cinq arpents de terre labourable, sept à la pioche, neuf de bois abattu.

Au-dessus est Basile Giard qui possède trois sur trente, il a maison, grange, étable, dix-neuf arpents de terre labourable, un et demi de prairie.

Au-dessus est Messire Pierre de Miniac qui possède deux sur trente; il a une grange, treize arpents de terre labourable, un et demi de prairie.

Au-dessus est le domaine de Contrecœur, de neuf arpents, sur lequel, sont: Messire Pierre de Miniac qui possède un arpent sur trente.

Au-dessus est Joseph Lafrenaye qui possède deux sur trente; il a trois arpents de terre labourable, six de prairie.

Au-dessus est Michel Lajoie qui possède deux sur trente; il a trois arpents de prairie.

Au-dessus est Basile Martin qui possède quatre arpents sur trente; il a un arpent et demi de terre labourable, cinq de prairie.

Au-dessus est le domaine de M. de Mines, appartenant au sieur comparant, sur lequel sont: Louis Lamoureux qui possède trois arpents sur trente.

Au-dessus est Jean-Baptiste Lamoureux qui possède trois arpents sur trente.

Au-dessus est Jean Labossière qui possède trois arpents sur trente.

Au-dessus est Jean Labossière qui possède un arpent sur trente ; il a cinq arpents de terre labourable, deux à la pioche.

Au-dessus est le domaine de sept arpents de M. Pierre de Saint-Ours sur lequel sont : Louis Ménard qui possède trois arpents sur trente ; il a maison, grange, étable, neuf arpents de terre labourable, trois de prairie.

Au-dessus est Alexis Ratel qui possède trois sur trente ; il possède neuf arpents de terre labourable, trois de prairie.

Au-dessus est Gabriel Poitevin qui possède deux sur trente, il a cinq arpents de terre labourable, un demi de prairie, quatre à la pioche.

Au-dessus est le domaine de sept arpents des sieurs de Beauvais et de Léry, sur lequel sont : Alexis Lafrenaye qui possède deux sur trente ; il a deux arpents de terre labourable, deux à la pioche, trois de bois abattu.

Au-dessus est François Chaillé qui possède trois arpents ; il a maison, grange, étable, six arpents de terre labourable, cinq à la pioche, trois de bois abattu, un et demi de prairie.

Au-dessus est Paul Lapierre qui possède deux sur trente ; il a maison, grange, étable, neuf arpents de terre labourable, deux de prairie, trois à la pioche.

Au-dessus est le domaine des sieurs Le Roy de la Potherie, de seize arpents, sur lequel sont : Pierre Lapierre qui possède deux arpents ; il a une grange, onze arpents de terre labourable, deux de bois abattu, deux à la pioche.

Au-dessus est François Ménard qui possède quatre arpents ; il a maison, grange, étable, écurie, bergerie, quarante-cinq arpents de terre labourable ; trois de bois abattu, neuf à la pioche, trois de prairie.

Au-dessus est Pierre Fortin qui possède trois arpents ; il a maison, grange, étable, écurie, trente-neuf arpents de

terre labourable, cinq de bois abattu, trois à la pioche, six de prairie.

Au-dessus est François Lusignan qui possède quatre sur trente; il a maison, grange, étable, écurie, vingt-cinq arpents de terre labourable, trente-six de bois abattu, cinq à la pioche, trois et demi de prairie.

Au-dessus est le domaine de M. de Contrecœur de treize arpents, sur lequel sont: Jean-Baptiste Vel qui possède trois arpents.

Au-dessus sont les héritiers d'Antoine Larue Desplaines, qui possèdent neuf arpents de terre labourable.

Au-dessus est François Benoit qui possède trois arpents; il a maison, grange, étable, dix arpents de terre labourable, un de prairie.

Au-dessus est Pierre Benoit qui possède trois arpents; il a maison, grange, étable, douze arpents de terre labourable, un et demi de prairie.

Au-dessus est Marc Benoit qui possède un arpent sur trente.

Au-dessus est le domaine du sieur comparant, de quatorze arpents, sur lequel sont: Marc Benoit qui possède deux arpents; il a maison, grange, étable, douze arpents de terre labourable, deux à la pioche, deux de bois abattu.

Au-dessus est Joseph Chartier qui possède trois arpents; il a maison, grange, étable, quatre arpents de terre labourable, deux à la pioche, six de bois abttu.

Au-dessus est Jacques Allaire, qui possède trois arpents; il a maison, grange, étable, quinze de terre labourable, sept à la pioche, six de bois abattu.

Au-dessus est Jean Lusignan qui possède trois arpents; il a maison, grange, étable, cinq arpents de terre labourable, cinq à la pioche, trois de prairie.

Au-dessus est Basile Plouf qui possède trois arpents; il a une cabane, trois arpents de terre labourable.

Au-dessus est le domaine de quatorze arpents apparte-

nant au sieur Pierre de Saint-Ours, de quatorze arpents, sur lequel sont : Basile Martin qui possède trois arpents ; il a maison, hangar, sept arpents de terre labourable, deux à la pioche, un de prairie.

Au-dessus est Louis Martin qui possède trois arpents ; il a un hangar, trois arpents de terre labourable.

Au-dessus est Pierre Picard qui possède trois arpents ; il a maison, quatre arpents de terre labourable.

Au-dessus est Jacques Goguet qui possède trois arpents.

Au-dessus est Antoine Harpin qui possède deux arpents.

Au-dessus est le domaine de MM. de Beauvais et de Léry, de treize arpents, six perches, sur lequel sont : Antoine Harpin qui possède huit perches ; il a trois arpents de terre labourable.

Au-dessus est Antoine Sicard qui possède trois arpents ; il a cinq arpents de terre labourable.

Au-dessus est François Labonté qui possède trois arpents ; il a maison, grange, étable, cinq arpents à la pioche, trois de bois abattu, deux et demi de prairie.

Au-dessus est la ligne de séparation du fief d'avec la seigneurie de Contrecœur.

Dans la rivière Chambly est une île, échue au sieur de l'Eschaillon, de deux cent quatre-vingt-dix arpents en superficie concédée aux sieurs : Pierre Beaudreau-Graveline qui possède cent quarante-cinq arpents ; il a maison, grange, étable, écurie, un moulin à scie, quarante-huit arpents de terre labourable, six à la pioche, neuf de prairie. Pierre Duval possède l'autre moitié (1).

Ce document nous apprend bien des choses. En premier lieu le nom des recrues nouvelles qui sont venues s'établir dans la seigneurie, ceux des descendants des premiers colons qui y ont persévéré,

(1) *Extrait du Papier Terrier,* page 198 et suivantes, *Aveu et Dénombrement, Au Supplément, G. I. Archives du Parlement de Québec.*

enfin le nombre de familles et l'étendue de leurs terres en valeur.

A cette époque la seigneurie renferme soixante-et-douze maisons, autant de granges, quatre-vingt-seize étables, environ 1,900 arpents de terre labourable, 350 en prairie, 204 à la pioche et 107 en bois abattu. Tel est, après un labeur de trois quarts de siècle, le bilan du travail accompli par les seigneurs et leurs censitaires.

On se rappelle que le recensement de 1681 donne une population de 90 personnes environ, celui de 1739 accuse une augmentation de 120 seulement. En prenant pour base une moyenne de cinq personnes par famille, Saint-Ours, en 1745, renferme à peine une population de 372 âmes.

Si l'on compare le mouvement de la colonisation dans Saint-Ours avec celui de quelques autres seigneuries, en particulier avec celui de la Rivière du Sud, où, en 1723, se trouvaient 160 familles, 2,000 arpents de terre en valeur, et, en 1739, 1,160 âmes, on peut affirmer qu'il a été plus lent sur le fleuve, aux environs de Montréal, que sur la côte sud du Saint-Laurent.

Les causes du peu de progrès accompli dans Saint-Ours sont assez variées; la première vient de la mauvaise qualité du terrain du Grand Saint-Ours; la seconde du peu de recrues envoyées ici par la France; la troisième de l'abandon de leurs domaines, par les seigneurs, aux mains d'administrateurs; enfin de l'enrôlement dans les milices

canadiennes d'un trop grand nombre de jeunes gens, voilà ce qui paralyse l'élan de la colonisation.

Hélas! les années qui suivent ne sont guère plus favorables au développement du pays. Durant quinze ans encore, pour le sauver, les Canadiens feront des prodiges inouïs, des sacrifices de temps, d'argent et du meilleur de leur sang. Il faut à la génération qui se lève faire face au danger qui devient de plus en plus menaçant. L'Anglais envahisseur est à nos portes! Le cri d'alarme est donné; hommes, femmes et enfants répondent à l'appel; les premiers en prenant les armes, les autres en travaillant dans leurs champs à pourvoir les armées du pain quotidien; sacrifices bien inutiles, car malgré la vaillance de nos ancêtres la France nous cédera à son ennemie séculaire.



CHAPITRE XIII.

Les habitants du Grand et du Petit Saint-Ours. — Ces derniers demandent une église. — Ordonnance de Mgr de Pontbriand. — Les habitants du Grand Saint-Ours refusent de s'y soumettre. — Démolition de l'église. — Pétition de Marguerite Le Gardeur auprès du gouverneur pour demander la reconstruction de l'église du Grand Saint-Ours.

D'après ce qui vient d'être dit, il est facile de se rendre compte que les terres du Grand Saint-Ours sont destinées à l'abandon pour la plupart. Le mouvement colonisateur se dirige de plus en plus à l'intérieur des terres, sur les bords du Richelieu. Au Grand Saint-Ours il y a vingt-cinq habitants; il y a en une dizaine à la Côte Saint-Jean et à la Richardière, et environ quarante sur la rive sud de la rivière Richelieu.

L'avenir de la paroisse est là. Messire de Miniac l'a bien compris quand il a sollicité du seigneur la terre de trois arpents à l'endroit où le lit de la rivière est le plus étroit. Aussi, comme de nouveaux colons sont arrivés dans cette partie de la seigneurie, les habitants du Petit Saint-Ours ne tardent pas à demander, sur la rive sud, une église ou au moins une chapelle. Ils se rendent auprès de Mgr de Pontbriand et lui exposent le but de leur démarche.

L'harmonie qui jusqu'ici a régné dans la seigneurie est brisée. A partir de ce jour la division se met entre les habitants des deux rives du Richelieu et ceux du fleuve. La question est palpitante d'intérêt. Les premiers ont déjà une belle église; ils ne peuvent songer qu'il soit un instant question de les en déposséder. Et les seconds s'en trouvent trop éloignés.

Au lendemain de sa visite pastorale, en 1749, Mgr de Pontbriand tranche la question. Il ordonne aux habitants de la rive sud du Richelieu de bâtir, sur la terre de M. de Miniac, un presbytère de quarante-cinq pieds de longueur et de trente-quatre de largeur "lequel devra servir de chapelle temporaire". Il ajoute que les fondations devront être assez solides pour supporter un mur. Il confie les habitants des deux rives du Richelieu au curé de Saurel et les oblige à lui payer les dîmes comme aussi d'aller dans cette paroisse faire leurs Pâques et d'y célébrer les mariages. Il ordonne en outre de commencer les travaux le plus tôt possible afin qu'ils soient terminés à la fin d'octobre de l'année courante.

"Du consentement des vingt-cinq habitants qui composent la grande Coste de St Ours, ajoute-t-il, avons statué que tous les ornements et effets qui étaient dans l'ancienne église de Saint-Ours, ainsi que l'argent même qui doit être dans le Coffre, seront partagés moitié par moitié, dont l'une sera donnée aux habitants de Chambly pour leur servir

dans la nouvelle église, et l'autre moitié par les habitants de St Ours à la paroisse de Contrecœur dont la fabrique donnera un reçu pour le rendre en cas que dans la Suite par quelque événement par nous imprévu, il leur soit permis de bâtir une église dans la grande Coste, voulons que les dits effets soient conservés en Entier par la Fabrique de Contrecœur jusqu'à ce que nous en ayons décidé, ce que nous ferons sitôt que nous serons assuré de ceux qui appartiennent à M. de Miniac, notre grand vicaire, de tout quoy le curé de Contrecœur avec les marguilliers se chargera par un inventaire en bonne et due forme."

Dans cette même ordonnance l'évêque fixe l'endroit où doit être construit le presbytère sur le côté sud de la rivière Richelieu et sur la terre de M. de Miniac. Il permet encore aux habitants de cet endroit de démolir l'église du Grand Saint-Ours, en présence des marguillers, et d'employer les matériaux pour le presbytère; le reste pourra être utilisé par les habitants de Contrecœur qui doivent bientôt bâtir un presbytère.

Ce mandement, daté de Saint-Charles-sur-Richelieu, du 28 juillet 1749, cause une peine sensible aux paroissiens du Grand Saint-Ours. Ils ont compris que si l'on démolissait leur église à laquelle ils sont si attachés, la nouvelle serait construite au moins sur la rive nord du Richelieu. La décision de leur évêque renverse leur dernier espoir, aussi refusent-ils, durant plusieurs an-

nées, de s'y soumettre et travaillent-ils de toutes leurs forces à empêcher la démolition de leur vieux temple qu'ils vénèrent comme une relique.

Mgr de Pontbriand pour ne pas les indisposer outre mesure temporise. Il permet au curé de Contrecœur de s'y rendre dire la messe de temps en temps. Il paraît même qu'on y conserve les Saintes Espèces. Au témoignage de M. l'abbé François l'Heureux elles ne furent enlevées que le 18 mai 1757, de crainte des voleurs qui auraient forcé le coffre-fort, et M. l'abbé Petit aurait été le dernier prêtre qui y dit la messe.

La vieille église du Grand Saint-Ours subsista encore durant sept ou huit ans; elle fut enfin démolie, et ses matériaux entrèrent dans la construction d'un moulin à vent, dans celle de la maison de Belleval, possédée aujourd'hui par M. Lavallée, et la maison de M. Pacifique Jussaume. Cette dernière a été incendiée le 7 juillet 1913. Elle était construite sur le terrain de l'ancien presbytère dont on pouvait voir encore partie des fondations en pénétrant dans la cave. Là encore furent découverts un cercueil et plusieurs ossements qui ont été recueillis avec soin. La belle croix, qui avait été érigée sur cet emplacement grâce à M. l'abbé Jean Ducharme fut brûlée en même temps; mais, avec le concours des paroisses de Contrecœur, de Saint-Ours et de leur fille, Saint-Roch, elle sera remplacée bientôt.

C'est, à la vérité, bien contre-cœur que les habi-

tants du Grand Saint-Ours virent la démolition de leur église, surtout après avoir joui durant tant d'années de la proximité d'un temple spacieux dont on les dépossédait! Les motifs qui poussèrent l'autorité diocésaine à en agir ainsi étaient sérieux: vingt-cinq familles à peine avaient persévéré sur les terres du Grand Saint-Ours; elles étaient dans l'impossibilité d'entretenir un curé et les frais du culte; la rive sud du Richelieu attirait de plus en plus les nouveaux colons; là encore se trouvait le gros de la population, il était donc nécessaire de voir au bien général. Quoiqu'il en soit les fils des premiers colons de Saint-Ours sentirent vivement l'énorme sacrifice qu'on leur imposait. Leur hésitation à l'accepter s'explique si elle ne peut s'excuser. Au reste les transports d'églises, les démembrements de paroisses, causent presque toujours des difficultés, des misères, entre les membres d'un même troupeau, quand ce n'est pas entre le pasteur et les brebis. Lorsque Mgr de Pontbriand ordonna aux habitants de la Pointe à la Caille d'abandonner leur église, alors menacée de destruction complète par l'envahissement des eaux du fleuve, et de la reconstruire à l'endroit où elle se trouve aujourd'hui, à Montmagny, il y eut là aussi des misères qui ne disparurent qu'avec les années.

Il n'est donc pas étonnant de voir les colons du Grand Saint-Ours se refuser, quoique mal à propos, de contribuer à la construction des établisse-

ments religieux de Contrecœur et de la rive sud du Richelieu. La famille seigneuriale plus que toute autre peut-être supporta difficilement cette translation. Madame de Saint-Ours adressa même une plainte énergique au gouverneur, le suppliant d'ordonner la réédification de l'ancien temple, au même endroit, et encore de faire transporter à Saint-Ours les ornements et vases sacrés qui avaient été envoyés à Contrecœur. Voici le texte de ce document.

"Nos seigneurs Les gouverneur Général et Intendant de la Nouvelle-France.

Nos Seigneurs,

Marguerite Le Gardeur de Repentigny Vve de Jean-Baptiste de Saint-Ours Escuyer sieur d'Eschaillons vivant chevalier de l'Ordre de St Louis Lieutenant de Roy des ville et Gouvernement de Québec Est obligée de recourir avec douleur à votre Tribunal et d'Exposer à vos yeux, Nos Seigneurs, une injustice Nouvelle qui vient de luy estre faite et à ses habitants par Monseigneur de Pontbriand, Evêque de Québec, au préjudice de ce qui a été réglé en 1721, par le district des paroisses et ordonné par vos prédécesseurs MM. de Vaudreuil et Bégon, fait par M. Colet ancien Procureur général approuvé ensuite par Sa Majesté et renvoyé en ce pays pour y estre suivi.

Il s'agit de l'Eglise paroissiale de la Seigneurie de St Ours Scituée au milieu de la Seigneurie.

Et dont le mary de la Suppliante a fourny le Terrain et dépendances qui vient d'estre rasée et détruite par ordre de Mon d. Seigneur l'Evêque, et les matériaux d'icelle, ornements et vases sacrés transportés dans une autre Seigneurie; Les cendres de feu M. de Saint-Ours beau-père de la Suppliante, et bienfaiteur de cette paroisse abandonnées y reposent encore et sont Exposées comme il ne convient point que soient les reliques des Chrétiens, cette église a été détruite malgré les représentations de ses paroissiens et à l'insçu de la Supplinate, mais nonobstant un pareil attentat, La suppliante ne pouvant s'imaginer que la Juridiction Episcopale soit revêtue d'une authorité Despotique, a recours à vous qui l'estes, Nos Seigneurs, de celle de Sa Majesté A ce qu'il vous plaise ordonner que la De. Eglise Sera rétablie dans le même lieu ou elle Etoit aux frais et depens du d. seigneur Evêque et que les ornements et vases sacrés apartenant à la de. Eglise ainsy que les deniers de la fabrique y seront rapportés, Et la Suppliante Continuera ses vœux pour la Santé et prospérité de vos Grandeurs.

(Signé) M. Repentigny St Tour Dechaillon."

Cette requête demeura sans effet; Marguerite Le Gardeur mourut, on l'a dit déjà, en 1757, à Montréal, où elle faisait sa résidence.

CHAPITRE XIV.

Le presbytère du Petit Saint-Ours. — Election de quatre syndics. — M. d'Youville prend possession de la paroisse. — Les habitants demandent l'autorisation de construire une nouvelle église. — Mandement de Mgr de Pontbriand. — Les habitants de la rive nord et leur insubordination. — Nouveau mandement de l'évêque de Québec pour les rappeler au devoir. — Le coût de la construction de l'église. — Mgr de Pontbriand visite la paroisse. — Division des effets de l'église du Grand Saint-Ours. — Dépenses et recettes.

La décision prise par Mgr de Pontbriand a comblé les désirs des habitants de la rive sud du Richelieu, désignée sous le nom du Petit Saint-Ours. Ils se mettent à l'œuvre pour ériger sur la côte, à environ cent pieds de la rivière, le presbytère ordonné par leur premier pasteur. Ils commencent par l'élection de quatre syndics, chargés de surveiller les travaux. Ce sont: Louis Larivière, Jean-Baptiste Sansoucy, Joseph Larue Desplaines et Jacques Allaire.

L'édifice avait quarante-cinq pieds de longueur et trente de largeur. Il se voyait encore en 1874, à quelque distance de l'ancienne église. Ses fondations ont été mises à jour lors de la construction du presbytère actuel. Il servit d'école durant plusieurs années.

Les paroissiens prélèvent des souscriptions volontaires, et, comme la fabrique existe déjà, elle

prête son concours pour aider à compléter les travaux. Un nommé Dulude, charpentier, pour la somme de 100 livres, exécute les ouvrages de menuiserie. Au mois d'octobre de l'année 1750, l'édifice quoique inachevé, reçoit son premier hôte dans la personne de Messire Joseph-François d'Youville de la Découverte.

Le pasteur de Saint-Ours appartient à une famille distinguée. Il est né du mariage de M. François-Madeleine d'Youville, écuyer, sieur de la Découverte et de Dame Marie-Marguerite Dufrost de la Jemmarais, qui, devenue veuve, a fondé dernièrement l'Hôpital Général de Villemarie et la communauté des Sœurs de la Charité dites Sœurs Grises.

Messire d'Youville, baptisé le 22 septembre 1724 a fait ses études à Québec, où il a reçu le sacerdoce, le 23 septembre 1747. Il a exercé le saint ministère à Maskinongé et à Lanoraie de 1749 à 1750. Ce jeune prêtre, plein de zèle, reçoit alors sa nomination à la cure de Saint-Ours, où il se rend dans l'automne de la même année.

Il ouvre un registre pour y inscrire les baptêmes, les mariages et les sépultures. Son premier acte est daté du 9 octobre 1750; c'est le baptême de Marie-Jean Poitevin (Herpin), fils d'Antoine et de Marie-Brigitte Emeri.

Tout en occupant la cure de Saint-Ours, M. d'Youville exerce les fonctions de desservant en la paroisse de Saint-Denis. Il y achève la construc-

tion du presbytère et commence celle de l'église dans les années 1753-1754.

Le presbytère de Saint-Ours terminé, M. d'Youville en veut faire la dédicace d'une manière solennelle. Un confrère, dont le nom est inconnu, vient lui prêter son généreux concours. A partir de là les offices religieux sont célébrés régulièrement dans ce presbytère-chapelle. Cependant, après deux ans, étant devenu trop exigu pour recevoir la population grandissante, il fallut songer à ériger un édifice plus spacieux.

Les syndics Jacques Allaire, Valérien Chapdelaine, M. Bouvier, Pierre Fortin et François Pichet-Dupré convoquent une assemblée des francs-tenanciers. Le 4 janvier 1753, soixante-huit paroissiens approuvent le projet de la construction d'une église; une requête est rédigée séance tenante, et ils apposent leurs signatures ou leurs marques sur le document qu'un des syndics est chargé de porter à Québec. Le livre des comptes indique, en effet, pour ce voyage, une dépense de deux sommes dont l'une de trente-trois livres, l'autre de douze.

Mgr de Pontbriand, assuré de la bonne volonté des paroissiens de Saint-Ours et du grand désir qu'ils manifestent de construire une église nouvelle, accueille ce projet avec satisfaction. Le 15 janvier 1753, il publie un mandemant accordant avec bienveillance la permission demandée.

"Nous avons appris avec joye, écrit l'évêque,

que vous étiés très disposés, nos chers enfants, à bâtir une Eglise spacieuse. Ce n'étoit que.... malgré nous que nous tolérions qu'on célébrât les divins mistères dans la maison presbitériale.... nous vous exhortons et vous ordonnons même de bâtir cette Eglise incessamment... nous avons donné pour l'emplacement de la dite église et du cimetière ainsi que pour le presbitaire déjà bâti, un arpent et demi de front, sur dix de profondeur, à prendre au bord de la rivière; lequel dit arpent et demi fait partie de la terre que Mr de Miniac, notre archidiacre, possédait dans cet endroit et que nous avons achetée de Mr de Tonnancourt, chanoine de notre église cathédrale...(1). Nous avions projetté de la bâtir sur la petite élévation qui est derrière le presbitère, nous croyons actuellement... qu'il faut la bâtir à trente pieds environ du presbitère sur la même Elévation, de façon que le portail de la dite Eglise sera vis-à-vis la rivière et plus bas que le presbitère ainsi que nous l'avons expliqué à Mr Youville, votre pasteur... nous ordonnons qu'on prenne incessamment les mesures pour commencer au plus tôt le dit ouvrage....

Donné à Québec.... le 15 janvier 1753.

H.M. Evêque de Québec.

Briand, secr."

(1) La terre de M. de Miniac fut vendue par M.de Tonnancour le 15 janvier 1753, au prix de cinq cents livres.

Ayant reçu l'approbation de leur évêque, les syndics se mettent en devoir d'assurer le succès de l'église projetée. A une assemblée des habitants il est décidé de prélever une répartition sur la valeur des propriétés, d'employer en plus les deniers de la fabrique, d'imposer une taxe spéciale de dix sous, pendant dix ans, sur chacun des adultes de la paroisse qui assisteront à la messe des dimanches et fêtes d'obligation. Les plans et devis, une fois dressés, on chargea un nommé Legris du soin de parcourir la paroisse et de les exhiber aux intéressés, ce qui coûta trois livres à la fabrique, d'après les livres de comptes.

Le 3 octobre 1754, le syndic Valérien Chapdelaine, au nom de ses collègues et des marguilliers Alexis Lafrenaye, Louis Giard, Jean-Baptiste Sansoucy, Etienne Allaire, fait un contrat avec Pierre Deguire Larose, maître maçon, demeurant rue Augustine, à Montréal. Larose s'engage à faire les ouvrages de maçonnerie du temple, à fournir trois maçons et à commencer son travail dès le 15 mai 1755.

Les marguilliers et syndics consentent à payer 5 livres, 10 sols, pour chaque toise de pierre: "tant pleine que vide, de la dite maçonne." Ils se chargent de loger et de nourrir les maçons et de payer le travail au fur et à mesure qu'il sera exécuté. Ils fourniront toutes les pierres de taille, et autres, la chaux, le sable et mortier, les manœuvres,

échafaudages, conformément au plan remis au notaire soussigné.''

L'entrepreneur consent à crépir l'extérieur et l'intérieur de l'église et de la sacristie, à faire les enduits, à la condition qu'on lui accorde 8 livres pour chaque toise de maçonnerie au lieu de 5 livres, 10 sols, à tailler la pierre, qu'on lui portera à la porte de sa demeure, à raison de 25 sols du pied de taille, ''ordinaire, unie de six pouces de *tableau* pour les croisées, de six pouces de parement, et pour la porte de sept pouces de *tableau* et de huit de parement.''

Larose reçoit 400 livres en passant le contrat.

Enfin le 21 février 1755, Valérien Chapdelaine fait un marché avec Gabriel Chèvrefils dit Belleisle, charpentier, demeurant rue Notre-Dame, à Montréal. Il s'engage envers Chapdelaine à faire la charpente de l'église pour la somme de 1,400 livres. Les syndics fourniront tous les bois nécessaires. L'entrepreneur s'oblige à employer des ouvriers qui seront nourris et logés aux frais des syndics. Il reçoit 400 livres en passant ce contrat. Chapdelaine, dans le cours du mois de mars, lui remettra encore 400 livres. Les 600 qui restent lui seront payées: ''à fur et à mesure que les ouvrages avanceront à peine de tous dépens, dommages et intérêts'' sauf, cependant, les fléaux de la guerre ou commandement de la part du Roy, qui pourraient déranger les dits travaux... Chapdelaine fournira des hommes qui

aideront à l'entrepreneur à lever le comble du temple.

A quelle somme s'est élevée la dépense de cette construction? Les documents ne le disent pas. Tout ce que nous connaissons, c'est que la fabrique, durant quatre années, à déboursé un montant de 2,343 livres, 5 sols, réparties de la manière suivante: 1,686 livres, 9 sols pour les maçons; l'entrepreneur, maître Larose, reçut son dernier paiement le 29 juillet 1761. Au charpentier, elle donna 108 livres, 6 sols; aux syndics, 293 livres; au déteigneur de chaux, 7 livres, 10 sols; à Tellier, pour le fourneau, 15 livres. Deux cents madriers coutèrent 160 livres, cinquante planches, 30 livres. Ajoutons 354 autres livres aux syndics et 19 livres pour la croix du clocher et son coq.

Le montant des souscriptions volontaires est inconnu. Mgr de Pontbriand donna 25 livres afin d'encourager les 95 familles que renfermait la paroisse de Saint-Ours.

Que ne font pas, sur ces entrefaites, les habitants du Grand Saint-Ours pour empêcher la construction de l'église sur la rive sud du Richelieu? Ils adressent une requête demandant avec instance à l'évêque que l'église soit construite au moins sur la rive nord. Devant l'insuccès de cette démarche, ils s'insurgent contre l'autorité diocésaine, quelques-uns même ne craignent pas de planter des croix à l'endroit qu'ils choisissent de préférence.

Le Grand Vicaire du diocèse se rend au Petit Saint-Ours et fixe l'emplacement du nouveau temple, il tente de pacifier les insubordonnés; vains efforts. Loin d'obéir ils refusent même de payer les taxes de la répartition. Ils sont condamnés à l'amende ce qui les irrite davantage.

Cependant les paroissiens du Petit Saint-Ours commencent les travaux mais ils sont troublés par ceux de la rive opposée. Le 8 mars 1754, Mgr de Pontrbiand publie un mandement menaçant ces derniers des foudres de l'Eglise.

"Nous déclarons, dit Sa Grandeur, aux habitants du côté du Nord que nous ne permettons point de bâtir une église, qu'ils doivent reconnaître celle du Sud pour leur véritable paroisse et qu'ils sont obligés en conscience d'y contribuer... Enjoignons à Mr Youville de s'adresser à Mr Varin nommé par l'ordonnance de Mr l'Intendant pour faire exécuter les répartitions.

"Qu'il est dur pour moy, ajoute l'évêque, de prendre des mesures de rigueur pour vous faire construire un temple à Dieu. N'apercevez vous pas qu'on ne peut pas, et qu'on ne pourra pas diviser en deux paroisses les deux côtés de la rivière; les deux églises seraient trop voisines, le nombre des habitants trop petit, les dîmes peu abondantes, et le diocèse serait hors d'état de fournir des pasteurs, si on multipliait ainsi inutilement les paroisses. C'est même mal entendre vos intérêts puisque la multiplication des églises

surcharge toujours les habitants. Nous vous parlons en père sans aucun intérêt particulier. En est-il de même de ceux qui Excitent la Division parmi vous, et ne devez vous pas Rougir de leur obéir à notre préjudice. Si vous persistés dans cet Esprit de Révolte comment serés vous en état de satisfaire votre devoir pascal...?"

Cette lettre pastorale, si remplie de sentiments charitables, produit un bon effet et les paroissiens de la rive sud ne sont plus molestés par ceux qui regrettent avec tant d'amertume leur ancienne église.

Au cours de sa visite pastorale à Saint-Ours l'évêque de Québec voit avec une vive joie que les travaux de construction avancent rapidement. Il adresse des félicitations au pasteur comme aussi aux fidèles de la paroisse. Non content de cela il leur écrit, de Saint-Denis, une longue lettre pour les assurer de nouveau de sa vive satisfaction, et, en même temps, procéder au partage des biens mobiliers qui ont été en usage dans l'église du Grand Saint-Ours.

"Nous avons vu avec plaisir, dit l'évêque, les commencements du nouveau temple que vous érigés au Seigneur, nous avons même aperçu dans le grand nombre d'entre vous des dispositions favorables, dont nous bénissons le Seigneur, nous espérons que ceux qui, jusqu'à présent, ont paru les plus opposés se rendront à ce Bon Exemple.

"Dès 1752 nous avions promis aux habitants

du nord que Ceux du sud les Rembourseraient si, sous dix ans, on leur permettait de bâtir une église dans la Côte du nord, voilà déjà trois années d'expirées et je peux assurer que cette obligation que nous imposions aux habitants du sud n'aura pas lieu.

"Nous ordonnons de nouveau aux dits habitants du nord de payer incessamment ce qu'ils doivent suivant la taxe homologuée par Mr l'Intendant, et de ne pas mettre les syndics dans l'obligation de leur faire des frais comme on l'a déjà fait, et pour leur donner des marques de notre Bienveillance nous avons approuvé qu'on leur aye remis l'amende à laquelle ils ont été condamnés justement.

"Nous continuons de laisser les vingt-sept habitants de St Ours situés le long du fleuve, à la paroisse de Contrecœur, à laquelle ils doivent contribuer.... A l'égard des habitants qui ne sont pas le long du fleuve mais qui se sont établis au bout de la concession du bord du fleuve, ou qui s'y établiront, ils seront de la paroisse de l'Immaculée Conception..."

Ces dispositions générales prises, Mgr de Pontbriand ordonne de faire le choix d'un syndic en remplacement de Valérien Chapdelaine, capitaine de milice, qui vient de s'enrôler, et il approuve l'état de comptes présenté par le curé. Il procède ensuite au partage des ornements et effets mobiliers qui ont servi dans l'ancienne église. Il en destine une partie à la paroisse de Saint-Ours et

l'autre aux Dames Ursulines suivant les intentions de M. de Miniac.

Pour la première il laisse la clochette de cuivre, deux petits chandeliers en même métal, le bénitier, quatre pots dorés avec bouquets, un surplis presque usé, le *Rituel* du diocèse, un grand missel, le processionnal, le drap mortuaire presque usé, un devant d'autel noir, des boitiers d'étain pour les saintes huiles, un ciboire d'argent, et un ostensoir, qu'il nomme le *Soleil.* Les Ursulines obtiennent deux chandeliers de cuivre pour acolytes, l'*Antiphonaire,* une chape de toutes les couleurs, une autre fine, et l'évêque charge M. d'Youville de faire transporter ces effets au presbytère de Saurel, ainsi que ceux contenus dans l'inventaire du 30 juillet 1751, à l'exception des suivants qui resteront à la paroisse : deux petits pots de fleurs, une table, six chaises de paille, sept purificatoires, un amict, sept flacons, trois bouteilles, les images en papier, le papier marbré, une porte et sa penture.... Les effets destinés aux Ursulines devront être rendus à Saurel sous un mois ou aux Trois-Rivières sous trois mois des présentes, "à peine de priver la paroisse de Saint-Ours des effets qui lui sont échus."

Quand on considère l'état actuel du vestiaire de l'église de Saint-Ours et la richesse de son mobilier, on se demande si les menus objets de 1755 dont l'évêque semble faire tant de cas et qu'il laisse à la fabrique pouvaient compenser la peine

qu'il imposait aux syndics en les obligeant de porter les autres au lieu de leur destination.

La cloche de la vieille église fut installée avec multiples précautions dans le clocher de la nouvelle et les paroissiens des deux rives du Richelieu eurent la joie de l'entendre carillonner aux heures de l'*Angélus*. Cependant, une nuit, les habitants du Grand Saint-Ours, privés de cette grande voix d'airain qu'ils aimaient à entendre et qu'un fidèle paroissien n'oubliait jamais de sonner aux heures liturgiques, l'enlevèrent sans éveiller de soupçons et la réinstallèrent dans le vieux clocher en deuil. Le lendemain elle jeta encore de là-haut quelques notes argentines mais pour la dernière fois. Les paroissiens de la rive sud vinrent la réclamer et la replacer dans le clocher de leur église qu'elle ne quitta plus.

M. d'Youville, à la date du 10 novembre 1750, indique dans une note, qu'on ne payera pas les bancs jusqu'à la nouvelle année. Cette décision fut approuvée par le premier marguillier de l'œuvre et fabrique, Louis Ménard. En 1751, Pierre Larivière remplace Ménard et Etienne Allaire devient marguillier en charge. Tous entrent dans le banc de l'*Œuvre* sur le consentement verbal des paroissiens, car à cette époque on ne voit pas encore d'élections de marguilliers. Voici quelques chiffres qui intéressent le lecteur.

Au chapitre des *Recettes*, sous le marguillier Ménard, on lit: "Reçu en argent 433 livres, un

billet de 100 livres dû par Frontigny, et dont le marguillier n'est pas caution, Reçu pour quête à un mariage, 2 livres, 10 sols; Reçu pour queste de l'Enfant-Jésus, 16 sols; Reçu pour filasse vendue, 7 livres, 13 sols; Reçu pour enterrement et offrande, 43 livres, 15 sols; pour queste dans l'église, 26 livres; la recette se monte à la somme de 513 livres, 14 sols, la dépense à 347 livres, 19 sols. La recette nette excède la dépense de 166 livres, 15 sols.

Est compris un billet de 100 francs de Frontigny que le dit marguillier sortant de charge a remis entre les mains du marguillier prenant sa place; et son compte reçu, alloué en présence de Pierre Larivière, Estienne Allaire, tous deux marguilliers et des quatre syndics Louis Larivière, Jean-Baptiste Sansoucy, Joseph Desplaines, Jacques Allaire, qui ont tous déclaré ne savoir signer suivant l'ordonnance, Youville, ptre."

Le tableau des dépenses n'est pas moins instructif: "prêté aux syndics, en deux fois, 42 livres; donné pour des hosties 1 livre, 10 sols; une main de papier, 1 livre, une bouteille de vin pour les messes, 15 sols, 6 deniers; prêté à Larivière, 1 livre, 19 sols; donné pour amener la cloche et le harnois, 15 sols (ce n'était pas un prix exorbitant); donné pour aller chercher le prédicateur pour la feste ,1 livre, 13 sols; pour une serrure pour le coffre de la fabrique, 2 livres, 13 sols; prêté aux syndics, 40 livres, 4 sols, qu'on a retenu

au *bonhomme chatel*, qu'il devait pour un banc d'Œuvre à l'église de St Ours et qui nous est échu en partage. La dépense se monte à la somme de 103 livres, 2 sols, 9 deniers;... 230 livres, 2 sols, 9 deniers sont remises à madame d'Youville, en acompte sur deux ornements complets qu'elle nous a livrés; un de damas sur *galette* (1); et elle doit nous en livrer un autre de beau damas de dentelle d'argent, c'est pourquoi la dépense totale du temps du dit marguillier se monte à 347 livres, 19 sols, 11 deniers, compris les trois articles suivants: louage d'un harnois (2) 2 livres, 15 sols, et prêté aux syndics, 13 livres, 19 sols, 8 deniers."

L'année suivante le revenu de la fabrique est de 299 livres, 6 sols; il y a eu une augmentation de 133 livres sur l'année précédente.

(1) Damas cousu sur la soie grossière.
(2) Harnais: cheval et tout l'attirail du charretier.



CHAPITRE XV.

Le Petit Saint-Ours. — Le terrain de l'église. — Les premiers travaux. — Retard apporté dans cette construction. — Un mot des divers régiments qui séjournent dans la paroisse. — Les derniers travaux. — Nouvelles concessions. — Accord entre M. Pierre-Roch de Saint-Ours et M. de Contrecœur au sujet des limites de leurs seigneuries. — M. de Saint-Ours réunit quelques terres au domaine. — Ordonnance du Gouverneur Gage. — Les moulins banaux. — Mort de M. de Saint-Ours et de son épouse.

Peu de paroissiens de la génération présente se font une idée exacte de ce que pouvait être il y a cent soixante ans l'emplacement de leur coquette petite ville. La terre de M. de Miniac, achetée, depuis le 10 octobre 1755 par le curé actuel, M. d'Youville, n'est pas encore entièrement défrichée. Elle prend à la rivière, au chemin de la traverse; elle a trois arpents de largeur sur trente de profondeur. La nouvelle église est bâtie sur cette terre à environ deux cents pieds de la côte; sa façade est tournée vers la rivière. Une rue de trente pieds environ, le chemin public, la sépare du presbytère et conduit au terrain vacant qui se trouve en face du temple et dont la partie située du côté du nord servira bientôt de champs des morts.

Ce chemin met en communication directe les habitants du Petit Saint-Ours et ceux de Saint-

Denis. Le presbytère est à environ soixante pieds plus au sud de l'église.

De maisons il n'y en a pas encore dans le voisinage. Du côté du nord à trois arpents, se trouve celle de Basile Giard, le second voisin de ce côté est Joseph Beaulieu, il demeure à sept arpents. Du côté du sud, à une distance de deux arpents, est Joseph Lafrenaye; Michel Lajoie habite à quatre arpents, tandis que Basile Martin a son logis à sept arpents plus loin.

Les défrichements ouverts depuis vingt-cinq ou trente ans y sont avancés, mais il n'y a pas de village. Le terrain qui avoisine l'église est encore tout couvert de souches qui semblent vouloir résister aux efforts des habitants du lieu.

Avec la construction de l'église un bourg se formera plus tard et deviendra, comme ailleurs, le centre des affaires. Un passeur mettra en communication les habitants des deux rives; et la prospérité fera place avant peu aux difficultés qui s'attachent à toute entreprise principalement à celle de la colonisation.

En attendant que l'église soit livrée au culte les offices religieux se font toujours au presbytère; M. d'Youville se dévoue pour accélérer la marche des travaux. Il y a des retards inévitables. L'entrepreneur Chèvrefils a suspendu les travaux et a poursuivi M. d'Youville qui refusa de lui verser le montant promis. Cependant l'affaire se termine à l'amiable. M. d'Youville, par

un acte du 8 octobre 1755, censent à arrêter les travaux de construction jusqu'en juin 1756, à rembourser à l'entrepreneur les 30 livres qu'il a dépensées en frais, à lui remettre la somme de 200 livres. Quant à la balance de 200 livres qui revient à Chèvrefils, elle lui sera payée à mesure que les travaux seront exécutés (1).

Le 11 septembre 1757, Jean-Baptiste Vel dit Sansoucy rend ses comptes pour l'année 1755. La recette accuse une augmentation notable; elle s'élève à 1,079 livres, 15 sols; la dépense est de 718 livres, 9 sols. Au bas de cet état de comptes le curé ajoute cette note: "Il est redu un banc dont le marguillier n'a point fait écrire le nom, ainsi avec le banc de Languedoc et la chaise de madame Demeules ces (c'est) 7 livres qu'il redoit."

L'église ne paraît pas avoir été terminée avant l'année 1761. On lit en effet, qu'au 1er août de cette année, il est dépensé 458 livres pour acheter 628 vitres, vitrer l'église, la sacristie, et acheter le mastic. Comme les doubles croisées n'étaient pas encore en usage, il est à présumer qu'il s'agit ici des fenêtres de l'édifice.

Comment expliquer la lenteur des travaux sinon par la crise qui passe sur nos paroisses canadiennes? Le temps n'est guère favorable. De 1750 à 1760, en effet, beaucoup de nos habitants, en état de porter les armes, sont obligés de s'enrô-

(1) *Panet.*

ler. La famine sévit dans la colonie. Les soldats des quelques régiments venus à notre secours, consument en peu de temps les denrées qui eussent à peine suffi à notre population.

Dans toute la Nouvelle-France les Canadiens font preuve d'héroïsme, la paroisse de Saint-Ours a moins à souffrir que d'autres pourtant. Elle est plus éloignée des frontières, mais elle fournit quand même son contingent de défenseurs. Ses braves enfants joignent les troupes et donnent avec générosité leur sang pour le salut de la patrie.

Les allées et venues de nos soldats, le manque de bras dans nos fermes, les maladies, la famine, tout concourt à paralyser les affaires. Saint-Ours, à diverses reprises, héberge quelques détachements des régiments de la Reine et de celui de Guienne. On trouve des traces de leurs passages dans nos registres.

Le 3 avril 1754, M. d'Youville fait la sépulture de René Merlan, âgé de vingt-cinq ans, soldat de la compagnie de M. de Repentigny, décédé muni de tous les sacrements. Le sieur Emeri Coderre, capitaine de la paroisse, le sieur Pierre Poitevin, enseigne de la même compagnie, sont les témoins de cette inhumation.

Le sergent Michel Ferouelle dit Lagiroflée du régiment de la Reine, est le parrain d'un enfant, né du mariage d'Etienne Allaire et de Marguerite Fortin; il est appelé Louis-Michel, du nom de son

parrain et de sa marraine, Louise Allaire. Ce baptême a lieu le 7 août 1757.

Les paroissiennes de M. d'Youville ont le don de plaire aux soldats. Plusieurs de ceux-ci, en dépit de la guerre, prennent leurs femmes à Saint-Ours. Le 9 janvier 1758, Jacques-Joseph Léonard, caporal au Royal-Roussillon, compagnie de Valette, natif de l'archevêché de Cambrai, paroisse d'Anglaifontaine, en Hainaut, pendant que son régiment est en quartier à Contrecœur, épouse Angélique, fille de Séraphin Bourgeau-Lacroix et de feu Angélique Brunet.

Le 7 février, Antoine Philippin dit Beffort, soldat au régiment de Guienne, de la compagnie de Montanier, épouse Agathe, fille de Jean Emeri Coderre et de Marie Meunier-Lapierre.

Cet exemple se propage; le 4 avril, Louis Régnault dit Tourangeau, grenadier au régiment du Royal-Roussillon, natif des ville et archevêché de Tours, paroisse Saint-Clément, épouse, à Contrecœur, une fille de cette paroisse, Marie-Jeanne Jacques, veuve de François Messier, fille de Nicolas Jacques et de feu Marguerite Allard.

Le 8 janvier 1759, Marie Ménard, fille de Louis Ménard, épouse Jean Gatineau dit Brindamour, soldat de la compagnie de Montanier au régiment de Guienne.

Suivant son habitude, M. d'Youville ne donne aucune indication sur l'origine de ce soldat. Le notaire Duvernay, qui a rédigé le contrat de ma-

riage des époux, nous donne les renseignements suivants. Brindamour est le fils de François Gatineau et de feu Josephte Claudèle et originaire de la ville de Chinon, diocèse de Touraine, paroisse Saint-Etienne. Quant à la fiancée nous savons qu'elle est fille de Louis Ménard et de Marie-Josephte Martin.

Le 30 janvier 1758, une de ses cousines, Marie Saintonge, fille de feu Dominique Saintonge et de Marie-Reine Ménard, épouse, à Contrecœur, Etienne Boyer, soldat du Royal-Roussillon, fils de Jacques Boyer et de Marie Marin, de la paroisse de Saint-Séverin, ville et évêché de Carpentras, comté d'Avignon, en Provence.

La paroisse de Contrecœur, si voisine de Saint-Ours, fournit, on le voit, plusieurs mariages. Le 19 février 1759, a lieu le mariage de François Leblanc, soldat du Royal-Roussillon, compagnie de Valette, fils de feu François Leblanc, et de feu Elisabeth Martin, de la paroisse de Dévoluy, évêché d'Embrun, à Marie-Anne Bourgeau-Lacroix, fille de Pierre et de Marie Deguire. Enfin, le 26 février, Michel Michelon, soldat au même régiment et de la même compagnie, fils de Michel et de Clémence Cordelier, des ville et archevêché d'Embrun, paroisse Dévoluy, épouse Marguerite, veuve d'Alexis Hébert, fille de Jacques Hébert et de feu Josephte Bernier.

Les paroisses canadiennes reçoivent ainsi des

recrues qui augmentent leur population. Les registres de Saint-Denis contiennent plusieurs alliances de militaires qui se sont fixés au pays après la paix.

Nos miliciens, la capitulation de Montréal signée, reviennent dans leurs foyers. Le deuil, hélas! est entré dans nombre de familles. Les unes pleurent sur la perte de leur chef ou sur celle d'un fils tendrement aimé. Quelques-uns sont tombés sur le champ de bataille, d'autres ont été victimes d'accidents imprévus.

La famille Tellier a perdu un de ses membres. A la date du 8 juillet 1759, le Révérend Frère Etienne, récollet, aumônier au régiment de Guienne, alors stationné à Beauport, adresse à M. d'Youville un billet pour lui apprendre que Joseph Tellier s'est noyé la veille.

Les victimes de la guerre ne sont pas toutes connues.

Cependant la paix faite, la situation de nos pères s'améliore; les travaux des champs attirent tout d'abord leur attention. Il y a beaucoup de ruines à relever, plus encore dans la région du bas du fleuve que dans les seigneuries de Contrecœur et de Saint-Ours.

On constate dans les revenus de la fabrique une sensible augmentation malgré certaines dépenses pour l'ameublement. Le syndic Jacques Allaire achète des planches pour confectionner les bancs, au coût de 55 livres chacun; François Lamoureux

dépense 300 livres de (Careval?) quatre livres de *bré* pour *braier* le clocher, à raison de trois livres; douze sols ont été donnés pour quatre voyages de petits garçons "pour aller chercher les férures de l'église, lesquelles sont placées par Marcoux, qui charge 169 livres, 2 sols pour son travail."

Montaigne fait tout le bardeau pour couvrir le pont du clocher et demande vingt livres, tandis que Girardin exécute la chaire pour 1,280 livres.

Que nous serions reconnaissants envers M. d'Youville s'il eut inséré quelques notes explicatives sur les premiers temps de la paroisse! Ces brides d'histoire locale, entassées pêle-mêle, qui paraissent insignifiantes de prime abord, ont pourtant une grande valeur de nos jours. Le livre des comptes indique ici celles des familles qui ont rendu quelques services dans la construction de l'église. Et c'est déjà beaucoup.

Messire d'Youville s'occupe peu, à cette époque, des futurs historiens qui tenteront d'immortaliser l'œuvre à laquelle il a consacré sa vie sacerdotale. Il est tout entier aux travaux de construction; ceux-ci terminés, il se livre au défrichement de la terre curiale. S'il eut prévu que dans la suite du temps, de simples mortels comme lui eussent jeté des regards indiscrets dans les livres des comptes et les registres de l'état civil, il eut sans doute apporté un soin plus grand à les rédiger.

Les dépenses de l'ameublement furent payées

en partie par le revenu de la fabrique et en partie par les paroissiens. On se souvient que ceux-ci s'engagèrent à verser une somme de dix sols pour chaque communiant qui assisterait les dimanches et fêtes d'obligation : l'Immaculée Conception, la Saint-Ours, la Saint-Roch, l'Assomption, la Fête-Dieu et la Saint Pierre.

En 1762 des lustres viennent ajouter à la parure encore primitive du temple. Il y avait alors soixante et neuf bancs, rapportant un revenu annuel de trois livres, soit 207 livres.

Jean-Louis Emeri Coderre, le marguillier en charge, fait cette année, une recette de 2,079 livres ; la dépense se monte à 1,541 livres, 18 sols. Le bénéfice net est de 537 livres, 22 sols.

La paroisse entre, dès lors, dans la voie du progrès. Les coseigneurs font de nouvelles concessions. La forêt recule sous les efforts des pionniers de l'agriculture. Les terres du ruisseau Laplante, de Sarasteau et même de Cascarinette se concèdent non seulement aux fils des premiers colons, mais à d'autres braves qui ne craignent pas de s'attaquer aux arbres séculaires.

Parmi les concessions faites dans les derniers vingt ans, on peut noter, en passant, celles de 1753 et de 1754, par M. de Léry.

Au ruisseau Laprade, il concède, le 19 février 1753, à Joseph Duval, quatre arpents sur treize, situés entre la terre d'Antoine Duval, père, et le ruisseau, et bornés d'un côté par la terre de Paul

Hervieux, de l'autre par celle de M. Pierre Fournier de Belleval.

Le 6 novembre, François-Marie Giard obtient trois arpents et une perche, au même ruisseau, situés entre la terre de Pierre Larue-Desplaines et la ligne de Contrecœur. Le 9 mars 1754, M. Pierre de Belleval se fait accorder six perches de front sur douze de profondeur.

Au ruisseau Laplante, le 7 mars 1754 ,Jacques Allaire reçoit deux arpents et une perche, sur trente, entre la terre de Paul Lapierre et celle de Jean-Baptiste Emeri.

Louis-Rose Chefdevergue demande un arpent, sur cinquante tandis que François Piché-Dupré prend huit arpents et six perches au ruisseau Laplante, de même que Toussaint Thibault.

Pendant ce temps-là, Alexis Ratel se fait concéder sur le Saint-Laurent trois arpents, proche la veuve Plouffe; François Blet-Gazaille, en la Grande Côte prend sept arpents et quatre perches sur trente; Louis Duhamel obtient un arpent et quatre perches au ruisseau Laprade.

Mais voilà que les terres les plus éloignées trouvent des propriétaires. Le rang, appelé *Sarasteau*, s'ouvre à son tour; Pierre Adrien Ménard, Michel Plouffe, Joseph Chaillé et Pierre Chatel y prennent des terres.

D'où vient donc le nom de *Sarasteau*, donné à l'un des rangs de la seigneurie de Saint-Ours? Sans doute de quelque souvenir d'expéditions mi-

litaires accomplies par l'un ou l'autre des coseigneurs dans la ville de Sarasteau, encore appelée Saratoga, et située sur le lac Champlain. On sait qu'un de Saint-Ours combattit au lac Georges et c'est vers cette époque que le nom de Sarasteau fut introduit dans la seigneurie.

Les terres de ce rang, comme celles du ruisseau Laplante, sont encore toutes boisées. Elles ne tarderont pas à être ouvertes à la colonisation.

Marguerite Le Gardeur ,veuve de M. Jean-Baptiste de Saint-Ours fait plusieurs concessions à la même époque. Le 28 septembre 1753, elle accorde trois arpents sur trente à Louis Giard, au ruisseau Laprade, entre la terre de Jean Dumas et celle de Jean Ouellet. Le 29 août 1754, sur le fleuve Saint-Laurent, une terre d'un arpent sur trente à Antoine Charbonnier-St-Laurent, capitaine de milice; le 19 mars 1753, à Louis Chapdelaine dit Larivière une terre de trois arpents, bornée en front par la rivière Richelieu, en profondeur, par le ruisseau Laplante, et au nord-est par la terre de Pierre Poitevin.

Le 15 février, le même Chapdelaine obtient sur le Richelieu une pointe de terre de quatre-vingt-quinze arpents en superficie. Au ruisseau Laplante, le 5 mars 1754, Pierre Allaire prend un arpent et six perches; le 12 mars, François Tellier, trois arpents et trois perches; Jean-Baptiste Ménard et Etienne Ménard chacun trois arpents; cette dernière appartiendra plus tard au capitaine

Jean-Baptiste Comeau. Le 29 janvier, François St-Onge, fils, prend une terre de trois arpents sur quarante; le 4 mars, Louis Brien dit Durocher reçoit trois arpents.

Le 16 mars, Nicolas Thibault, Pierre Ménard, François Vel, se font concéder une égale étendue de terre, au ruisseau Laplante, tandis que Pierre Duval obtient une pointe de terre sur la rivière Richelieu, située entre la terre de François Dupré et la ligne de la seigneurie de Saurel.

Le 20 mars, M. François de Saint-Ours, par son procureur le notaire Souste, accorde à Nicolas Deshaies, à Pierre Duhamel et à François-Marc Duhamel, un arpent chacun, sur trente-huit de profondeur; enfin sur le fleuve, le 17 novembre, trois arpents à Antoine St-Romain.

Le 9 avril, M. de Léry concède à Jean-Baptiste Royer un arpent et demi sur soixante, joignant la ligne du fief de Cascarinette; le même jour, quatre arpents sur trente, à Paul Hiertin (Guertin) au ruisseau Laplante.

Le 15 février, Mme de Saint-Ours concède trois arpents sur trente-cinq à Joseph Tellier, fils, sur le bord du ruisseau Laplante, au lieu appelé Saint-Féréol. Le 12 octobre, Valérien Chapdelaine obtient une terre de trois arpents, tenant en front au ruisseau Laplante, entre la terre de Joseph Sansoucy et celle de ses enfants.

Messire Pierre Roch de Saint-Ours ne néglige pas ses domaines. Le 21 mars 1759, il concède

à François Laporte, de la paroisse de Saint-Antoine, une terre de trois arpents au ruisseau, entre la terre de Jean-Baptiste Laporte et celle de Pierre Allaire, aboutissant à celle de Louis Boivin. Le 25 février 1760, Etienne Désautels dit Lapointe prend trois arpents près de la terre de Jean-Louis Coderre, située entre celle de Pierre Sansoucy d'un côté et celle de Jean-Baptiste Lamoureux de l'autre, au troisième rang.

Le 12 mars, le sieur Martin Monet, marchand, obtient la terre concédée auparavant à Marie Blanchard, veuve de Louis Plouf, deux arpents et demi sur trente, tenant au fleuve; par derrière, aux terres non concédées; au sud-ouest, à Pierre Plouf et au nord-est à un nommé Sore (1).

Le 16 mars, M. Jacques-François Le Gardeur de Courtemanche, chevalier, époux de Dame Louise de Saint-Ours, et Dame Thérèse de Cournoyer, veuve de M. François-Xavier de Saint-Ours, tutrice de ses enfants mineurs, concèdent à François Houle une terre de deux arpents sur le fleuve, tenant à celle de Pierre de Belleval et à celle de Jacques St Yves; par derrière aux secondes concessions (2).

Le 14 mai, M. Pierre-Roch de Saint-Ours, demeurant alors en la maison de M. de Noyan, à Montréal, concède une terre à Amable Latour, de Varennes, au ruisseau Laplante (3); le 16 mai,

(1) *Simonet.*
(2) *Panet.*
(3) *Mézière.*

une autre à Hippolyte Larochelle, de Varennes (1).

Le 30 mars 1762, M. de Saint-Ours concède à Noël Renaud dit Prêtaboire, une terre sur la rivière Richelieu, de six arpents sur vingt-cinq, située entre la terre de Joseph Dupré et celles non concédées (2).

M. de Contrecœur, le 24 février 1756, accorde à Joseph Lapointe, trois arpents sur vingt-quatre, tenant, par devant, au ruisseau Laplante; par derrière, à la terre de Poitevin, entre celle de Jean Plouf, au sud-ouest, et celle de Jacques Goguet, au nord-est (3). A Antoine Martin, trois arpents sur quarante, entre les terres de Jean Plouf et de Joseph Goguet (4). Le 27 mars, à Marie-Catherine de Contrecœur, sa fille, six arpents de terre sur quarante, tenant par devant au bout des concessions du Richelieu du côté sud; d'autre bout aux terres non concédées, situées entre celle de Joseph Plouf, et celle de Jean Lamoureux, et chargés de six sols de cens, par arpent, et d'un sol de rente avec un demi minot de blé froment par chaque vingt arpents, le blé évalué à trois livres, 6 sols (5).

Le 9 novembre 1762, M. Pierre-Claude de Contrecœur, demeurant, rue Saint-Paul, à Montréal,

(1) *Mézière.*
(2) *Le même.*
(3) *Hodiène.*
(4) *Le même.*
(5) *Le même,* l'acte porte au ruisseau Laplante appartenant à M. de Meule, à Dumas et Boudreau.

concède à François Girard, de Saint-Ours, trois arpents sur quarante, tenant d'un bout à Gabriel Lefebvre, de l'autre aux terres non concédées; au sud-ouest, au sieur Demeule, au nord-est, à Joseph Plouf (1).

Parmi les transactions importantes de l'année 1762, se trouve, à la date du 10 février, un échange entre la veuve Saint-Laurent et Alexis Matte.

"Entre Dame Charlotte Bellehumeur, veuve de défunt Antoine Charbonnier, capitaine des milices de St Ours, du Sieur André Charbonnier, capitaine, Hippolyte Charbonnier, ses fils, Alexis Matte et Marie Gignac, sa femme.

Charlotte Bellehumeur cède une terre de trois arpents de front sur trente, tenant, par devant, à la rivière Richelieu; d'un côté à Jean Larivière, de l'autre, à François Sansoucy, avec environ six arpents de terre en valeur, se réservant la dite veuve St Laurent tout le ruisseau pour y construire un moulin à l'endroit qui sera le plus convenable et un arpent de terre en superficie autour du moulin, avec un chemin pour aller et venir pour charrier les pièces.

Alexis Matte et sa femme abandonnent trois arpents de terre tenant au fleuve, par derrière, aux terres du ruisseau Laprade, situés du côté du nord-est de la terre concédée autrefois à l'église, et de l'autre côté de la part de Mme de la Potherie, où il a six arpents de terre en valeur, une

(1) *Hodiène.*

maison construite en bois, couverte en planches, plancher en bas, châssis, portes, et tout le bois d'une grange (1).

Le 17 mars 1762, Jean Péladeau, arpenteur, dresse le procès-verbal d'arpentage de la ligne de St-Ours entre le fleuve St-Laurent, la rivière Richelieu, et la rivière *Ouamasca*.

Le 3 août 1763, M. de Contrecœur concède à Pierre Allaire, fils, habitant de Saint-Denis, deux arpents et six perches de front, sur quarante, prenant au ruisseau de Plaisance, au nord-est à Antoine Messier, au sud-ouest, à Pierre Allaire, père (2).

Le 18, Jacques Coderre, de Saint-Denis, obtient de Mme de la Potherie, deux arpents six perches sur quarante, au bout de la première concession, entre Royer et Adrien Ménard (3).

Le 20 novembre, M. Pierre-Roch de Saint-Ours accorde à Martin Villatte quatre arpents sur trente (4).

Le 17février 1764, François-Amable Dauphiné reçoit trois arpents et demi sur huit de profondeur, tenant par devant, au bout de trente arpents du bord de l'eau au père du preneur, et par derrière au ruisseau Laprade; entre Gabriel Poitevin au nord-est et Lapointe au sud-ouest (5).

(1) *Souste.*
(2) *Fréchet.*
(3) *Le même.*
(4) *Mézière.*
(5) *Le même.*

Le 26 septembre, Christophe Bousquet, de Saint-Michel de Varennes, obtient une terre, au ruisseau Laplante, de trois arpents par quarante, entre celle de Paul Lapierre et de Lavigne (1).

Le 15 janvier1765, François Hébert, de Varennes, prend une terre au ruisseau Laplante, à la base du ruisseau, elle a trois arpents par quarante.

Le 23 octobre 1766, Pierre Chalifoux, de Saint-Ours, reçoit la moitié d'une terre de six arpents de front sur trente, sise en la rivière Richelieu, tenant, par derrière, aux terres non concédées d'un côté à Benoit, de l'autre, à André Charbonnier dit Saint-Laurent (2). Cette moitié fut réunie au domaine par acte du 26 novembre 1752 (3).

Le 13 mars 1767, Pierre Sicard prend une terre entre les deuxième et troisième rangs, de trois arpents sur trente, tenant d'un côté au ruisseau Laplante; par derrière, au ruisseau qui décharge ses eaux dans celui-ci et entre la terre de Jacques Goguet et celle de Pierre Charbonneau (4).

En 1769, nous relevons huit concessions faites par M. Pierre-Roch de Saint-Ours. Le 30 août, Joseph Mercier obtient une terre de trois arpents par vingt-cinq, au troisième rang, entre celle de

(1) *Mézière.*
(2) *Simonet.*
(3) *Le même.*
(4) *Mézière.*

Toussaint Thibault, et celle de Théophile Ménard (1).

Le 3 septembre, dans le deuxième rang, il accorde une terre à Louis Comeau, une autre à Guillaume-Charles Comeau et à Joseph Plouf, dans le quatrième rang; elles ont trois arpents par vingt-cinq (2).

Le 4 septembre, Joseph Lusignan, fils de François, Paul Lapierre, Joseph Ménard, Joseph Comeau, Joseph Blanchard, Pierre Charbonneau, prennent de nouvelles concessions (3).

Le 10 mars 1771, M. de Contrecœur concède à Joseph Plouf et à son frère, François, une terre au deuxième rang à l'endroit appelé Saint-Féréol, sur le bord du ruisseau Laplante, lequel sert de base au deuxième et au troisième rang (4).

Le 14 août 1772, M. de Saint-Ours, pour M. de Courtemanche, concède à Jean Leclaire, trente arpents de terre sur quarante à Sarasteau, tenant aux terres de Plante et de Jean Allaire (5).

A la date du 31 mars 1772, se rencontre une vente faite par Hippolyte Amelotte et Gertrude Chevalier, son épouse, d'une terre d'un arpent et demi de front sur trente, tenant, en front, à la rivière Richelieu, par derrière, aux terres non concédées, bornée d'un côté à Louis Lamoureux,

(1) *Faribault.*
(2) *Le même.*
(3) *Jehanne.*
(4) *Faribault.*
(5) *Jehanne.*

de l'autre, à Jacques Allaire. Cette vente est faite pour 1,500 livres (1), à Samuel Jacobs, négociant, de Montréal. Elle fut vendue, le 11 mars 1773, à Etienne de Guire.

En 1778, M. Pierre-Roch de Saint-Ours concède à Séraphin Brien-Durocher trois arpents sur trente, situés au nord de la rivière Richelieu; le 15 septembre, trois arpents sur vingt-cinq, à Pierre Bourgeois, joignant au nord-est à la ligne seigneuriale de Saurel, et au sud-ouest à Joseph Gaudet, dans la troisième concession (2).

Le 1er avril 1779, la veuve Jacques Courtemanche, née Marie-Amable Goddu, sollicite un nouveau contrat pour une terre de trois arpents, dont un a été cédé à Louis Courtemanche, son fils, et les deux autres à Jacques Coutemanche. Cette terre est située entre celle de Jean-Baptiste Labonté et celle de Pierre Bonin (3).

Le 21 mars, le seigneur renouvelle un contrat de concession en faveur d'Abraham Desmarais, capitaine de milice pour une terre de cinq arpents sur trente, détachée des sept arpents accordés jadis à Messire de Miniac, bornés en front par la rivière Richelieu, par derrière à un nommé Thibault, et situés entre la terre de M. Demeules et celle d'Alexis Lafrenaye (4).

Abraham Desmarais que nous rencontrons ici était marié à Geneviève Hudon-Beaulieu. Le 16

(1) *Le Guay.*
(2) *Jehanne.*
(3) *Le Guay.*
(4) *Le même.*

janvier 1781, il vend une terre de trois arpents, sise entre le reste de leur concession et la terre de Louis Monjeon, avec les bâtiments, moulin à scie, sans réserve et "tout ce qui ne tient à fer ni à clou" pour la somme de 250 louis. L'acquéreur est un anglais du nom de Thomas Richardson, et marchand dans la paroisse (1).

Le 9 février 1780, Jacques Godefroy dit Château obtient quatre arpents sur dix sur la rivière Richelieu et tenant aux terres de André Boudreau-Graveline (2).

Le 15, le seigneur concède un arpent sur le fleuve entre Hippolyte Saint-Laurent et celle du bailleur, à Joseph Saint-Laurent et à Geneviève Roy, sa femme (3).

Le 18, Louis Garreau St-Onge obtient quatre arpents sur le fleuve, entre les concessions de Saint-Romain et de François Ducharme. Cette terre avait été concédée sans titres à un nommé Saint-Yves (4).

Le 4 juillet 1787, Mme veuve Pierre-Roch de Saint-Ours accorde à Louis Monjeon, navigateur, deux arpents sur trente, à la Côte Saint-Jean, prenant au nord du chenal de l'Ile de l'Eschaillon, et situés entre Antoine Dutremble et Joseph Grégoire (5).

(1) *Le Guay et Faribault.*
(2) *Le même.*
(3) *Le même.*
(4) *Le même.*
(5) *Le même.*

Telles sont les principales concessions et transactions qui ont lieu durant les derniers vingt ans que nous venons de parcourir.

Avant de clore ce chapitre disons un mot de l'œuvre accomplie par M. Pierre-Roch de Saint-Ours, troisième seigneur du nom. C'est lui qui, le 23 mars 1773, régla définitivement les limites des seigneuries de Saint-Ours et de Contrecœur.

Trois ans auparavant, une contestation s'était élevée entre les deux seigneurs. Elle avait été terminée à l'amiable. Les Honorables Jean Fraser et Jean Marteil, juges de la Cour des Plaidoyers Communs ayant procédé en cette affaire au nom de M. de Saint-Ours et de M. de Contrecœur tout s'était passé de la manière la plus cordiale. Mais Messire Joseph-Nicolas Martel, curé de Contrecœur, faillit être la cause d'un procès. Ayant acquis le fief Saint-Antoine, ainsi qu'un autre fief de dix-neuf arpents de front sur deux lieues de profondeur, enclavé dans la seigneurie de Contrecœur, il s'opposait à l'exécution de ce compromis. Fort heureusement M. de Contrecœur racheta ces fiefs et put terminer cette affaire sans procès.

Le dernier règlement porte que les lignes primitives de Contrecœur et de Saint-Ours seront maintenues conformément au procès-verbal de Jean Péladeau, en date du 17 mars 1762 (1).

(1) *Mézières Le Guy, notaires.* Greffe *du Palais de Justice, Montréal.*

Cette même année, M. de Saint-Ours, pour donner une impulsion nouvelle au mouvement colonisateur, s'adressa au gouverneur Gage, de Montréal, et le supplia de lui permettre de rentrer en possession des terres que les habitants négligeaient de cultiver. Gage lança la proclamation suivante:

"Par Son Excellence Thomas Gage, Colle d'un régiment D'Infanterie Légère, Maréchal des Camps Et armées du Roy Gouverneur de Montréal Et de Ses Dépendances, etc., etc.

Sur les représentations qui Nous ont été faites par Mre de St-Ours Capitaine des troupes de Sa Majesté très Chrétienne, Seigneur de St-Ours, Et L'assomption que quantité d'habitants a qui il a concédé des terres depuis plusieurs années de Sur ces Seigneuries aux conditions qu'ils tiendraient feu et lieux dans l'an et jour, ou faute par eux de le faire leurs dittes terres rentreraient dans le domaine du dt Seigneur; que cepèndant certain nombre des dits habitants n'auraient point encore satisfait à Cette Clause de leurs contrats, Ce qui porte au dt. Sr Seigneur, un tort notable, et préjudiciable à sa dite Seigneurie.

Nous avons ordonné et ordonnons qu'à compter du jour de la publication de la présente ordonnance jusqu'au dernier aoust prochain inclusivement et pour toute préfixion de délay, tous Ceux qui ont pris des terres et Concessions dans les dites Seigneuries du dt Sr de St-Ours seront tenus d'y avoir feu et lieux Conformément à leurs dits

contrats de concession à faute de quoy et le dt temps passé nous les déclarerons déchus de toute propriété des dts terres, Et icelles réunirons au domaine du dt Sr St-Ours en rapportant par lui un certificat du Capitaine de milice comme ces dits habitants n'ont point tenus feu et lieux.

Mandons que notre dite ordonnance soit lue, publiée à la porte des Eglises paroissiales des d. Seigneuries comme de Coutume.

Fait et donné au Chasteau de Montréal, Le 20e mars 1762. Signé de notre main et Scellé du Sceau de nos armes, Et contresigné par Notre Secrétaire.

Tho. Gage.

Par Son Excellence

G. Mathurin.

Nous capitaine de la Coste de St-Ours certifions avoir notifié le présent ordre trois dimanches consécutifs conformément aux ordres de M. le Gouverneur.

A St-Ours, le 15 avril 1762, André St-Laurent.

Plusieurs habitants perdirent leurs terres pour n'avoir pas voulu se conformer à la loi. M. de Saint-Ours les confisqua à son profit et il ordonna au capitaine Saint-Laurent d'ouvrir des fossés et de faire ériger des clôtures le long du chemin royal.

"Nous capitaine St-Laurent de St-Ours

Certifion que an vertu de Lordre de Son Excellence de monsieur le généralle gage de la réunion des terres de Mr de St Our jay fais fair depuis le jour de la réunion des ditte terre jay fais faire tous les travaux nécessair aux chemin du roy que fosset et cloture aux depens de mon dit sr St Ours en foy de quoy nous avons signé le présens pour servir et valloir ce que de raison a St-Ours le 4eme 7bre de l'année 1764.

St Laurent
capitaine."

Le 6 février 1764, M. de Saint-Ours fit un marché avec l'arpenteur Joseph Raymond qui s'engagea à tirer les lignes de la seigneurie de l'Assomption, dont un tiers appartenait à Dlle de Repentigny. Raymond s'engagea à faire ce travail pour la somme de 1,440 livres (1). La paroisse renfermait alors 794 personnes, 260 familles, ainsi réparties: 243 personnes, 44 familles résidaient au Grand Saint-Ours; 551 personnes, 116 familles, au Petit Saint-Ours.

Les habitants du Grand Saint-Ours possédaient 5,057 arpents de terre; ils avaient ensemencé 740 minots de grains. On comptait en cette partie de la paroisse 81 chevaux, 34 bœufs, 102 vaches, 137 moutons, 134 animaux de la race porcine, 76 de la race bovine.

(1) *Mézières.*

Ceux du Petit Saint-Ours possédaient 10,649 arpents de terre, 189 chevaux, 121 bœufs, 251 vaches, 289 moutons, 330 animaux de la race porcine, 137 pièces de jeune bétail (1).

Les revenus de la seigneurie se montaient à 1,300 livres et à 30 minots de blé; 131 livres et 28 minots de blé revenaient aux héritiers Cournoyer.

Le vieux moulin banal existait encore en 1766, mais il tenait à peine debout, ainsi qu'il paraît d'après un acte du 20 septembre de cette année. Michel Ledoux, farinier, de Verchères, loua le moulin et ses dépendances pour cinq ans. Il s'obligea à réparer la tour avec du bon mortier, à poser dix étais dans les endroits convenables pour le soutenir, à placer deux cercles, l'un de fer, l'autre de bois et à réparer le mur au besoin. M. de Saint-Ours promit de fournir cinquante madriers et trois quarts de toise de chaux.

Le meunier s'engagea à payer quarante minots de blé au seigneur et à lui livrer les moutures (2).

Ce bail ne tint pas. Le 24 septembre 1768, François Gosselin le prit à loyer pour un terme de trois ans moyennant une rente annuelle de cinquante minots de blé (3).

Malgré les réparations faites à ce moulin, il devint urgent de le reconstruire à neuf. Le 18

(1) *Recensement de* 1765. B. Sulte. Hist. des Canadiens fr. Vol. VI, p. 123.
(2) *Mézière.*
(3) *Le même.*

septembre 1790, Pierre-Jean Ménard, ouvrier, de Belœil, Honoré Blanchard, farinier de Contrecœur, furent chargés par le seigneur de visiter le nouveau moulin. Voici leur rapport: "L'ouvrage de maçonne de ce moulin — sis sur le fleuve — est bon et recevable, de vingt-un pieds et demi de haut, prenant du rez-de-chaussée, excepté le défaut d'un pied d'Exhaussement qui manque de proportion — l'ouvrier rachèvera le crépi ; il manque deux marbres, un grand et un petit — les *allumettes* de l'arbre (sont) à replacer, et celui-ci à arrondir dans le collet. Les garnitures à refaire.... Le moulange hors d'état de faire farine sans être travaillé, la couverture difforme et non proportionnée, la ferrure propre pour tenir le moulin clos, le plancher de l'Entrepont embouffeté et à joints carrés. Ce dont ils ont vu et affirmé être véritable en leur âme et conscience" (1).

Evidemment l'ouvrier qui exécuta ces travaux, et que l'histoire ne nomme pas, n'était pas expert en son métier s'il faut en croire ce procès-verbal. Comme le moulin du fleuve ne pouvait plus suffire aux besoins des censitaires, M. de Saint-Ours, en 1773, engagea les sieurs Pierre Bourg, de Saint-Charles-sur-Richelieu, et Jacques Bourg, son frère, à lui construire un moulin sur la terre d'Antoine Leclerc, au ruisseau les Attraits (2).

(1) *Greffe de Duvernay.*

(2) Pourquoi le nom des *Attraits* donné à ce cours d'eau? Sans doute parce que du haut de la côte dont il arrose les pieds on a une vue magnifique sur la rivière Richelieu. De nos jours ce nom a été changé en celui des *Atocas.*

qui vient tomber à la traverse de Saint-Roch.

Voici, d'après le contrat les dimensions de l'édifice. Il aura quarante pieds de long, trente-deux de large. Les roues seront faites en bois de chêne et à Godet, la meule aura six pieds et demi de diamètre. Le corps du moulin sera de bois de pruche, pièces sur pièces; il reposera sur piliers du même bois. La chaussée aura trente-six à quarante pieds de large aux fondations et sera faite en terre, pierre et fascine, le fond sera de charpente. Les entrepreneurs poseront tout le bois, les planches pour la couverture; ils ne fourniront qu'un moulange quoique le moulin soit fait pour deux.

Outre le logement du moulin il y aura deux appartements pour loger le meunier, séparés par une cloison. Les châssis auront cinq verres de six à sept pouces de hauteur.

Les frères Bourg construisirent ce moulin pour la somme de 4,000 livres; ils reçurent 1,000 livres en passant le contrat, et la balance le 2 août 1775 (1).

Homme d'activité, M. de Saint-Ours le fut ainsi qu'on peut le voir par les améliorations qu'il fit dans ses vastes domaines et les nombreux contrats qu'il fit rédiger par les notaires de Montréal et de Québec.

Parmi les transactions les plus importantes

(1) *Procès-verbal de Benjamin Cherrier*, 19 mai 1811.

mentionnons celle d'un emplacement et d'une maison sise rue Saint-Paul, à Montréal, entre la rue Saint-Gabrielle, les Pères Jésuites, M. Baby et M. de Beaubassin. M. René-Ovide Hertel de Rouville le lui cède pour la somme de 3,000 livres. Le 16 mai 1778, il achète de Dlle Elisabeth de Ramesay, au prix de 600 livres, un autre emplacement avec maison, situés rue Saint-Claude, entre la propriété de M. Guillaume Grant et celle de M. de Boucherville. Enfin, le 8 juillet de la même année, il devient acquéreur d'une maison qu'il habite depuis nombre d'années et de l'emplacement sur lequel elle est construite, en la rue Saint-Paul, et qui appartient à Dame Marie-Anne Desgoutins, veuve de M. François-Augustin Bailly de Messein (1).

Il s'engage à payer les droits seigneuriaux aux MM. de Saint-Sulpice, et à compléter une somme de 22,000 livres, dont 10,000 ont été payées, en plus d'un transport de 6,000 pour acquitter une rente attachée sur les biens de M. Joseph-Dominique de Longueuil, au profit de feu Dame Geneviève de Ramesay. Ce constitut est échu en partage à M. de Saint-Ours qui devra payer en outre 6,000 livres.

En faisant l'acquisition de cette maison, M. Pierre-Roch de Saint-Ours et son épouse en font don à leur fille, Dlle Geneviève de Saint-Ours

(1) *Foucher.*

pour reconnaître les soins qu'elle leur a rendus (1).

Le 25 février 1766, le seigneur de Saint-Ours avait acheté de Luc Sansregret deux arpents de terre de front sur trente, faisant partie du fief Douville, pour la somme de 80 chelins, c'est ce qui ressort d'une déclaration du vendeur en date du 7 juillet 1784, faite en présence de C.-F. Hamelin, avocat (2).

M. Pierre de Saint-Ours a rendu de bons services à sa patrie même sous le régime anglais. Lorsque les lois plus libérales permirent à nos Canadiens d'accepter des fonctions publiques, il fut de ceux que le peuple choisit pour gérer les affaires du pays en qualité de conseiller au Conseil législatif.

Le troisième seigneur de Saint-Ours mourut à Montréal, le 24 septembre 1782, à l'âge de soixante-dix ans et sept mois. Il fut inhumé le 26 dans l'église sous la chapelle Saint-Amable. Sa veuve le suivit dans la tombe le 25 mai 1795, à l'âge de soixante-douze ans, et fut inhumée à ses côtés, par l'abbé Le Saulnier, prêtre de St-Sulpice (2).

En 1769, M. de Saint-Ours fit un bel héritage. Il entra dans la succession de Dame Geneviève de

(1) *Foucher.*

(2) Luc Sansregret avait acquis cette terre le 22 juin 1763 de M. Alexandre Dagneau, écuyer, sieur Douville, capitaine réformé, de Verchères, et de Dame Marie Coulon de Villiers, son épouse, chargé de pouvoir de Dame Madeleine Raimbault, veuve Sansregret, et de Dame de la Chauvignerie, par acte de 1761. Cette vente fut faite pour la somme de 200 livres. Louis César Dagneau, écuyer, sieur de Quindres, possédait l'autre partie. *Duvernay,* notaire.

Ramesay, veuve de M. Louis Deschamps de Boishébert, père et mère de son épouse, ainsi que de M. Charles Tarieu de la Naudière et Charles de Boishébert.

A la suite de ce partage M. de Saint-Ours reçut trente arpents de terre, faisant partie d'un domaine de soixante arpents, sis à la Côte Sainte-Geneviève, à Québec, provenant de la succession de M. Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, écuyer, vivant Conseiller du roi, Lieutenant Général de l'Amirauté et Lieutenant de la Prévôté. A la mort de celui-ci, Jacques Couillard, écuyer, sieur des Prés, son frère, et ses cohéritiers, avaient vendu cette terre à M. Louis Deschamps de Boishébert (1).

M. de Saint-Ours, moyennant la somme de 600 livres, monnaie de France, abandonna sa part au sieur Guillaume Grant.

(1) *Greffe de Pinguet,* 1er juillet 1716 ; 16 juillet 1718. *Histoire des Seigneurs de la Rivière du Sud.*



CHAPITRE XVI.

M. d'Youville vend la terre de Miniac. — Les comptes de fabrique. — Misères domestiques. — Ce que nous apprennent les registres. — M. d'Youville demande une cure inamovible. — Sa mort.

Après 1760, la nouvelle paroisse entra dans la voie du progrès et le curé se donna beaucoup de peines pour améliorer le sort de ses ouailles. Le 20 juin 1758, il vendit à son serviteur, François Thibault, pour le prix de 1,500 livres, la terre qu'il avait achetée, le 10 octobre 1755. Il réserva seulement une étendue d'environ quinze arpents en superficie où se trouvaient l'église, le presbytère et ses dépendances, et un certain lot vacant, situé de l'autre côté du chemin royal. Cette partie, du reste, appartenait à l'évêque de Québec qui en avait fait don à la fabrique.

Elle était bornée, d'un côté, par Basile Giard et de l'autre, par Pierre Ménard. Les 29 et 30 juillet 1768, M. d'Youville fait arpenter la terre de la fabrique; elle a un arpent et demi de largeur sur dix de profondeur et tient, par devant, au bord de la rivière Richelieu, d'un côté, au sud, à la terre de Gabriel Lefebvre, au nord, et par derrière, à celle de François Thibault. L'arpenteur Raymond charge 25 livres, 10 sols, pour ce travail.

Le séjour de M. d'Youville dans Saint-Ours fut plus d'une fois troublé par des difficultés qui s'élèvent trop souvent, hélas! même dans nos excellentes paroisses, entre le pasteur et une portion de son troupeau. Saint-Ours, on peut le constater par son histoire, dans le cours de son existence, a eu plus que son lot de misères et de troubles domestiques; pourquoi cela? Serait-ce parce que ceux qui l'ont fondée, ses premiers colons, la plupart militaires, auraient légué à leurs enfants un tempérament trop bouillant, une nature trop belliqueuse? Nous ne le croyons pas, car les militaires, exercés à l'obéissance, se plient facilement aux ordres de leurs supérieurs. Mais nous pensons trouver une explication plausible de l'esprit d'insubordination qui perce déjà parmi la population du Petit Saint-Ours et qui, hélas! se perpétuera longtemps, dans le conflit regrettable qui eut lieu à l'occasion du transport de l'église du Grand Saint-Ours à l'endroit actuel. Les esprits aigris et chagrins ne manquent pas de communiquer leurs impressions à ceux qui les entourent et le mal de l'insoumission se propage rapidement sous la poussée énergique de la malveillance et, parfois même, de la calomnie.

Le Petit Saint-Ours a reçu dernièrement de nouvelles recrues entre autres, un tonnelier, devenu marchand, qui ne tarde pas à jouir d'un certain prestige. Sa position, du reste, le met en rapport constant avec les paroissiens et il se

garde de négliger ses propres intérêts, parfois aux dépens du curé. C'est Joseph-Etienne Demeule, issu d'une nombreuse et honorable famille de Saint-Jean de l'Ile d'Orléans. Devenu veuf de Dlle Angélique Lavigne, il a épousé, à Montréal, le 30 avril 1753, Dlle Marie-Louise Solo (1).

Tout semble marcher jusque-là dans la plus parfaite harmonie quand une question de banc vint mettre le feu aux poudres. M. d'Youville, dès l'ouverture de l'église, passa un règlement pour les bancs et il déclara, contrairement aux lois des fabriques, qu'ils seraient héréditaires. Mais ici le règlement n'y entre pour rien. Saint-Ours, de tout temps, a eu l'honneur de posséder de nombreux capitaines; les Saint-Laurent, Chapdelaine, Sansoucy, de Belleval, Duval, Herpin, Allaire et Emeri Coderre, l'ont été tour à tour. Sous la loi française, les capitaines des paroisses comme les seigneurs, jouissaient de plusieurs privilèges et même d'un banc gratuit. Après la conquête nos soldats, officiers de milice et fonctionnaires publics, qui, sous nos rois, avaient rendu tant de services, furent contraints de donner leur démission. De 1763 à 1777 on exigea d'eux le trop fameux serment du *Test*. Murray, le défenseur des Canadiens, fut obligé de se plier aux exigences d'une poignée de fanatiques qui demandaient

(1) Elle fut inhumée à Saint-Ours, le 7 novembre 1766, à l'âge de 35 ans.

à grands cris l'exclusion des Canadiens de toutes les fonctions publiques (1).

Le dernier capitaine en charge dans la paroisse a été Louis Chapdelaine dit Larivière. Ayant donné sa démission, il continua à jouir de son banc, gratuitement, et permit à M. Demeule de l'occuper avec lui, au détriment de l'intérêt bien entendu de la fabrique. Les paroissiens tolèrent cette anomalie sans s'émouvoir, puis s'en plaignent à M. d'Youville. Celui-ci en confère avec l'évêque, qui, en 1768, du consentement des marguilliers, ordonne d'accorder le banc gratuitement à Jacques Allaire, ancien syndic, ancien marguillier, qui a rendu de précieux services dans l'édification de l'église et du presbytère sans jamais exiger de retour.

M. d'Youville, tout heureux de trouver une occasion de remercier cet excellent paroissien, accorde le banc du capitaine à Allaire et celui de ce dernier au premier bailli en exercice.

Le sieur Demeule, évincé par cet échange, paie d'audace: le banc du seigneur est inoccupé (2); il en prend possession, malgré les défenses du curé et des marguilliers; puis il intente un procès à ces derniers devant Samuel Mathieu, juge de paix, à Saint-Denis. Ce dernier, qui ignore le fond du litige, se prononce en faveur de Demeule.

(1) *Histoire des Seigneurs de la Rivière du Sud*, p. 324 et suivantes.

(2) L'église est bâtie sur les terres des le Roy de la Potherie, qui étaient absents du pays et qui demeuraient à la Guadeloupe.

Interpellé sur ce jugement prématuré, le juge se reconnaît incompétent à régler l'affaire que l'on porte à l'évêque. Sur ces entrafaites, M. d'Youville, sans y être autorisé, fait enlever de l'église le banc du seigneur, le fait transporter à la sacristie, et met à la criée celui de l'ex-capitaine.

Mgr Briand ne peut approuver ce dernier acte du curé. Le 7 janvier 1769, il lui ordonne de remettre en place le banc du seigneur ou de laisser libre cet endroit en attendant que la fabrique en fasse construire un à ses frais. Quant au banc de l'ex-capitaine, cause de tant de pourparlers et de malaise, l'évêque le fait vendre à l'enchère ce qui termine les difficultés.

Le sieur Allaire est plus maniable que Demeule si l'on en croit une lettre de M. d'Youville à son évêque en date du 22 janvier 1769. "Le banc du capitaine, dit-il, est à la criée pour la seconde fois, et, à la troisième fois, on l'adjugera à celui qui y aura mis, s'il passe plus de deux cents livres d'entrée, c'est l'intention du syndic Allaire de le garder. Il veut ainsi obliger l'église sans même qu'on lui rembourse ce que lui a coûté celui qu'il a cédé au bailli."

Qui est ce Jacques Allaire que nous avons rencontré plusieurs fois? Il est le fils d'Etienne Allaire et de Marie-Anne Bilaudeau et il est né sur l'Ile d'Orléans, dans la paroisse de Saint-François.

Etienne Allaire s'est établi au Grand Saint-

Ours; il eut une nombreuse famille: Etienne, Jacques, Pierre, Jean, Théophile, Marie-Angélique et Marie-Josephte.

Le 1er décembre 1736, Etienne Allaire, fils, a épousé, au Grand Saint-Ours, Josephte Amiel, fille de Jean Amiel-Lusignan et de Thérèse Latouche. Il est probable qu'il épousa en secondes noces Marguerite Fortin.

Jacques Allaire, le syndic, le même jour, épouse Thérèse, sœur de Josephte Amiel; c'est celui dont M. d'Youville parle avec tant d'éloges.

Pierre, né le 11 février 1743, s'allie à Marie-Louise Emeri, fille de feu Antoine et de Marguerite Brunet.

Jean, le 8 janvier 1747, se marie à Antoine-Marie Emeri, fille de Louis et de Elisabeth Ménard; en secondes noces, le 5 mars 1753, à Marie-Amable Ménard, qui est inhumée à Saint-Ours, le 12 décembre 1760.

Marie-Josephte, en 1744, épouse, à Contrecœur, Joseph Dufault, et Marie-Angélique au Petit Saint-Ours ,le 18 novembre 1754, Jean-Baptiste Lamoureux.

Le 24 janvier 1751, M. d'Youville inscrit au registre l'acte de décès de la femme d'Etienne Allaire. Serait-ce la seconde femme d'Etienne Allaire, père, ou Josephte Amiel, femme d'Etienne fils? Mgr Tanguay a pris ce décès pour celui de Marie-Anne Bilaudeau. Il a fait erreur puisque nous avons rencontré son décès précédemment

dans le registre de Contrecœur à la date du 21 mai 1731. L'acte rédigé par le curé de Saint-Ours se lit comme suit:

"L'an mil sept cent cinquante et un le vingt quatre janvier je soussigné missionnaire avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse les corps de la femme d'Estienne halère et de la femme de fortin après avoir reçu toutes les deux les sacrements, présens à l'inhumation jean louis emery et louis ménard qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

Youville prestres."

Cet acte qui n'indique ni l'âge, ni le nom, ni le prénom des défuntes est bien propre à induire en erreur (1). Nous pensons qu'il s'agit ici de Josephte Amiel. Le lecteur a un exemple entre mille de la négligence du premier curé de Saint-Ours dans la tenue du registre paroissial. Qu'il nous soit permis de lui en citer un autre comme modèle de laconisme: "Je sousssigné certifie avoir inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de marie-louise lapierre le vingt huit février. Youville." Et c'est tout. Quelle est cette Marie-Louise Lapierre?

De qui est-elle la fille ou l'épouse? M. d'Youville ne pense pas à ces détails. Mais voici que le 13 août 1753, le cher curé fait le mariage d'Etien-

(1) Après de multiples recherches nous sommes en droit de conclure que la femme Fortin s'appelle Marguerite Chouinard.

ne Allaire, probablement de celui qui est veuf depuis le 24 janvier 1751. Par une nouvelle distraction, il oublie d'inscrire les noms des conjoints, et il déclare qu'il leur a donné la bénédiction nuptiale; il faut voir à la marge pour trouver les noms d'Etienne Allaire (Hallère) et de Marguerite Fortin. Plusieurs membres de la famille Allaire signent au registre, mais comme le degré de parenté n'est pas indiqué, le chercheur ne sera pas en mesure de retrouver les empêchements de mariage qui pourront se produire à l'avenir.

Il faut parcourir tous les registres pour combler les lacunes du bon mais assurément distrait et négligent M. d'Youville.

Cependant malgré la plus grande bonne volonté, il est impossible de corriger les actes de l'Etat civil qui ont été rédigés durant une période de vingt-sept ans. Il est heureux qu'on rencontre parfois les pères de l'un ou de l'autre des conjoints, comme témoins, alors, seulement, on peut établir la parenté entre les familles d'un même nom. M. d'Youville suit toujours la même formule. "L'an.... après les publications de trois bans de mariage.... .entre un tel et une telle.... de cette paroisse."

Souventes fois il arrive que les pères des conjoints sont ainsi désignés "en présence du *bonhomme* un tel, père du marié ou encore de la veuve Arpin, Allaire." Au mariage de Jacques Goulet et de Geneviève Desmarais, le 7 août 1775, il écrit:

"je leur ai donné la bénédiction nuptiale en présence du sieur Desmarais, père de la mariée, et du sieur Goulet, père du marié", et comme il ne les a pas nommés auparavant... le chercheur n'est pas plus avancé.

Que de fois encore il ne fait qu'un acte pour deux, trois, même quatre mariages. Il est aisé de concevoir le mal que doivent se donner les descendants de ces familles pour compléter leurs généalogies.

Nos registres nous apprennent encore que plusieurs familles acadiennes, après avoir été chassées de leur belle patrie, et avoir erré durant plusieurs années dans des pays inhospitaliers, nous arrivèrent par détachements plus ou moins nombreux et se fixèrent dans nos paroisses, où elles reçurent une généreuse hospitalité.

Saint-Ours en 1766, voit sa population augmenter de plusieurs de ces malheureux proscrits, qui, durant leur long pèlerinage, on le sait, le plus souvent, ont été privés des secours de la religion. Aussi ces bons acadiens s'empressent-ils de faire suppléer à leurs enfants les cérémonies du baptême.

Le 28 septembre, M. d'Youville inscrit les baptêmes de Joseph Amant et de Marie-Ange, enfants d'Amant Breau et de Madeleine Leblanc. Le premier est âgé de cinq ans, la seconde a huit ans. Le parrain de Joseph Amant est M. Demeule, sa marraine, Marie-Agathe Vel dit Sansoucy; Fran-

çois Thibault et madame Demeule sont les parrain et marraine de la fille.

Le 9 août 1767, semblable cérémonie a lieu pour Charles, Pierre, Laurent, Marie-Charlotte et Anne, fils et filles de Charles Breau, acadien, arrivé nouvellement de la Nouvelle-Angleterre avec Osite Lemaire, sa femme. Le parrain de Charles est M. Demeule, père, et sa marraine Mme Clapin; parrain de Pierre-Laurent, M. Demeule, fils, marraine, Madeleine Breau; parrain de Marie-Charlotte, Antoine Poitevin et Marie-Charlotte Coutu marraine; le parrain d'Anne est Aman Breau et sa marraine, Félicité Breau.

Le même jour, Jean-Baptiste, Marguerite et Elisabeth, enfants de Joseph Girouard et de Athalie Leblanc, "aussi nouvellement arrivés de la Nouvelle-Angleterre" sont inscrits sur les mêmes registres. Le parrain de Jean-Baptiste est Joseph Blanchard, acadien, la marraine, Marie Landry; le parrain de Marguerite est Marie-Ours Emery, sa marraine, Marie-Josephte Comeau; Elisabeth a pour parrain Nicolas Thibault, pour marraine, Marie Dupuis.

Les Cyr ,Comeau, Bourgeois arrivent vers le même temps. Le 13 septembre de la même année, se rencontre le baptême de Marie-Anne Modeste, fille de Pierre Girouard et de Théotiste Dupuis.

Le 21 novembre, la colonie acadienne de Saint-Ours perd un de ses membres dans la personne

de Marguerite Leblanc, épouse de Joseph Blanchard, à l'âge de 44 ans.

Le 8 janvier 1768 a lieu le baptême de Jean-Baptiste, fils de Joseph Gaudet, acadien et de Anne Bourgeois. C'est encore une famille acadienne qui est venue se réfugier sur nos bords avec celle de Jean Leblanc et de Marie Landry. Ces derniers font baptiser une fille, Marie-Louise, le 27 mars 1769.

Les familles acadiennes se sont fusionnées avec les nôtres; mais, dans nos campagnes, longtemps on les désigna sous le nom de *Cayens* pour rappeler leur origine.

A la fin de l'année 1769, M. d'Youville subit encore une fois l'assaut de l'humeur querelleuse du sieur Demeule. Profitant d'un moment où le curé est retenu dans son presbytère par la maladie, il conseille aux paroissiens de tenir une assemblée pour l'élection d'un nouveau marguillier. Ce qui a lieu en effet. On élit un président dans la personne de Pierre Mogé et le sieur Demeule présente, on fait présenter, comme candidat à cette charge, un jeune homme de vingt-quatre ans, son protégé, qui a pour nom Hippolyte Amelotte. Il est élu à l'unanimité.

Cette élection est nulle, l'assemblée ayant été irrégulièrement convoquée en l'absence du curé de la paroisse. La bonne foi de plusieurs tenanciers y a été évidemment surprise; sur la demande de M. d'Youville, le 4 février 1770, on élit un autre

marguillier en lieu et place d'Amelotte. Ce dernier ne persiste pas moins à occuper le banc de l'Œuvre. Le 29 avril il tient une assemblée chez lui. Quarante-deux personnes s'y réunissent et dressent un procès-verbal de toutes les plaintes qu'ils se croient en devoir de formuler contre leur pasteur. On lui reproche surtout son refus de se rendre à la demande qui lui aurait été faite durant trois dimanches consécutifs de convoquer la dite assemblée afin de connaître sa façon de penser. Ils terminent leur supplique en demandant à l'évêque d'envoyer l'un ou l'autre de ses chanoines qui entendra leurs récriminations.

Messire Etienne Marchand, alors Grand Vicaire, et curé de Boucherville, se rend à Saint-Ours et règle cette affaire à l'amiable. Par la suite, Hippolyte Amelotte rendit de bons services aux successeurs de M. d'Youville.

Ces misères domestiques ne sont pas sans attrister le curé de Saint-Ours. Il désire abandonner à une main plus habile la direction de la paroisse. Aussi le voyons-nous vers cette date adresser une lettre à Mgr Briand, le suppliant de lui accorder une cure inamovible.

La missive sur laquelle il appuie sa requête est ainsi conçue:

"Monseigneur et très cher oncle, vous n'êtes pas opposé aux fixations... vous êtes même disposé à donner des titres à un prestre qui aurait servi

dix ou douze ans avec édification, j'ai été ordonné prêtre en 1747 et en 1760 votre prédécesseur m'a donné le certificat authentique de mes services avec édification, je vous l'envoie, ci-inclus, en vous priant mon très cher oncle, de m'accorder pour mes *étraines* un titre. Vous sçavez que cette église icy était une des plus difficiles à bâtir, mesme plus difficile que celle du Cap St Ignace à cause de la qualité des seigneurs et de leurs protections, et malgré tout j'ai bâti une des plus belles églises de votre diocèse, vous savez aussi que j'ai bâti celle de Maskinongé, et après, celle de Lanoraye dans une seule année, par mes soins et fatigues, j'ai fait achever les murailles qui n'étaient qu'à l'appui des fenêtres, lever la charpente, et ramasser toutes les planches et madriers, à St Denis, j'ai bâti le presbytère, Celui cy j'ai été obligé de demeurer un mois et demi chez un habitant, avant de le faire rendre logeable, et je n'ai pas pu y loger l'hiver si je n'eus parfois quadruplé les ouvriers, Enfin l'église de la Ste-Famille, feu mon oncle, comme vous ne l'ignorez pas, passa l'été à Québec, et c'était moi qui faisait tout... enfin pour avoir ce titre pour mes *étraines* je saurais encore me vanter que je suis de race sacerdotale; les deux messiers *bouchers,* Mr de Varenne, les deux messieurs de la Jemmerais, Mr Portneuf, mes cousins germains et maugras, mon frère, les deux Mr de la Corne, mes alliés, sans parler, à cause du respect que je vous dois,

et à feu Mgr, de vous, de lui, et de Mr son frère. C'est pourquoi, mon cher oncle, je me flatte que vous m'accorderez cette grâce...."

Cette lettre ne paraît pas émouvoir l'évêque de Québec outre mesure, car il n'y fait pas de réponse.

Sur ces entrefaites le calme se rétablit peu à peu et le curé de Saint-Ours peut jouir d'un repos bien mérité durant les quelques années qu'il passe au milieu de ses ouailles. Cependant sa santé s'affaiblit de jour en jour. Son frère, l'abbé Joseph-François Dufros d'Youville, vient l'aider de temps en temps, et il reçoit encore les secours temporaires de l'abbé Filion, de l'abbé Fréchet, curé de Saint-Denis, du Révérend Père Elzéard Maugé, Récollet, et de Messire Gervaise. Vers l'année 1778, il est contraint d'abandonner sa cure. Il se retire à l'Hôpital-Général, de Montréal, où sa vénérable mère lui a préparé, avant de mourir, une place ainsi qu'à son frère, le curé de Boucherville.

Après un séjour de trois mois et quelques jours, il y rendit son âme à Dieu, le 10 avril 1778. Le 12, son corps fut déposé dans le caveau de la chapelle aux pieds de celui de sa mère. Le défunt était âgé de cinquante-trois ans et six mois.

Son fidèle serviteur, François Thibault, fut son

légataire universel (1). Avant de clore ce chapitre notons en passant l'habitude qu'ont certains paroissiens de Saint-Ours de donner comme prénom à leurs enfants celui peu harmonieux d'Ours, A cette époque se rencontrent les Ours Emeri, Marie-Ours Herpin, les Ours Allaire....

(1) François Thibault, parvenu à une extrême vieillesse, le 13 novembre 1820, abandonne la terre qui lui a été léguée par M. d'Youville, à M. Roch de Saint-Ours, lequel, au nom de ses hoirs et ayans cause "s'engage à fournir au dit cédant jusqu'au jour de son décès le logement, la nourriture, l'entretien et tout ce qui est nécessaire et convenable à une personne de son âge."

Gamelin Gaucher.



CHAPITRE XVII.

Nouvelles démarches des paroissiens de la rive nord. — Ordonnance de M. de Montgolfier. — Il les unit à la paroisse de Contrecœur. — Les syndics de cette paroisse les accusent de refuser de contribuer à la construction des édifices religieux, auprès du gouverneur Gage. — Réponse de Burton son successeur et fin du conflit.

Cependant les paroissiens de la rive nord qui ont assisté avec tant de chagrin à la construction de l'église du Petit Saint-Ours, ne manquent pas de faire la lutte afin d'obtenir une desserte sinon une église. M. de Montgolfier, Vicaire Général, dans le but de les faire entrer dans l'obéissance, rappela les mandements si énergiques de Mgr de Pontbriand et les menaça de leur interdire les sacrements. Puis, espérant par là mettre fin au conflit, il les unit à la paroisse de Contrecœur à laquelle ils restent attachés.

Cette ordonnance de M. de Montgolfier fait peu d'impression sur les colons du Grand Saint-Ours. Ils s'assemblent dans la maison du capitaine Saint-Laurent et rédigent une pétition. Ils représentent que depuis plusieurs années ils souffrent d'être privés de l'église que leurs ancêtres ont construite et qui a été démolie à cause du petit nombre d'habitants qui vivaient alors dans cette partie de la paroisse. Que leur nombre s'est accru, et qu'ils sont en état de soutenir une église. Ils

se plaignent de l'éloignement où ils sont de celle de Contrecœur, et des mauvais chemins. Ils terminent en formant le vœu de voir la charité équitable de l'évêque exaucer leur humble requête.

Belleval, Saint-Laurent, capitaine, Saint-Laurent, officier, apposent leurs signatures au document: Jean Duval, Herpin, Joseph Duhamel, Etienne Ledoux, Louis Hébert (Ebeire), Jean-Baptiste St-Jean, font leurs marques.

Comme les précédentes, cette requête ne produisit aucun résultat. En présence de l'inutilité de leurs démarches, ils refusent de contribuer aux dépenses à faire aux édifices religieux de Contrecœur. Ce que voyant, les sieurs Paul Guertin et Charles Dupont, alors syndics, s'adressent, le 15 juin 1762, à son Excellence le Gouverneur Gage pour les forcer à payer leurs contributions. "Les dits habitants, exposent-ils, sous prétexte qu'ils ont eu autrefois une église, laquelle, cependant, est entièrement détruite, et dont il ne reste pas même les fondations, refusent de contribuer à la construction du presbytère quoique depuis trente ans ils n'ayent point eu d'autre paroisse que celle de Contrecœur... et quoiqu'ils ne puissent pas même en avoir d'autre, cette côte étant trop petite et trop pauvre pour pourvoir, par elle seule, aux frais de la bâtisse d'une église entière et d'un presbytère et à la subsistance d'un curé. Plusieurs d'entre eux occupent des bancs dans l'église de Contrecœur, tous sont appelés aux assemblées et,

dans l'occasion, ont été choisis indifféremment comme les autres pour être marguilliers. Pour éviter tout sujet de plainte de la part des dits habitants de la dite Côte qui ne refusent de contribuer que parce qu'ils espèrent bâtir un jour une église et un presbytère en leur particulier, et que leurs avances seraient ainsi perdues, les habitants de Contrecœur s'engagent de leur tenir compte de la somme avancée dans l'espace de vingt ans de la leur remettre quand la prétendue église, se trouvant commencée, aura les fondations élevées hors de terre...."

M. de Montgolfier par une lettre personnelle appuie cette supplique et atteste de la vérité des faits énoncés par les syndics.

Comme le gouverneur Gage, sur ces entrefaites, est remplacé, au gouvernement de Montréal, par Son Excellence Ralph Burton, ce dernier, le 23 mai 1764, fait tenir aux syndics la réponse suivante: "Sur l'Ordonnance de Messire Montgolfier, Vicaire Général de ce Diocèse, du 17 novembre 1761, il paraît que les habitants de la côte de Saint-Ours sont regardés comme paroissiens de Contrecœur et vu en outre la requête des Sieurs Paul Guertin et Charles Dupont, syndics, nommés pour la construction du presbitaire de Contrecœur.... ...Nous, attendu que les dits Habitants de Saint-Ours fréquentent et se servent de l'église de Contrecœur pour tous les devoirs et cérémonies de leur religion... ordonnons qu'ils

seront compris dans la répartition des dépenses faites et à faire pour les réparations et bâtisses des églises et presbitaires.... Fait à Montréal, le 23 mai 1764.

(Signé) Burton."

M. l'abbé Curatteau de la Blaiserie, successeur de M. Raizenne, à la cure de Contrecœur, ne peut rétablir la bonne entente entre les paroissiens de la côte de Saint-Ours et ceux de Contrecœur. Les premiers continuent à ignorer leur curé et vont chercher ailleurs les secours spirituels dont ils ont besoin. Ils ont reçu au cœur une blessure qu'ils emporteront avec eux dans la tombe. Ils regrettent toujours leur ancienne église. S'ils se rendent de temps en temps à Contrecœur pour accomplir certains devoirs religieux, ils refusent de contribuer aux dépenses du culte; ils entretiennent le vain espoir de rebâtir leur temple et de former une paroisse distincte.

Ce que voyant, le 26 septembre 1765, Messire Etienne Marchand, Vicaire Général du diocèse et curé de Boucherville, les avertit, dans une longue lettre, que, pour le présent, ils ne doivent pas garder cette espérance et les assure qu'ils resteront unis à la paroisse de Contrecœur. Il leur ordonne de nouveau de reconnaître le curé du lieu pour leur légitime et unique pasteur et il leur enjoint de contribuer à la bâtisse du presbytère encore en construction.

Cette lettre ne paraît faire beaucoup d'impression sur les rebelles si l'on en juge par l'ordonnance du même Grand Vicaire, en date du 29 septembre 1765, dans laquelle il se déclare obligé de retirer le curé de Contrecœur et de fermer l'église. Messire Marchand termine son document de la manière suivante: "Quelque peiné que nous soyons, Nos Très chers Frères, de la conduite peu convenable que vous avez tenue vis-à-vis du missionnaire que l'on avait accordé à vos instances et prières réitérées et du peu d'attention que vous vous avez eue à suivre nos avis et à exécuter les ordres... et à remplir les conditions auxquelles vous vous étiez obligés pour contribuer au bien du dit missionnaire, et à faute de quoi, nous avons été obligé de consentir à sa retraite, cependant, touché de votre sort... et, dans l'impossibilité de vous procurer un missionnaire pour le présent..., nous jugeons à propos de diviser votre paroisse et de la faire desservir par les curés voisins.... Les habitants de la seigneurie de Contrecœur, en haut comme en bas de l'église, devront dès lors reconnaître M. Gervaise, curé de Saint-Antoine comme leur pasteur. Ceux de la seigneurie de Saint-Ours seront attachés à la paroisse de l'Immaculée Conception, sur la Rivière Richelieu, dont Messire Youville est le curé. Chacun des habitants compris dans ce document devra payer les dîmes au curé de sa paroisse respective."

Contrecœur fut ainsi desservie durant dix-neuf

mois; M. l'abbé Joseph-Nicolas Martel, ancien curé de Saint-Laurent, en l'Ile d'Orléans, le 29 juin 1767, prit la direction de cette paroisse; il fut mieux accueilli par les habitants assagis par l'épreuve.

Quant à ceux du Grand Saint-Ours ils perdirent peu à peu l'espoir de rétablir leur église. A mesure que les anciens descendaient dans la tombe, les difficultés s'aplanirent. La jeune génération qui n'avait pas connu l'église de la côte fut moins difficile à manier. Enfin, en 1784, on procéda à l'exhumation des corps qui reposaient toujours dans le cimetière avoisinant l'emplacement de l'ancienne église. Ils furent transportés à Contrecœur, moins ceux de M. Pierre de Saint-Ours, de Marie Mullois, son épouse et celui d'un des premiers habitants, André Chapdelaine.

Cette cérémonie funèbre fut présidée par Messire Thomas Kember, qui en fit la relation dans le registre de la paroisse, à la date des 22 et 23 juin.

"L'an mil sept cent quatre-vingt-quatre le vingt-deux et vingt-trois juin ont été relevé du cimetière de l'Immaculée Conception Seigneurie de Saint-Ours, sur le bord du fleuve St Laurent, tous les corps qui y avaient été inhumés selon l'ordre de Messire Montgolfier, V. G., et ont été transportés dans le cimetière de la paroisse Ste Trinité Seigneurie de Contrecœur, et inhumés der-

rière le rond point de la ditte Eglise par nous prêtre soussigné après un service chanté sur les dits ossements."

Ths Kember, Ptre.

FIN DE LA Ire PARTIE.

APPENDICE

Preuve de la noblesse des de Saint-Ours.

HENRY De la Guette Seigneur de Chaze et Allexandre de Sève Seigneur de Chantignonville, Conseillers du Roy en Ses Conseils d'estat privé, Me des Requettes Ordinaires de son hostel, Intendance de la Justice, police et finance en Dauphiné, Commissaires et juges Souverains députtés par Sa majesté pour l'exécution de L'arrest par elle rendu entre Les trois ordres de la dite province, Le vinquatrième Octobre mil Six Cents trente neuf. A TOUS CEUX qui Ses présentes Verront Salut, Sçavoir faisons que Veu par nous Les extraits de La Révisition des feux faites les années 1339 et 1448, dans lesquels sont inscripts au rang des Nobles Pierre et Antoine de St-Ours, Contract de mariage de Jean de St-Ours, fils du dit Antoine, avec demoiselle Françoise de Repolin, du cinquième février mil quatre cent soixante sept, qualifiés noble; Autre Contract de mariage de George de St-Ours, fils de Jean, avec demoiselle Anne Baile du Vingtième décembre mil cinq cent aussi qualiffié noble. Encore Autre Contract de mariage de George de St-Ours, fils du dit George, avec Demoiselle Urbane Rolland, Du vingt quatrième.... mil Cinq Cents trente six, pareillement qualiffié noble: Testament du dit George, fils de Jean du Dix Septième février mil Cinq Cents neuf, par lequel il Institue son héritier François de St-Ours Son fils et Sustitue à George son autre fils, En Cas que le dit François décédat sans enfants aussi qualiffiés nobles: mariage du dit George de St-Ours avec demoiselle Anne de Roybon, en secondes noces, du vingt huitième juin mil cinq Cents Cinquante un: Testament du dit George Au profit de Pierre et Estienne de St-Ours, Ses enfants, du onzième Juillet Mil Cinq Cents Soixante douze: Mariage du dit Estienne avec Demoiselle Marguerite Dorgeoise du vingt Sixième Juil-

let mil Cinq Cents quatre Vingt : Reconnaissance passées es années mil quatre Cents cinquante six et mil Cinq Cents quarante huit au profit de George et Estienne de St-Ours père et ayeul de Sieur Louis de St-Ours dans lesquelles ils sont tenus et reconnus pour nobles : Contract de mariage de Sieur Loüis de Saint-Ours avec demoiselle Loüise du Ser du dixième décembre mil Six Cents Vingt huit par lequel il est qualiffié de Noble et fils du dit noble Estienne de St-Ours ; Lesquels Titres justificatifs de la noblesse du Sieur Loüis de Saint-Ours nous ont esté par Luy Remis En conséquence des Assignations qui luy ont estés donnez "la Requeste Des Consules et Communautés de Grenoble, Voreppe et Veurey, en conséquence de notre ordonnance du dernier décembre mil six Cents quarante, Tout considéré, NOUS COMMISSAIRES Susdits JUGES SOUVERAINS En Cette partie, Avons Déclaré en Déclarons Le d. Sieur Louis de Saint-Ours Ancien noble et en Avoir Acquis le Titre Auparavant L'arrets du quinziesme Avril mil Six Cents deux Suivant et Aux Termes de l'Arrest & Reglement du Vingt quatrième Octobre mil Six Cents trente neuf ; Et ce faisant conformément au dit Reglement, avons ordonné et Ordonnons que tous les héritages Roturiers Acquis de quelque personne que Ce Soit, Taillables ou nobles et possédés par le dit Sieur de St-Ours jusqu'au premier may mil Six Cents trente Cinq, ne seront Compris ès Registres Cadastres des fonds et héritages Taillables qui seront par nous cy après fait et dressés En Exécution du dit Reglement, Et demeureront à l'advenir francs et Exempts de Toutes Tailles Impositions Et Levés de deniers ordinaires et Extraordinaires En quelques mains qu'ils passent, même de Condition Roturière, Et Joüira le dit Sieur de Saint-Ours de toutes autres exemptions et Immunités prérogatives Et privilèges attribués par le dit Arrets aux anciens nobles Auparavant le dit jour quinzième Avril mil Six Cents deux, et en conséquence qu'il Sera tiré et Rayé des Roolles des Tailles ou Il a Esté Cottisé, faisant deffense Aux Consuls des Communautés de Grenoble, Voreppe, Veurey, et tous autres présents et avenir de la plus tirer ny comprendre ny ses dépendants pour les dits biens qu'il avoit acquis et

possédoit le premier may mil Six Cents trente Cinq, à peine de mil livres d'amende et de Tous Depens Dommages et Intérests. Mandons au premier archer des Gardes du Roy, prevosté de Son Hotel, et Grande prévosté de France estant près de nous, huissier ou Sergent Royal Requis à la Requeste du dit noble Loüis de Saint-Ours faire pour l'exécution de notre présent jugement, Tous les Exploits nécessaires, Sans pour ce demander Aucun congé, place, Visa ne pareatis, de ce faire Luy donnons pouvoir en vertu de Celuy à nous donné par Sa Majesté, Fait et Expédié à Grenoble Le vingtième jour de mars Mil Six Cents quarante Un, Signé de la Guette et De Sève.

Brevet, Greffier, Enregistré en la Chambre des Comptes et Cour des finances de Dauphiné par moy Conseiller Secrétaire du Roy, en la Chambre soussigné par ordonnance d'Icelle de ce jour 18 mars 1645, Signé Molard, Vû Signé Dugué.

Sceau du Parlement.

Collationné par nous écuier Conseiller Secrétaire du Roy maison couronne de France et de ses finances, Greffier en chef de la Cour de Parlement aydes Et finances de Dauphiné.

Signé : Julien.

Note de la page 19 :

Contrat de mariage entre noble Henri de Saint-Ours

et

Dlle Jeanne de Calignon.

25 janvier 1633.

Mariage.

Au NOM de Dieu Scoit Amen Sachantz Tous presentz Et Advenir, que mariage aye esté Traité par parolles de futur, Entre noble Henry de Sainct Ours sieur de Leichallon Lieutenant de la Compagnie du sieur de Furon au régiment du seigneur Compte de Saule, filz de feu noble Estienne de Sainct Ours du lieu de Veurey d'une part, Et

damoiselle Jeanne de Calignon fille de Monsr. Maistre Anthoine de Calignon, lieutenant gnal En la Prevosté de Dauphiné Et de damoiselle Diane de Beaulmont d'autre; lesquelles parties désirant acomplir le dit mariage, Elles ont commancé par lescriptures Et promesses suivantes, de l'advis Et conseil de leur parans et amis après nommés Et y assemblé,

CE JOURD'HUY compté Ce vingt cinquiesme jour du mois de janvier après midy l'an mil six cents Trente trois pardevant moy Jean Milhet nore. tabellion royal dalphinal de grenoble soubzné. Et personnes Et tesmoings après nommés se sont personnellement constitués les dits nobles henry de Sainct-Ours Et damelle Jeanne de Calignon futur Expoux Expouse, Lesquels procédant par l'advis Et conseil, le dict sieur de Sainctours, de noble Louis de Sainctours son frère, noble Jean de Dorgeoise, sieur de la Tivolière, son cousin germain Et la ditte Damelle de Calignon procédent du congé et licence Et Authorité du dit sieur de calignon son père, Et damoiselle Diane de Beaulmont sa mère, Et plusieurs autres parans Et amis cy respectivement assemblés Et soubsnommés de leur gré ont promis Et promettent soy prendre Et Espousser lun lautre en face de Sainte mère Esglise catholique apostolique Et romaine à la première requisition dun de l'autre, à paine de tous despans domages Et Inreretz, Et dautant que les biens du dit sieur de Leichallon futur Espoux consistent en deniers et autres choses mobilières qu'il importe savoir au Vray, Et a desclaré avoir Et si maintient la somme de quinze mil livres de l'ordonnance tant en sa charge Et office de lieutenant de la compagnie du sieur de Furon au dit regiment du seigneur compte de Saule, que douze mille livres qui luy ont été promises Et qui luy seront cyaprès données, Tant par damoiselle margte. de Dorgeoise, sa mère, que par noble Louis de St Ours son frère, Et pour y satisfaire s'est personnellement constitué le dit noble Louis de Saint Ours lequel de gré pour luy Et le dit sieur tant en son nom propre Et comme procureur de la dite Damelle. Marguerite de Dorgeoise, sa mère, absente, par acte de procuration du

12e de ce present Mois Et an recu et signé par Mtre, Robur Nore du dit Veurey la teneur de laqlle suit au près du present, qu'en son nom propre et privé Nous ayant le présent mariage agréable, a donné et donne, constitué et constitue au dit noble Henry de sainct Ours sieur de Leichallon, son frère, présent Et la ditte donnation aceptant, à sçavoir pour et au nom de la dite Damlle de Dorgeoise, leur mère la somme de trois mille livres contenues en la dite procuration payable au dit futur époux après le décès de la ditte damoiselle pour son héritier pour tous droits maternels que la ditte mère luy a donné Et Veut luy estre payé ou au jour après son dit décès, Et le dit noble Louis de Saint Ours donne à son dit frère de son chef la ditte somme de neuf mille livres pour tous droits paternels que le dit Sieur de Leschaillon pouvoit et pourroit prétendre sur lhéritage Et succession de feu M. estienne de St-Ours Leur père, tant pour léguat suplément du légitime que autrement layant voulu advantager jusque à la dite somme en contemplation du dit present mariage qu'il a dit avoir fort agréable Et pour donner plus de moyen a l'accomplissement d'Iceluy, lesquelles neuf mille livres le dit noble Louis de saint-Ours promet Et Jure payer à son dit frère futur épouz touttes Et quant son dit frère trouvera commodité de les employer comme Il promet Et soblige faire à lachapt de fonds pour assurance des donnations qu'il fera cy après à sa dite future expouse; Et Jusques à ce qu'il Trouve fonds ou asseoir la dite somme de neuf mille livres, le dit sieur de St-Ours constituant promet luy payer En fruits et revenus d'Icelle somme en deniers, Vingt (vin) sy mieux Il n'ayme luy baihier de ses fonds en payement à ditte dexpar, tout det, Et fraude Cessant, lesquels Il luy maintiendra des .... Et luy sera en ce cas d'éviction, Et garantie en forme pour les dites neuf mille livres qui seront payées auxdits Formeve, Et ce nonobstant tout traité convention Et quittance ou déclaration qu'ils pouroient avoir fait au contraire entre eux cy devant, publiques ou privées Et lesquelles don a présent Ils desclarent nulles, les cassant et révoquant sans espoir de s'y pourvoir acoit contre la teneur de la présente donation qui demeure seule bonne Et Valable

contre toute cause quittation par déclaration et conventions quelconques, comme aussy c'est personnellement constitué le dit Sr de Calignon père de la ditte future Expouze, lequel de gré a donné Et donne à sa ditte fille future expouze présente Et humblement Le remerciant pour dotte tous Et chacun les biens tant meubles qui Immeubles, bastiments Et autres choses quelconques qu'il possèdent Et luy appartiendront propriétairement Asiis et Scitués tant au Lieu des Costive de Sasenaige paroisse de Nostre Dame des Vigneux qu'au lieu appellé La Liarey paroisse d'Engin, sans autres charges que les rantes, Et la somme de trois cents livres de pention annuelle que le dit sieur de Calignon se reserve sur les dits biens donnés, sa vie naturelle durant Et Icelle la ditte demoiselle Diane de Beaulmont sa femme Et au dernier vivant d'heux payable à chaque feste de toussaint par les dits futurs mariés ausditz sieur de Calignon, Et après luy à sa femme dans cette Ville maison d'habitation, la première paye commencant à la toussaint prochaine Et ainsy continuant leur vie durant, Et moyennant ci, les dits futur expoux Et Expouze pouront jouir des dits biens dès le lendemain de leurs nopces Et dorénavant prendre et percevoir leur fruit Et en faire comme de leur propre pour le payement de laquelle susdite pention les dits fonds et fruits demeureront spécialement affectés Et Ipothéqués au dit sieur de Calignon Et sa dite femme sous la clause de constitut Et de précaire d'investiture Et Investiture leur ditte vie durant tant seulement, Et car advenant que La ditte damoiselle jeanne de Calignon vingt à mourir sans Enfants, ou que les enfants qu'elle laissera après elle vinssent à mourir devant le dit sieur de Calignon et sa ditte femme, au dit cas le dit sieur de Calignon veut que le droit de rescissicion ait lieu, Et que les dits Biens par luy susconstitués en dot retourneront à luy Et après son décès à sa ditte femme sy Elle le survit, de plain droit sans aultre Castration de celle de la survie que sa fitte filhe donne par le présent mariage à son dit futur époux Et les jòyaux qui lui seront donnés desquels elle pourra disposer en faveur de qui bon luy semblera, Et de plus Le dit sieur de calignon donne outre ce que dessus à sa ditte filhe en aug-

mentation de dotte de la somme de Cinq cents livres pour robes et vestements payables le jour des nopces, Et parce que toutte dotte mérite augment à Ceste cause le dit sieur de Leichallon futur expouz a donné et donne pour augmant à sa ditte future expouze la somme de six mille livres en Cas qu'il vienne à décéder advant Elle, Et outre le dit augmant la somme de Mil livres qu'il lui donne pour bagues et Joyaux comme de mesme en cas que la ditte future Expouze Vint à dexeder advant son dit futur Expoux, elle luy a donné la somme de trois mille livres lesquelles serviront deumeureront aux Enfants naistront du present mariage s'il plait à Dieu leur en donner, Sinon au survivant d'iceux qui en pourra disposer à la Vie Et à la mort ainsy que pourra faire la ditte Damoiselle des dittes mille Livres pour bagues et joyaux Et soit qu'ils ayent des Enfants ou non, Item a esté convenu Entre les dits sieurs de Calignon Et de Lechallon, quan Cas que les dits futur mariés Veulent ou puissent habiter avecq Les dits Sieurs de Calignon Et sa femme Et ne faire qun mesnage Et ordinaire, Et chacun deux fourniron Esgallement Et par moitié toute La despense Et entretien du dit Mesnage, Excepté Le louage de maison Et Escuries qui sera payé par le dit Sieur de Calignon Et chacun d'eux habitera avecq sa famille Et Domestique separement Et en son particulier, En cas de discorde ou de non volonté du dit sieur de Calignon se separeront à la première requisition de l'une des parties lesquelles Chacun en droit soy ont promis Et Juré avoir le present mariage & tout son contenu agréable, mesme le dit noble Louis de sainctours maintenir Et attendre tout ce que dessus Il a promis Et faire ratiffier dans ce mois et an à sa dite mère à peine de tout despans Et Interest soubs obligation de tous les biens presens et advenir aux Cours du ball. de Grésivaudau Et leur ordre. tant gnllement que spécialement les fonds sus donnés pour Et payement de la ditte pention de trois mille livres avec les renon. à tous droits Et moyens à ce contraire mesme au droit disant laquelle renonciation ni valloir cy Lespouzaille ne precede. Faict Et publié au dit Grenoble dans la maison et habitation du dit Sieur de Calignon, esquié de noble abel de calîgnon

Et Hugues rosset conseillers du roy en la cour et parlement, Monsieur Mre Anthoine Dubout aussy conseiller du roy en la ditte cour, noble Joffrey de calignon, Mr Mtre Honoré Dubout conseiller Et trésorier du roy, Mr Mtre Orome Dubout, son filz, docteur en droits advocat En la cour, monsieur Maistre Hugues morard aussy advocat en la Cour, Et noble Jean Vachon, sieur de la mure, Et autre signé aveq parties, ainsy signé en ma ceddé originalle, H. de Sainctours, Jeanne de Calignon, calignon, Diane de Beaulmont, de Saint-Ours, Calignon, Anthoinette Dalbon, rosset, a bout, Jean de la Tivolière, de Calignon Saint André Debout, Rouset, Me Bout, et moy nore recépiant que L. present ay expedie au dit sieur de Lechallon futur expoux bien que dautre main soit escrpit que Japprouve Milhert Notaire.

Collationné a loriginal par moy Conr Secretaire du Roy Maison et couronne de France, greffier civil à la cour de parlement aydes et finances de Dauphiné soubsé.

CUCHET, avec paraphe.

Note de la page 46 :

Le contrat de mariage de M. Pierre de Saint-Ours et de Dame Marie Mullois est introuvable. Au Greffe du Palais de Justice des Trois-Rivières nous l'avons cherché, mais en vain, dans les minutes du notaire LaRue. Le répertoire l'indique seulement. Les renseignements que nous donnons nous ont été fournis par diverses pièces.

Note de la page 62 :

Jean Bellet ou Blet Gazaille, concessionnaire de M. de Saint-Ours en 1672, fait rédiger son contrat de mariage le 15 avril 1671, à Saint-Ours. Il était fils de Pierre Bellet et de Françoise Jardinier, et originaire à Sarrazat, diocèse de Périgueux Son épouse, Jeanne Bouveau, née à Nogent-sur-Seine, diocèse de Troyes, était fille de Julien Bouveau et de Catherine Peau.

Enfants :

Anne, née en 1675, m. à Saint-Ours, le 6 juin 1688 (date du contrat) à François Carsi-Laviolette (Il signe Qarsi) (1).

Jeanne, b. Sorel, épouse Pierre Deguire.

Mathurin, b. Sorel, en 1678, m. à Sorel, à Geneviève Beignier. s. Sorel 28 février 1742.

Barbe, b. Contrecœur, 3 mai 1681, m. 1708, à Pierre Benoit.

Marie-Elisabeth, b. Contrecœur, 1er août 1683, m. Sorel, 11 janvier 1724, à Jean Chevalier, s. Sorel, 11 mai 1753.

Pierre, b. Contrecœur, 7 juin 1686, m. Sorel, 3 février 1726, à Angélique Niquet. s. Sorel, 25 janvier 1728.

Marie-Françoise, b. 1685 s. à St-Michel d'Yamaska, le 1er mars 1773.

Marie-Madeleine, née à Saint-Ours, 1693, m. Verchères, 9 août 1711, à Louis Foisy.

Le testament de Marie-Françoise Gazaille fut rédigé le 26 février 1773, par le Rév. Père Alexis Marquet, S. J. Il fut déposé parmi les minutes du notaire Foucher. La testatrice est dite alors âgée de 98 ans. Le 13 février 1775 Joseph Desrosiers, habitant d'Yamaska, neveu de Marie-Françoise Gazaille, vend une terre d'un arpent de front sise en la seigneurie de Saint-Ours, près du moulin, à M. Pierre-Roch de Saint-Ours. Il tenait cette terre de sa tante qui la lui avait léguée. (*Foucher*).

Existe-t-il une parenté entre les Bellet-Gazaille et les Gazaille-Saint-Germain? Nous l'avons pensé, mais les notes suivantes fournies par M. L. Lamontagne tranchent la question.

A Québec, le 8 octobre 1668, eut lieu le mariage de Jean Gazaille-Saint-Germain, né en 1643, fils de Jean Gazaille et de Aubine Regné, de Sarrazat, diocèse de Périgueux, avec Jeanne Touzé, née en 1644, fille de Jean Touzé et de Jeanne..., de St-Pierre de Dreux, diocèse de Chartres.

Si parenté il y a, elle précède, vraisemblablement, l'arrivée des deux chefs de ces familles. Etant de la même paroisse, ils pouvaient bien être liés par les liens du sang.

---

(1) La lettre b. signifie le baptême, la lettre m. le mariage, la lettre s. sépulture.

Enfants de Jean Gazaille-Saint-Germain et de Jeanne Touzé :

Jeanne, née 1671 ; 1er m. à Pierre Dextras-Lavigne ; 2me à René Cholet ; 3e, 2 février 1717, à Jean Valteau. s.. à St-Frs-de-Sales, 16 avril 1747.

Marie-Marthe, b. Boucherville, 15 janvier 1676 ; m. Contrecœur, à Gilles Bourgau-Lacroix.

Barbe, b. Sorel, 13 mars 1678.

Jean, b. Contrecœur, 14 mars 1683 ; 1er m. 26 juillet 1716, à Marie-Anne Favreau, (date du contrat de mariage), 2me m. Sorel, 3 juillet 1726, à Madeleine Dupuis.

François, m. Montréal, 15 février 1711, à Catherine Brunet.

Note de la page 64 :

Extrait de la liste officelle indiquant les noms des soldats du régiment de Carignan. *Compagnie de Chambly :* Sergent La Pierre, Morin, Grandfontaine, L. Dubuisson, La Jeunesse, Chiron, Jolicœur, Champagne, La Marche, Le Chevalier, La Roche de Perat, Le Parisien, Lafleur.

Compagnie de Contrecœur :

Cauder, des Lauriers, St Germain, Lapensée, Grandmaison, Le Boesme, Beau Regard, La Chapelle, Sansoucy, Languedoc, Le Vallon, La Prarie, La Cave, George d'Amboise, La Ramé, L'Esveillé, Laforge, Lachaume, Champagne, La jeunesse, Ladouceur.

Compagnie Fromont : Salvaye de Tremont :

Desjardins, Sansoucy, L'Orange, Francœur, Boutefeu, de St Marc, Rainbaux, La Plante, La Verdure, Jolicœur, Monturas, Marmande, Quentin dit Pierrot.

Compagnie de Saurel :

Sr de Saurel, capitaine, Sr Randin, Enseigne, Lafleur, sergent, Champagne, Le Breton, La Pointe, La franchise, Du fresne, Lafrance, Grancé, la Violette, Canada, Lafontaine, La Taille, Poitevin, St André, St Martin, La Roze, La Vigne, Labonté, L'Espérance, Jean Dominique, Trempe la Crouste, Saluart, Chaudillon, Labarre, du Vemis, la Ches-

naye, St Amand, La Porte, La Jeunesse, la Liberté, Le Breton Olivier.

Cette liste fournit 403 noms; nous donnons ceux qui intéressent plus particulièrement les familles de Saint-Ours et de Contrecœur.

Dans la compagnie de Saurel se rencontrent le nom de Grancé. Ce soldat s'appelait Nicolas Moyé dit Grancé; il mourut à l'âge de 80 ans, et fut inhumé à Sorel, le 19 septembre 1713. Messire Charles de la Goudalie indique au registre sa qualité de *soldat du régiment de Carignan.*

Note de la page 65:

Antoine Emeri Coderre, appelé Cauder, dans la liste officielle des soldats du régiment de Carignan, épousa en premières noces Marie Devaulx; en secondes, Marie-Anne Favreau. Il eut de ses deux unions plusieurs enfants. Mgr Tanguay fait deux personnages de ce colon.

Il s'établit dans la seigneurie de Contrecœur. Il mourut en 1715. L'acte d'inventaire de ses biens est du 15 avril, il se trouve parmi les minutes du notaire Tétro.

Cet acte commence ainsi: "A la requeste de Marie-Anne Favreau veufve de feu Anthoine Emeric Coderre vivant habitant de M. de la Corne, fief de la Corne, tutrice de ses enfants mineurs..." au nombre de dix: Anthoine Emeric Coderre, 24 ans et quelques mois, Marie-Anne, 22 ans, Louis, 20 ans, Catherine, 18 ans, Joseph, 16 ans, François, 14 ans, Jean, 11 ans, Gabriel, 9 ans, Jacques, 7 ans, Ursule, 4 ans, en présence de Pierre Coderre, tuteur, par procuration du 10 avril 1715, des enfants de feu Louis Emeric Coderre et de Marie-Madeleine Leclaire, au nombre de trois: Marie-Emeric, 17 ans, Anthoine-Emeric, 13 ans, Louis, 15 ans, et aussi de Nicolas Bonnin, habitant de la Corne, ayant épousé Marie Emeric Coderre, et Mathurin Favreau, ayant épousé Madeleine Emeric Coderre, Jean-Baptiste Laperche époux de Françoise Emeric Coderre, et Pierre Coderre, agissant encore comme procureur de Nicolas Juneau, meunier à Dautray.

Les derniers enfants mentionnés: Pierre Coderre, Louis,

époux de Marie-Madeleine Leclaire, Marie-Emeric, épouse de Nicolas Bonnin, Madeleine, épouse de Mathurin Favreau, Françoise épouse de Jean-Baptiste Laperche, étaient issus du 1er mariage.

Le 16 février 1705, Pierre Emeric "Confesse avoir reçu d'Antoine Emeric, son père, la somme de cinquante livres pour payer une terre que le dit Pierre Emeric achète (aiette) dont le dit Pierre Emeric sera tenu de porter à la communauté la somme ici mentionnée en cas qu'il veuille entrer en partage avec ses frèreset sœurs après le décès de son père.ce fait et passé ce seizieme février mil sept cens cinq, en présence de Gabriel Giard, habitant de Contrecœur, Toussaint Marsta, habitant de la Chenaye, qui ont signé avec moi dit notaire" Gabriel Benoist.

GENEALOGIE DE L'HONORABLE LOUIS CODERRE

Louis Coderre, b. (Sorel) m. 4 mars 1674, m. 2 mai 1697, à Marie-Madeleine Leclerc, à la Pointe aux Trembles, de Montréal.

II

Louis, m. à Marguerite Audet, Boucherville, fille de Nicolas Audet et de Madeleine Desprès; 2ièmes noces, 26 août, Marie-Anne Couvret.

III

Jacques, b.... m. 6 juillet 1752, St-Antoine-sur-Richelieu, Marie-Anne Roy. Il servit lans les troupes canadiennes. Il fut enseigne et devint lieutenant des milices de la paroisse de Saint-Ours.

Sa commission se lit comme suit:

"Pierre Rigaud Marquis de Vaudreuil Grand Croix de l'ordre Royal En toute la nouvelle-france terre et pays de la louisianne,

Etant nécessaire pour le bien du Service et l'exécution de nos ordres de pourvoir à l'employ de Lieutenant de la Compagnie de Milice de St Ours Vacant par L'avancement du Sr Louis Larivière qui en Etoit pourvu et étant bien informé

de la Sage conduite Expérience et Capacité du Sr. Jacque Cauder cy devant Sergt. de la même Compagnie, de son zèle affection et fidélité au Service du Roy dont il a donné des preuves dans les différente Compagnies qu'il a faites pendant Le Cours de Cette guerre.

Nous, en Vertu du pouvoir a nous donné par Sa Majesté, avons nommé et Etabli et par les présentes Nommons et Etablissons le Sr. Jacque Cauder Lieutenant dans La ditte Compagnie de St. Ours, pour En la d. qualité Exécuter tous les ordres qui luy Seront par nous adressés ou de notre part.

Enjoignons à tous Les Miliciens qui composent La ditte Compagnie de Luy obéir et Entendre En tous ce qu'il Leur Commandera pour Le besoin du Service,

Mandons au Sr de Couagne, Colonel des Milices de ce gouvernement de recevoir et reconnaître Le dit Sr Jacque Cauder En la ditte qualité de Lieutenant de la Compagnie de milice de St-Ours, de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra En foy de quoy nous avons Signé les présentes à Icelles fait apposer le Cachet de nos armes, et Contresigner par Lun de nos Secrétaires.

Fait à Montréal 22e février 1760.

Vaudreuil

Par Monseigneur

Fleurian.

Il est ordonné au Sr Louis La Rivière capitaine de St Ours de faire Reconnaître le Sr Jacques Cauder en qualité de lieutenant au désir de la ditte commission au premier dimanche, à Montréal Ce 19 mars 1760,

R. Decouagne.

IV

Jacques, b. Saint-Ours, 4 juin 1754, m. Saint-Ours, 6 fév. 1780, Marie Josephte Carpentier, fille de Joseph et de Marie-Thérèse Lefebvre.

V

Jean-Baptiste b. Octobre 1784, m. Saint Ours, 14 Nov 1805, Marie-Anne Laboissière, fille de Jean-Baptiste et de Marie Comeau.

VI

Francois Colerre, b. 29 mars, 1818, épouse, Saint-Ours, 4 février 1839, Catherine Chapdelaine-Beaulac, fille de Hyacinthe et de Elizabeth Paquet, de Contrecœur.

VII

Francois-Alfred , b. 3 janvier 1843, m. 30 janvier 1865, Saint-Ours, Marie Emma Fontaine fille de François Fontaine-Bienvenue et de Marie Duhamel.

M. François Coderre fit ses études commerciales au collège de Saint-Ours et les termina au Business College de Montréal, il s'occupa activement de la fabrication de la brique. Durant vingt-neuf ans il fut à la tête d'un magasin général. Il se mêla aux choses de la politique et il était considéré comme l'un des chefs conservateurs les plus influents du comté de Richelieu. En septembre 1898, le gouvernement conservateur le nomma surintendant de l'écluse de Saint-Ours. M. Coderre est décédé le 3 février 1914.

De ses quatorze enfants sept lui ont survécu; ce sont: l'Honorable *Louis* Coderre, *Ernest, Marie, Rébecca, Laura, Oscar, Appolline-Ernestine.*

l'Honorable *Louis* Coderre est né à Saint-Ours, le 1er novembre 1865, il fit ses études classiques au Séminaire de Saint-Hyacinthe et au Séminaire de Montréal. Il se livra ensuite à l'étude du droit. Ayant reçu ses diplômes, il s'établit dans la ville de Saint-Henri, près Montréal. Il fut syndic du Barreau de la section de Montréal et aviseur légal de la cité de St-Henri et de la ville Emard, jusqu'à leur annexion à la ville de Montréal.

M. Louis Coderre se mêla activement à la politique. En juin 1908, il brigua les suffrages des électeurs du comté d'Hochelaga, mais fut battu par l'Hon. Jérémie Décarie.

Aux élections fédérales, contre M. Rivet, il ne fut pas plus heureux. En octobre 1911, il fut élu dans le même comté par une majorité de 1375 voix. Le 29 octobre 1912, Sir Robert Borden le fit entrer dans son gouvernement, comme Secrétaire d'Etat. Une nouvelle élection confirma cette nomination. L'Honorable Louis Coderre remplit en même temps la fonction de Ministre des Mines.

Il a épousé, le 9 juillet 1895, Delle Marie-Anne-Sophie Sainte-Marie, fille de M. Edouard Sainte-Marie et de Mlle Marie-Sophie Goedick.

Enfants : Louis, b. 9 fév. 1896, Charles-Edouard, b. 10 août 1899, Marguerite-Marie, b. 29 fév. 1906, Marie-Emma, b. 2 août 1908.

M. *Ernest* Coderre, b. le 16 sep. 1867, a épousé Delle Hermina Villandré, à Sorel. Enfants : Blandine, Gaston, Alfred, Hélène.

Delle *Marie-Emma*, b. le 18 fév. a épousé en 1905 M. Joseph Rocheleau, cultivateur, à St-Cyrille de Wendover.

Delle *Rébecca*, b. le 16 mars 1877, a épousé, 18 janvier 1898, M. François Robillard, fils de M. Pierre et de Delle Adélia Lamoureux. Enfants : Henri, Benoit, Claire, Cécile, Germaine, Pierre, Célestin, Jules .

M. *Oscar*, b. le 2 juillet 1880, fit ses études classiques au Séminaire de St-Hyacinthe. Il étudia le droit à Montréal où il pratique sa profession. Il a épousé Delle Mélina Therrien. Enfants : Pauline, Françoise, Roger.

Delles *Laura* et *Apolline-Ernestine* sont filles.

Note de la page 79 :

Le recensement re 1681 (Histoire des Canadiens-Français, par M. Sulte), renferme des noms qui ont été écrits de diverses manières par les copistes. La lecture des anciens manuscrits est difficile et souvent fort pénible. Les actes de certains de nos notaires, de Pierre Ménard, par exemple, sont presque illisibles. Ce notaire écrivait les noms d'après la méthode euphonique.

Il n'y a lonc pas lieu de s'étonner si l'on rencontre des

interprétations différentes chez nos historiens ou chercheurs qui ont mission de déchiffrer ces vieilles paperasses.

Il nous est agréable de remercier ici, en passant, MM. E.-Z. Massicotte, Archiviste, et L. Lamontagne, de Montréal, pour les renseignements qu'ils nous ont fournis.

Mathurin Bonnelisse, ainsi nommé dans le recensement précité, n'est autre que Mathurin Baulsnier dit La Perle, nommé encore Banlier à son acte de décès. Le même recensement lui donne pour épouse Françoise Mernin, qui s'appelle Françoise Vernon, de son vrai nom.

Beaulsnier et son épouse eurent plusieurs enfants :

Marie, née en 1679, mariée à Varennes, le 16 janv. à Pierre Bousquet. Jean-Baptiste, b. Contrecoeur, le 30 mars 1682, m. Varennes, 17 août 1710, à Marie Leneveu.

Marie-Anne, b. Contrecoeur, 16 nov. 1684, m. Contrecoeur, 26 fév. 1709, à Jean Martin.

Devenu veuf, Beaulsnier épouse , à Saint-Ours, en 1690, Anthoine Denise, veuve de Laurent Buy-Lavergne. Elle fut inhumée à Laprairie, le 27 mars 1732.

Beaulsnier mourut à Contrecoeur, le 21 janvier 1721, à l'âge de 95 ans. Il fut inhumé le 22 janvier.

Du second mariage sont nés :

André, b. Saint-Ours, 1691, m. Laprairie, 7 janv. 1721, à Marie-Jeanne Deneau.

François, b. —— m. Varennes, 8 nov. 1731, à Marie-Marguerite Ledoux.

Note de la page 84 :

Dans les minutes du notaire Basset, à Montréal, pièce no. 807, se trouve le contrat de mariage de François Le Noir, habitant de Lachine, fils de Rolland Le Noir, bourgeois, originaire de la paroisse de ——— ——. Moirans, et de Claudine Moulins, à Marie-Madeleine Charbonnier, fille de feu l'honorable Pierre Charbonnier, vivant escuyer de Sr Le Roy, et de Madeleine Buteux, de Saint-Jean en Grèves de Paris.

Le mariage est du 2 janvier 1673.

Note de la page 71 :

Michel Brouillet-Laviolette fut inhumé à Montréal, le 18 mai 1712. Son nom se rencontre souvent dans les registres de Sorel. En 1681, il demeurait dans cette paroisse. Le recensement nous donne les renseignements suivants : Michel Brouillet, 36 ans ; Marie Dubois, sa femme, 37 ans. Enfants : Bernard, 10 ans, Jean 9, Gilles 8, Pierre 7, Marie 5, un fusil, deux bêtes à cornes, 6 arpents en valeur.

Le 2 mai 1677, il assiste comme témoin au mariage de Pierre Guignart, habitant de Contrecoeur, et de Françoise Tierse, veuve d'Aufré Coulon dit Mabrian, habitant de Sorel.

GENEALOGIE DE SA GRANDEUR MGR A.-X. BERNARD, EVEQUE DE ST-HYACINTHE

I

Michel Brouillet-Laviolette, b. 1650, marié à Marie Dubois. (Contrat de mariage 3 nov. 1670, Chambly.)

II

Bernard Brouillet, marié, 24 juin 1697, à la Pte.-aux-Trembles, de Montréal, à Marie Chartier

III

Jean-Baptiste Brouillet-Bernard, marié à Thérèse Lorion.

IV

Jean-Baptiste Brouillet, marié le 31 janv. 1763, à Thérèse Millet, à la Pte-aux-Trembles, de Montréal.

V

Jean-Baptiste, marié en 1789, à Hélène-Véronique Brunel.

VI

Alexis Brouillet, marié en 1816, à Julie Archambault.

VII

Théodule Brouillet-Bernard, marié le 10 novembre 1846, Belœil, à Héloïse Préfontaine.

VIII

Sa Grandeur Mgr Alexis-Xiste Bernard, évêque de St-Hyacinthe, est né à Belœil, le 29 décembre 1848. Il fut ordonné prêtre par Mgr Charles Larocque, le 1er octobre 1871. Il devint vicaire-général du diocèse en 1893, protonotaire-apostolique en 1901, et fut sacré évêque de St-Hyacinthe le 15 fevrier 1906.

M. le chanoine Joseph-Cléophas Bernard est né à Beloeil, le 17 septembre 1849; il fut ordonné le 30 novembre 1875; il est chanoine titulaire de la Cathédrale depuis 1901, et curé de Sorel depuis 1898. M. l'abbé Adhémar-Prosper est né le 13 mai 1855. Il entra chez les Sulpiciens et fut ordonné à Paris le 20 décembre 1884, par Mgr. Guibert.

Note de la page 202:

LES CHAGNON-LAROSE

François Chagnon-Larose que nous rencontrons ici a laissé une belle descendance. Il exerça le métier de cardeur. Il épousa Catherine Charon. Leur contrat de mariage fut rédigé au manoir de M. Jarret de Verchères, le 23 juillet 1679, par le notaire Ménard.

L'époux est dit fils de Pierre Chagnon et de Louise Favreau, de la paroisse le Saint-Georges, en Touraine, évêché de Tours. L'épouse est fille de maître Pierre Charron et de Catherine Pillar, de Contrecœur.

Etaient présents: M. Jarret de Verchères, seigneurs du lieu, Delle Marie Perrot, son épouse, le sieur Michel Messier de St-Michel, noble homme, Pierre Charron, Pierre Chicoine, Antoine Emeri Coderre.

Les Messier de St-Michel et de St-François sont encore nombreux.

Le recensement de 1681 fournit les renseignements suivants: François Chagnon a 36 ans, sa femme 19 ans; ils ont un fusil, trois bêtes à cornes et sept arpents en valeur.

François Chagnon fut inhumé en 1690. Sa veuve convola en justes noces avec Daniel Tétro. Elle eut encore plusieurs enfants. M. l'abbé Trefflé-Charles-Hector Té-

treau, curé de Notre-Dame de Sorel, descend de ce dernier mariage.

Enfants de François C.-Larose et de Catherine Charron.

Catherine, b. 29 sep. 1686, m. Christophe L'Hussier, s. le 11 mars 1730. François, b. 15 nov. 1682, m. Marie-Françoise Foisy, fille de Martin Foisy et de Catherine Plasse. Ceux-ci sont les ancêtres de M. l'abbé A. Foisy, curé de Saint-Ours.

I

Louis, b. 1688, m. Madeleine Foisy, soeur de la précédente.

Angéline, b. 1687, m. 1710, François Benoit-Livernois.

Pierre ....., m. Catherine Guertin; 2ième m. Madeleine Fontaine, Verchères.

Raymond, b. 1693, m. Madeleine Pelletier, l'Assomption.

II

François Chagnon, époux de Marie-Françoise Foisy, fut inhumé le 25 juin 1740, à Verchères. Il eut pour enfants:

André .... m. Thérèse Desmarais, veuve de L. Langevin.

François, m. le 18 avril 1735, à Michel Bissonnette, fille de Michel et de Barbe Villedieu; en 2ième noces Marie-Bélagie Bousquet.

Marie-Madeleine, m. Charles Leduc.

Marie-Angélique, m. Pierre, fille de Pierre Chicoine, co-seigneur de Bellevue et de Marie-Anne Bétournay.

Marie-Anne, m. 1740, Jean-Baptiste Guyon, 2ième noces Joseph Chicoine.

Jean-Baptiste, m. 1740, Marie-Fse Girard, fille de Pierre et de Marie-Fse. Pelletier.

III

François Chagnon et Marie-Pélagie Bousquet eurent:

Louis, m. Verchères, 17 juin 1780, Madeleine Fagnan, fille de feu Prisque et d'Angélique Jeannotte, de ces derniers sont issus:

IV

Cécile, b. 18 mars 1781, m. 1802, Auguste Guyon, fils d'Auguste et de Marie-Anne Casavant.

Louis, b. 29 mai 1783, m. Marie-Louise Pariseau Dalpé.

Michel, b. 25 décembre 1795, m. 1819 Thérèse Valentin.

V

Louis Chagnon-Larose et Marie-Louise Pariseau Dalpé eurent :

VI

Louis Chagnon-Larose, m. St-Jean-Baptiste de Rouville à Charlotte Laflamme-Kermeneur, fille de Joseph Laflamme et de Geneviève Tellier. Ce mariage eut lieu le 15 avril 1839; en 2ième noces, il épousa Louise Bellerose. Louis Larose fut inhumé à Putnam Conn. Charlotte Laflamme, à St-Hugues de Bagot, le 9 nov. 1846, elle est décédée à 31 ans.

Enfants du 1er mariage :

Louis, b ..'.. m. à Louise Desjardins, Montréal.

Félix, b. ...., m. Esther Deneau.

Marie, b. ..... m. Jean-Baptiste Marsan.

Marie-Louise-Valérie, née à St-Hugues, le 19 février 1844, mariée à Danielsonville, Conn. à Azarie Couillard Després, le 26 février 1872, est décédée à Montréal, le 20 janvier 1915; elle fut inhumée à Saint-Hyacinthe, le 23, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Elle avait 70 ans et 11 mois.

La Tribune de St-Hyacinthe annonçait sa mort dans les termes suivants : "A Montréal, le 20 janvier 1915, après une longue maladie, soufferte avec résignation et une patience admirables, s'est éteinte, doucement dans le Seigneur, Dame Marie-Louise-Valérie Larose Chagnon, épouse de M. A. Couillard Després, autrefois de cette ville. Le service a été chanté à l'église Ste-Catherine, à 9 heures par M. l'abbé A. Couillard Després, son fils, vicaire à St-Ours, assisté de MM. A. Marsan et A. Giard, vicaires, comme diacre et sous-diacre. Conduisaient le deuil, M. A. Couillard Després, son

époux, M. l'abbé, son fils, MM. E. Bernard, gendre, Antoine Azarie, Henri Bernard, Régis Couillard Després, petits-fils.

Epouse fidèle, mère aimante et dévouée elle a passé sur cette terre en faisant le bien. Son plus grand bonheur était de faire des heureux. Son dévouement et sa charité furent sans bornes. Elle est allée recueillir au Ciel l'abondante moisson que lui ont mérités les épreuves et les labeurs si chrétiennement acceptés."

La famille Larose-Chagnon a fourni au clergé plusieurs de ses membres. Voici la généalogie de MM. Victorin, Joseph-Irénée et Joseph-François-Xavier.

I

François Chagnon-Larose et Catherine Charron.

II

François Chagnon et Marie-Fse Foisy.

III

André et Thérèse Desmarais.

IV

André, m. à Angélique Chicoine, le 27 janv. 1777, m. Verchères.

V

Victorin, m. Marie-Lse. Chagnon-Larose, 10 nov. 1810, Verchères.

VI

Victorin, m. Emélie Guertin, 10 fév. 1834, m. Belœil.

VII

Felix ,m. Adéline Guertin est le père de M. l'abbé Joseph-François-Xavier Larose, né le 3 septembre 1880; ordonné le 23 juillet 1903.

Du mariage de Victorin et de Emélie Guertin est né entre autres enfants :

VIII

Victorin, m. 10 nov. 1857, Belœil, à Zoé Paquette.

Enfants :

Victorin, b. le 19 sep. 1858, fut ordonné prêtre le 25 juillet 1884.

Arzélie, b. 29 juin 1861, religieuse de Jésus-Marie.

Marie-Louise, b. 19 août 1862, religieuse de Jésus-Marie.

Félix, b. 2 sep. 1866, m. 15 juillet 1890, St Marc, à Delle Rosilda Préfontaine.

Hermine, b. 23 août 1868, m. Joseph Malo.

Joseph-Irénée, b. 15 déc. 1870, ordonné le 14 juill t 1895.

Henri-Albert, b. 22 oct. 1878, m. juillet 1904, Beloeil, à Delle Marie-Louise Ledoux. Il pratique la médecine à Saint-Ours. Enfants : Simone, Claule, Louis-Philippe.

Note de la page 274.

Le fondateur de la famille Bourgau-Lacroix se maria à Contrecœur le 5 sep. 1694 (date du contrat sous seing privé.)

I. — Bourgau-Lacroix, Gilles, né à St-Alban, diocèse de St-Brieuc, fils de Jacques Bourgau et de Marguerite Dumay ; soldat de la compagnie de M. de Mines.

Grazaille-Saint-Germain, M.-Marthe, fille de Jean et de Jeanne Touzé, b. Boucherville, 15 janv. 1676.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

